RELATION
CONTENANT
L'HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE
FRANCOISE.

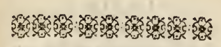
Augmentée de divers Ouvrages du mesme Auteur.



A PARIS,

Chez PIERRE LE PETIT, Imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Academie Françoise, ruë S. Jacques, à la Croix d'Or.

M. DC. LXXII.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAIESTE'.



LES IMPRIMEVRS AV LECTEVR.

LES Etrangers ayant depuis peu reimprimé cét Ouvrage, nous avons crû de l'honneur de nostre Nation, d'en donner nous-mesmes une Edition plus correcte & plus élegante que la leur. Nous y avons ajoûté plusieurs pieces nouvelles, toutes de la mesme main, ou qui regardent l'Academie Françoise, & que vous trouverez marquées par vne étoile dans la Table

ſuivante. Vne de ces Pieces eſt le Panegyrique du Roy en pluſieurs Langues. Les Anglois ne ſeront pas fâchez de le voir admirablement rendu en la leur par une perſonne de leur Nation, eux qui prirent ſoin de traduire cette Hiſtoire preſque auſſitoſt qu'elle vit le jour en France, & qui depuis luy ont rẽdu des témoignages ſi avantageux. On trouvera auſsi dans ce Volume tout ce qui regarde le Prix de la Proſe & celuy de la Poëſie, qui ſe ſont rendus ſi celebres depuis peu dans cette compagnie. En un mot, il n'y manqueroit rien, ſi celuy qui a.

écrit l'Histoire, eût pû se donner le temps de la continuer ou de la retoucher. Mais quant à ce dernier, encore qu'il n'ait ny changé ny ajoûté un seul mot à son Ouvrage, s'estant même trouvé absent pendant qu'on travailloit à cette Edition : Ceux qui sçavent combien sa maniere d'écrire a esté exacte, & pour les choses, & pour le langage, ne croiront pas que le public y ait beaucoup perdu.

TE'MOIGNAGE RENDU à l'Academie Françoise, & à son Histoire, par Monsieur Sprat Anglois, avant l'Histoire de la societé Royale de Londre. I. *Partie, Section XIX.*

Les Academies modernes pour les Langues.

ON doit aussi fort s'étonner à présent, qu'on n'ait jamais jusqu'icy erigé une telle Assemblée, qui peût proceder à de constantes constitutions de la maniere de bien experimenter les choses. Il y a eu de vray depuis peu en plusieurs parties de l'Europe, quelques Personnages qui se sont assemblez, & qui se sont soûmis à des Loix communes, & se sont formées en Academies. Mais ç'a esté le plus souvent à un dessein bien different, & la plusspart d'eux ont visé à la politesse de leur stile, & au langage de leur

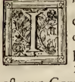
Patrie. Les premiers d'eux s'éleverent en Italie, où ils ont depuis tellement foisonné, qu'à peine y avoit-il une grande Ville sans quelqu'une de ces Assemblées. Mais celle qui a excellé par dessus toutes les autres, & s'est le plus long-temps conservée impolluë des corruptions du langage, est l'Academie Françoise de Paris. Elle a esté composée des Auteurs les plus celebres de cette Nation, & a eu pour fondateur le grand Cardinal de Richelieu, lequel parmy tous les soins par lesquels il a étably & étendu si avant cette Monarchie, se rafraichissoit souvent, en ordonnant & s'enquerant de leur progrez. Et de fait, de son vivant il a trouvé un si grand succez de cette institution, qu'il a vû la langue Françoise abondamment purifiée, & qui a commencé à prendre place dans la partie Occidentale du monde, presque autant que le Grec avoit anciennement fait, lors qu'il estoit le langage des Marchands, des Soldats, des Courti-

ſans, & des Voyageurs. Mais je ne diray rien davantage de cette Academie, afin de ne priver pas mon Lecteur du contentement de lire leur propre Hiſtoire écrite par Mr de Peliſſon; Ce qu'il a fait d'un ſtile ſi mâle, ſi chaſte, & ſi éloigné d'affectation, qu'à peine me puis-je abſtenir d'envier cét honneur à la Nation Françoiſe, de ce que tandis que la ſocieté Royale d'Angleterre a tellement ſurpaſſé leur illuſtre Academie en la grandeur de ſon deſſein, elle eſt ſi inferieure à eux quant à la capacité de ſon Hiſtorien. J'ay cecy ſeulement à alleguer pour mon excuſe, que comme ils ont entrepris l'enrichiſſement & la politeſſe du langage, il eſtoit bien ſeant à leur Hiſtoire d'avoir quelque reſſemblance à leur entrepriſe: au lieu que l'intention de la noſtre n'eſtant pas l'artifice des paroles, mais la ſeule connoiſſance des choſes, ma faute doit eſtre eſtimée moindre, en ce que j'ay écrit des Philoſophes, ſans aucun des ornemens de l'Eloquéce.

TABLE DES PIECES
contenuës en ce Volume.

RELATION
Contenant l'Hiſtoire
DE
L'ACADEMIE FRANÇOISE.

A Monſieur D. F. F.


'ENTREPRENS, puiſque vous le voulez, d'écrire tout ce que j'ay pû ſavoir de l'ACADEMIE FRANÇOISE, qui eſt une Compagnie dont pluſieurs parlent, mais que peu de perſonnes connoiſſent comme elle merite d'être connuë. Car ſoit que l'on regarde ſon but, qui a eſté de porter la langue que nous parlons, à ſa derniere perfection, & de nous tracer un chemin pour parvenir à la plus haute éloquence ; ſoit que l'on

considere les personnes dont elle a esté composée, de qui les noms sont celebres, & le seront vray-semblablement à l'avenir ; soit que l'on jette les yeux sur son fondateur, le Cardinal de Richelieu, ce fameux Ministre, dont le genie & la fortune ont esté également extraordinaires ; je ne voy rien en tout cela, qui ne soit digne qu'on s'en informe, & qu'on en conserve soigneusement le souvenir.

Si quelqu'un nous avoit particulierement laissé par écrit, ce qui se passoit entre Auguste, Mecenas, & les excellens esprits de leur siecle ; je ne say si nous en lirions l'histoire avec moins de curiosité, & de plaisir que celle des guerres, & des affaires d'Estat de ce temps-là ; je ne say mesme, afin que je die quelque chose de plus, si nous la lirions avec moins d'utilité & de profit ; nous, dis-je, à qui la fortune n'a donné ny armées à conduire, ny Republiques à gouverner, où nous puissions monstrer qui nous sommes,

& à qui elle ne laiſſe en partage que l'eſtude, la converſation, & les vertus privées & domeſtiques.

Je ne craindray donc point de rapporter fort exactement ſur mon ſujet, tout ce que j'ay recueilly, ou des Regiſtres & des Memoires tres-amples, qui m'ont eſté communiquez, ou des longs & particuliers entretiens que j'ay eus ſur cette matiere avec les perſonnes qui m'en pouvoient le mieux inſtruire : & n'y oubliray pas meſme pluſieurs petites circonſtances qu'un Hiſtorien obmetroit ſans doute; mais qu'un amy, ce me ſemble, peut dire familierement à ſon amy. Je me diſpenſeray ſeulement de ſuivre toûjours & pas à pas l'ordre des dattes, qui ſentiroit un peu trop le journal, & m'obligeroit à revenir trop ſouvent ſur les meſmes choſes. Mais rien ne m'échapera, ſi je ne me trompe, quand j'auray traitté, comme j'en ay le deſſein, ces cinq Articles.

I. De l'établissement de l'Academie Françoise.

II. De ses statuts, & en mesme temps des jours, des lieux & de la forme de ses Assemblées.

III. De ce qu'elle a fait depuis son institution.

IV. De quelques choses remarquables, qui s'y sont passées.

V. Et enfin des Academiciens en particulier.

PREMIERE PARTIE. *De l'établissement de l'Academie.*

L'ACADEMIE Françoise n'a esté établie par Edict du Roy, qu'en l'année 1635. Mais on peut dire que son origine est de quatre ou cinq ans plus ancienne, & qu'elle doit en quelque sorte son institution au hazard.

M. Naudé en son Dialogue de Mascurat, où il cite *Giov. Bapt. Alberti nel discorso del.*

Ceux qui ont parlé de l'Academie des Humoristes de Rome, disent qu'elle nâquit fortuitement aux nopces de Lorenzo Mancini, Gentil-homme Romain : Que plusieurs personnes de condition d'entre les conviez, pour donner quelque divertissement aux Dames,

& parce que c'estoit au Carnaval, se mirent à reciter premierement sur le champ, & puis avec plus de premeditation des Sonnets, des Comedies, des Discours ; ce qui leur fit donner le nom de *Belli humori* : Qu'enfin ayant pris goust insensiblement à ces exercices, ils resolurent de former une Academie de belles lettres : Qu'alors ils changerent le nom de *Belli humori* en celuy d'*Humoristi*, & choisirent pour devise une nuée, qui aprés s'étre formée des ameres exhalaisons de la mer, retombe en une pluye douce & menuë ; avec ces trois mots du Poëte Lucrece, pour ame, *Redit agmine dulci.*

l'Academie. parte seconda pag. 80.

L'Academie Françoise n'est pas née à la verité d'une rencontre, comme celle-là. Mais il est certain que ceux qui la commencerent, ne pensoient presque à rien moins qu'à ce qui en arriva depuis. Environ l'année 1629. quelques particuliers logez en divers endroits de Paris, ne trouvant rien de plus

incommode dans cette grande ville, que d'aller fort souvent se chercher les uns les autres sans se trouver, resolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux. Ils estoient tous gens de lettres, & d'un merite fort au dessus du commun. Monsieur Godeau maintenant Evesque de Grasse, qui n'étoit pas encore Ecclesiastique, Monsieur de Gombauld, Monsieur Conrart, Monsieur Giry, feu Monsieur Habert Commissaire de l'Artillerie, Monsieur l'Abbé de Cerisy son frere, Monsieur de Serisay, & Monsieur de Malleville. Ils s'assembloient chez Monsieur Conrart, qui s'estoit trouvé le plus commodement logé pour les recevoir, & au cœur de la ville, d'où tous les autres estoient presque également éloignez. Là ils s'entretenoient familierement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, & de toute sorte de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles lettres : Que si quelqu'un de la

Compagnie avoit fait un ouvrage, comme il arrivoit souvent, il le communiquoit volontiers à tous les autres qui luy en disoient librement leur avis; & leurs conferences étoient suivies, tantost d'une promenade, tantost d'une collation qu'ils faisoient ensemble. Ils continuerent ainsi trois ou quatre ans, & comme j'ay ouy dire à plusieurs d'entr'eux, c'estoit avec un plaisir extréme, & un profit incroyable. De sorte que quand ils parlent encore aujourd'huy de ce temps-là, & de ce premier âge de l'Academie, ils en parlent comme d'un âge d'or, durant lequel avec toute l'innocence, & toute la liberté des premiers siecles, sans bruit, & sans pompe, & sans autres loix que celles de l'amitié, ils goûtoient ensemble tout ce que la societé des esprits, & la vie raisonnable ont de plus doux, & de plus charmant.

Ils avoient arresté de n'en parler à personne; & cela fut observé

fort exactement pendant ce temps-là. Le premier qui y manqua, fut Monsieur de Malleville (car il n'y a point de mal de l'accuser d'une faute qu'un événement si heureux a effacée) : Il en dit quelque chose à Monsieur Faret, qui venoit alors de faire imprimer son Honneste-Homme : & qui ayant obtenu de se trouver à une de leurs Conferences, y porta un exemplaire de son livre qu'il leur donna. Il s'en retourna avec beaucoup de satisfaction, tant des avis qu'il receut d'eux sur cet ouvrage, que de tout ce qui se passa dans le reste de la conversation. Mais comme il est difficile qu'un secret que nous avons éventé ne devienne tout public bien-tost aprés, & qu'un autre nous soit plus fidele, que nous ne l'avons esté à nous mesmes : Monsieur des Marests, & Monsieur de Boisrobert, eurent connoissance de ces Assemblées, par le moyen de Monsieur Faret. Monsieur des Marests y

vint plusieurs fois, & y lût le premier volume de l'Ariane qu'il composoit alors. Monsieur de Boisrobert desira aussi d'y assister, & il n'y avoit point d'apparence de luy en refuser l'entrée; car outre qu'il estoit amy de la pluspart de ces Messieurs, sa fortune mesme luy donnoit quelque autorité, & le rendoit plus considerable. Il s'y trouva donc : & quand il eut veu de quelle sorte les ouvrages y estoient examinez, & que ce n'étoit pas là un commerce de complimens & de flateries, où chacun donnast des éloges pour en recevoir, mais qu'on y reprenoit hardiment & franchement toutes les fautes jusques aux moindres ; il en fût remply de joye & d'admiration. Il estoit alors en sa plus haute faveur auprés du Cardinal de Richelieu, & son plus grand soin estoit de délasser l'esprit de son Maistre, aprés le bruit & l'embarras des affaires, tantost par ces agreables contes qu'il faisoit mieux que person-

ne du monde, tantost en luy rapportant toutes les petites nouvelles de la Cour & de la Ville ; & ce divertissement estoit si utile au Cardinal, que son premier Medecin Monsieur Citois avoit accoûtumé de luy dire, *Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour vostre santé, mais toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y meslez une drachme de Boisrobert.* Parmy ces entretiens familiers, Monsieur de Boisrobert, qui l'entretenoit de tout, ne manqua pas de luy faire un récit avantageux de la petite assemblée qu'il avoit veuë, & des personnes qui la composoient: & le Cardinal qui avoit l'esprit naturellement porté aux grandes choses, qui aimoit sur tout la langue Françoise, en laquelle il écrivoit luy-mesme fort bien ; aprés avoir loüé ce dessein, demanda à Monsieur de Boisrobert si ces personnes ne voudroient point faire un Corps, & s'assembler regulierement & sous une autorité publique. Mon-

sieur de Boisrobert ayant répondu qu'à son avis cette proposition seroit receuë avec joye, il luy commanda de la faire, & d'offrir à ces Messieurs sa protection pour leur Compagnie qu'il feroit établir par Lettres patentes, & à chacun d'eux en particulier son affection qu'il leur témoigneroit en toutes rencontres.

Quand ces offres eurent esté faites, & qu'il fut question de resoudre en particulier, ce que l'on devoit répondre, à peine y eut-il aucun de ces Messieurs qui n'en témoignast du déplaisir, & ne regretast que l'honneur qu'on leur faisoit, vinst troubler la douceur & la familiarité de leurs conferences; quelques-uns mesme, & sur tout Messieurs de Serisay, & de Malleville estoient d'avis qu'on s'excusast envers le Cardinal le mieux qu'on pourroit; mais ces deux-là, outre les raisons generales qui leur estoient communes avec les autres, en avoient une particuliere qui les

regardoit. Monsieur de Serisay estoit Intendant de la maison du Duc de la Rochefoucaut, & Monsieur de Malleville estoit Secretaire du Mareschal de Bassompierre; On consideroit ces deux Seigneurs comme ennemis du Cardinal; le premier ne se sentant pas bien à la Cour, s'estoit retiré en son Gouvernement de Poitou; & l'autre estoit déja prisonnier dans la Bastille: Or vous savez en quelle reputation estoit alors ce Ministre: On croyoit que se voyant en une place si enviée, & si exposée aux entreprises des Grands, il n'y en avoit presque point chez qui il n'eût quelqu'un à ses gages pour luy donner avis de tous leurs desseins. Ces deux Messieurs craignoient donc que cette liaison qu'ils auroient avec luy par le moyen d'une Academie dont il seroit le fondateur & le protecteur, ne donnast à parler à beaucoup de gens, & ne les rendist suspects à leurs Maistres. Ainsi ils n'ou-

blierent rien pour persuader à la Compagnie ce qu'ils desiroient. A la fin pourtant il passa à l'opinion contraire, qui estoit celle de Monsieur Chapelain : car comme il n'avoit ny passion, ny interest contre le Cardinal, duquel il estoit connû, & qui luy avoit mesme témoigné l'estime qu'il faisoit de luy, en luy donnant une pension ; il leur representa, qu'à la verité ils se fussent bien passez que leurs conferences eussent ainsi éclaté ; mais qu'en l'estat où les choses se trouvoient reduites, il ne leur estoit pas libre de suivre le plus agreable de ces deux partis. Qu'ils avoient affaire à un homme qui ne vouloit pas mediocrement ce qu'il vouloit, & qui n'avoit pas accoûtumé de trouver de la resistance, ou de la souffrir impunement ; qu'il tiendroit à injure le mépris qu'on feroit de sa protection, & s'en pourroit ressentir contre chaque particulier : Que du moins, puisque par les

loix du Royaume toutes sortes d'assemblées qui se faisoient sans autorité du Prince estoient défenduës; pour peu qu'il en eust envie, il luy seroit fort aisé de faire malgré eux-mesmes cesser les leurs, & de rompre par ce moyen une societé que chacun d'eux desiroit estre éternelle. Sur ces raisons il fut arresté *Que Monsieur de Boisrobert seroit prié de remercier treshumblement Monsieur le Cardinal de l'honneur qu'il leur faisoit, & de l'asseurer qu'encore qu'ils n'eussent jamais eu une si haute pensée, & qu'ils fussent fort surpris du dessein de son Eminence, ils estoient tous resolus de suivre ses volontez.* Le Cardinal receut leur réponse avec une grande satisfaction, & donnant divers témoignages qu'il prenoit cet establissement à cœur, commanda à Monsieur de Boisrobert de leur dire qu'ils *s'assemblassent comme de coustume, & qu'augmentant leur Compagnie, ainsi qu'ils le jugeroient à propos, ils*

aviſaſſent entre eux quelle forme & quelles loix il ſeroit bon de luy donner à l'avenir.

Cela ſe paſſoit ainſi au commencement de l'année 1634. En ce meſme temps, Monſieur Conrart chez qui les aſſemblées s'eſtoient faites juſques alors, vint à ſe marier; Ayant donc prié tous ces Meſſieurs, comme ſes amis particuliers d'aſſiſter à ſon contract, ils aviſerent entr'eux qu'à l'avenir ſa maiſon ne ſeroit plus ſi propre qu'auparavant pour leurs conferences : Ainſi on commença à s'aſſembler chez Monſieur des Mareſts, & à penſer ſerieuſement, ſuivant l'intention du Cardinal, à l'établiſſement de l'Academie.

SI VOUS vous ſouvenez d'avoir lû dans quelque Poëte la deſcription d'une Republique naiſſante, où les uns ſont occupez à faire des loix & à creer des Magiſtrats; les autres à partager les terres & à tracer le plan des maiſons;

ceux-cy à assembler des materiaux; ceux-là à jetter les fondemens des temples ou des murailles : Imaginez-vous qu'il en fut à peu prés de mesme en cette premiere institution de l'Academie, & qu'il s'y passa presque en mesme temps plusieurs choses, qui ne peuvent estre rapportées que l'une aprés l'autre.

Une des premieres fut que ces Messieurs grossirent leur Compagnie de plusieurs personnes considerables par leur merite, entre lesquelles il y en avoit qui l'estoient d'ailleurs par leur condition. Car comme la Cour embrasse toûjours avec ardeur les inclinations des Ministres & des Favoris, sur tout quand elles sont raisonnables & honnestes ; ceux qui approchoient le plus prés du Cardinal, & qui étoient en quelque reputation d'esprit, faisoient gloire d'entrer dans un Corps dont il estoit le protecteur, & le Pere. Non seulement Monsieur des Marests & Monsieur de Boisrobert, qui avoient seû les

premiers ces aſſemblées ſecrettes; mais encore Monſieur de Montmor Maiſtre des Requeſtes, Monſieur du Chaſtelet Conſeiller d'Eſtat, Monſieur de Bautru auſſi Conſeiller d'Eſtat, & qui eſtoit en grande faveur, Monſieur Servien alors Secretaire d'Eſtat, & Monſieur le Garde des ſeaux Seguier, maintenant Chancelier de France, voulurent eſtre de cette Compagnie. Mais parce que je dois parler ailleurs de tous les Academiciens en particulier, je me reſerve à dire en cet endroit-là en quel temps, & en quelle occaſion chacun d'eux y fut receu.

Pour donner auſſi quelque ordre, & quelque forme à leurs aſſemblées, ils reſolurent de creer d'abord trois Officiers: Un Directeur & un Chancelier qui ſeroient changez de temps en temps, & un Secretaire qui ſeroit perpetuel; les deux premiers par ſort, & le dernier par les ſuffrages de l'aſſemblée. Le Directeur fut

Monſieur de Serizay, le Chancelier Monſieur des Mareſts, le Secretaire Monſieur Conrart, à qui cette charge fut donnée en ſon abſence d'un commun conſentement, tout le monde demeurant d'accord que perſonne ne pouvoit mieux remplir cette place. Deſlors il commença à écrire ce qui ſe paſſoit dans les aſſemblées, & à tenir ces Regiſtres, d'où j'ay tiré la meilleure & la plus grande partie de cette Relation. Ils commencent au 13. Mars 1634.

Regiſtres 13. Mars 1634. Outre ces trois officiers, on crea un Libraire de l'Academie, lequel devoit auſſi luy ſervir comme d'Huiſſier. Cette Charge fut
Reg. 16. Avril 1634. donnée à Camuſat, qui eſtoit de tous ceux d'alors celuy que l'on eſtimoit le plus habile; car outre qu'il eſtoit tres-entendu en ſa profeſſion, il eſtoit homme de bon ſens, & n'imprimoit guere de mauvais ouvrages; de ſorte qu'encore lors que nous ſommes venus dans le monde vous & moy, & que nous avons commencé à lire des pieces

Françoiſes, c'eſtoit preſque une marque infaillible des bonnes, que d'eſtre de ſon impreſſion.

On delibera auſſi dans ces commencemens du nom que prendroit la Compagnie, & entre pluſieurs qui furent propoſez, celuy de l'ACADEMIE FRANÇOISE qui avoit deſia eſté approuvé par le Cardinal, fut trouvé le meilleur. Quelques-uns l'ont nommée depuis, *l'Academie des beaux eſprits*, quelques autres *l'Academie de l'Eloquence*, comme Monſieur de Boiſſat, qui luy écrivit de Dauphiné avec ce titre, par erreur, bien qu'il en fût luy-meſme. Pluſieurs autres ont crû qu'elle s'appelloit *l'Academie Eminente*, par une alluſion à la qualité du Cardinal ſon protecteur; & j'avouë que je m'y ſuis auſſi trompé autrefois dans l'Epiſtre dedicatoire du premier livre de la Paraphraſe des Inſtitutes; mais enfin elle ne s'eſt jamais appellée elle-meſme que l'ACADEMIE FRANÇOISE.

Reg 20. Mars 1634.

Au choix de ce nom qui n'a rien ni de ſuperbe, ni d'étrange, elle a témoigné peut-eſtre moins de galanterie ; mais peut-eſtre auſſi plus de jugement & plus de ſolidité que les Academies de delà les monts qui ſe ſont piquées d'en prendre ou de myſterieux, ou d'ambitieux, ou de biſarres, tels qu'on les prendroit en un carrouſel, ou en une maſcarade : comme ſi ces exercices d'eſprit eſtoient plûtoſt des débauches & des jeux, que des occupations ſerieuſes. Ainſi leurs Academiciens ſe ſont appellez à Siene *Intronati*, à Florence *della Cruſca*, à Rome *Humoriſti*, *Lincei*, *Fantaſtici*, à Bologne *Otioſi*, à Genes *Addormentati*, à Padouë *Ricovrati & Orditi* ; à Vincenze *Olimpici*, à Parme *Innominati*, à Milan *Naſcoſti*, à Naples *Ardenti*, à Mantouë *Invaghiti*, à Pavie *Affidati* : & je ne ſache que la ſeule Academie Florentine, la plus ancienne de toutes, qui ait voulu prendre un nom ſimple, & ſans affectation.

Voyez M. Naudé en ſon Dialogue de Maſcurat, où il nomme encore les *Offuſcati* de Ceſene, *Diſuniti* de Fabriano, *Filoponi* de Faiéce, *Caliginoſi* d'Ancone, *A-*

Mais peut-estre traitteray-je quelque jour ailleurs, & en un discours à part de toutes ces Academies, & de leurs noms; Pour revenir maintenant à celle dont j'ay entrepris de parler; En mesme temps qu'elle choisissoit le sien, elle deliberoit aussi sur les occupations qu'elle auroit, & sur les loix qu'elle devoit establir. Tous les Academiciens eurent ordre d'y penser en particulier. Monsieur Faret fut chargé de faire cependant un discours, qui continst comme le Projet de l'Academie, & qui pût servir de Preface à ses Statuts; & Monsieur de Serizay de faire une lettre à Monsieur le Cardinal, pour le supplier d'honorer la Compagnie de sa protection. Ce fut par cette lettre, & par ce projet qu'on commença. La lettre qui est du 22. de Mars 1634. contenoit en substance; *Que si Monsieur le Cardinal avoit publié ses escrits, il ne manqueroit rien à la perfection de la Langue, & qu'il*

Adagiati de Rimini, *Affidati* de Ciıta de Castello, *Insensati* de Perouse, *Raffronati* de Ferme, *Catenati* de Macerata, *Ostinati* de Viterbe, *Immobili* d'Alessandrie, *Occulti* de Bresse, *Perseveranti* de Trevise, *Filarmonici* de Verone, *Humorosi* de Cortone, *Oscuri* de Luques.

Lettre de l'Academie

21. Mars 1634. *auroit fait sans doute ce que l'Academie se proposoit de faire : Mais que sa modestie l'empéchant de mettre au jour ses grands ouvrages, ne l'empéchoit pas neantmoins d'approuver qu'on recherchast les mesmes tresors qu'il tenoit cachez, & d'en autoriser la recherche. Que c'estoit le plus solide fondement du dessein de l'Academie, & de son projet, qui seroit presenté à son Eminence avec cette lettre par Messieurs de Bautru, du Chastellet, & de Boisrobert. Qu'elle ne vouloit recevoir l'ame que de luy, & que l'esperance de sa protection l'obligeoit desja à un extreme ressentiment.*

Ce projet estoit un discours fort estendu, plein de plusieurs beaux raisonnemens qui se reduisoient à peu prés à ces chefs. *Que de tout temps le païs que nous habitons avoit porté de trés-vaillans hommes, mais que leur valeur estoit demeurée sans reputation, au prix de celle des Romains, & des Grecs, parce qu'ils n'avoient pas possedé l'art*

Projet de l'Academie.

de la rendre illustre par leurs escrits. Qu'aujourd'huy pourtant les Grecs, & les Romains ayant esté rendus esclaves des autres nations, & leurs langues mesme si riches & si agreables, estant contées entre les choses mortes; il se rencontroit heureusement pour la France, que non seulement nous estions demeurez en possession de la valeur de nos ancestres; mais encore en estat de faire revivre l'Eloquence, qui sembloit estre ensevelie avec ceux qui en avoient esté les inventeurs, & les maistres. Qu'aprés les grandes, & memorables actions du Roy, c'estoit une tres-heureuse rencontre, qu'il se trouvast aujourd'huy parmy ses sujets, tant d'hommes capables de faire lire avec plaisir ce que nous avions vû executer avec estonnement. Qu'aussi n'estoit-ce pas une des moindres pensées de ce grand Cardinal son premier Ministre, que d'embrasser comme il faisoit la protection des belles lettres, si necessaires pour le bien, & pour la gloire des Estats,

& de les faire fleurir par sa faveur, & par son approbation. Qu'il sembloit ne manquer plus rien à la felicité du Royaume, que de tirer du nombre des Langues barbares, cette Langue que nous parlons, & que tous nos voisins parleroient bien-tost, si nos conquestes continuoient comme elles avoient commencé. Que pour un si beau dessein il avoit trouvé à propos d'assembler un certain nombre de personnes capables de seconder ses intentions. Que ces Conferences estoient un des plus asseurez moyens pour en venir à bout. Que nostre Langue plus parfaite desia que pas une des autres vivantes, pourroit bien enfin succeder à la Latine, comme la Latine à la Grecque, si on prenoit plus de soin qu'on n'avoit fait jusques icy de l'élocution, qui n'estoit pas à la verité toute l'éloquence, mais qui en faisoit une fort bonne, & fort considerable partie. Aprés cela il estoit adjoûté : *Que pour l'ordre, la police, & les*

loix

loix de cette Assemblée, on avoit trouvé à propos de les reduire en un Statut à part, & de ne traiter en cet endroit, que de deux choses qui eussent esté trop contraintes, & trop gesnées dans la briefveté qu'affecte le style des loix. La premiere, des qualitez que devoient avoir ceux à qui on confioit cet employ; Et la seconde, quelles seroient leurs fonctions, & quelles matieres ils auroient à traiter.

Pour la premiere, Qu'il ne suffisoit pas d'avoir une grande & profonde connoissance des sciences, ni une facilité de parler agreablement en conversation, ni une imagination vive & prompte, capable de beaucoup inventer: Mais qu'il falloit comme un genie particulier, & une lumiere naturelle capable de juger de ce qu'il y avoit de plus fin & de plus caché dans l'Eloquence: Qu'il falloit enfin comme un mélange de toutes ces autres qualitez, en un temperamment égal, assujetties sous la loy de l'entendement, &

sous un jugement solide. Quant à leurs fonctions, qui estoient la seconde chose dont on avoit promis de traiter: Qu'elles seroient de nettoyer la Langue des ordures qu'elle avoit contractées, ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais, & dans les impuretez de la chicane, ou par les mauvais usages des Courtisans ignorans, ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant, & de ceux qui disent bien dans les chaires, ce qu'il faut dire, mais autrement qu'il ne faut. Que pour cet effet il seroit bon d'établir un usage certain des mots. Qu'il s'en trouveroit peu à retrancher de ceux dont on se servoit aujourd'huy, pourveu qu'on les rapportast à un des trois genres d'écrire, ausquels ils se pouvoient appliquer. Que ceux qui ne vaudroient rien, par exemple, dans le stile sublime, seroient soufferts dans le mediocre, & approuvez dans le plus bas, & dans le comique. Qu'un des moyens dont les Academiciens se serviroient pour

parvenir à la perfection, seroit l'examen, & la correction de leurs propres ouvrages. Qu'on en examineroit severement le sujet, & la maniere de le traiter, les argumens, le style, le nombre, & chaque mot en particulier. Qu'aprés de si exactes observations on laisseroit faire ceux qui voudroient prendre la peine d'y ajouster les leurs, peut-estre avec un succez aussi ridicule, que ceux qui pensoient avoir remarqué des taches dans le Soleil. Qu'aussi bien l'Academie ne desiroit plaire qu'au plus sage de tous les hommes, & non pas à des foux qui commençoient d'estre ébloüis de la gloire qu'elle recevoit d'un si grand protecteur. Que si ces resolutions ne pouvoient servir de regles à l'avenir, au moins pourroient-elles bien servir de conseils, puisqu'il n'y avoit point d'apparence que tant d'hommes assemblez n'eussent pû decider des choses dont on ne pouvoit nier qu'ils n'eussent fait voir une assez heureuse pratique. Que cette Com-

pagnie avoit pris le nom d'ACADEMIE FRANÇOISE, *parce qu'il estoit le plus modeste, & le plus propre à sa fonction. Que pour le seau dont elle se serviroit, & les privileges dont elle joüiroit, elle s'en remettoit à son Fondateur, & à son autorité, qui seule ayant donné la forme à cette institution, la pouvoit élever sur des fondemens assez forts pour durer autant que la Monarchie.*

Ce projet accompagné de la lettre dont je vous ay parlé, fut presenté au Cardinal par les trois de-
Reg. 17. Mars 1634. putez de la Compagnie. Il se fit lire la lettre deux fois, l'une par le Cardinal de la Valette, qui se trouva auprés de luy; l'autre, par Monsieur de Boisrobert mesme; & respondit aux deputez en ces propres termes, comme je l'ay trouvé dans les Registres. *Qu'il estimoit toute la Compagnie en general, & chacun de ceux qui la composoient en particulier. Qu'il luy savoit gré de ce qu'elle luy demandoit sa*

protection, & qu'il la luy accordoit de bon cœur. Il se fit lire aussi le projet, leur marqua quelques endroits qu'il jugeoit devoir estre corrigez, & promit de l'approuver quand il auroit esté mis au net. Ce rapport ayant esté fait à la Compagnie, on commit pour examiner ce discours; premierement Messieurs Silhon, & Sirmond, & depuis encore Messieurs Chapelain, Godeau, Habert, des Marests. Enfin comme chacun des Academiciens y trouvoit toûjours quelque chose à redire; il fut resolu que chacun d'eux l'examineroit en particulier, que pour cela on en feroit imprimer trente copies qui leur seroient distribuées, mais qu'ils jureroient de n'en point parler, & de ne les monstrer à personne. J'ay appris là dessus une chose que j'estime assez remarquable: C'est qu'on prit pour avoir ces trente copies, la voye de l'impression, non seulement parce qu'on la jugea la plus facile,

Reg. 1. May. 1634.

Reg. 8. May. 1634.

& la plus prompte ; mais encore parce que ſuivant l'opinion commune, moins les yeux ont de peine à lire un ouvrage, plus l'eſprit a de liberté pour en juger. Qu'on y void plus clair, & qu'on en remarque mieux les graces & les defauts, quand il eſt eſcrit d'un bon caractere, que s'il l'eſtoit d'un mauvais, & mieux auſſi quand il eſt imprimé, que s'il eſtoit écrit à la main. Que faiſoit le Cardinal du Perron qui n'épargnoit ni peine, ni ſoin, ni dépenſe pour ſes livres, les faiſoit toûjours imprimer deux fois : la premiere pour en diſtribuer ſeulement quelques copies à des amis particuliers, ſur leſquelles ils pûſſent faire leurs obſervations : la ſeconde pour les donner au public, en la derniere forme où il avoit reſolu de les mettre ; & qu'afin qu'ils ne fuſſent pas divulguez contre ſon gré, de cette premiere ſorte, il n'y faiſoit travailler que dans ſa maiſon de Bagnolet, où il avoit une Imprimerie,

exprés. Quoy-qu'il en soit, les trente copies imprimées furent rapportées par les Academiciens avec leurs notes; & ce qui est considerable d'un si grand nombre, il n'y en eut pas un qui ne gardast le secret. Le discours fut examiné en suite avec grand soin en diverses assemblées, dont il y en eut mesme plusieurs d'extraordinaires pour ce sujet. Enfin Monsieur Faret le mit en estat d'estre presenté pour une seconde fois au Cardinal, dequoy luy & Monsieur de Boisrobert furent chargez. Le Cardinal retint la copie qu'ils luy en donnerent, & l'ayant approuvé pour la matiere, le renvoya bien-tost aprés à la Compagnie, avec ses apostilles de la main de Charpentier son Secretaire, qui ne regardoient que la forme & les expressions. On ordonna *qu'il seroit tres-humblement remercié de cette faveur, & qu'on corrigeroit suivant son intention les endroits qu'il avoit marquez.* Seulement par une liberté assez loüa-

Reg. 18. May. 1634.

Reg. 19. Iuin.17. Juillet. 30. Octobre 1634.

Reg. 15. Novembre 1634.

ble, en un temps où toute la Cour estoit idolâtre de ce Ministre, & où ç'eust esté un crime que d'oser luy contredire; il fut arresté sur deux de ces endroits, *Qu'il seroit supplié de dire s'il vouloit absolument qu'on les changeast, parce que son apostille estoit conceuë en termes douteux, & que les phrases sembloient assez nobles & assez Françoises, à toute la Compagnie.*

Reg. 17. Novembre 1634.

Je ne trouve point qu'on ait changé ces endroits depuis, & cela suffit pour croire que le Cardinal ne s'y obstina pas davantage. Or le dessein de l'Academie estoit de faire imprimer ce Projet avec ses Statuts quand ils auroient esté dressez, & qu'on en seroit demeuré d'accord : Mais cela ne s'est point fait depuis, soit que cette premiere ardeur pour la gloire de la Compagnie se soit ralentie avec le temps, soit, comme ie le croirois plus volontiers, qu'il arrivast alors à un Corps si judicieux, ce qui arrive tous les jours en parti-

culier, aux plus grands hommes de ne pouvoir eux-mesmes se contenter, lors qu'ils contentent tous les autres. Peut-estre que l'Academie approuvant châque partie de ce discours, y trouva je ne say quoy à redire en gros pour l'ordre, & pour la conduite. J'oserois presque le soupçonner ainsi, non seulement parce qu'aprés l'avoir leû deux fois & avec beaucoup de plaisir, il m'a semblé pencher plus vers ce defaut que vers aucun autre; mais encore parce qu'en une des Conferences où il fut examiné, comme je le voy dans les Registres, il fut fait une regle generale pour l'avenir, qui doit aussi à mon avis servir d'une leçon generale à ceux qui écrivent, *Qu'on ne liroit plus dans la Compagnie aucun discours, sans en apporter en mesme temps l'Analyse à part, afin que l'Academie pût juger du corps, aussi exactement que des parties.* Reg. 17. Juillet 1634.

On n'avoit pas oublié cependant à deliberer sur la principale

occupation de l'Academie, sur ses Statuts, & sur les Lettres qu'il fal-
Reg. 10 Mars 1634. loit pour son établissement. Dés la seconde assemblée, sur la question qui fut proposée de sa fonction, Monsieur Chapelain representa qu'*à son avis elle devoit estre de travailler à la pureté de nostre Langue ; & de la rendre capable de la plus haute Eloquence*, (comme vous avez veû qu'il est dit dans le projet). *Que pour cet effet il falloit premierement en regler les termes & les phrases, par un ample Dictionnaire, & une Grammaire fort exacte, qui luy donneroient une partie des ornemens qui luy manquoient, & qu'en suite elle pourroit acquerir le reste par une Rhetorique, & une Poëtique, que l'on composeroit pour servir de regle à ceux qui voudroient écrire en vers & en prose.* Cet avis qui tomboit dans le sentiment de tous les autres Academiciens, fut generalement suivy : & parce que Monsieur Chapelain s'estoit estendu sur la ma-

niere dont on devoit travailler au Dictionnaire, & à la Grammaire, il fut prié d'en dresser un plan, qui fut veû depuis par la Compagnie, & sur lequel il fut ordonné qu'il confereroit avec Messieurs de Bourzey, de Gombauld, & de Gomberville. Mais j'auray une autre occasion de vous parler plus à propos de ce plan, & d'en rapporter mesme un abregé, qui vous fera bien juger de quelle estime & de quelles loüanges il estoit digne. Reg. 27. Mars 1634.

Quant aux Statuts de l'Academie, le premier qui travailla sur ce sujet par ordre de la Compagnie, fut Monsieur du Chastellet Conseiller d'Estat. Aprés qu'on eut veû son travail, il fut ordonné qu'il en confereroit avec les mesmes Messieurs de Bourzey, de Gombauld, & de Gomberville. Depuis il fut arresté que tous les Academiciens seroient exhortez à donner leurs memoires par écrit sur cette matiere. J'ay veû neuf de ces memoires, ou avis des particuliers Reg. 27. Mars 1634.

Academiciens, qui sont ceux de Messieurs Faret, de Gombauld, Chapelain, Conrart, Sirmond, du Chastellet, Bardin, Colletet, & Baudoin. Je ne m'arresteray point à vous dire ce qu'ils contiennent; mais je croy pouvoir remarquer en passant deux choses, qui n'ont point esté suivies dans les Statuts : l'une qui est dans le memoire de Monsieur de Gombauld, & que je rapporte icy comme un témoignage de sa pieté & de sa vertu; C'est qu'il proposoit que chacun des Academiciens fust tenu de composer tous les ans une piece ou petite ou grande, à la loüange de Dieu: l'autre qui m'a semblé fort estrange, quoy qu'elle fust demandée par Monsieur Sirmond, homme d'ailleurs d'un jugement fort solide; C'est qu'il vouloit que tous les Academiciens fussent obligez par serment, à employer les mots approuvez par la pluralité des voix dans l'Assemblée : De sorte que si cette loy eust esté receuë, quel-

que aversion particuliere qu'on eust pû avoir pour un mot, il eust fallu necessairement s'en servir, & qui en eust usé d'autre sorte, auroit commis non pas une faute, mais un peché. Tous ces mémoires furent remis entre les mains de quatre Commissaires, Messieurs du Chastellet, Chapelain, Faret, & Gombauld, pour prendre de chacun ce qu'ils y trouveroient de meilleur ; & aprés leur choix Monsieur Conrart, qui en qualité de Secretaire avoit aussi assisté à toutes ces Conferences particulieres, digera, & coucha par écrit les articles des Statuts. Ils furent leûs, examinez, & approuvez par la Compagnie. Reg. 4. Decembre 1634.

Le mesme Monsieur Conrart avoit esté chargé de dresser les Lettres patentes pour la fondation de l'Academie ; ce qui sembloit luy appartenir doublement, puisqu'il se trouvoit, & Secretaire de l'Academie, & Secretaire du Roy. Aprés qu'il les eut leuës dans l'Assem- Reg. 13. Novembre 1634.

Reg. 2. Janvier 1635. blée, Messieurs du Chastellet, de Serizay, & de Cerisy eurent ordre de les revoir avec luy, & de les faire voir à Monsieur le Garde des seaux : & Monsieur de Boisrobert, à Monsieur le Cardinal. Je croy que vous me saurez bon gré de les avoir icy inserées au long, puisqu'elles servent de fondement à tout le reste, & que d'ailleurs elles sont conceuës en termes fort purs & fort elegans, qui sans s'écarter des clauses & des façons de parler ordinaires de la Chancellerie, sentent neantmoins la politesse de l'Academie & de la Cour.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, *A tous presens & à venir*, SALUT. *Aussi-tost que Dieu nous eut appellez à la conduite de cet Estat, nous eusmes pour but, non seulement de remedier aux desordes que les guerres civiles dont il a esté si long-temps affligé,*

y avoient introduits ; mais aussi de l'enrichir de tous les ornemens convenables à la plus illustre, & la plus ancienne de toutes les Monarchies qui soient aujourd'huy dans le monde. Et quoy que nous ayons travaillé sans cesse à l'execution de ce dessein, il nous a esté impossible jusques icy d'en voir l'entier accomplissement. Les mouvemens excitez si souvent dans la pluspart de nos Provinces, & l'assistance que nous avons esté obligez de donner à plusieurs de nos Alliez, nous ont divertis de toute autre pensée, que de celle de la guerre, & nous ont empéchez de jouir du repos que nous procurions aux autres. Mais comme toutes nos intentions ont esté justes, elles ont eu aussi des succez heureux. Ceux de nos voisins qui estoient oppressez par leurs ennemis, vivent maintenant en asseurance sous nostre protection ; la tranquillité publique fait oublier à nos sujets toutes les miseres passées, & la confusion a cedé enfin au bon ordre que nous avons fait revivre

parmy eux, en reſtabliſſant le commerce, en faiſant obſerver exactement la diſcipline militaire dans nos armées, en reglant nos finances, & en reformant le luxe. Chacun ſait la part que noſtre trés-cher & trés-amé couſin le Cardinal Duc de Richelieu a eüe en toutes ces choſes, & nous croirions faire tort à la ſuffiſance, & à la fidelité qu'il nous a fait paroiſtre en toutes nos affaires, depuis que nous l'avons choiſi pour nôtre principal Miniſtre, ſi en ce qui nous reſte à faire pour la gloire, & pour l'embelliſſement de la France, nous ne ſuivions ſes avis, & ne commettions à ſes ſoins la diſpoſition & la direction des choſes qui s'y trouveront neceſſaires. C'eſt pourquoy luy ayant fait connoiſtre noſtre intention, il nous a repreſenté qu'une des plus glorieuſes marques de la felicité d'un Eſtat, eſtoit que les Sciences & les Arts y fleuriſſent, & que les lettres y fuſſent en honneur, auſſi bien que les armes, puiſqu'elles ſont un des principaux inſtrumens de la

vertu. Qu'aprés avoir fait tant d'exploits memorables, nous n'avions plus qu'à adjouster les choses agreables aux necessaires, & l'ornement à l'utilité, & qu'il jugeoit que nous ne pouvions mieux commencer que par le plus noble de tous les Arts, qui est l'Eloquence. Que la Langue Françoise qui jusques à present n'a que trop ressenti la negligence de ceux qui l'eussent pû rendre la plus parfaite des modernes, est plus capable que jamais de le devenir, veu le nombre des personnes qui ont une connoissance particuliere des avantages qu'elle possede, & de ceux qui s'y peuvent encore adjouster. Que pour en establir des regles certaines, il avoit ordonné une assemblée, dont les propositions l'avoient satisfait : si bien que pour les executer, & pour rendre le langage François, non seulement elegant, mais capable de traiter tous les Arts, & toutes les Sciences, il ne seroit besoin que de continuer ces Conferences; ce qui se pourroit faire avec

beaucoup de fruit, s'il nous plai-soit de les autoriser, de permettre qu'il fust fait des Reglemens & des Statuts pour la police qui doit y estre gardée, & de gratifier ceux dont elles seront composées, de quelques témoignages honorables de nostre bien-veillance. A CES CAUSES *ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir desdites Conferences, & inclinant à la priere de nôtredit cousin,* NOUS AVONS *de nôtre grace speciale, pleine puissance, & autorité Royale, permis, approuvé, & autorisé, permettons, approuvons & autorisons par ces presentes, signées de nostre main, lesdites assemblées & conferences : Voulons qu'elles se continuënt desormais en nostre bonne ville de Paris, sous le nom de l'*ACADEMI[E] FRANÇOISE *: Que nostredit cousi[n] s'en puisse dire & nommer le Che[f] & Protecteur : Que le nombre e[n] soit limité à quarante personnes[:] Qu'il en autorise les Officiers, le[s] Statuts & les Reglemens, sans qu'i[l]*

soit besoin d'autres Lettres de nous que les presentes : par lesquelles nous confirmons dés maintenant, comme pour lors, tout ce qu'il fera pour ce regard. Voulons aussi que ladite Academie ait un seau avec telle marque & inscription qu'il plaira à nôtredit cousin, pour seeller tous les actes qui émaneront d'elle. Et d'autant que le travail de ceux dont elle sera composée doit estre grandement utile au public, & qu'il faudra qu'ils y employent une partie de leur loisir; nostredit cousin nous ayant representé que plusieurs d'entre eux ne se pourroient trouver que fort peu souvent aux assemblées de ladite Academie, si nous ne les exemptions de quelques-unes des charges onereuses, dont ils pourroient estre chargez, comme nos autres sujets, & si nous ne leur donnions moyen d'éviter la peine d'aller solliciter sur les lieux les procez qu'ils pourroient avoir dans les Provinces éloignées de nostre bonne ville de Paris, où lesdites assemblées se doivent faire : Nous avons à la priere

*de nostredit cousin, exempté, & exemptons par ces mesmes presentes de toutes tutelles & curatelles, & de tous guets & gardes, lesdits de l'*ACADEMIE FRANÇOISE, *jusques audit nombre de quarante à present & à l'avenir, & leur avons accordé & accordons le droit de* Committimus *de toutes leurs causes personnelles, possessoires, & hypotequaires, tant en demandant qu'en deffendant, pardevant nos amez & feaux Conseillers les Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, ou les gens tenans les Requestes de nostre Palais à Paris, à leur choix & option, tout ainsi qu'en joüissent les Officiers domestiques, & commensaux de nostre Maison.* SI DONNONS *en mandement à nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hôtel, & à tous autres nos Iusticiers & Officiers qu'il appartiendra, qu'ils fassent lire & registrer ces presentes, & joüir de toutes les choses qui y sont contenuës, &*

de ce qui sera fait, & ordonné par nôtredit cousin le Cardinal Duc de Richelieu en consequence & en vertu d'icelles, tous ceux qui ont déja esté nommez par luy, ou qui le seront cy-aprés, jusques au nombre de quarante, & ceux aussi qui leur succederont à l'avenir, pour tenir ladite ACADEMIE FRANÇOISE : *faisant cesser tous troubles & empéchemens qui leur pourroient estre donnez. Et pource que l'on pourra avoir affaire des presentes en divers lieux, nous voulons qu'à la copie collationnée par un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit adjoustée comme à l'original. Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous exploits necessaires, sans demander autre permission :* CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR, *nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles nous ne voulons qu'il soit differé, dérogeant pour cet effet à tous Edicts, Declarations, Arrests, Reglemens*

& autres Lettres contraires aux presentes. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toûjours, nous y avons fait mettre nostre seel, sauf en autres choses nostre droict, & d'autruy en toutes. DONNE' *à Paris au mois de Janvier l'an de grace 1635 & de nostre regne le 25me. Signé* LOVIS. *Et sur le reply : Par le Roy*, DELOMENIE. *Et seellées du grand seau de cire verte sur lacs de soye rouge & verte.*

On eust adjousté aux autres privileges, & en apparence facilement obtenu l'exemption des tailles ; Mais parce que tous les Academiciens d'alors en estoient exempts, ou par leur noblesse ou autrement, personne ne fut d'avis de la demander, de peur qu'il ne semblast en avoir besoin pour luy-mesme, & ils prefererent un honneur assez imaginaire au solide & veritable interest de leurs successeurs.

Il ne fut pas difficile de faire seeller ces Lettres : Monsieur l

Garde des seaux avoit luy-mesme trop d'inclination à cette sorte d'exercices, pour y apporter de la resistance. C'est pourquoy dés que les Deputez luy en parlerent, il leur donna toutes les bonnes paroles qu'ils pouvoient souhaiter. Un peu après mesme il fit dire à la Compagnie par Monsieur de Cerisy, qu'il desiroit d'estre compris dans le Tableau des Academiciens, qu'on avoit fait depuis peu. Vous verrez ailleurs comment cette proposition fut receuë; maintenant il vous suffit de savoir qu'il seella les Lettres incontinent aprés, & qu'elles furent rapportées à l'Academie par Monsieur de Cerisy le 29me. Janvier 1635.

Reg. 4. Decembre 1634.

Reg. 8. Janvier 1635.

Reg. 29. Janvier 1635.

Il ne restoit plus que deux choses pour l'entier établissement de ce Corps : l'une, de faire autoriser ses Statuts par le Cardinal, suivant le pouvoir que les Lettres luy en donnoient : l'autre, de faire verifier ces Lettres au Parlement. La premiere fut fort aisée, la seconde

au contraire accompagnée de beau-
coup de difficultez & de longueurs.
Pour faire autoriser les Statuts au
Reg. 5. Fevrier 1635. Cardinal, qui estoit alors à Ruel
on luy deputa les trois officiers
avec Monsieur de Boisrobert. J'ay
ouy dire à Monsieur Conrart
qui estoit de cette deputation com-
me officier, & que vous reconnoî-
trez à mon avis pour juste juge
de choses semblables, qu'il n'avoit
jamais ouy mieux parler que fit
le Cardinal en cette rencontre:
qu'il répondit à la harangue de
Monsieur de Serizay le Directeur
comme s'il l'eust veuë long-temps
auparavant, & qu'il eust eû le loi-
sir de se preparer sur tous les chefs
& presque sur tous les mots qu'el-
le contenoit; qu'il parla premiere-
ment pour l'Academie en general,
puis s'adressa aux quatre deputez,
& enfin à chacun d'eux à part,
mais si à propos, avec tant de gra-
ce, de civilité, de majesté & de
Reg. 22. Fevrier 1635. douceur, qu'il ravit en admira-
tion tous ceux qui s'y rencontre-
rent

rent. Il se fit au reste laisser les Statuts pour les voir, & les renvoya quelque temps aprés signez de sa main, & contresignez par Charpentier son Secretaire ; & seellez de ses armes en placard. Mais il ne faut pas oublier, que ce fut aprés y avoir fait changer une seule chose, qui eust semblé estre trop à son avantage, & marquer en luy quelque vanité. L'article cinquiéme des Statuts portoit, *Que chacun des Academiciens promettoit de reverer la vertu, & la memoire de Monseigneur leur protecteur.* Il desira que cet article fust osté, & la Compagnie ordonna qu'il le seroit, pour obeïr à son Eminence ; 12. Fevrier
mais qu'il en seroit fait mention 1635.
dans les Registres.

Je serois maintenant ennuyeux sans doute, si j'entreprenois de vous raconter par le menu, combien il fallut au contraire de temps & de peine pour faire verifier les Lettres patentes au Parlement. Aprés qu'elles eurent esté signées

Reg. 29. Ianvier, & 5 Fevrier 1635.

en commandement par Monsieur
Delomenie Secretaire d'Estat,
qu'on appelloit alors Monsieur de
la Villeauclair, & qui est aujour-
d'huy Monsieur le Comte de Brien
ne; à quoy on ne trouva point de
difficulté; elles furent mises entre
les mains de Monsieur Hennequin
de Bernay Conseiller en la grand
Chambre pour en faire le rapport.

Reg. 5. Fevrier 1635.

On ordonna diverses deputations
tant à luy qu'à Messieurs les gen
du Roy, & à Monsieur le Pre
mier President le Jay; mais elle

Reg. 12. Mars 19 Mars. 16 Avril 1635.

furent toutes inutiles. Et bien qu
pour donner plus de force aux sol
licitations, aprés les deux premiere
on eût résolu de ne les plus faire a
nom de la Compagnie, mais de l
part de Monsieur le Cardinal, q

Reg 23. 30. Iuillet 1635.

le trouvoit bon ainsi, & qu'e
son nom Messieurs des Marests
de Bautru & de Boisrobert eusse
esté voir le Premier President :
leur avoit donné peu d'esperan
d'obtenir ce qu'ils desiroient. C
la fut cause que le Cardinal sur

plainte qui luy en fut faite par Mr. de Boisrobert de la part de la Compagnie, écrivit au Premier President la lettre suivante. Reg. 10. Decembre 1635.

MONSIEUR, *Je ne prends pas la plume pour vous representer le merite des personnes don l'*ACADEMIE FRANÇOISE *nouvellement établie à Paris est composée, parce que la plus part ayant l'honneur d'estre connus de vous, vous ne l'ignorez pas à mon avis ; mais bien pour vous conjurer de vouloir en cette consideration, & de l'affection que je leur porte en general & en particulier, contribuer le pouvoir que vous avez dans vostre Parlement pour la verification des privileges qu'il a plû à sa Majesté leur accorder à ma supplication, estans utiles & necessaires au public, & ayans un dessein tout autre que celuy qu'on vous a pû faire croire jusques icy. Je ne doute point que vous n'apportiez en cette occasion pour leur contentement toute la facilité qu'il vous*

sera possible, & qu'ils ont lieu de se promettre de ma recommandation envers vous; vous asseurant qu'outre l'obligation que ces Messieurs vous auront de la faveur que vous leur departirez en ce rencontre, je prendray part à leur ressentiment, pour vous témoigner le mien par tout où j'auray moyen de vous servir, & de vous faire connoistre par effet que je suis,

MONSIEUR,

Le Dec. 1635. *Vostre tres-affectionné serviteur*

LE CARD. DE RICHELIEU

Reg. 17. Decembre 1635. Une copie de cette Lettre fut leuë dans l'Academie; & parce que le Procureur General avoit témoigné le desirer ainsi, on obtint encore trois lettres de cachet du

Reg. 17. 24. & dernier Decembre 1636. Roy: l'une pour luy, & pour les Advocats Generaux: l'autre pour le Parlement: & la troisiéme, pour le Premier President le Jay. Le Procureur General d'alors, estoit ce grand homme, à qui j'ay d

trés-grandes obligations, Monsieur Molé, maintenant Garde des Seaux de France. Ces Lettres estoient toutes écrites au mesme sens, & il suffit de vous en rapporter une, pour vous faire connoître les autres.

DE PAR LE ROY.

NOS AMEZ ET FEAUX, *Nous avons cy-devant par Lettres patentes en forme d'Edict du mois de Janvier dernier, voulu & ordonné estre fait établissement d'une* ACADEMIE FRANÇOISE, *en nôtre bonne ville de Paris, laquelle n'étant composée que de personnes de grand merite & savoir, ne peut estre que beaucoup avantageuse au public, & à la reputation & accroissement du nom François.* A CES CAUSES, *Nous voulons, & vous mandons que vous ayez à proceder à l'enregistrement des susdites Lettres, selon leur forme & te-*

neur, & faire joüir cette Compagnie des privileges desquels nous l'avons voulu avantager, sans y apporter aucune longueur, restriction, ni difficulté : si n'y faites faute : CAR *tel est nostre plaisir.* DONNÉ *à Saint Germain en Laye le 30. jour de Decembre 1653. Signé,* LOVIS. *Et plus bas,* DELOMENIE *: Et au dessus : A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris.*

Outre tout cela le Cardinal témoigna au Procureur General qu'il l'estoit allé voir à Conflans, qu'il desiroit absolument cette verification, & qu'ayant donné son seing aux Statuts de l'Academie, il l'avoit jugée digne des privileges qui luy estoient accordez. Il fit aussi entendre au Premier President que pour peu qu'on apportast encore de longueurs ou d'obstacles à cette affaire, il feroit presenter & verifier les Lettres au grand Conseil. On continua les sollicitations en son nom, & ceux qui les fa-

soient, disoient de sa part qu'il avoit deffendu à l'Academie de s'en méler, voulant qu'elle ne receust cette grace que de luy. Enfin le Procureur General donna ses conclusions favorables, & Monsieur Savarre Conseiller en la grand'Chambre, entre les mains duquel les Lettres avoient passé, témoigna aussi qu'il estoit trés-bien disposé, adjoustant mesme, *Qu'il ne croyoit pas avoir receu un plus grand honneur depuis qu'il estoit dans le Parlement, que de contribuer quelque chose à l'établissement de l'Academie.* Il n'eut pourtant pas cette satisfaction; car il devint malade peu de jours aprés, & soit qu'il y eust encore d'autres empéchemens, soit que sa maladie qui fut longue, & dont il mourut à la fin, en fust la cause; tant y a que les Lettres retournerent entre les mains de Monsieur de Bernay, & ne furent verifiées qu'un an aprés ou davantage, le 10. Juillet 1637. avec cette clause, *A la*

Reg. 9. Iuin 1636.

Reg. 16. Juin 1636.

Reg 23. Iuin 1636.

charge que ceux de ladite Assemblée & Academie, ne connoistront que de l'ornement, embellissement & augmentation de la Langue Françoise, & des livres qui seront par eux faits, & par autres personnes qui le desireront & voudront.

Reg. 15. Juillet 1637. L'Academie assemblée trois jours aprés, vouloit deputer au Cardinal pour le remercier : mais il luy fit dire par Monsieur de Boisrober qu'il ne le desiroit pas, & qu'il allassent seulement remercier Monsieur de Bernay rapporteur, Monsieur le Procureur General, & Monsieur le Premier President ce qui fut fait par les trois Officiers. Ensuite Monsieur du Tillet Greffier du Parlement, envoya l'Arrest de verification à l'Academi

Reg. dernier Juillet 1637. lors assemblée le dernier de Juille de la mesme année : son Secretaire qu'il en avoit chargé fut intro duit dans l'Assemblée, & reme cié de la part du Corps par le Directeur.

Ainsi l'ACADEMIE FRAN

ÇOISE bien qu'elle s'assemblast cependant, & fist les mesmes conferences qu'aujourd'huy, ne fut toutefois entierement établie que trois ans, & quelques mois aprés qu'on eut commencé d'y travailler; car on employa depuis le mois de Fevrier de l'année 1634. jusqu'à celuy de l'année suivante 1635. à luy donner la forme qu'elle devoit avoir, à dresser ses Statuts, & à faire seeller l'Edict de son érection: & depuis ce mois de Fevrier 1635. jusques à celuy de Juillet 1637. à faire verifier cet Edict au Parlement.

QUAND VOUS lisez cet ouvrage, je ne doute point que vous ne cherchiez avec quelque étonnement par quelle raison, ou par quel caprice, un Corps si judicieux que le Parlement de Paris, consentoit avec tant de peine à un dessein, je ne diray pas si innocent, je diray mesme si loüable. Mais pour mieux compren-

dre quelle estoit la disposition du Parlement, il faut se representer quelle estoit alors celle de toute la France, où le Cardinal de Richelieu ayant porté l'autorité Royale beaucoup plus haut que personne n'avoit fait encore, estoit aimé & adoré des uns, envié des autres, hay & detesté de plusieurs, craint & redouté presque de tous. Outre donc que l'Academie étoit une institution nouvelle, qui n'eust pas manqué d'elle-mesme de partager les esprits, & d'avoir des approbateurs, & des ennemis tout ensemble; on la regardoit comme l'ouvrage de ce Ministre, & on en jugeoit ou bien ou mal suivant la passion dont on estoit prevenu pour luy. Ceux qui luy estoient attachez, parloient de ce dessein avec des loüanges excessives, jamais à leur dire les siecles passez n'avoient eu tant d'éloquence que le nostre en devoit avoir. Nous allions surpasser tous ceux qui nous avoient precedé, & tous ceux qui nous suivroient à l'avenir, & la plu

grande partie de cette gloire estoit deuë à l'Academie & au Cardinal; Au contraire ses envieux & ses ennemis traittoient ce dessein de ridicule; Accusoient l'Academie d'inventer des mots nouveaux; de vouloir imposer des loix à des choses qui n'en pouvoient recevoir, & ne cessoient de la décrier par des railleries & par des satyres. Le peuple aussi & les personnes, ou moins éclairées, ou plus défiantes, à qui tout ce qui venoit de ce Ministre estoit suspect, ne savoient si sous ces fleurs il n'y avoit point de serpent caché, & apprehendoient pour le moins que cet établissement ne fust un nouvel appuy de sa domination, que ce ne fussent des gens à ses gages, payez pour soustenir tout ce qu'il feroit, & pour observer les actions & les sentimens des autres. On disoit mesme qu'il retranchoit quatre-vingt mille livres de l'argent des bouës de Paris, pour leur donner deux mille livres de pension à chacun, & cent autres choses semblables.

Et sur ce sujet si vous me permettez de méler les choses plaisantes aux serieuses, & d'oublier pour un peu de temps le Parlement de Paris, auquel je ne manqueray pas de revenir : Je puis vous faire deux contes qui serviront non seulement à vous divertir, mais encore à vous confirmer ce que je viens de vous dire sur l'opinion que le vulgaire avoit de l'Academie. Le premier est d'un certain marchand de Paris, qui avoit dit-on fait déja le prix d'une maison assez commode pour luy dans la ruë des Cinq-Diamans, où logeoit Monsieur Chapelain, chez qui l'Academie s'assembloit alors. Il prit garde qu'à certains jours il y avoit grand abord de carrosses ; il en demanda la cause & l'apprit, & en mesme temps rompit son marché sans en rendre autre raison, sinon qu'il ne vouloit point se loger dans une ruë où il se faisoit toutes les semaines une Cademie de Manopoleurs.

L'autre conte n'est peut-estre pas

moins plaisant. Pendant que nous estions au college mon frere & moy, on nous permettoit d'aller passer tout le temps des vacations à la campagne, chez quelques-uns de nos parens, tantost à Ondes, ce sejour aimable, dont je n'oubliray jamais ni le nom, ni les douceurs: tantost en Gascogne auprés de Monsieur Dubourg dans sa belle maison de Clermont. Ce Gentilhomme, comme vous savez sans doute, avec une grande connoissance des belles lettres, & avec beaucoup d'esprit, possede une humeur si gaye & si enjoüée, qu'elle luy fait trouver presque en toutes choses quelque matiere de raillerie; mais d'une raillerie noble & galante, qui sent son bien, & sa personne de condition, comme il l'est en effet, ayant l'honneur de conter parmy ses ancestres le fameux Anne Dubourg Conseiller au Parlement de Paris, & Antoine Dubourg Chancelier de France, sous le regne de François I. Nous é-

tions donc chez luy, & Monſieur de Fontrailles ſon proche voiſin, celuy-là meſme que vous connoiſſez, & qui depuis a eu tant de part à une des plus importantes affaires de noſtre temps, y eſtoit auſſi. Il y vint un jeune Gentil-homme nouvellement arrivé de la Cour; on luy demanda (comme c'eſt la couſtume) ce qui s'y paſſoit de nouveau; il répondit qu'il n'y avoit rien de plus remarquable qu'une Academie établie depuis quelques années par Monſieur le Cardinal de Richelieu, pour la reformation du ſtile. Vous verrez, dit Monſieur Dubourg, qui ne demandoit qu'à rire, que cet homme aura inventé quelque nouveau party contre les Procureurs, & autres gens du Palais, pour les obliger ou à reformer leur ſtile ou à financer. Le jeune Gentil-homme qui eſtoit peut-eſtre informé des mauvais bruits qu'on faiſoit courir dans Paris de l'Academie, crût bonnement que ſon hoſte pou-

voit estre dans quelque erreur semblable, & pour le desabuser s'efforça de luy monstrer par vives raisons, que cette reformation du stile ne regardoit que les Poetes & les Orateurs. Monsieur Dubourg voyant la plaisante pensée qu'il avoit, poursuivit sa pointe, répond que le Cardinal estoit plus fin qu'on ne croyoit, que depuis dix ans tous les partis qu'on avoit veus avoient eû ainsi de beaux commencemens & des pretextes honnestes; mais qu'on viendroit infailliblement des Orateurs aux Procureurs, qu'on les condamneroit à l'amende pour chaque faute qu'ils feroient, ou que pour s'en racheter, on les contraindroit à payer de grosses taxes; qu'un nommé *** qui estoit le sien au Parlement de Tholose, estoit ruiné: Car, adjoustoit-il, le moyen qu'il se reforme maintenant; il y a trente ou quarante ans qu'il est au Palais, & lors mesme qu'il veut faire un compliment il luy échape toûjours quelque

terme de chicane. Sur tout cela il prenoit Monſieur de Fontrailles pour juge, qui ne manquoit pas d'approuver tout, & de conſentir à tout, ni ce jeune Gentil-homme non plus de s'obſtiner au contraire, ce qu'il fit durant une aprés ſouppée entiere, avec tant de zele pour la défenſe de la verité, & un tel dépit de voir de ſi honneſtes gens dans une opinion ſi étrange, que ce conte qui vous ſemblera peut-eſtre froid en le liſant, ne me repaſſe jamais dans l'eſprit encore aujourd'huy, ſans me donner envie de rire.

Or pour revenir maintenant au Parlement de Paris, & à la difficulté qu'il faiſoit de verifier l'Edit de l'Academie : Vous ne croirez pas, & perſonne ne s'imaginera ſans doute qu'il apprehendaſt pour le ſtile des Procureurs. Quant à moy voicy ce que j'en penſe : Ce grand corps où il y a toûjours quelques perſonnes extraordinaires, parmy beaucoup d'autres qui

ne le sont pas, estoit divisé, si je ne me trompe, sur le sujet de l'Academie, & du Cardinal de Richelieu, par les mesmes passions, & par les mesmes opinions qui divisoient tout le reste de la France, excepté peut-estre qu'il y avoit en cette Compagnie moins d'affection pour luy que par tout ailleurs, & que la pluspart le consideroient en eux-mesmes comme l'ennemy de leur liberté, & l'infracteur de leurs privileges. J'estime donc qu'il y pouvoit avoir trois partis dans le Parlement sur ce sujet. Le premier, & le moindre, de ceux qui jugeant sainement des choses, ne voyoient rien ni à blâmer, ni à mépriser dans ce dessein. Le second, de ceux qui pour estre ou animez contre le Cardinal, ou trop attachez à la seule étude du Palais, & des affaires civiles, se mocquoient de cette institution, comme d'une chose puerile; & de ceux-là il y en eut un (à ce que j'ay appris) qui opinant sur la verification des Let-

tres dit, *Que cette rencontre luy remettoit en memoire ce qu'avoit fait autrefois un Empereur, qui aprés avoir osté au Senat la connoissance des affaires publiques, l'avoit consulté sur la sausse qu'il devoit faire à un grand Turbot qu'on luy avoit apporté de bien loin.* Je croy enfin qu'il y avoit un troisiéme & dernier party, qui peut-estre n'étoit pas le moins puissant, de ceux qui tenant tout pour suspect, apprehendoient, aussi bien que le vulgaire, quelque dangereuse consequence de cette institution. J'en ay deux preuves presque convainquantes; la premiere, cette lettre du Cardinal où vous voyez qu'il assûre le Premier President, *Que les Academiciens ont un dessein tout autre que celuy qu'on avoit pû luy faire croire.* La seconde, cette clause de l'Arrest de verification, *Que l'Academie ne pourra connoître que de la Langue Françoise, & des livres qu'elle aura faits, ou qu'on exposera à son jugement :* comme

s'il y eust eû quelque danger qu'elle s'attribuast d'autres fonctions, & qu'elle entreprist de plus grandes choses. Et c'est là, comme je pense, la cause des obstacles qu'on apporta durant deux ans à la verification de ces Lettres.

JE FINIROIS en ce lieu cette premiere partie de mon travail, touchant la naissance & la fondation de l'Academie : Mais il me souvient que j'ay parlé en passant des satyres qu'on fit d'abord contre elle, & que pour ne rien obmettre, il est à propos de vous en dire icy quelque chose, comme d'autant de circonstances de son établissement.

Le premier qui écrivit contre l'Academie, fut l'Abbé de saint Germain, qui estoit alors à Brusselles, accompagnant la Reine Mere Marie de Medicis dans son exil. Comme il déchiroit sans cesse par ses écrits, & avec une animosité étrange, toutes les actions du Car-

dinal de Richelieu, il ne manqua pas de parler fort injurieusement de l'ACADEMIE FRANÇOISE, qu'il confondoit mesme avec cette autre Academie que le Gazetier Renaudot avoit établie au Bureau d'Adresse; soit qu'il voulust ainsi se méprendre, soit qu'en effet il ne fust pas bien informé de ce qui se passoit à Paris. L'Academie ne voulut point y répondre par un ouvrage exprés; mais Monsieur du Chastellet qui en estoit, & qui répondoit alors pour le Cardinal à la pluspart de ces libelles de Brusselles, fut prié aprés la proposition qu'il en fit luy-mesme dans l'Assemblée, d'adjouster sur ce sujet quelques lignes, qui furent en suite leuës & approuvées

Reg. 9. & 30. Juillet 1635.

par la Compagnie. Les pieces de l'Abbé de S. Germain, contre le Cardinal de Richelieu, ont esté imprimées depuis à Paris en deux volumes aprés la mort du feu Roy Louis XIII. les réponses de Monsieur du Chastellet estoient dans une piece qu'il n'acheva point, estant

prevenu par la mort, & qui n'a point esté imprimée.

De toutes les autres choses qui ont esté faites contre cette Compagnie, je n'en ay veu que trois qui meritent qu'on en parle. La premiere est cette *Comedie de l'Academie*, qui aprés avoir couru longtemps manuscrite, a esté enfin imprimée en l'année 1650. mais avec beaucoup de fautes, & sans nom, ni de l'Auteur ni de l'Imprimeur. Quelques-uns ont voulu l'attribuer à un des Academiciens mesme, parce que cet ouvrage ne se rapporte peut-estre pas mal à son stile, à son esprit, & à son humeur, & qu'il y est parlé de luy comme d'un homme qui ne fait guere d'estat de ces conferences : mais quelques autres m'ont asseuré qu'elle estoit d'un Gentilhomme Normand nommé Monsieur de Saint Euermond : & veritablement si l'Auteur de cet écrit estoit de l'Academie, je dirois qu'il y auroit mis plusieurs choses à dessein, pour faire croire qu'il

n'en estoit pas ; comme quand il fait Monsieur Tristan Academicien, qui ne l'estoit point encore, & ne l'a esté que plus de dix ans aprés ; & quand aussi il introduit le Marquis de Breval, deliberant s'il doit aller à la guerre, ou demeurer à l'Academie. Le Marquis de Breval, dis-je, qui n'en a jamais esté, & duquel je ne trouve aucune mention petite ni grande dans les registres, ni dans les memoires qui m'ont esté communiquez. Cette piece, quoy que sans art & sans regles, & plustost digne du nom de Farce, que de celuy de Comedie, n'est pas sans esprit, & a des endroits fort plaisans.

La seconde dont j'ay à vous parler, & qui a esté moins veuë que les autres, est intitulée *Roolle des presentations faites aux grands jours de l'Eloquence Françoise.* C'est comme un registre de quelques requestes ridicules pour la conservation, ou bien pour la suppression de certains mots, suivies

d'autant de réponses imaginaires de l'Academie : comme par exemple, *Se sont presentez les Secretaires de Saint Innocent, requerans, qu'il soit déclaré que le mot de* Secretaire *ne peut signifier en bon François le clerc d'un Conseiller.* Réponse, *Seront sur ce faites remontrances au Roy de la Bazoche. S'est presenté H. Fierbras, cadet Gascon, se faisant fort de tous ceux de son païs, & requerant qu'on n'ostast pas le point à leur honneur, ni l'éclaircissement à leur épée.* Réponse. *Pour ce qui est du point, soit communiqué aux Professeurs des Mathematiques; & pour l'éclaircissement, renvoyé aux Fourbisseurs.* Quelqu'un m'a dit que ce *Roolle des presentations* estoit de l'Auteur du Francion, & du Berger Extravagant : on l'imprima d'abord, & il a esté reimprimé depuis en mesme volume que la Comedie ; mais fort tronqué, & changé en diverses sortes.

La derniere de ces trois pieces est

cette ingenieuse *Requeste des Dictionnaires*, qu'un Imprimeur a aussi publiée nagueres en petit, avec beaucoup de fautes, & qui depuis a esté imprimée plus correctement *in quarto*. Tout le monde sait qu'elle a esté composée par Monsieur Ménage, homme non seulement fort savant, & fort poly; mais encore plein d'honneur, & d'une solide vertu. Il a toûjours beaucoup estimé luy-mesme l'Academie, & en a parlé honorablement en plusieurs de ses ouvrages; il estoit aussi amy particulier & intime, comme il l'est encore aujourd'huy, de plusieurs des Academiciens, dont il est parlé dans cette Requeste, & ne l'entreprit, comme il le proteste luy-mesme, par aucun mouvement de haine ou d'envie; mais seulement pour se divertir & pour ne point perdre les bons mots qui luy estoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il aprés l'avoir faite, & elle est demeurée plus de dix ans cachée parmy ses papiers, jusqu'à

jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde se laissa dérober celuy-là par quelqu'un, que nous connoissons, qui en donna bien-tost aprés plusieurs copies.

Ces trois Ecrits, & tous les autres qu'on a faits contre l'Academie, prennent pour fondement une chose qui n'est pas, & dépeignent les Academiciens comme des gens qui ne travaillent nuit & jour qu'à forger bizarrement des mots, ou bien à en supprimer d'autres, plustost par caprice, que par raison; Cependant, ils ne pensent à rien moins, & dés qu'une question sur la Langue se presente, ils ne font que chercher l'usage, qui est le grand Maistre en semblables matieres, & conclure en sa faveur. Pour moy, qui ay veû fort exactement tous leurs Registres, je puis leur rendre ce témoignage; que j'y ay bien rencontré plusieurs belles & raisonnables décisions, dont Monsieur de Vaugelas a tiré une partie de ses Remarques; mais

que je n'y ay point trouvé de trace d'un seul de ces grotesques Arrests qui leur sont attribuëz dans ces Satyres. On leur faisoit donc accroire toutes ces choses : & comme vous savez que châque particulier a quelquefois des aversions, desquelles il ne sauroit rendre raison, pour certains mots, & certaines phrases, dont il n'aime pas à se servir ; si quelqu'un de ce Corps témoignoit une de ces aversions, en riant, ou autrement, l'envie & la médisance faisoient d'abord passer cela pour une décision Academique. Il se trouva, par exemple, que Monsieur de Gomberville n'aymoit pas à se servir du mot, *CAR*, qui à la verité est ennuyeux s'il est souvent repeté, & qui est bien plus necessaire dans les discours de raisonnement que dans les Romans, & dans les Poësies. Il se vanta un jour de n'avoir jamais employé ce mot dans les cinq volumes de Polexandre, où l'on m'a dit, neantmoins, qu'il se trouve trois fois;

on conclud aussi-tost de son discours, que l'Academie vouloit bannir le *CAR*; & bien qu'elle n'en ait iamais eu la moindre pensée, on en fit mille railleries; & ce fut le sujet de cette agreable lettre de Voiture, qui commence, *Mademoiselle, CAR estant d'une si grande consideration en nostre Langue*, &c.

L'Academie témoigna son jugement, en ce que se mettant au dessus de la calomnie, elle ne daigna pas s'emouvoir de tous les Ecrits qu'on fit contre elle; dés le commencement mesme, & avant qu'on en eust encore veû aucun, elle avoit comme resolu de ne point répondre à tous ceux qu'on pourroit faire sur ce sujet; & de peur que quelque particulier ne l'entreprist de son chef, elle avoit mis un article exprés dans ses Statuts, qui défendoit à tous ceux du corps de s'en méler, sans en avoir obtenu la permission, & sans une déliberation publique.

Les Academies d'Italie femblent avoir paffé plus avant, & avoir voulu non feulement méprifer, mais encore prevenir, & (pour ainfi dire) braver la médifance, s'eftant données elles-mefmes des noms trjés-inurieux. Ainfi l'Academie *de gli Intronati*, fi vous recherchez l'origine de ce mot, veut dire l'Academie des hébétez, ou de ftupides; car *Intronato* fignifie proprement un homme que le bruit du tonnerre a étourdy, & à qui il a fait perdre le jugement: & plufieurs autres de ces Academies, qui font venuës depuis; à l'imitation de celle-là, n'ont pas pris des noms plus honorables.

SECONDE PARTIE, *où il eft parlé, des Statuts de l'Academie Françoife, & en mef-*

MAIS il eft temps de venir á ma feconde Partie, qui fera beaucoup plus courte que la premiere, & où je dois vous entretenir des Statuts de l'ACADEMIE FRANÇOISE, & en mefme temps des jours, des lieux, & de la forme

de ses Assemblées.

J'ay leû autrefois avec plaisir, que cette mesme Academie *degl'Intronati* de Sienne, dont je viens de parler, se contenta d'établir en sa naissance six loix fondamentales fort courtes.

me temps des jours, des lieux, & de la forme de ses Assemblées.

1 *Orare.*	1 Prier.
2 *Studere.*	2 Estudier.
3 *Gaudere.*	3 Se réjoüir.
4 *Neminem lædere.*	4 Ne faire tort à personne
5 *Non temere credere.*	5 Ne croire pas legerement.
6 *De mundo non curare.*	6 Ne se soucier point du monde.

Peut-estre que depuis, & avec le temps, on adjousta de nouvelles loix à ces premieres; Mais quoy qu'il en soit, il est bien certain qu'à mesure qu'une Compagnie grossit, & qu'elle se compose d'un plus grand nombre de personnes, qui n'ont pas toutes un mesme genie, ni un mesme esprit, & qui en mourant doivent faire place à d'autres: elle a besoin de quelque plus grand nombre de Statuts pour éviter la

confuſion & le deſordre.

Ceux de l'ACADEMIE FRANÇOISE contiennent cinquante articles, écrits d'un ſtile tel que doit eſtre celuy des loix, clair, brief, & ſimple, ſans aucune affectation de raiſonnement.

J'en rapporteray ſeulement quelques-uns des principaux, paſſant par deſſus les autres, dont il y en a pluſieurs qui ont eſté ou changez expreſſément par une déliberation de tout le Corps, ou abrogez tacitement par l'uſage, comme il eſt arrivé de tout temps, & comme il arrivera ſans ceſſe, & en toutes les ſocietez humaines.

Par ces Statuts, l'Academie doit avoir un ſeau, pour ſeeller en cire bleuë tous les actes expediez par ſon ordre. En ce ſeau doit eſtre gravée l'image de ſon Inſtituteur, avec ces mots: ARMAND CARDINAL DUC DE RICHELIEU, PROTECTEUR DE L'ACADEMIE FRANÇOISE, ESTABLIE EN L'AN 1635.

Elle doit avoir aussi un contre-seau, où doit estre representée une couronne de laurier, avec ces mots, *A l'immortalité.* Elle doit avoir trois Officiers, un Directeur, un Chancelier, un Secretaire; & outre cela, un Libraire.

La fonction du Directeur est, de presider aux Assemblées, d'y faire garder le bon ordre, le plus exactement & le plus civilement qu'il peut, & comme il se doit entre personnes égales; ce qui est ainsi exprimé dans les Status.

Il doit recueillir les avis, suivant le rang où les Academiciens se trouvent fortuitement assis, commençant par celuy qui est à sa main droite, & opinant luy-mesme le dernier aprés les deux autres Officiers, comme ceux-là aprés tout le reste de l'Assemblée.

La fonction du Chancelier, est, de garder les seaux, & de seeller tous les actes expediez par l'ordre de l'Academie.

La fonction du Secretaire, est,

d'écrire les resolutions, & d'en tenir regiſtre, ſigner tous les actes, garder tous les titres & tous les papiers de l'Academie, & expedier des certificats à ceux du Corps qui ont beſoin de juſtifier qu'ils en ſont. Il doit auſſi écrire les lettres de l'Academie; & ſur ce ſujet il faut remarquer, en paſſant, que l'Academie en fait de deux ſortes. Tantoſt toute la Compagnie parle dans la lettre, & alors on ſigne ainſi, par exemple, *Vos très-humbles ſerviteurs*, CONRART, *Secretaire de l'Academie Françoiſe.* Tantoſt il n'y a que le Secretaire qui parle de la part du Corps en cette forme, ou quelqu'autre ſemblable, *l'Academie m'a ordonné de vous écrire*, & alors, il ſigne de meſme que ſi c'eſtoit pour ſes affaires particulieres, excepté que comme il écrit pour un Corps, il eſt plus réſervé aux termes de la ſouſcription des lettres.

En l'abſence du Directeur, le Chancelier preſide aux Aſſem-

blées, & en l'absence de tous les deux, le Secretaire.

Le Secretaire est perpetuël, & à vie, mais le Directeur, & le Chancelier se doivent changer de deux mois en deux mois; on a prolongé pourtant quelques fois ce terme d'un commun consentement, en diverses occasions. Messieurs de Serisay, & Desmarests, qui furent les premiers dans ces deux Charges, au commencement de l'Academie, les exercerent jusques à son entiere établissement, c'est à dire prés de quatre ans; depuis le 13. Mars 1634. jusques à l'11. Janvier 1638. quoy qu'ils eussent, durant tout ce temps là, prié fort souvent la Compagnie de leur donner des successeurs. On ne trouve plus dans les registres de prolongations si grandes; mais il y en a plusieurs autres moindres, comme de quatre mois, de six mois, & d'un an entier.

Reg. 8. Janvier 1635. & ailleurs.

Le Libraire de l'Academie est aussi perpetuël, quoy qu'il soit receu

avec cette condition, *tant qu'il plaira à la Compagnie*, qui signifie seulement qu'elle seroit en liberté d'en prendre un autre, si bon luy sembloit. Sa charge est de se trouver aux Assemblées de l'Academie, le plus souvent qu'il peut, pour recevoir ses ordres; & d'imprimer ses ouvrages, & ceux des particuliers Academiciens, qui auront esté examinez par elle, & à qui elle aura donné un certificat de son approbation. Le Statut (dont on commence pourtant à se dispenser depuis peu) porte que c'est à ces ouvrages seulement qu'il est permis de mettre, *Par un tel de l'Academie Françoise*, & qu'ils ne peuvent estre imprimez par autre Libraire que celuy-là, qui est obligé de n'y rien changer aprés l'approbation de l'Academie, à laquelle pour cet effet il preste serment, lors qu'il est receu en cette charge.

Le Directeur, & le Chancelier doivent estre éleus par sort en cette forme : On prend autant de

ballottes blanches qu'il y a d'Academiciens à Paris, entre lesquelles il y en a deux, dont l'une est marquée de deux points noirs, & l'autre d'un seul; toutes ces ballottes ensemble sont mises dans une boîte: chacun des Academiciens presens en prend une: on en prend aussi pour tous les autres qui sont à Paris, encore qu'ils ne soient pas alors dans l'Assemblée: Celuy qui trouve la ballotte marquée du point noir est Directeur: celuy qui trouve la ballotte marquée de deux points noirs est Chancelier. Que si le sort tombe sur le Secretaire pour l'une de ces charges, il peut la remplir, comme je le trouve dans les registres, & elle n'est pas incompatible avec la sienne. On a remarqué comme un caprice de la fortune, que depuis le commencement de l'Academie jusques à maintenant Monsieur Chapelain, qui est sans doute des plus considerables de la Compagnie, ne s'est jamais trouvé Directeur ny Chancelier.

Reg. 7. Juillet 1641. 1. Decembre 42. 25. Aoust 44.

Quant à la charge de Secretaire ; On n'y peut parvenir que par les suffrages des Academiciens assemblez au nombre de vingt pour le moins.

Le mesme nombre de vingt, est necessaire pour élire, ou pour destituer un Academicien. Ces élections & destitutions se font par ballottes blanches & noires : pour élire il faut que le nombre des blanches passe de quatre celuy des noires : pour destituer il faut que celuy des noires passe de quatre celuy des blanches. Il y a un article, par lequel personne ne peut estre éleû qu'il ne soit agreable au Protecteur. Voila pourquoy quand il y a une place vacante dans l'Academie, on y procede en cette sorte. Le Directeur d'ordinaire, ou quelqu'autre des Academiciens propose celuy qui se presente pour la remplir, ou s'il y en a plusieurs on les propose tous ensemble : En suite on charge quelqu'un de la Compagnie, de savoir si le Protecteur agrée qu'on

delibere sur la reception de cette personne, ou de ces personnes, & aprés qu'il a donné son consentement, on fait l'élection par les ballottes, à la premiere Assemblée. Je trouve dans le registre, que les Academiciens qui sont dans Paris, & qui sont malades, peuvent envoyer leur suffrage par écrit à la Compagnie. Reg. 10. May. 1651.

Quand un Academicien est receu, on doit luy faire lecture des Statuts, qu'il est exhorté de garder; & luy faire signer sur le registre l'acte de sa reception.

Hors de ces élections, & en toutes les autres choses, les avis se doivent dire tout haut, & il est porté que ce doit estre sans interruption, ni jalousie, sans reprendre avec chaleur, ou mépris, les avis de personne, sans rien dire que de necessaire, & sans repeter ce qui a esté dit. Les partages sont renvoyez à d'autres Assemblées suivantes. Je trouve dans les registres, que quelques fois la décision en a

esté renvoyée au Protecteur : comme par exemple, s'agissant de savoir si on feroit l'oraison funebre du Cardinal de Richelieu en public ou en particulier, & la Compagnie n'ayant pû en demeurer d'accord, on s'en remit à Monsieur le Chancelier.

Reg. 15. Decembre 1642.

Ces mesmes Statuts, contiennent beaucoup de choses touchant l'occupation de l'Academie ; desquelles j'auray occasion de parler ailleurs : seulement je remarque icy, Que les matieres de Religion en sont bannies, & que si elle examine des pieces de Theologie, ce ne doit estre que pour les termes & pour la forme des ouvrages. Que pour les matieres Politiques & Morales, il est dit qu'elles n'y seront traitées que conformement à l'autorité du Prince, à l'état du Gouvernement, & aux loix du Royaume. Ceux qui ne sont pas de l'Academie ne peuvent estre admis dans les Assemblées ordinaires, ou extraordinaires, sous quelque pretexte que ce

soit, & quand il s'est trouvé quelqu'un qui a voulu presenter un livre à la Compagnie, ou luy faire quelqu'autre compliment, tout l'avantage qu'il a eu, a esté d'estre introduit dans le lieu de l'Assemblée pour estre ouy, & pour recevoir le remerciment qu'on luy faisoit, sans assister en suite à la Conference de ce jour-là. Les Academiciens qui ne peuvent assister aux Assemblées sont obligez d'envoyer s'excuser, & cela fut observé exactement durant quelque temps; Maintenant si quelqu'un neglige absolument de s'y trouver, il a esté receu par l'usage, qu'en cas qu'il ait besoin d'un certificat, pour faire voir qu'il est de l'Academie; ou de quelqu'autre acte semblable, il peut luy estre refusé. R-g 17. Janvier 1651.

Si un Academicien fait quelque faute indigne d'un homme d'honneur, il peut estre ou destitué, comme je l'ay déja remarqué, ou interdit pour quelque temps, suivant l'importance de sa faute.

Cette loy vous ſemblera d'abord de mauvais augure, & vous direz peut-eſtre qu'il n'en falloit point dans l'Academie ſur ce ſujet, non plus que dans la Republique d'Athenes ſur le parricide; mais ce qui eſt arrivé depuis,& que je vous diray ailleurs, vous fera voir que cette prevoyance n'eſtoit pas entierement inutile.

Pour deliberer ſur la publication d'un ouvrage de l'Academie, il faut eſtre vingt pour le moins, qui eſt le nombre que les Statuts demandent preſque en toutes les affaires de la plus grande conſequence. Mais pour donner l'approbation à un ouvrage de quelque particulier, il ſuffit d'eſtre au nombre de douze. Au deſſous de ce nombre on ne peut rien reſoudre, ni en cela ni en autre choſe. Cette approbation de l'Academie doit eſtre expediée en parchemin, ſignée du Secretaire, & ſeellée du ſeau de l'Academie; elle doit eſtre ſimple & ſans éloge, ſuivant un formulaire toûjours ſem-

blable. Il est deffendu de la faire imprimer au devant du livre ; mais on peut seulement mettre au livre, comme j'ay déja dit, *Par un tel de l'Academie Françoise.* Il y a plusieurs beaux reglemens sur ce sujet ; mais les difficultez & les longueurs qu'on trouvoit à obtenir cette sorte d'approbations, ont fait que les Academiciens ne les ont point recherchées.

Pour finir j'adjousteray seulement deux articles des Statuts. Le premier, par lequel l'Academie s'impose cette loy, de ne juger que des ouvrages de ceux dont elle sera composée. Avec cette clause, Que si par quelque raison importante elle se trouve obligée d'en examiner d'autres, elle en dira simplement son avis, sans en faire aucune censure, & sans en donner aussi son approbation.

L'autre article, est celuy dont je vous ay parlé ailleurs, & qui me semble si judicieux : par lequel il est défendu aux particuliers de rien

écrire de leur chef pour la défense de l'Academie, sans en avoir obtenu la permission de la Compagnie assemblée au nombre de vingt pour le moins.

TELS SONT les Statuts de l'ACADEMIE FRANÇOISE, adjoûtons maintenant un mot des iours, des lieux, & de la forme de ses Assemblées.

Les jours de ces Assemblées ont changé fort souvent, elles se faisoient au commencement tous les Lundis aprés disner, comme il est
Art. 17. mesme porté par un des articles des
Reg. 21. Decembre 1637. Statuts. Depuis, sans que j'en voye la cause, on prit le Mardy au lieu du Lundy, auquel neantmoins on revint quelque temps aprés.
Reg. Mars 38. Depuis encore, lors que Monsieur le Chancelier fut fait Protecteur de l'Academie ; sur la demande qui
Reg. 14. Decembre 1643. en fut faite de sa part, & afin qu'il pûst se trouver plus souvent aux Assemblées, on les transfera au

Samedy, & incontinent aprés au Mardy. Il y a eu divers autres changemens de jour, qu'il n'importe pas de remarquer; Il vous suffit de savoir que l'Academie se doit assembler regulierement une aprés-disnée de châque semaine; Que si le jour ordinaire se trouve estre un jour de feste, on en prend un autre, & le plus souvent celuy qui precede, ou celuy qui suit; Que lors qu'il s'est agy de quelque chose d'extraordinaire, on s'est assemblé extraordinairement: comme quand il a esté question de travailler au plan, ou aux Statuts de l'Academie, & aux Sentimens sur le Cid. Lors mesme qu'on a voulu presser le travail du Dictionnaire, on s'est assemblé à divers jours, & en divers bureaux, comme vous verrez en son lieu. Maintenant que j'écris cecy on s'assemble deux fois la semaine, le Mecredy, & le Samedy, pour le seul dessein d'avancer cét ouvrage, & de reparer le temps perdu. L'Academie prend d'ordi-

Reg. 19. Decembre 1643.

Reg. 25. Aoust 41. naire des vacations sur la fin du mois d'Aoust, qui durent jusques
Reg. 6. Juillet 38. & à la saint Martin ; mais cela n'a rien de reglé, & il n'y en a point d'ar-
ailleurs. ticle dans les Statuts.

LE LIEU des Assemblées a changé encore plus souvent que le jour. Car sans parler de celles qui se faisoient au commencement chez Monsieur Conrart, entre ce petit nombre d'amis, je trouve qu'elles se sont tenuës depuis en divers
13. Mars 1634. temps. Chez Monsieur des Marests, à la ruë Clocheperce, à
30. Octobre 1634. l'Hostel de Pelué : chez Monsieur Chapelain, à la ruë des Cinq Diamans : chez Monsieur de Mont-
Dernier Avril 1635. mor, à la ruë sainte Avoye, aprés quoy elles revinrent chez Mon-
9. Juillet 1635. sieur Chapelain, & en suite chez Monsieur des Marests : puis elles
3. Dec. 1635. se tinrent chez Monsieur de Gom-
24. Dec. 1635. berville, proche l'Eglise saint Ger-
16. Juin 1636. vais : chez Monsieur Conrart, à la ruë saint Martin : chez Monsieur

de Cerisy, à l'Hostel Seguier: chez 3. May 1638.
Monsieur l'Abbé de Boisrobert, 14. Juin 1583.
à l'Hostel de Mellusine.

Ces divers changemens de lieu venoient tantost d'vne maladie, ou d'une absence; tantost des affaires des particuliers qui avoient donné leur maison. Mais enfin en l'année 1643. le 16 Fevrier, aprés la mort du Cardinal de Richelieu, Monsieur le Chancelier fit dire à la 16. Fev. 1643.
Compagnie, qu'il desiroit qu'à l'avenir elle s'assemblast chez luy; ce qu'elle a fait toûjours depuis. Et certes quand je considere les differentes retraittes qu'eut cette Compagnie, durant prés de dix ans, tantost à une extremité de la ville, tantost à l'autre, jusques au temps de ce nouveau Protecteur: Il me semble que je voy cette isle de Delos des Poëtes errantes, & flottante, jusques à la naissance de de son Apollon. Il y a veritablement dequoy s'étonner que le Cardinal de Richelieu, qui l'avoit formée, ne prist un peu plus de soin

de la loger. S'il eſt vray ce que diſent les Juriſconſultes, que les Temples, les Places, les Theatres, les Stades, & en un mot tous les lieux publics ſont comme autant de puiſſans liens de la ſocieté civile qui nous joignent, & nous uniſſent étroitement tous enſemble; il ne pouvoit pas douter qu'un lieu certain aſſigné à l'Academie, & commun à tous ceux qui la compoſoient, n'étreigniſt en quelque ſorte cette douce ſocieté, & ne pûſt contribuër beaucoup à ſa durée : Et ſi d'ailleurs, il cherchoit en toutes choſes la grandeur & l'immortalité de ſon nom, le ſeul terme d'*Academie*, ſembloit l'avertir, qu'une dépenſe mediocre, en une occaſion de cette nature feroit plus parler de luy à l'avenir que mille autres plus ſuperbes Edifices. Car s'il m'eſt permis de faire cette digreſſion avec vous, combien penſez-vous qu'il y a eû de Grands, & de Rois, dont nous ne ſavons pas meſme s'ils ont eſté, qui ont pour-

tant basty des Temples, & des Palais magnifiques? Academus au contraire n'estoit qu'un petit bourgeois d'Athenes; mais il s'avisa de donner aux Philosophes de son temps un jardin de quelques arpens de terre au fauxbourg de cette fameuse ville; Ce lieu fut appellé l'Academie, delà est venu ce mot si connu aujourd'huy par toute la terre, qui sera vivre à jamais le nom & la memoire de ce Heros; Ainsi l'appelle positivement l'Histoire Grecque, quoy que nous ne voyions point qu'il ait rien fait d'ailleurs qui soit remarquable.

Toutes ces choses qui n'estoient pas ignorées du Cardinal de Richelieu peuvent faire croire ce que plusieurs ont dit, qu'ayant projetté depuis long-temps, de faire dans le marché aux chevaux, proche la porte S. Honoré, une grande place qu'il eûst appellée *Ducale*, à l'imitation de la *Royale*, qui est à l'autre extremité de la ville, il y vouloit marquer quelque logement commode pour

l'Academie, & qu'il luy auroit mesme estably quelque revenu; mais que ce dessein, & plusieurs autres qu'il reservoit pour un temps plus calme, & plus tranquille, furent interrompus par sa mort.

QUANT à la forme des assemblées de l'Academie, elle est telle. Elles se font en hiver dans la salle haute, en Esté dans la salle basse de l'Hostel Seguier, & sans beaucoup de ceremonie. On s'assied au tour d'une table; le Directeur est du costé de la cheminée: le Chancelier, & le Secretaire sont à ses costez, & tous les autres comme la fortune, ou la simple civilité les range. Le Directeur preside. Le Secretaire tient le registre. Ce registre se tenoit autrefois fort exactement jour par jour; mais aujourd'huy que le travail du Dictionnaire est la seule occupation de l'Academie, on n'en tient point que des Assemblées où il arrive quel-

quelque chose d'extrardinaire, & d'important. Quand le Protecteur s'y trouve il se met à la place du Directeur, lequel, avec les deux autres Officiers, est à sa main gauche. Il recueille les voix & prononce les deliberations, comme feroit le Directeur luy-mesme. Le Cardinal n'y entra jamais ; mais Monsieur le Chancelier y assiste souvent, & fait tout ce que je viens de dire. Ce qui est de plus remarquable, c'est qu'il a honoré cette Compagnie de sa presence, non pas durant son loisir, & lors qu'il a esté éloigné des affaires ; comme beaucoup d'autres, qui font de l'étude des belles lettres leur pis aller ; mais au milieu mesme de sa faveur, & de ses plus grandes occupations. Je trouve particulierement dans les registres, qu'il y assista le 19. Decembre 1643. après qu'on l'eut fait Protecteur, & le 20. Avril 1651. vn peu aprés qu'on luy eut rendu les Seaux, qui avoient esté donnez à Monsieur de Chasteauneuf : Qu'alors mesme ce

Reg. 19. Decembre 1643.

Reg. 20. Avril 1651.

fut luy qui propofa de s'affembler deux fois la femaine, pour avancer le travail du Dictionnaire, comme je vous ay dit, qu'on fait encore aujourd'huy. On luy rend auffi ce témoignage, qu'en ces rencôtres, il eft impoffible d'en ufer plus civilement qu'il fait avec tous les Academiciens ; & qu'il prefide avec la mefme familiarité que pourroit faire un d'entre eux, jufques à prendre plaifir qu'on l'arrefte, & qu'on l'interrompe, & à ne vouloir point eftre traitté de *Monfeigneur*, par ceux-là mefme de ces Meffieurs, qui font fes domeftiques.

TROISIE'ME PARTIE. *De ce que l'Academie a fait depuis fon inftitution.*

IE VIENS MAINTENANT AUX occupations de l'Academie depuis fon inftitution: Vous avez veû dans fon projet qu'elle fe propofoit de donner, non feulement des regles, mais encore des exemples, & d'examiner tres-feverement fes propres ouvrages, pour parvenir la premiere à la perfection, où elle

vouloit amener les autres. Ainsi aprés le dessein du Dictionnaire, de la Grammaire, de la Rhetorique, & de la Poëtique; dés le second jour du mois de Janvier 1635. avant mesme que les Lettres de l'établissement fussent seellées, on fit par sort avec des billets un tableau des Academiciens, on ordonna que chacun seroit obligé de faire à son tour un discours sur telle matiere, & de telle longueur qu'il luy plairoit; qu'il y en auroit un pour chaque semaine, commençant par la premiere du mois de Fevrier suivant; que ceux qui se défieroient de leur memoire, pourroient lire ce qu'ils auroient composé; qu'on escriroit aux absens, afin que s'ils ne pouvoient venir prononcer leur discours, ils les envoyassent. Mais la bizarrerie du sort ayant mis aux premiers rangs quelques personnes absentes, ou qui n'estoient pas en estat de s'attacher à ces exercices, on changea l'ordre du tableau en cela, & on mit en leur place d'au-

Reg. 2. Janvier 1635.

tres Academiciens preſens, de ceux qui y témoignoient le plus d'inclination. Ainſi au lieu de Monſieur Maynard qui eſtoit le premier dans le Catalogue, on mit Monſieur du Chaſtellet : au lieu de Monſieur de l'Eſtoille, qui eſtoit le ſecond, Monſieur de Bourzey : au lieu de Monſieur Bardin, qui eſtoit le troiſiéme, M. Godeau maintenant Eveſque de Graſſe : & au lieu de Monſieur de Colomby, qui eſtoit le ſixiéme, Monſieur de Gombaud. Il y eut vingt de ces diſcours prononcez de ſuitte dans l'Academie.

5. Fevrier 1635. Le premier de Monſieur du Chaſtellet *ſur l'Eloquence Françoiſe*.

12. Fevrier 1635. Le ſecond de Monſieur de Bourzey *ſur le deſſein de l'Academie, & ſur le different genie des Langues.* C'eſt celuy-là meſme dont noſtre commun amy Monſieur de Saint Alby, qui nous promet depuis ſi long-temps une relation de ce qu'il a veû dans l'Academie *della Cruſca*, a gardé durant pluſieurs années une copie ſans en ſavoir l'Auteur,

& qui à mon avis n'est pas un des moindres.

Le troisiéme est de Monsieur Godeau *contre l'Eloquence.* 22. Fevrier 1635

Le quatriéme est de Monsieur de Boisrobert, *pour la defence du Theatre.* 26. Fevrier 1635.

Le cinquiéme de Monsieur de Montmor Maistre des Requestes *de l'utilité des conferences.* 5. Mars 1635.

Le sixiéme est de Monsieur de Gombaud *sur le je ne sçay quoy.* 12. Mars 1635.

Le septiéme de Monsieur de la Chambre, *Que les François sont les plus capables de tous les peuples, de la perfection de l'Eloquence.* 19. Mars 1635.

Le huictiéme de Monsieur Porcheres Laugier, *à la loüange de l'Academie, de son Protecteur, & de ceux qui la composoient.* dernier d'Avril 1635.

Le neufiéme de Monsieur de Gomberville, *Que lors qu'un siecle a produit un excellent Heros, il s'est trouvé des personnes capables de le loüer.* 7. May 1635.

Le dixiéme est de Monsieur de l'Estoille, *de l'excellence de la Poësie,* 14 May 1635.

& de la rareté des parfaits Poëtes, où entre autres choses il declame fort agreablement contre la servitude de la rime, & se vange de tout le mal qu'elle luy a jamais fait souffrir.

21 May 1635 L'onziéme est de Monsieur Bardin, *Du stile Philosophique*, où il pretend monstrer que la Philosophie, suivant les divers sujets, est capable de toutes les sortes d'eloquence ; que sur tout elle n'a pas besoin des termes barbares, dont on l'embarasse dans les escoles ; & pour en donner un exemple, il explique en un langage fort pur, & fort naturel, deux propositions fort subtiles de Metaphysique : *Qu'il y a quelque chose qui est plus que tout, & quelque chose qui est moins que rien*. Par la premiere il entend *Dieu*: Et par la seconde *Le Peché*. Il prononça ce discours, qui est fort beau, huict jours avant sa mort.

9. Juillet 1635. Le douziéme est de Monsieur de Racan, *contre les Sciences*, qui a esté imprimé depuis peu, avec

quelques-unes de ses poësies : estant absent il l'envoya de chez-luy à l'Academie. La lecture en fut faite par Monsieur de Serizay.

Le treiziéme est de Monsieur de Porchères Laugier, *Des differences, & les conformitez qui sont entre l'Amour & l'Amitié.* 23. Juillet 1635.

Le quatorziéme de Monsieur Chapelain *contre l'Amour*, où par des raisons ingenieuses, dont le fonds n'est pas sans solidité, il tâche d'oster à cette passion la divinité que les Poëtes luy ont attribuée. 6 Aoust 1635.

Le quinziéme de Monsieur des Marests, *De l'Amour des Esprits*, où il entreprend de faire voir que si l'amour dont Monsieur Chapelain a parlé doit estre blasmé & méprisé, celuy-cy est non seulement estimable, mais encore a quelque chose de divin. 13. Aoust 1635.

Le seiziéme est de Monsieur de Boissat, *De l'Amour des Corps*, où par des raisons physiques prises des sympathies, & des antipathies, 2. Septembre 1635.

& de la conduite du monde, il veut faire voir que l'Amour des Corps n'est pas moins divin que celuy des esprits.

20. Decembre 1635. Le dix-septiéme fut envoyé par feu Monsieur de Meziriac, & leû dans l'Assemblée par Monsieur de Vaugelas : il est intitulé *De la Traduction*. En ce discours l'Auteur qui estoit estimé trés-savant aux belles lettres, & sur tout en la Langue Grecque, aprés avoir loüé l'esprit, le travail, & le stile d'Amiot en sa version de Plutarque, & comme il semble avec assez d'ingenuité, pretend monstrer qu'en divers passages qu'il a remarquez, jusques au nombre de deux mille, ce grand Traducteur a fait des fautes trés-grossieres, de diverses sortes, dont il donne plusieurs exemples. J'ay appris que tout le reste de ses remarques avec sa nouvelle traduction de Plutarque, sont entre les mains de Madame de Meziriac sa veufve, & en estat d'estre bien-tost publiées ; alors on jugera

mieux si ce qu'il pretend est vray, ou non : mais quand il le seroit mesme, je ne say si cet exemple doit plus rebuter, qu'encourager ceux qui s'adonnent à traduire : car si d'un costé c'est une chose déplorable, qu'un aussi excellent homme qu'Amiot, aprés tout le temps, & toute la peine, que chacun sait qu'il employa à cet ouvrage, n'ait pû s'empécher de faillir en deux mille endroits; c'est de l'autre une grande consolation, que malgré ces deux mille fautes, par un plus grand nombre de lieux, où il a heureusement rencontré, il n'ait pas laissé de s'acquerir une reputation immortelle. Mais je reviens aux discours prononcez dans l'Academie : Les trois derniers pour aller jusqu'au nombre de vingt, sont

Celuy de Monsieur Colletet, *De l'imitation des Anciens.* 7. Janvier 1638.

Celuy de Monsieur l'Abbé de Cerizy *Contre la pluralité des Langues.* 11. Janvier 1636.

Et celuy de Monsieur Porcheres 10. Mars 1636.

d'Arbaud, *De l'Amour des Sciences.*

Ces discours estoient prononcez de huit jours en huit jours, si ce n'estoit quand ceux qui les devoient faire avoient une excuse legitime, ou qu'il survenoit quelque autre sorte d'empéchement. On les donnoit à examiner en suite à deux ou trois Academiciens, commis par l'Assemblée, qui luy en faisoient un rapport exact. Mais parce que cet examen occupoit trop de temps, & emportoit tout celuy des Conferences ; il fut resolu que ces Commissaires pourroient passer outre aux choses dont ils seroient d'accord, sans rapporter à la Compagnie, que les plus importantes, & celles où ils auroient esté partagez.

Je trouve que trois Academiciens se dispenserent de faire de cette sorte de discours à leur tour, quoy qu'ils en fussent trés-capables.

Reg. dernier Avril 1635. Premierement Monsieur de Serisay, qui pria la Compagnie d'a-

gréer que Monsieur de Porcheres Laugier haranguast en sa place, & voila pourquoy vous trouverez dans le catalogue que je viens de faire, deux discours de cet Academicien: Le premier au rang de Monsieur de Serisay, & le second au sien propre.

Monsieur de Balzac, comme on le peut voir par une de ses lettres imprimées, se contenta d'envoyer à Monsieur du Chastellet quelques ouvrages de sa façon, le priant de les lire à l'Academie, & de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiroient (disoit-il) pour le tenir quitte envers elle, non seulement du remerciment, mais encore de la harangue qu'il luy devoit. C'est en la suite de la 2. partie, liv. 1. lettre 6.

Monsieur de Saint Amant aussi, demanda, & obtint d'en estre exempt, à la charge qu'il feroit, comme il s'y estoit offert luy-mesme, la partie comique du Dictionnaire, & qu'il recueilliroit les termes *Grotesques*, c'est-à-dire comme Reg. 14. Decembre 1637.

nous parlerions aujourd'huy *Burlesques* ; mais ce mot de *Burlesque* qui estoit depuis long-temps en Italie, n'avoit pas encore passé les monts, & Monsieur Ménage remarque fort bien en ses Origines, qu'il fut premierement employé par Monsieur Sarrazin long-temps aprés. Alors on peut dire, non seulement qu'il passa en France, mais encore qu'il s'y déborda, & qu'il y fit d'étranges ravages. Ne sembloit-il pas toutes ces années dernieres que nous joüassions à ce jeu où qui gagne perd ? & la pluspart ne pensoient-ils pas que pour écrire raisonnablement en ce genre, il suffisoit de dire des choses contre le bon sens & la raison ? Chacun s'en croyoit capable, en l'un & en l'autre sexe, depuis les Dames, & les Seigneurs de la Cour, jusques aux femmes de chambre & aux valets. Cette[a] fureur de *Burlesque* dont à la fin nous commençons à guerir, estoit venuë si avant, que les Libraires ne vouloient rien qui

ne portast ce nom ; que par ignorance, ou pour mieux debiter leur marchandise, ils le donnoient aux choses les plus serieuses du monde, pourveu seulement qu'elles fussent en petits vers; d'où vient que durant la guerre de Paris en 1649. on imprima une piece assez mauvaise, mais serieuse pourtant, avec ce titre, qui fit justement horreur à tous ceux qui n'en leurent pas davantage, *La Passion de nostre Seigneur en vers Burlesques*, & le savant Monsieur Naudé, qui fut sans doute de ce nombre, l'a cottée dans son Dialogue entre les ouvrages Burlesques de ce temps.

Je vous demande pardon de cette digression, qu'un juste dépit contre cet abus insupportable m'a arrachée. Pour rentrer dans mon sujet; l'Academie consumoit tout le temps de ses Conferences à écouter, ou à examiner ces discours. Cette occupation estoit bien du goust de quelques-uns des Academiciens ; Mais la plufpart s'en-

nuyoient d'vn exercice, qui aprés tout tenoit un peu des declamations de la Jeunesse : & le Cardinal témoignoit aussi qu'il attendoit de ce Corps, quelque chose de plus grand & de plus solide. On commençoit donc à parler du Dictionnaire & de la Grammaire, quand la Fortune suscita à l'Academie, un autre travail qu'on n'attendoit pas.

COMME il ne faut bien souvent pour donner le bransle à tout un Royaume, qu'un seul homme, quand il est eslevé aux premiers rangs ; la passion que le Cardinal avoit pour la Poësie Dramatique, l'avoit mis en ce temps-là parmy les François, au plus haut point où elle eust encore esté. Tous ceux qui se sentoient quelque genie, ne manquoient pas de travailler pour le Theatre, c'estoit le moyen d'approcher des Grands, & d'estre favorisé du premier Ministre ; qui de tous les divertissemens de la Cour,

ne gouftoit prefque que celuy-là. Il importe avant que de paffer outre que vous compreniez combien il s'y attachoit. Non feulement il affiftoit avec plaifir à toutes les Comedies nouvelles ; mais encore il eftoit bien-aife d'en conferer avec les Poetes, de voir leur deffein en fa naiffance, & de leur fournir luy-mefme des fujets. Que s'il connoiffoit un bel efprit, qui ne fe portaft pas par fa propre inclination à travailler en ce genre, il l'y engageoit infenfiblement, par toute forte de foins, & de careffes. Ainfi voyant que Monfieur des Marefts en eftoit tres-éloigné, il le pria d'inventer, du moins, un fujet de Comedie, qu'il vouloit donner, difoit-il, à quelque autre, pour le mettre en vers. Monfieur des Marefts luy en porta quatre bien-toft aprés. Celuy d'Afpafie qui en eftoit l'un, luy plût infiniment ; mais apres luy avoir donné mille loüanges, il adioufta, *Que celuy-là feul qui avoit efté capable de*

l'inventer, feroit capable de le traitter dignement, & obligea Monsieur des Marests à l'entreprendre luy-mesme, quelque chose qu'il pût alleguer. En suite ayant fait representer solennellement cette Comedie devant le Duc de Parme; Il pria encore Monsieur des Marests de luy en faire tous les ans une semblable. Et lors qu'il pensoit s'en excuser sur le travail de son Poëme heroïque de Clovis, dont il avoit déja fait deux livres, & qui regardoit la gloire de la France, & celle du Cardinal mesme; le Cardinal répondoit qu'il aimoit mieux joüir des fruits de sa Poësie, autant qu'il seroit possible, & que ne croyant pas vivre assez long-temps pour voir la fin d'un si long ouvrage, il le conjuroit de s'occuper pour l'amour de luy à des pieces de Theatre, dans lesquelles il pûst se délasser agreablement de la fatigue des grandes affaires. De cette sorte, il luy fit composer l'inimitable Comedie des Visionaires, la Tragi-

comedie de Scipion, celle de Roxane, Mirame, & l'Europe. Il est certain mesme qu'une partie du sujet & des pensées de Mirame étoient de luy, & delà vint qu'il témoigna des tendresses de pere pour cette Piece, dont la representation luy cousta deux ou trois cens mille escus, & pour laquelle il fit bastir cette grande sale de son Palais, qui sert encore aujourd'huy à ces spectacles. Personne ne doute aussi qu'il n'eust luy-mesme fourny le sujet de trois autres Comedies, qui sont *Les Tuilleries*, *L'Aveugle de Smirne*, *& La Grande Pastorale.* Dás cette derniere il y avoit jusques à cinq cens vers de sa façon; mais elle n'a point esté imprimée comme les deux autres, & en voicy la raison. Lors qu'il fut dans le dessein de la publier, il voulut que Monsieur Chapelain la revcît, & qu'il y fist des observations exactes. Ces observations luy furent rapportées par Monsieur de Boisrobert, & bien qu'elles fussent écrites avec

beaucoup de discretion & de respect, elles le choquerent & le piquerent tellement, ou par leur nombre, ou par la connoissance qu'elles luy donnoient de ses fautes, que sans achever de les lire, il les mit en pieces : Mais la nuit suivante, comme il estoit au lit, & que tout dormoit chez luy, ayant pensé à la colere qu'il avoit témoignée, il fit une chose sans comparaison plus estimable que la meilleure Comedie du monde, c'est qu'il se rendit à la raison : car il commanda que l'on ramassast, & que l'on collast ensemble les pieces de ce papier déchiré, & apres l'avoir leû d'un bout à autre, & y avoir fait grande reflexion, il envoya éveiller Monsieur de Boisrobert, pour luy dire qu'il voyoit bien que Messieurs de l'Academie s'entendoient mieux que luy en ces matieres, & qu'il ne falloit plus parler de cette impression. Il faisoit composer les vers de ces pieces, qu'on nommoit alors les pieces des cinq Autheurs, par cinq

personnes differentes, distribuant à chacun vn Acte, & achevant par ce moyen vne Comedie en un mois. Ces cinq personnes estoient Messieurs de Boisrobert, Corneille, Colletet, de l'Estoille & Rotrou, ausquels outre la pension ordinaire qu'il leur donnoit, il faisoit quelques liberalitez considerables, quand ils avoient reüssi à son gré. Ainsi Monsieur Colletet m'a asseuré, que luy ayant porté le Monologue des Tuilleries, il s'arresta particulierement sur deux vers de la description du Quarré d'eau en cét endroit.

La cane s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enroüée, & d'un battement d'aisle,
Animer le canard qui languit auprés d'elle.

Et qu'aprés avoir écouté tout le reste, il luy donna de sa propre main cinquante pistoles avec ces paroles obligeantes, *Que c'estoit seulement pour ces deux vers qu'il*

avoit trouvez si beaux, & que le Roy n'estoit pas assez riche pour payer tout le reste. Monsieur Colletet adjouste encore une chose assez plaisante. Dans ce passage que je viens de rapporter, au lieu de *La canne s'humecter de la bourbe de l'eau*, le Cardinal voulut luy persuader de mettre, *barbotter dans la bourbe de l'eau.* Il s'en défendit, comme trouvant ce mot trop bas; & non content de ce qu'il luy en dit sur l'heure, estant de retour à son logis il luy écrivit une lettre sur ce sujet, pour luy en parler peut-estre avec plus de liberté. Le Cardinal achevoit de la lire, lors qu'il survint quelques-uns de ses Courtisans, qui luy firent compliment sur je ne sçay quel heureux succés des armes du Roy, & luy dirent, *Que rien ne pouvoit resister à son Eminence. Vous vous trompez*, leur répondit-il en riant, *& je trouve dans Paris mesme, des personnes qui me resistent.* Et comme on luy eût demandé quelles estoient donc

ces personnes si audacieuses, *Colletet*, dit-il, *car aprés avoir combatu hier avec moy sur un mot, il ne se rend pas encore, & voila une grande lettre qu'il vient de m'en écrire.* Il faisoit au reste representer ces Comedies des cinq Autheurs, devant le Roy, & devant toute la Cour, avec de trés-magnifiques decorations de theatre. Ces Messieurs avoient un banc à part, en un des plus commodes endroits : on les nommoit mesme quelquefois avec éloge, comme on fit à la representation des Tuilleries, dans un Prologue fait en prose, où entre autres choses l'invention du sujet fut attribuée à Monsieur Chapelain, qui pourtant n'avoit fait que le reformer en quelques endroits ; mais le Cardinal le fit prier de luy prester son nom en cette occasion, adjoûtant, *Qu'en recompense il luy presteroit sa bourse en quelqu'autre.* Or ce fut environ ce temps-là que Monsieur Corneille, qu'on avoit consideré jusques alors, comme

un des premiers en ce genre d'écrire, ayant fait representer son Cid, fut mis, du moins par l'opinion commune, infiniment au dessus de tous les autres. Il est malaisé de s'imaginer avec quelle approbation cette piece fut receuë de la Cour & du public. On ne se pouvoit lasser de la voir, on n'entendoit autre chose dans les compagnies, chacun en savoit quelque partie par cœur, on la faisoit apprendre aux enfans, & en plusieurs endroits de la France, il estoit passé en proverbe, de dire, *Cela est beau comme le Cid.* Il ne faut pas demander, si la gloire de cet Autheur donna de la jalousie à ses concurrens ; plusieurs ont voulu croire que le Cardinal luy-mesme n'en avoit pas esté exempt, & qu'encore qu'il estimast fort Monsieur Corneille, & qu'il luy donnast pension, il veît avec déplaisir le reste des travaux de cette nature, & sur tout ceux où il avoit quelque part, entierement effacez par ce-

luy-là. Pour moy sans examiner si cette ame, toute grande qu'elle estoit, n'a point esté capable de cette foiblesse, je rapporteray fidelement ce qui s'est passé sur ce suiet, laissant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra, & de suivre ses propres conjectures.

Entre ceux qui ne purent souffrir l'approbation qu'on donnoit au Cid, & qui crurent qu'il ne l'avoit pas meritée, Monsieur de Scudery parut le premier, en publiant ses Observations contre cet ouvrage, ou pour se satisfaire luy-mesme, ou comme quelques-uns disent, pour plaire au Cardinal, ou pour tous les deux ensemble. Quoy qu'il en soit, il est bien certain qu'en ce different qui partagea toute la Cour, le Cardinal sembla pancher du costé de M. de Scudery, & fut bien aise qu'il écrivit, comme il fit, à l'ACADEMIE FRANÇOISE, pour s'en remettre à son jugement. On voyoit assez le desir du Cardinal, qui estoit qu'elle pro-

nonçast sur cette matiere ; mais les plus judicieux de ce Corps témoignoient beaucoup de repugnance pour ce dessein. Ils disoient, *Que l'Academie qui ne faisoit que de naître, ne devoit point se rendre odieuse par un jugement, qui peut-estre déplairoit aux deux partis, & qui ne pouvoit manquer d'en desobliger pour le moins un, c'est à dire une grande partie de la France. Qu'à peine la pouvoit-on souffrir sur la simple imagination qu'on avoit, qu'elle pretendoit quelque empire en nostre Langue ; que seroit-ce si elle témoignoit de l'affecter, & si elle entreprenoit de l'exercer sur un ouvrage qui avoit contenté le grand nombre, & gagné l'approbation du peuple ? Que ce seroit d'ailleurs un retardement à son principal dessein, dont l'execution ne devoit estre que trop longue d'elle-mesme. Qu'enfin Monsieur Corneille ne demandoit point ce jugement, & que par les Statuts de l'Academie, & par les Lettres de son érection, elle ne pou-*
voit

voit juger d'un ouvrage que du consentement & à la priere de l'Auteur. Mais le Cardinal avoit ce dessein en teste, & ces raisons luy paroissoient peu importantes, si vous en exceptez la derniere, qu'on pouvoit détruire, en obtenant le consentement de Monsieur Corneille. Pour cet effect Monsieur de Boisrobert, qui estoit de ses meilleurs amis, luy écrivit diverses lettres, luy faisant savoir la proposition de Monsieur de Scudery à l'Academie. Luy qui voyoit bien qu'apres la gloire qu'il s'estoit acquise, il y avoit vray-semblablement en cette dispute beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour luy; se tenoit toûjours sur le compliment, & répondoit, *Que cette occupation n'estoit pas digne de l'Academie. Qu'un libelle, qui ne meritoit point de réponse, ne meritoit point son jugement. Que la consequence en seroit dangereuse, parce qu'elle authoriseroit l'envie à importuner ces Messieurs, & qu'aussi-tost qu'il auroit paru quelque chose*

de beau sur le Theatre, les moindres Poëtes se croiroient bien fondez à faire un procez à son Autheur pardevant leur Compagnie. Mais enfin comme il étoit pressé par M^r^. de Boisrobert, qui luy donnoit assez à entendre le desir de son Maistre; Aprés avoir dit dans une lettre du 13. Juin 1637. les mesmes paroles que je viens de rapporter, il luy échapa d'adjouster celles-cy, *Messieurs de l'Academie peuvent faire ce qu'il leur plaira; puisque vous m'écrivez que Monseigneur seroit bien aise d'en voir leur jugement, & que cela doit divertir son Eminence, je n'ay rien à dire.* Il n'en faloit pas davantage, au moins suivant l'opinion du Cardinal, pour fonder la jurisdiction de l'Academie, qui pourtant se defendoit toûjours d'entreprendre ce travail: mais enfin il s'en expliqua ouvertement, disant à un de ses domestiques: *Faites savoir à ces Messieurs que je le desire, & que je les aimeray, comme ils m'aimeront.* Alors on

crut qu'il n'y avoit plus moyen de reculer ; & l'Academie s'étant assemblée le 16. Juin 1637. apres qu'on eût leû la lettre de Monsieur de Scudery pour la Compagnie, celles qu'il avoit écrites sur le mesme sujet à Monsieur Chapelain, & celles que Monsieur de Boisrobert avoit receuës de Monsieur Corneille ; aprés aussi que le mesme Monsieur de Boisrobert eût assuré l'Assemblée, que Monsieur le Cardinal avoit agreable ce dessein : il fut ordonné que trois Commissaires seroient nommez pour examiner le Cid, & les Observations contre le Cid ; que cette nomination se feroit à la pluralité des voix par billets, qui ne seroient veus que du Secretaire ; cela se fit ainsi, & les trois Commissaires furent Monsieur de Bourzey, Monsieur Chapelain, & Monsieur des Marests. La tasche de ces trois Messieurs n'estoit que pour l'examen du corps de l'ouvrage en gros ; car pour celuy des vers, il fut resolu

Reg 16. Juin 1637.

Reg. 30. Juin 1637. qu'on le feroit dans la Compagnie. Messieurs de Cerisy, de Gombauld, Baro & l'Estoile, furent seulement chargez de les voir en particulier, & de rapporter leurs observations, sur lesquelles l'Academie ayant deliberé en diverses conferences, ordinaires, & extraordinaires, M^r des Marests eut ordre d'y mettre la derniere main. Mais pour l'examen de l'ouvrage en gros, la chose fut un peu plus difficile. Monsieur Chapelain presenta premierement ses memoires; il fut ordonné que Messieurs de Bourzey & des Marests y joindroient les leurs, & soit que cela fut executé, ou non, dequoy je ne voy rien dans les registres, tant y a que Monsieur Chapelain fit un corps, qui fut presenté au Cardinal, écrit à la main. J'ay veû avec beaucoup de plaisir ce manuscrit apostillé par le Cardinal, en sept endroits, de la main de Monsieur Citois, son premier Medecin. Il y a mesme une de ces apostilles, dont le premier mot est

de sa main propre, il y en a une aussi qui marque assez quelle opinion il avoit du Cid. C'est en un endroit, où il est dit que la Poësie seroit aujourd'huy bien moins parfaite qu'elle n'est, sans les contestations qui se sont formées sur les ouvrages des plus celebres Autheurs du dernier temps, la Jerusalem, le Pastor Fido, en cét endroit il mit à la marge, *l'applaudissement & le blasme du Cid, n'est qu'entre les doctes & les ignorans, au lieu que les contestations sur les autres deux pieces, ont esté entre les gens d'esprit.* Ce qui témoigne qu'il estoit persuadé de ce qu'on reprochoit à Monsieur Corneille, que son ouvrage pechoit contre les regles. Le reste de ces apostilles n'est pas considerable; car ce ne sont que de petites notes, comme celle-cy, où le premier mot est de sa main, *Bon, mais se pourroit mieux exprimer,* & cette autre, *Faut adoucir cét exemple,* d'où on recueille pourtant qu'il examina cét écrit avec beaucoup

de soin & d'attention. Son jugement fut enfin, que la substance en estoit bonne, *Mais qu'il faloit* (car il s'exprima en ces termes) *y jetter quelques poignées de fleurs.* Aussi n'estoit-ce que comme un premier crayon qu'on avoit voulu luy presenter, pour savoir en gros s'il en approuveroit les sentimens. L'ouvrage fut donc donné à polir, suivant son intention, & par deliberation de l'Academie, à Messieurs de Serizay, de Cerizy, de
Reg. 17. Juillet 1637. Gombauld & Sirmond. Monsieur de Cerizy, comme j'ay appris, le coucha par écrit, & Monsieur de Gombauld fut nommé par les trois autres, & confirmé par l'Academie, pour la derniere revision du stile. Tout fut leû & examiné par la Compagnie en diverses assemblées, ordinaires, & extraordinaires, & donné enfin à l'Imprimeur. Le
Reg. dern. Juillet 1637. Cardinal estoit alors à Charonne, où on luy envoya les premieres feüilles; mais elles ne le contenterent nullement; & soit

qu'il en jugeaſt bien ; ſoit qu'on le priſt en mauvaiſe humeur ; ſoit qu'il fût preoccupé contre Monſieur de Ceriſy ; il trouva qu'on avoit paſſé d'une extremité à l'autre, qu'on y avoit apporté trop d'ornemens & de fleurs, & renvoya à l'heure meſme en diligence, dire qu'on arreſtaſt l'impreſſion. Il voulut enfin que Meſſieurs de Seriſay, Chapelain & Sirmond le vinſſent trouver ; afin qu'il pûſt leur expliquer mieux ſon intention. Monſieur de Seriſay s'en excuſa, ſur ce qu'il eſtoit preſt à monter à cheval, pour s'en aller en Poictou. Les deux autres y furent. Pour les écouter il voulut eſtre ſeul dans ſa chambre, excepté Meſſieurs de Bautru, & de Boiſrobert, qu'il appella, comme eſtans de l'Academie. Il leur parla fort long-temps tres-civilement, debout, & ſans chapeau. Monſieur Chapelain voulut, à ce qu'il m'a dit, excuſer Monſieur de Ceriſy le plus doucement qu'il pût ; Mais il reconnut

d'abord que cét homme ne vouloit pas estre contredit. Car il le veît s'échauffer & se mettre en action, jusques-là que s'adressant à luy, il le prit & le retint tout un temps par ses glands, comme on fait sans y penser, quand on veut parler fortement à quelqu'un, & le convaincre de quelque chose. La conclusion fut qu'apres leur avoir expliqué de quelle façon il croyoit qu'il falloit écrire cét ouvrage, il en donna la charge à Mr. Sirmond, qui avoit en effect le stile fort bon, & fort éloigné de toute affectation. Mais Monsieur Sirmond ne le satisfit point encore, il fallut enfin que Monsieur Chapelain reprît tout ce qui avoit esté fait, tant par luy, que par les autres, dequoy il composa l'ouvrage tel qu'il est aujourd'huy, qui ayant pleû à la Compagnie, & au Cardinal, fut publié bien-tost aprés, fort peu different de ce qu'il estoit dés la premiere fois qu'il luy avoit esté presenté écrit à la main, sinon

que la matiere y est un peu plus étenduë, & qu'il y a quelques ornemens adjoustez.

Ainsi furent mis au jour, aprés environ cinq mois de travail, LES SENTIMENS DE L'ACADEMIE FRANÇOISE SUR LE CID, sans que durant ce temps-là ce Ministre qui avoit toutes les affaires du Royaume sur les bras, & toutes celles de l'Europe dans la teste, se lassast de ce dessein, & relâchast rien de ses soins pour cét ouvrage. Il fut receu diversement de Monsieur de Scudery, de Monsieur Corneille, & du Public. Pour Monsieur de Scudery, quoy que son adversaire n'eust pas esté condamné en toutes choses, & eust receu de tres-grands eloges en plusieurs, il crût avoir gagné sa cause, & écrivit une lettre de remerciment à la Compagnie, avec ce titre, *A Messieurs de l'Illustre Academie*, où il leur rendoit graces avec beaucoup de soumission, *& des choses qu'ils avoient approu-*

Reg. 23. Novembre 1637.

Reg. 21. Decembr. 1637.

vées dans ses écrits, & de celles qu'ils luy avoient enseignées en le corrigeant, & témoignoit enfin, d'être entierement satisfait de la justice qu'on luy avoit renduë. Le Secretaire fut chargé de luy faire une réponse. Le sens en étoit qu'il l'assuroit, *Que l'Academie avoit eu pour principale intention de tenir la balance droite, & de ne pas faire d'une chose serieuse un compliment, ni une civilité. Mais qu'aprés cette intention, elle n'avoit point eu de plus grand soin que de s'exprimer avec moderation, & de dire ses raisons, sans blesser personne; qu'elle se réjouïssoit de la justice qu'il luy faisoit, en la reconnoissant juste, qu'elle se revancheroit à l'avenir de son équité, & qu'aux occasions où il luy seroit permis d'estre obligeante, il n'auroit rien à desirer d'elle.* Quant à M. Corneille, bien qu'en effet il ne se fust point soûmis à ce jugement; s'étant pourtant resolu de les laisser faire pour complaire au Cardinal, il témoigna

au commencement d'en attendre le succez, avec beaucoup de deference. En ce sens il écrivit à Monsieur de Boisrobert dans une lettre du 15. Novembre 1637. *J'attens avec beaucoup d'impatience, les sentimens de l'Academie, afin d'apprendre ce que doresenavant je dois suivre, jusques-là je ne puis travailler qu'avec défiance, & n'ose employer un mot en seureté.* & en une autre du 3. Decembre, *Je me prepare à n'avoir rien à répondre à l'Academie, que par des remercimens, &c.* Mais lors que les Sentimens sur le Cid estoient presque achevez d'imprimer, ayant sceû par quelque moyen, que ce jugement ne luy seroit pas aussi favorable qu'il eust esperé, il ne pût s'empécher d'en témoigner quelque ressentiment, écrivant par une autre lettre, dont je n'ay veû qu'une copie sans datte, & sans suscription. *Je me resous, puisque vous le voulez, à me laisser condamner par vôtre Illustre Academie, si elle ne*

touche qu'à une moitié du Cid, l'autre me demeurera toute entiere. Mais je vous supplie de considerer qu'elle procede contre moy avec tant de violence, & qu'elle employe une authorité si souveraine, pour me fermer la bouche, que ceux qui sauront son procedé, auront sujet d'estimer que je ne serois point coupable si l'on m'avoit permis de me monstrer innocent. Il se plaignoit en suite, comme si on eust refusé d'écouter la justification qu'il vouloit faire de sa piece, de vive voix, & en presence de ses Juges, dequoy pourtant je n'ay trouvé aucune trace, ni dans les registres, ni dans la memoire des Academiciens que j'ay consultez. Il adjoustoit à cela : *Aprés tout, voicy quelle est ma satisfaction ; Je me promets que ce fameux ouvrage, auquel tant de beaux esprits travaillent depuis six mois, pourra bien estre estimé le sentiment de l'*ACADEMIE FRANÇOISE, *mais peut-estre que ce ne sera point le sentiment du reste de Paris ; au moins*

J'ay mon conte devant elle, & je ne say si elle peut attendre le sien. J'ay fait le Cid pour me divertir, & pour le divertissement des honnestes gens, qui se plaisent à la Comedie. J'ay remporté le témoignage de l'excellence de ma Piece, par le grand nombre de ses representations, par la foule extraordinaire des personnes qui y sont venuës, & par les acclamations generales qu'on luy a faites. Toute la faveur que peut esperer le sentiment de l'Academie, est d'aller aussi loin, je ne crains pas qu'il me surpasse. &c. & un peu aprés: *Le Cid sera toûjours beau, & gardera sa reputation d'estre la plus belle piece, qui ait paru sur le Theatre, jusques à ce qu'il en vienne une autre qui ne lasse point les spectateurs à la trentiéme fois,* &c. Cette lettre a esté desavoüée par Monsieur Corneille, qui a toûjours protesté qu'il ne l'avoit jamais écrite: Ainsi il faut que quelque autre se soit diverty à luy prester sa plume & l'écrire en son nom. Mais

enfin lors qu'il eut veû les Sentimens de l'Academie, je trouve qu'il écrivit une lettre à Monsieur de Boisrobert du 23. Decembre 1637. dans laquelle aprés l'avoir remercié du soin qu'il avoit pris de luy faire toucher *les liberalitez de Monseigneur*, c'est à dire de le faire payer de sa pension, & aprés luy avoir donné quelques ordres pour luy faire tenir cét argent à Rouën, il disoit: *Au reste je vous prie de croire que je ne me scandalise point du tout de ce que vous avez monstré, & mesme donné ma lettre à Messieurs de l'Academie. Si je vous en avois prié, je ne puis m'en prendre qu'à moy, neantmoins si j'ay bonne memoire, je pense vous avoir prié seulement par cette lettre de les asseurer de mon tres-humble service, comme je vous en prie encore, nonobstant leurs sentimens. Tout ce qui m'a fasché, c'est que Messieurs de l'Academie s'estant resolus de juger de ce different, avant qu'ils seussent, si j'y consentois ou non, &*

leurs sentimens estans déja sous la presse, à ce que vous m'avez écrit, avant que vous eussiez receu ce témoignage de moy, ils ont voulu fonder là dessus leur jugement, & donner à croire que ce qu'ils en ont fait n'a esté que pour m'obliger, & mesme à ma priere, &c. & un peu aprés: *Je m'estois resolu d'y répondre, parce que d'ordinaire le silence d'un Autheur qu'on attaque, est pris pour une marque du mépris qu'il fait de ses censeurs : j'en avois ainsi usé envers Monsieur de Scudery; mais je ne croyois pas qu'il me fust bien seant d'en faire de mesme envers Messieurs de l'Academie, & je m'étois persuadé qu'un si illustre Corps meritoit bien que je luy rendisse conte des raisons sur lesquelles j'avois fondé la conduite & le choix de mon dessein, & pour cela je forçois extremement mon humeur, qui n'est pas d'écrire en ce genre, & d'éventer les secrets de plaire, que je puis avoir trouvez dans mon art. Je m'étois confirmé en cette resolu-*

tion, par l'assurance que vous m'aviez donnée, que Monseigneur en seroit bien aise, & me proposois d'adresser l'Epistre dedicatoire à son Eminence, aprés luy en avoir demandé la permission. Mais maintenant que vous me conseillez de n'y répondre point, veu les personnes qui s'en sont mélées, il ne me faut point d'interprete pour entendre cela, je suis un peu plus de ce monde qu'Heliodore, qui aima mieux perdre son Evesché que son livre, & j'aime mieux les bonnes graces de mon Maistre, que toutes les reputations de la terre : Je me tairay donc, non point par mépris, mais par respect, &c. Cette lettre contenoit encore beaucoup d'autres choses sur la mesme matiere, & au bas il avoit adjousté par apostille : *Je vous conjure de ne monstrer point ma lettre à Monseigneur, si vous jugez qu'il me soit échapé quelque mot qui puisse estre mal receu de son Eminence.*

Or quant à ce qui est porté par

cette lettre, que l'Academie avoit commencé de travailler à ses Sentimens, & même à les faire imprimer avant le consentement de Monsieur Corneille, comme Monsieur de Boisrobert luy avoit écrit; je ne say pas ce qui s'étoit passé entre eux, ny ce que Monsieur de Boisrobert pouvoit luy avoir mandé, pour l'obliger peut-être avec moins de peine de consentir à ce jugement, comme à une chose déja resoluë, & commencée, que sa resistance ne pouvoit plus empécher. Mais je say bien par les registres de l'Academie, qui sont fort fideles, & fort exacts en ce temps-là, qu'on ne commença d'y parler du Cid, que le 16. Juin 1637. Que ce fut aprés qu'on y eut leû une lettre de Monsieur Corneille. Que cette premiere dont je vous ay parlé, & où il disoit, *Messieurs de l'Academie peuvent faire ce qu'il leur plaira*, &c. est datée de Roüen du 13. du mesme mois. Qu'ainsi elle pouvoit estre arrivée à Paris, &

monstrée à l'Academie le 16. & qu'enfin on ne donna cét ouvrage à l'Imprimeur qu'environ cinq mois aprés. Monsieur Corneille, qui depuis a esté receu dans l'Academie, aussi bien que Monsieur de Scudery, avec lequel il est tout à fait reconcilié, a toûjours crû que le Cardinal, & une autre personne de grande qualité avoient suscité cette persecution contre le Cid, témoin ces paroles qu'il écrivit à un de ses amis, & des miens, lors qu'ayant publié l'Horace, il courut un bruit qu'on feroit encore des observations, & un nouveau jugement sur cette Piece; *Horace*, dit-il, *fut condamné par les Duumvirs; mais il fut absous par le peuple:* Témoin encore ces quatre vers qu'il fit aprés la mort du Cardinal, qu'il consideroit d'un côté comme son bien-faicteur, & de l'autre comme son ennemy.

Qu'on parle bien ou mal du fameux
Cardinal,
Ma prose ny mes vers n'en diront
jamais rien:

Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Et m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Tels eftoient les fentimens des parties les plus intereffées, touchant ce travail de l'ACADEMIE FRANÇOISE; le Public le receut avec beaucoup d'approbation, & d'eftime. Ceux là mefme qui n'étoient pas de fon avis, ne laifferent pas de la loüer, & l'envie qui attendoit depuis fi long-temps quelque ouvrage de cette Compagnie, pour le mettre en pieces, ne toucha point à celuy-cy. Pour moy je ne fay fi les plus fameufes Academies d'Italie ont rien produit de meilleur, ou d'auffi bon, en de pareilles rencontres. Je conte en premier lieu pour beaucoup, que fans fortir des bornes de la juftice, ces Meffieurs pûffent fatisfaire un premier Miniftre, tout-puiffant en France, & leur Protecteur, qui certainement, quelle qu'en fuft la caufe, eftoit animé contre le Cid.

Car je ſay fort bien qu'il euſt ſouhaitté qu'on le traitaſt plus rudement, ſi on ne luy euſt fait entendre avec adreſſe, qu'un Juge ne devoit pas parler comme une partie, & qu'autant qu'on témoigneroit de paſſion, autant perdroit-on d'authorité. Que ſi enſuite vous examinez ce livre de plus prés, vous y trouverez un jugement fort ſolide, auquel il eſt vray-ſemblable que la poſterité s'arrétera, beaucoup de ſavoir, & beaucoup d'eſprit, ſans aucune affectation de l'un, ni de l'autre, & depuis le commencement juſques à la fin une liberté, & une moderation tout enſemble, qui ne ſe peuvent aſſez loüer. Au reſte ceux qui ſe ſont figurez que l'Academie n'eſtoit qu'une troupe d'eſprits bourrus, qui ne faiſoient autre choſe que combattre ſur les ſyllabes, introduire des mots nouveaux, en proſcrire d'autres, pour tout dire, gaſter & affoiblir la Langue Françoiſe, en voulant la reformer & la polir: Ceux-là, dis-je, pour

se desabuser, n'ont qu'à lire cette piece, ils y verront un stile masle & vigoureux, dont l'elegance n'a rien de gesné ni de contraint, des termes choisis, mais sans scrupule, & sans enflûre, le *Car* & plusieurs autres de ces mots, qu'on accusoit l'Academie de vouloir bannir, fort souvent employez. Ils verront même que bien loin d'en introduire de nouveaux, elle en a gardé quelques-uns qui sembloient vieillir, & dont peut-estre plusieurs personnes eussent fait difficulté de se servir. Ainsi elle a employé le mot *dautant* pour dire *parce que*, & celuy d'*aucunement*, pour dire *en quelque sorte*, qui ne se disent que rarement aujourd'huy en ce sens là. pag. 185. *Dautant que les unes ont esté faites devant les regles.* &c. p. 14. parlant de l'Academie, *& s'est aucunement consolée*, &c. p. 89. *nous serions aucunement satisfaits.* p. 113. *Rodrigue retourne chez Chimene non plus de nuict, que les tenebres favorisoient aucunement sa temerité*, &c.

APRES que l'Academie eût cessé de travailler sur le Cid, on delibera de nouveau quelle occupation elle auroit ; on ordonna que les discours seroient continuez, & que Monsieur Sirmond, qui estoit le premier en ordre, seroit prié d'apporter le sien, ce qu'il ne fit pour-
Reg. 7. Decem. 1637. tant que six mois aprés. Je n'ay point veû ce discours, & n'en ay pû savoir le sujet, qui n'est pas
Reg. 3. May 1638. exprimé dans le registre. Mais la principale pensée de l'Academie
Reg. 14. Decem. 1637. en ce temps-là fut le dessein du Dictionnaire, auquel on se proposa de travailler serieusement. Monsieur de Vaugelas, qui avoit fait depuis long-temps plusieurs belles, & curieuses observations sur la Langue, les offrit à la Compagnie, qui les accepta, & ordonna qu'il
Reg. 14. Decem. 1637. en confereroit avec Monsieur Chapelain, & que tous deux ensemble, ils donneroient des memoires pour le plan & pour la conduite de ce

travail. Monſieur de Vaugelas donna les ſiens, qui eſtoient fort courts, & ne touchoient que le gros de ce deſſein, auquel il offroit de nouveau de contribuer ſes Remarques ; & il diviſoit ces Remarques en trois eſpeces. *La premiere, qui appartenoit proprement au Dictionnaire, ne regardant que les mots ſimples : La ſeconde pour la conſtruction, qui appartenoit à la Grammaire : La troiſiéme conſiſtant en certaines regles, qui n'étoient pas proprement du reſſort du Dictionnaire, ny de la Grammaire, parce qu'elles ne regardoient ny le barbariſme, ny le ſoleciſme, les deux matieres ſur leſquelles la Grammaire & le Dictionnaire employent toute l'eſtenduë de leur juriſdiction, qui neantmoins* (diſoit-il) *eſtoient tres-neceſſaires, pour la netteté, l'ornement, la grace, l'elegance, & la politeſſe du ſtile, & d'autant plus neceſſaires, qu'il y avoit moins de perſonnes qui les ſceuſſent, que de ceux qui ſavent écrire ſans barbariſme, & ſans*

Reg. 18. Janvier 1638.

solecisme, desquels un stile peut estre affranchy, & ne laisser pas d'estre extremement imparfait.

Quant à Monsieur Chapelain, dés le premier establissement de l'Academie, il avoit fait un ample projet du Dictionnaire, qui avoit esté veû par la Compagnie. Il le luy presenta de nouveau, & parce qu'il descend fort au particulier, & que c'est sur ce mesme plan, qu'on travaille encore aujourd'huy à cét ouvrage, peut-estre ne sera-t-il pas hors de propos de rapporter icy à peu prés ce qu'il contenoit, comme je l'ay promis en un autre endroit. Ce projet donc disoit,

Que le dessein de l'Academie étant de rendre la Langue capable de la derniere eloquence, il falloit dresser deux amples traitez, l'un de Rhetorique, l'autre de Poëtique. Mais que pour suivre l'ordre naturel ils devoient estre precedez par une Grammaire, qui fourniroit le corps de la Langue, sur lequel sont fondez les ornemens de l'oraison, & les figures,

figures de la Poëfie. Que la Grammaire comprenoit ou les termes fimples, ou les phrafes receuës, ou les conftructions des mots les uns avec les autres. Qu'ainfi avant toutes chofes il falloit dreffer un Dictionnaire, qui fuft comme le trefor, & le magazin des termes fimples, & des phrafes receuës, apres lequel il ne refteroit pour achever la Grammaire, qu'un traitté exact de toutes les parties de l'oraifon, & de toutes les conftructions regulieres, & irregulieres, avec la refolution des doutes, qui peuvent naiftre fur ce fujet. Que pour le deffein du Dictionnaire il falloit faire un choix de tous les Autheurs morts, qui avoient écrit le plus purement en nôtre Langue, & les diftribuër à tous les Academiciens, afin que chacun leût attentivement ceux qui luy feroient écheus en partage, & que fur des feüilles differentes, il remarquaft par ordre alphabetique, les dictions, & les phrafes qu'il croiroit Françoifes, cottant le paffage d'où

il les auroit tirées. Que ces fcüilles fussent rapportées à la Compagnie, qui jugeant de ces phrases, & de ces dictions, recueilliroit, en peu de temps, tout le corps de la Langue, & insereroit dans le Dictionnaire les passages de ces Autheurs, les reconnoissant pour originaux dans les choses qui seroient alleguées d'eux, sans neantmoins les reconnoître pour tels dans les autres, lesquelles elle desaprouveroit tacitement si le Dictionnaire ne les contenoit. Et parce qu'il y pourroit avoir des phrases & des mots en usage, dont on ne trouveroit point d'exemple dans les bons Autheurs, qu'en cas que l'Academie les. aprouvast, on les marqueroit avec quelque notte qui témoigneroit que l'usage les authorise. Que ce Dictionnaire se feroit en un mesme corps en deux manieres differentes: La premiere, suivant l'ordre alphabetique des mots simples, soit Noms, soit Verbes, soit autres, qui meritent le nom de racines, qui peuvent

avoir produit des composez, des derivez, de diminutifs, & qui d'ailleurs ont des phrases dont ils sont le fondement. Qu'en cette maniere, aprés avoir mis châque mot simple avec une marque, pour faire connoistre quelle partie d'oraison il seroit, on mettroit tout de suite les composez, les derivez, les diminutifs, & les phrases qui en dépendent, avec les authoritez, lesquelles on pourroit neantmoins obmettre pour les mots simples, comme estant hors de doute, & assez connus de tout le monde. Qu'on y pourroit adjouster l'interpretation Latine, en faveur des Estrangers. Qu'on y marqueroit le genre Masculin, Feminin, ou Commun de châque mot, avec des nottes. Qu'il y en auroit d'autres pour distinguer les termes des Vers, d'avec ceux de la Prose; d'autres pour faire connoistre ceux du genre sublime, du mediocre & du plus bas. Qu'on y observeroit les accens aux syllabes longues. Qu'on y marqueroit aussi la difference des é ouverts, &

des fermez pour la prononciation. Qu'on se tiendroit à l'orthographe receuë, pour ne pas troubler la lecture commune, & n'empécher pas que les livres déja imprimez ne fussent leûs avec facilité. Qu'on travailleroit pourtant à oster toutes les superfluitez qui pourroient estre retranchées sans consequence. Qu'en la seconde maniere, tous les mots simples, ou autres, seroient mis en confusion dans l'ordre alphabetique, avec le seul renvoy à la page du grand Dictionnaire, où ils seroient expliquez. Que là mesme on pourroit marquer tous les mots, & toutes les phrases hors d'usage, avec leur explication, pour l'intelligence des vieux livres où on les trouve, avec cét avis, que ces mots ou phrases sont de la Langue, mais qu'il ne faut plus les employer. Qu'enfin, pour la commodité des Estrangers on pourroit encore, si on vouloit, adjouster un troisiéme corps des seu's mots Latins simples, avec le renvoy à la page du grand Diction-

naire, où ils expliqueroient les mots François. Que pour éviter la grosseur du Volume on excluroit du Dictionnaire tous les noms propres des Mers, Fleuves, Villes, Montagnes, qui se trouveroient pareils en toutes les Langues, comme aussi tous les termes propres qui n'entrent point dans le commerce commun, & ne sont inventez que pour la necessité des arts, & des professions, laissant à qui voudroit la liberté de faire des Dictionnaires particuliers, pour l'utilité de ceux qui s'adonnent à ces connoissances speciales.

Tel fut le projet du Dictionnaire, que Monsieur Chapelain dressa, & qui fut approuvé par l'Academie. Il est vray que quelque temps aprés, Monsieur Silhon, qui se trouvoit Directeur, proposa s'il ne seroit pas meilleur pour en venir bien-tost à bout, de suivre les Dictionnaires communs, en y adjoustant seulement ce que l'on jugeroit à propos. Mais je ne voy pas que cette proposition, qui fut Reg. 1. Mars 1638.

alors renvoyée à la prochaine Assemblée, ait esté ni receuë, ni mise mesme en deliberation depuis. Il est vray aussi qu'on n'a pas suivy ponctuellement tout ce qui est dans ce projet, comme on le peut voir en ce qui regarde les citations. Il fut bien resolu d'abord qu'on suivroit le projet en cela, & on commença un catalogue des livres les plus celebres en nostre Langue. On y mit à diverses fois, à mesure qu'on s'en avisoit: Pour la Prose, *Amiot, Montagne, du Vair, Desportes, Charron, Bertaud, Marion, de la Gueste, Pibrac, d'Espeisses, Arnauld, le Catholicon d'Espagne, les Memoires de la Reine Marguerite, Coiffeteau, du Perron, de Sales Evesque de Geneve, d'Vrfé, de Molieres, Malherbe, du Plessis Mornay, ce qu'il y avoit en lumiere de Monsieur Bardin, & de Monsieur du Chastellet, deux Academiciens qui estoient déja morts; le Cardinal d'Ossat, de la Noüe, de Dammartin, de Refuge, & Au-*

Reg. 1. 8. 22. Fevrier 1638.

diguier, ausquels on en auroit sans doute adjousté d'autres, comme par exemple *Bodin* & *Estienne Pasquier*, qui ne meritoient pas d'estre oubliez. Pour les Vers, on mit dans le catalogue *Marot, S. Gelais, Ronsard, du Bellay, Belleau, du Bartas, Desportes, Bertaud, le Cardinal du Perron, Garnier, Regnier, Malherbe, Deslingendes, Motin, Touvant, Monfuron, Theophile, Passerat, Rapin, Sainte Marthe.* Le Libraire de l'Academie fut aussi chargé de rapporter de son chef, un memoire de tous les principaux Autheurs de la Langue, & des differentes pieces qu'on avoit d'eux. Mais un peu apres l'Academie commença d'apprehender le travail, & la longueur des citations, & ayant deliberé plusieurs fois sur cette matiere, elle resolut par l'avis mesme de Monsieur Chapelain, qui avoit donné le premier cette pensée, qu'on ne marqueroit point les authoritez dans le Dictionnaire : si ce Reg. I. Mars 1635.

n'eſt qu'en y travaillant on trouvaſt bon de citer ſur les phraſes qui ſeroient douteuſes, quelque Autheur celebre, qui en auroit uſé. Il fut auſſi reſolu pour avancer cét ouvrage, qu'on feroit entendre à Monſieur le Cardinal qu'il ſeroit fort à propos de choiſir dans la Compagnie, une perſonne, ou deux, qui s'y attachaſſent particulierement, & qui en euſſent la principale charge. Monſieur de Boiſrobert fut prié de luy en parler, & de luy propoſer Meſſieurs de Vaugelas, & Faret comme tres-propres à cét employ, & tres-capables de s'en acquiter dignement, s'ils ſe trouvoient déchargez des ſoins de leur fortune, & qu'ils peuſſent y donner tout leur temps.
Reg. 15 Mars 1638. Le Cardinal, comme je le voy par le rapport qu'en fit Monſieur de Boiſrobert à l'Academie, ne répondit rien à cette propoſition, ſoit qu'il ne la gouſtaſt pas, ſoit qu'il euſt l'eſprit remply de quelque autre choſe. Cependant il ne

se trouvoit personne dans l'Academie qui s'offrist volontairement à prendre sur soy la conduite de ce travail; chacun avoit ses affaires, & ses pensées particulieres, dont il ne vouloit point se détourner. Ainsi ce dessein, pour lequel on venoit de témoigner tant d'ardeur, commença à languir, & l'on fut huict ou dix mois sans parler du Dictionnaire, l'Academie s'amusant cependant à d'autres choses, dont je vous parleray tantost. Enfin le Cardinal s'estant souvent plaint qu'elle ne faisoit rien d'utile pour le public, & s'en estant fasché, jusques à dire *qu'il l'abandonneroit*; ces Messieurs resolurent qu'on luy feroit pour une seconde fois la mesme proposition. Monsieur de Boisrobert donc exhorté par tous les Academiciens, & en particulier par Monsieur Chapelain, & par quelques autres de ses plus familiers amis, témoigna au Cardinal, que l'unique moyen de venir bien-tost à bout du Dictionnai-

re, estoit d'en donner la charge principale à Monsieur de Vaugelas, & de luy faire rétablir pour cét effect par le Roy, une pension de deux mille livres, dont il n'étoit plus payé, exagerant là-dessus sa capacité, pour ce qui regardoit cette entreprise, sa naissance illustre, & son merite qui estoit connu depuis long-temps de toute la Cour. Le Cardinal receut alors favorablement cette ouverture, & répondit qu'il estoit prest de donner mesme la pension du sien, s'il estoit besoin, mais qu'il desiroit de voir comment Monsieur de Vaugelas s'y voudroit prendre. On luy presenta les deux projets, il goûta fort le plus long, que je vous ay rapporté presque tout entier: la pension de deux mille livres fut rétablie à Monsieur de Vaugelas; il en fut remercier le Cardinal, & comme il avoit l'esprit fort present, & fort poli, avec une longue pratique de la Cour, & des belles conversations, ce fut alors qu'il fit

Reg. dernier Juin 1639.

cette heureuse repartie, dont sans doute vous avez ouy parler. Car on dit que le Cardinal le voyant entrer dans sa chambre, s'avança avec cette majesté douce & riante, qui l'accompagnoit presque toûjours, & s'adressant à luy, *Et bien, Monsieur*, (luy dit-il) *vous n'oublirez pas du moins dans le Dictionnaire le mot de Pension:* surquoy Monsieur de Vaugelas, luy faisant une reverence fort profonde, répondit, *Non Monseigneur, & moins encore celuy de reconnoissance.* Deslors Monsieur de Vaugelas commença à dresser les cahiers du Dictionnaire, qu'il rapportoit en suite à la Compagnie; & il fut arresté qu'à la fin de chaque Assemblée, on liroit les mots qu'on devoit examiner dans la suivante, afin qu'on eust le loisir d'y penser. On proposa de nouveau une distribution des meilleurs Autheurs à tous les Academiciens, pour en tirer les phrases, & les elegances de la Langue, mais on ne l'executa

Reg. 7. Fevrier 1639.

Reg. dernier Fevrier 1639.

pas. On commença d'examiner la lettre A ; où pour le remarquer en passant, il arriva une chose assez plaisante, c'est que le mot d'*Academie* fut obmis en sa place, sans qu'on y prist garde que quelque temps aprés. On resolut depuis, qu'outre les Assemblées ordinaires, il s'en feroit le Mecredy d'extraordinaires pour ce sujet, en deux bureaux, qui se tiendroient en mesme temps, l'un chez Monsieur le Chancelier, l'autre chez Monsieur d'Ablancourt, en l'absence duquel on le transfera depuis chez Monsieur Sirmond. Avec tout cela ce travail estoit extremément long, & la lettre A commencée le 7. Fevrier 1639. ne fut achevée que le 17. d'Octobre environ 9. mois aprés. On crût donc qu'outre ces deux bureaux il en falloit établir deux autres, l'un le Vendredy chez Monsieur de Bourzey, l'autre le Mecredy chez Monsieur Conrart, & à chacun certains Academiciens avoient ordre de se trouver. Mais

Reg. 12. Avril 1639.

Reg. 11. Juillet 1639.

Reg. 19. May 1642.

ce soin a esté presque inutile, car comme on ne travailloit pas en ces quatre lieux, ni avec mesme assiduité, ni avec mesme genie, & mesme force, il a fallu repasser sur plusieurs choses, que ces bureaux particuliers avoient decidées ; à quoy on travailloit encore, lors que j'écrivois cette Relation. Deux morts sont survenuës depuis, qui ont apporté beaucoup de retardement au dessein du Dictionnaire. La premiere est celle du Cardinal de Richelieu, qui malgré les soins, & les diligences du nouveau Protecteur, relâcha beaucoup de cette ardeur, avec laquelle on s'y estoit pris au commencement. L'autre est celle de Monsieur de Vaugelas, qui avoit comme je vous ay déja dit la conduite de cét ouvrage. Ce n'est pas qu'on n'ait donné la mesme charge à Monsieur de Mezeray, qui s'en acquite tres-dignement : Mais comme Monsieur de Vaugelas avoit eu moins de fortune, que de merite, aprés sa mort les cahiers

du Dictionnaire, avec le reste de ses écrits, furent saisis parmy d'autres choses par ses creanciers, qui pretendoient d'en tirer une somme considerable de quelque Imprimeur : De sorte que l'Academie n'a pu retirer ce qui luy appartenoit qu'en plaidant, & aprés une Sentence du Chastelet du 17. May 1651. Maintenant tout a esté mis entre les mains du Secretaire de la Compagnie, sur la demande qu'il en a faite : mais on a ordonné, qu'il en seroit fait une copie qui demeureroit chez Monsieur le Chancelier. On s'assemble deux fois la semaine, pour avancer ce Dictionnaire : mais sans conter qu'il faut repasser sur une partie de ce qui a esté fait dans ces petits bureaux, il n'a esté conduit jusques icy qu'environ la lettre I, & cette longueur avec l'incertitude de la fortune, que l'Academie doit avoir à l'avenir, peut faire douter s'il s'achevera jamais.

Plusieurs ne peuvent assez s'é-

tonner que tant d'hommes illustres par leur merite, & capables des plus grandes choses, comme leurs ouvrages particuliers le font assez voir, s'amusent depuis si long-temps aprés un travail, qui semble n'avoir rien de noble, & dont pas un d'eux peut-estre n'espere de voir la fin. Pour moy je ne defendray point l'ACADEMIE FRANÇOISE, par l'exemple vulgaire de celle *della Crusca*, qui employa prés de quarante ans à son Vocabulaire, dont à la fin elle a tiré beaucoup de gloire, & la Langue Italienne beaucoup de profit. Mais j'oseray dire, qu'à considerer les choses de prés, ce dessein & la constance qu'on apporte à l'executer, ne meritent que des loüanges. Je say bien qu'en cét endroit je passe les bornes de l'Histoire, qui se contentant de faire un rapport fidele, doit laisser le jugement au Lecteur, & demeurer toûjours neutre parmy les partis contraires; mais si je manque en cela, vous pardonne-

rez cette faute, je m'assure, au desir que j'ay de vous expliquer ce que j'ay pensé plusieurs fois sur ce sujet, & d'éclaircir une verité qui ne me semble pas assez connuë. Premierement donc on ne me niera pas à mon avis que le projet d'une Rhetorique, & d'une Poëtique, dont je vous ay déja parlé, ne fust tres-digne de cette Compagnie. On m'accordera aussi, ce me semble, que pour en venir là, un Dictionnaire & une Grammaire estoient deux choses, ou necessaires, ou pour le moins fort utiles, suivant ce que j'ay rapporté cy-dessus. Ainsi, posé que ces quatre ouvrages, le Dictionnaire, la Grammaire, la Rhetorique & la Poëtique eussent esté achevez, je ne dis pas dans quatre ans, je dis mesme dans vingt ou trente ; qui est-ce qui n'en parleroit à l'avantage de l'Academie ? Maintenant si vous voulez louër son dessein, & blâmer la longueur de l'execution, c'est louër ce qui luy appartient propre-

ment, & blâmer ce qui semble n'estre point d'elle, & ne devoir pas luy estre imputé. Car si le Cardinal qui l'avoit formée, eust eu plus de soin de l'entretenir, & s'il eust rendu cette occupation la plus importante & la principale affaire de chaque Academicien, ou de plusieurs; je ne doute point que ces quatre ouvrages n'eussent déja veû le jour, & n'eussent esté mesme suivis de beaucoup d'autres. Que si d'ailleurs, comme je le dis toûjours, la veritable gloire consiste à bien servir le public, en quelque maniere qu'on le serve; un Dictionnaire de cette sorte, soit que vous le regardiez comme un moyen pour parvenir à la Rhetorique, & à la Poëtique, soit que vous le regardiez en luy-mesme, ne peut que faire beaucoup d'honneur à ses Autheurs. Si quelqu'un plein de pensées plus hautes, pretend icy superbement mépriser toute cette estude des mots, & du langage, je n'en disputeray point

avecluy, je luy permets volontiers de suivre son inclination, de s'attacher tout entier, ou aux affaires du monde, ou aux sciences les plus sublimes; mais qu'il prenne garde, que poursuivant de faux biens peut-estre, ou recevant des opinions pour des veritez, & des conjectures pour des demonstrations, lorsqu'il pensera s'attacher seul aux choses solides, il n'embrasse du vent comme les autres. Je parle en ce lieu, à ceux qui joignant à des connoissances en effect plus importantes celle des belles lettres, en font un de leurs plus grands plaisirs; qui s'ennuyeroient au monde sans cét agreable amusement, qui y trouvent dequoy se consoler dans la mauvaise fortune, & dequoy se chatoüiller dans la bonne, dequoy s'entretenir avec leurs amis, & dequoy se contenter dans la solitude, dequoy mesme se rendre plus propres à tout ce que le public, & que la societé civile peut exiger d'eux. Je ne dou-

te point que ceux-là ne receussent le Dictionnaire de l'Academie avec joye, qu'ils n'en fissent beaucoup d'estime, & n'y trouvassent une merveilleuse commodité. Quel soulagement ne seroit-ce point pour ceux qui écrivent, lors que dans la fougue, & dans la chaleur de la composition, ils seroient travaillez de quelqu'un de ces importuns & fâcheux scrupules sur la Langue, de ces petites remores qui arrestent tout court les plus grands vaisseaux en haute mer, lors mesme qu'ils vont à pleines voiles: Quel soulagement, dis-je, ne leur seroit-ce point, de s'en delivrer à l'instant, pour passer à d'autres choses plus importantes, & d'avoir une Compagnie si celebre pour garant de ce qu'ils auroient écrit: Je say bien que les esprits des François ne sont pas nais à la servitude; je ne voudrois pas mesme defendre à ceux qui se sentent quelque genie, de ne rien donner à leur goust, quand il n'est pas tout à fait extra-

vagant, & qu'il ne choque pas directement celuy du public ; mais aprés tout, en des choses indifferentes, & qui dépendent purement de l'institution, le témoignage de quarante personnes des plus intelligentes en ces matieres, a beaucoup de poids & d'authorité, & tout ceux qui sont un peu raisonnables, ne fut-ce que pour avoir la paix, aiment beaucoup mieux ceder que combatre. Les Remarques de Monsieur de Vaugelas nous en fournissent un exemple, elles ont esté choquées de plusieurs, il n'y a presque personne qui n'y trouve quelque chose contre son sentiment : Cependant on connoist bien qu'elles s'establissent peu à peu dans les esprits, & y acquierent de jour en jour plus de credit. Ce n'est là que l'ouvrage d'un Academicien ; si celuy de l'Academie estoit publié, non seulement il nous resoudroit une infinité de doutes, mais encore il est vray-semblable qu'il affermiroit, & fixeroit en quelque sorte

le corps de la Langue, & l'empécheroit, non pas de changer du tout, ce qu'il ne faut jamais esperer des Langues vivantes, mais pour le moins de changer si souvent,& si promptement qu'elle fait. Toutes les autres nations reprochent cette inconstance à la nostre; nos Autheurs les plus elegans & les plus polis deviennent barbares en peu d'années; on se dégouste de la lecture des plus solides, & des meilleurs, dés qu'ils commencent à vieillir; & c'est un mal dont si nous devons jamais guerir, ce ne peut estre à mon avis que par ce remede. Ne conterons-nous aussi pour rien l'avantage que ce Dictionnaire nous donneroit, de trouver en un mesme lieu les sources de tous les mots derivez, un avis judicieux s'ils sont bas, ou nobles, propres aux Vers, ou à la Prose, en quel genre d'écrire ils peuvent estre employez le plus à propos, une decision presque indubitable de la longueur, ou de

la briefveté des syllabes, pour la prononciation, & des *e* ouverts, ou fermez, qui sont les escueils où choquent si rudement, non seulement tous les Estrangers, mais encore tous ceux qui ne sont pas de l'Isle de France? Certes qu'on en die aujourd'huy ce qu'on voudra, la posterité, si elle void ce Dictionnaire, ou ne s'informera point du temps qu'on aura été à le composer, ou si elle s'en informe, en loüera d'autant plus les Autheurs, & s'en croira d'autant plus redevable à l'Academie. Je passe plus avant, quand ce Dictionnaire ne s'acheveroit jamais, puisqu'aprés tout on y travaille sans cesse, qui peut douter que cét exercice de considerer exactement les mots en leur source, d'en remarquer les divers usages, d'observer toutes les phrases qu'on en peut former, ne fust tres-propre à un Corps, qui se propose pour but l'embellissement de la Langue, ne fust tres-utile aux particuliers Academiciens

pour leur instruction, & par consequent tres-avantageux au public, à qui tous les jours ils font part de leurs ouvrages ?

J'AY PARLE' des trois principales occupations de l'Academie depuis son institution : Les Discours, ou Harangues, les Sentimens sur le Cid, & le Dictionnaire : Mais durant tout ce temps-là, & à divers intervalles, elle s'est fort souvent occupée à examiner des pieces qu'on luy presentoit, de ceux de la Compagnie. Je trouve qu'on y a leu en divers temps ; des
Poësies de Messieurs de Gombauld, Reg. 14.
& de l'Estoile ; la Preface des conje- Janvier
ctures sur la digestion de Monsieur 1636.
de la Chambre ; quelque chose du Reg. 14.
Prince de Monsieur de Balzac, & 21. Avril 1636
qu'il nommoit alors, *Le Ministre* Reg. 28.
d'Estat ; un discours politique de Avril
Mr. Silhon pour la justification de 1636.
l'administration du Cardinal de Ri- Reg. 3.
chelieu ; un autre de Mr. Sirmond, May 1638.

pour la justification de la guerre contre les Espagnols; le Prologue de l'Europe de M^r. des Marests; des vers de Monsieur de Racan, & plusieurs autres choses moins importantes. Tout ce qu'on y presentoit de cette sorte estoit examiné avec tant de soin, & avec tant de rigueur, que le Cardinal se crût obligé plusieurs fois d'exhorter l'Academie à en avoir un peu moins. Peut-estre vous feray-je plaisir d'inserer icy ce que j'ay trouvé sur ce sujet dans le Registre du Lundy 12. Novembre 1634. qui vous fera voir aussi quelle est la forme de ces registres.

Reg. dernier Janvier 1639. Reg. 15. May 1639

Reg. 12. Nov. 1634.

Sur ce que Monsieur de Boisrobert a encore dit à la Compagnie, que Monsieur le Cardinal la prioit de n'affecter pas une severité trop exacte, afin que ceux dont les ouvrages seront examinez, ne soient point rebutez par un travail trop long, & trop penible, d'en entreprendre d'autres, & que l'Academie puisse produire le fruict que son Eminence s'en est promis, pour l'embellissement & la

& la perfection de nostre Langue: Aprés que les voix ont esté recueillies; Il a esté arresté, que Monsieur le Cardinal seroit tres-humblement supplié de trouver bon que la Compagnie ne relaschast rien de la severité qui est necessaire pour mettre les choses qui doivent porter son nom, ou recevoir son approbation, le plus prés qu'il se pourra de la perfection. Et en expliquant la nature de cette severité, il a esté dit qu'elle n'auroit rien d'affecté, ni d'aigre, ni de pointilleux; qu'elle seroit seulement sincere, solide, & judicieuse; que l'examen des ouvrages se feroit exactement par ceux qui seroient nommez Commissaires, & par toute la Compagnie, lors qu'elle jugeroit leurs Observations. Que les Autheurs des pieces examinées, seroient obligez de corriger les lieux qui leur seroient cottez, suivant les resolutions de la Compagnie. Monsieur de Gombauld ayant supplié l'Assemblée de deliberer si un Academicien faisant examiner un ouvrage seroit tenu de sui-

vre toûjours les ſentimens de la Compagnie en toutes les corrections qu'elle feroit, bien qu'elles ne fuſſent pas entierement conformes aux ſiens. Il a eſté reſolu que l'on n'obligeroit perſonne à travailler au deſſus de ſes forces, & que ceux qui auroient mis leurs ouvrages au poinct qu'ils ſeroient capables de les mettre, en pourroient recevoir l'approbation, pourveu que l'Academie fuſt ſatisfaite de l'ordre de la piece en general, de la juſteſſe des parties, & de la pureté du langage.

En liſant ces ouvrages l'Academie faiſoit fort ſouvent des deciſions ſur la Langue, dont ſes Regiſtres ſont pleins; elle en faiſoit auſſi quelques-fois de ſemblables ſur la ſimple propoſition de quelque Academicien, & lors qu'à la Cour, comme il arrive ſouvent, un mot avoit eſté le ſujet de quelque longue diſpute, on ne manquoit pas d'ordinaire d'en parler dans l'Aſſemblée. Telle fut, par exemple, cette plaiſante conteſtation, née à l'Hoſtel

de Ramboüillet, s'il falloit dire *Muscarins*, ou *Muscadins*, qui fut jugée à l'Academie en faveur du dernier; & dont j'ay voulu parler, parce qu'elle sert d'explication à une raillerie que fit M^r. de Voiture, contre ceux qui vouloient dire *Muscardins*, & qui n'a point esté imprimée.

Au siecle des vieux Palardins,
Soit Courtisans, soit Citardins,
Femmes de Cour, ou Citardines,
Prononçoient toûjours Muscardins,
Et Balardins & Balardines,
Mesme l'on dit qu'en ce temps-là
Chacun disoit rose muscarde,
J'en dirois bien plus que cela,
Mais par ma foy je suis malarde,
Et mesme en ce moment voila
Que l'on m'apporte une panarde.

Ainsi en l'année 1651. Monsieur Naudé fit consulter cette Compagnie sur le mot *Rabougri*, qui signifie proprement une plante, qui n'est pas venuë à sa perfection, & à sa juste grandeur, auquel sens on

lit dans les anciennes Ordonnances *des arbres rabougris*. Il se servit à un procez qu'il avoit au Parlement, de la réponse que luy firent deux de ces Messieurs, aprés en avoir demandé avis à tout le Corps, & fit mesme imprimer leurs lettres à la fin d'un petit livre qu'il publia alors contre ses parties. Les Estrangers, parmy lesquels nostre Langue se respand insensiblement, ont aussi quelquefois reconnu l'authorité de l'Academie en de pareilles rencontres. Ainsi en cette année 1652. elle a esté obligée de prononcer sur une gageure de consequence, qui avoit esté faite en Hollande, touchant le mot de *temperature*; mais comme elle ne fait ces decisions qu'en passant, je ne croy pas m'y devoir arrester davantage.

PARFOIS aussi quand l'Academie n'avoit plus rien à faire, elle lisoit & examinoit quelque livre François, & pour cét effect il fut

Reg. 16 Juill. 1638.

ordonné qu'il y en auroit toûjours dans le lieu de l'Assemblée. J'ay pris plaisir à lire dans les registres l'examen des Stances de Malherbe pour le Roy allant en Limosin : car s'il y a rien qui fasse voir ce qu'on a dit plusieurs fois, que les vers n'étoient jamais achevez, c'est sans doute cette lecture. A peine y a-t-il une Stance, où, sans user d'une critique trop severe, on ne rencontre quelque chose, ou plusieurs, qu'on souhaitteroit de changer, si cela se pouvoit, en conservant ce beau sens, cette elegance merveilleuse, & cét inimitable tour de vers qu'on trouve par tout dans ces excellens ouvrages. J'ay dit sans user d'une critique trop severe : car pour en donner quelques exemples, dans cette premiere Stance ;

O Dieu ! dont les bontez de
nos larmes touchées,
Ont aux vaines fureurs les armes
arrachées,
Et rangé l'innocence aux pieds de
la raison,

Puis qu'à rien d'imparfait ta
loüange n'aspire,
Acheve ton ouvrage au bien de
cét Empire,
Et nous rends l'embonpoint com-
me la guerison.

Reg 19. Avril 1638. Ces Messieurs remarquerent bien que *La bonté touchée de nos larmes*, seroit mieux que *les bontez* ; que le troisiéme vers, *Et rangé l'innocence aux pieds de la raison*, n'avoit point de sens raisonnable ; qu'au quatriéme vers, *Ta loüange n'aspire à rien d'imparfait*, n'estoit pas bien François ; mais ils ne remarquerent pas comme une faute, qu'il eust dit à la fin, *Et nous rend l'embonpoint comme la guerison*; quoy qu'à y regarder de prés, ce me semble, & dans l'ordinaire façon de parler, on puisse dire en nostre Langue, *rendre la santé*, & *rendre la vie*; mais non pas *rendre la guerison*. Or quant à ce vers, *Et rangé l'innocence aux pieds de la raison*, l'Academie n'a point de tort, & il est vray qu'on n'y sauroit trouver

un ſens raiſonnable; mais cela vient d'une faute d'impreſſion, où on eſt tombé dans toutes les editions que j'ay pû voir des Oeuvres de Malherbe, & dont perſonne que je ſache ne s'eſt apperceu juſques icy; au lieu de *l'innocence* il faut mettre *l'inſolence*. Je l'ay crû d'abord par conjecture, mais je n'en doute plus, depuis que j'ay veû le vers imprimé de cette ſorte en trois recueils de Poëſies Françoiſes, qui ſont ceux de 1615. 1621. & 1627. *Ranger l'inſolence aux pieds de la raiſon*, fait un ſens non ſeulement fort bon; mais encore fort beau, & fort Poëtique.

Il y a une ſeule Stance qui eſt la 16. ſur laquelle je ne voy rien dans les regiſtres, ſinon qu'elle a eſté admirée de tout le monde, & qu'on n'y a rien trouvé à redire.

Quand un Roy faineant, la vergogne des Princes,
Laiſſant à ſes flateurs le ſoin de ſes Provinces,
Entre les voluptez indignement s'endort,

Quoy que l'on dissimule, on n'en fait point d'estime,
Et si la verité se peut dire sans crime,
C'est avecque plaisir qu'on survit à sa mort.

Cependant dans cette Stance, certainement admirable, il a employé le mot de *vergogne*, dont plusieurs feroient difficulté de se servir aujourd'huy, & que de moindres juges n'auroient jamais manqué de condamner. Je pourrois adjouster plusieurs autres choses semblables, si je ne craignois d'estre trop long. Mais il y a deux endroits dont je juge à propos de parler, parce que l'Academie a remarqué que Malherbe y avoit manqué luy-mesme contre ses propres regles. Le premier est en la troisiéme Stance.

Reg. 26. Avril 1638.

Certes quiconque a vû pleuvoir dessus nos testes,
Les funestes éclats des plus grandes tempestes,
Qu'exciterent jamais deux contraires partis,

Et n'en voit aujourd'huy nulle
marque paroistre ;
En ce miracle seul, il peut assez
connoistre,
Quelle force a la main qui nous
a garantis.

Malherbe vouloit que les sixains eussent un repos à la fin du troisiéme vers. Icy cependant il va jusques à la fin du quatriéme sans se reposer ; mais vous ne vous en estonnerez pas, quand vous saurez ce que l'Academie elle-mesme ignoroit alors, à mon avis, & que j'ay appris depuis peu dans quelques memoires que Monsieur de Racan a donnez pour la vie de cét excellent Poëte. C'est qu'il avoit fait ces Stances, & plusieurs autres de ses pieces, avant que de s'estre imposé cette loy. Et de là vient qu'il y a quelques-uns de ses ouvrages où elle n'est pas exactement observée, comme par exemple, en la Consolation à Caritée, en cette Stance.

Pourquoy donc si peu sagement

Démentant vostre jugement,
Passez-vous en cette amertume,
Le meilleur de vostre saison,
Aimant mieux pleurer par coustume,
Que vous consoler par raison.

Mais je parleray cy-aprés plus amplement de cette regle en parlant de Monsieur Maynard, qui en fut le premier Autheur.

Je vous ay dit qu'il y avoit encore un endroit, où, par le jugement de l'Academie, Malherbe pechoit contre ses propres maximes. C'est dans la septiéme Stance, en ces vers,

L'infaillible refuge & l'asseuré secours.

En ce lieu vous voyez qu'il dit *asseuré secours*, au lieu de *secours asseuré*, aussi bien qu'en un autre dont je me souviens,

De combien de Tragedies,
Sans ton asseuré secours.

Cependant il tenoit pour maxime, que ces adjectifs qui ont la terminaison en *e* masculin, ne devoient

jamais estre mis devant le substantif, mais aprés : Au lieu que les autres qui ont la terminaison feminine, pouvoient estre placez, avant, ou aprés, suivant qu'on le jugeroit à propos : qu'on pouvoit dire par exemple *ce redoutable Monarque*, ou *ce Monarque redoutable*; & tout au contraire, qu'on pouvoit bien dire *ce Monarque redouté*; mais non pas *ce redouté Monarque*. Je n'ay pas pris cét exemple sans raison, & à l'aventure; car j'ay souvent ouy dire à Monsieur de Gombauld, qu'avant qu'on eust encore fait cette reflexion, Monsieur de Malherbe & luy se promenant un jour ensemble, & parlant de certains vers de Mademoiselle Anne de Rohan, où il y avoit,

Quoy faut-il que Henry ce redouté Monarque.

Monsieur de Malherbe asseura plusieurs fois, que cette fin luy déplaisoit, sans qu'il pûst dire pourquoy: que cela l'obligea luy-mesme

d'y penser avec attention, & que sur l'heure en ayant découvert la raison, il la dit à Monsieur de Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il eust trouvé un thresor, & en forma depuis cette regle generale.

Depuis le 9. Avril jusques au 6. Iuillet 1638. L'Academie employa prés de trois mois à examiner ces Stances, encore n'acheva-t-elle pas ; car elle ne toucha point aux quatre dernieres, parce qu'elle eut d'autres pensées, & que les vacations de cette année-là survinrent bientost aprés.

Quelques-uns des Academiciens, & deux entre autres, Monsieur de Gombauld, & Monsieur de Gomberville, souffroient avec impatience que la Compagnie censurast ainsi les ouvrages d'un grand personnage aprés sa mort, en quoy ils trouvoient quelque chose de cruel & d'inhumain. Mais la moderation dont elle usa dans cét examen, & que j'ay déja remarquée, semble témoigner assez, que son intention estoit entierement inno-

cente. Et si je juge d'autruy par moy-mesme, j'en suis tout à fait persuadé; car quant à moy, si bien loin de supprimer tout cét article, je m'y suis estendu un peu plus que de coustume, je say bien que ni ce desir de jeune homme, de trouver à redire par tout, ni aucun autre mouvement blâmable, ne m'ont point engagé dans ce discours: qu'au contraire si j'avois eu moins d'estime & de respect pour Malherbe, je n'aurois point parlé de ses fautes; & qu'enfin je ne les ay rapportées, (si l'on peut comparer les choses sacrées aux profanes) que comme l'Escriture rapporte celles des Saincts, pour consoler ceux qui ont trop de regret de faillir, & les empécher de perdre courage.

Telles ont esté les occupations de l'Academie, je trouve bien qu'il y a esté proposé en divers temps de faire deux recueils, un de vers, & un autre de lettres de ceux de la Compagnie; mais cela n'a jamais esté executé.

Reg. 3. Decemb. 1635.
Reg. 15 Mars 1638.

QUATRIESME PARTIE. *De quelques choses remarquables, qui se sont passées dans l'Academie,*

J'ADJOUSTERAY MAINTENANT, suivant ma promesse, quelques choses considerables, qui se sont passées dans l'Academie, & que je n'ay pû commodement ranger ailleurs.

Celle qui se presente la premiere, par l'ordre des temps, que je garde autant que je puis en châque article, est la generosité que l'Academie témoigna aprés la mort de Camusat, son Libraire, ayant en faveur de sa veufve, & de ses enfans resisté, pour ainsi dire, à la volonté du Cardinal, son Protecteur. Aussi-tost aprés cette mort, Monsieur de Boisrobert, qui estoit alors à Abbeville avec luy, écrivit à l'Academie, *Que son Eminence en ayant eu la nouvelle, bien qu'elle jugeast qu'il n'y avoit aucun homme dans Paris plus capable de remplir cette place que Cramoisy son Libraire, qu'elle estimoit & qu'elle affectionnoit, n'avoit pas voulu tou-*

Reg. 3. Juillet 1639.

tesfois user de l'authorité qu'elle avoit, comme leur Chef, pour leur commander de le recevoir; mais avoit desiré seulement, qu'il le leur proposast avec cette condition, que s'ils en savoient quelque autre, qui leur fust plus propre, ils le pussent prendre, ne desirant en façon quelconque, ni en cela, ni en toute autre chose, violenter leur choix. Par apostille il estoit adjousté. *Depuis ma lettre écrite Monseigneur m'a envoyé querir en fort bonne compagnie, pour me dire que vous luy feriez plaisir de prendre ledit sieur Cramoisy; je voy bien qu'il affectionne cette affaire dont il m'a fait l'honneur de me parler trois fois.* Neantmoins la veufve de Camusat voulât continuer son commerce, & ayant avec elle pour cét effect un nommé du Chesne, parent de son mary, homme de lettres, qui maintenant est Docteur en Medecine; l'Academie desira de conserver cét honneur à sa famille, & répondit à Monsieur de Boisrobert de telle Reg. 11. Juillet 1639.

forte, que fans s'éloigner du refpect qu'elle devoit au Cardinal, & fe foufmettant toûjours à fuivre fes volontez, elle luy faifoit affez connoiftre qu'il eftoit jufte d'en ufer ainfi. Cette lettre eut l'effect qu'on fouhaittoit, & Monfieur de Boif-
Reg. 26. Juillet 1639. robert en écrivit bien-toft une autre au Secretaire de l'Academie, contenant l'approbation du Cardinal, & le confentement qu'il donnoit, que du Chefne fuft receu, pour exercer la charge au nom de la veufve. Ainfi aprés qu'on eut ordonné une réponfe à M. de Boifrobert, pour le remercier, & pour le charger de faire auffi des remercimens tres-humbles au Cardinal; du
Reg. 26. Juillet 1639. Chefne fut introduit dans l'Affemblée, prefta le ferment au nom de la veufve, & fut exhorté d'imiter la difcretion, les foins, & la diligence du deffunct. Mais en l'année 1643. la veufve Camufat ayant donné fa fille en mariage à Pierre le Petit Imprimeur du Roy, il fut receu Libraire de l'Academie & prit la

place de du Chesne. Et parce qu'en la mort de Monsieur Bardin, l'un des Academiciens, il avoit esté resolu qu'il seroit fait à tous ceux du Corps qui mourroient, un Service dans les Carmes Reformez, dits des Billettes: Il fut arresté qu'on en feroit un aussi à Camusat, & ce fut l'honneur que cette Compagnie rendit à la memoire de son Libraire. Or touchant la lettre de Monsieur de Boisrobert à l'Academie, il me semble que je ne dois pas oublier cette petite circonstance. Il avoit signé: *Vostre tres-humble, & tres-obeissant serviteur.* L'Academie qui vouloit répondre en Corps, afin que la lettre eust plus d'effect en faveur de la veufve, se trouva en peine comment elle mettroit au bas. D'un costé tout le Corps écrivant à un de ses membres, ne devoit pas en apparence le traitter d'égal, & de l'autre le mot simple, *de tres-affectionnez serviteurs*, par l'usage sembloit estre trop peu civil, & ne se pouvoit mesme écrire qu'à des

personnes fort inferieures. Enfin on prit ce milieu de signer, *Vos tres-passionnez serviteurs*, CONRART, comme étant un peu plus civil, que *tres-affectionnez*, & moins que *tres-humbles*.

MAINTENANT j'ay à parler d'une autre mort plus considerable, & que je ne saurois passer sous silence, qui fut celle du Cardinal mesme, Protecteur & Instituteur de ce Corps. Si elle fut nuisible à l'Estat, comme je l'ay toûjours crû, ce n'est pas icy le lieu d'en rien dire ; mais il est bien certain pour le moins que les gens de lettres, & l'Academie en particulier y firent une perte presque irreparable. Le 9 de ce mesme mois la Compagnie s'estant assemblée, Monsieur de l'Estoile, qui avoit esté fait Directeur huit jours auparavant, dit ; *Qu'il n'y avoit, à son avis, personne dans tout le Corps, qui ne fust tres-sensiblement touché*

Reg. 9. Decem. 1642.

de ce malheur, & qui ne fust disposé à le témoigner, non seulement en ordonnant un Service, & en composant un Eloge à Monsieur le Cardinal, comme on avoit accoustumé de faire aux Academiciens qui mouroient; mais encore un anniversaire avec le plus de solemnité qu'il seroit possible. Que neantmoins toute cette pompe regardant plustost la satisfaction des vivans, que la gloire des morts, il estimoit que l'Academie devoit plustost donner des preuves de sa pieté, & de sa reconnoissance, par des actions promptes & devotes, que par un grand apparat, qu'il faudroit retarder long-temps. Qu'il prioit donc la Compagnie de deliberer ce qui estoit à faire pour ce regard. Sur cette proposition, il fut resolu, qu'on feroit un Service aux Carmes des Billettes à Monsieur le Cardinal, aux dépens de la Compagnie, chacun y contribuant ce qu'il voudroit, afin que cette action se fist plus honorablement, & avec plus de dignité: Que Mon-

sieur de la Chambre luy feroit un Eloge, Monsieur de Serisay une Epitaphe, & Monsieur l'Abbé de Cerisy une Oraison funebre : Que chacun des autres Academiciens, composeroit quelque ouvrage de vers, ou de prose à sa loüange, comme plusieurs avoient déja fait, & Monsieur Baro entr'autres, duquel on leût à l'heure mesme un Sonnet sur l'Eglise de Sorbonne, où le Cardinal avoit choisi son tombeau. Or quant à l'Oraison funebre, les voix furent partagées, pour savoir si on la prononceroit en public, ou non ; & comme je l'ay dit ailleurs, on s'en remit à Monsieur le Chancelier, qui trouva bon qu'elle fust prononcée seulement dans la Compagnie : ce qui fut fait quelque temps aprés. Pour le Service, on jugea depuis qu'il estoit plus à propos, qu'il fust seulement avec bien-seance, & sans pompe. Monsieur de l'Estoile, Directeur, demanda qu'il luy fust permis d'en faire seul les frais ; cela luy

Reg. 16. Decem. 1643.

fut accordé, & le Service fut celebré le 20. du mesme mois, à dix heures du matin.

Mais la chose la plus importante pour l'Académie, estoit de choisir un Protecteur en la place de celuy qu'elle venoit de perdre : plusieurs penchoient vers le Cardinal Mazarin, sur le sujet duquel, l'envie, & les factions n'avoient point encore partagé les esprits, & que tout le monde voyoit avec plaisir succeder dans le Ministere au Cardinal de Richelieu. On jugeoit mesme que cette élection luy seroit d'autant plus agreable, que n'estant pas nay François, elle sembloit luy estre en quelque sorte plus glorieuse. D'autres pensoient à Monsieur le Duc d'Enguien, maintenant Prince de Condé, qui n'avoit pas encore gagné des batailles, ny fait les choses qu'on a admirées depuis, dans les premieres années de la Regence; mais en qui on voyoit déja briller, en une grande jeunesse, beaucoup d'esprit, & beaucoup d'inclination

aux belles lettres.. Tous ceux au contraire qui estoient dans l'Academie, dépendans, ou serviteurs, de Monsieur le Chancelier, desiroient avec passion de luy acquerir ce titre, & il sembloit que personne n'y avoit plus de droit que luy. Dés le commencement de l'Academie, lors qu'il demanda d'y estre receu, on avoit parlé de le faire Protecteur avec le Cardinal; mais on ne passa pas plus outre, de peur de déplaire à ce Ministre, qui avoit déja donné quelques marques de jalousie sur ce sujet. Ainsi tout l'honneur qu'on luy fit alors, fut de mettre son nom le premier dans le tableau, & à quelque distance des autres, qu'on y avoit rangez par sort. L'Academie pourtant l'avoit toûjours eu depuis en une veneration particuliere. Elle avoit deputé vers luy pour le remercier de ce qu'il luy vouloit faire l'honneur d'en estre; & quand de Garde des Seaux, il devint Chancelier de France, elle luy écrivit

une lettre, pour luy en témoigner sa joye. Il sembloit donc qu'elle ne pouvoit alors raisonnablement jetter les yeux que sur luy, puisqu'elle l'avoit toûjours si fort consideré, qu'en sa naissance il luy avoit témoigné tant d'affection, & que d'ailleurs estant élevé à la premiere dignité de la Robbe, il aimoit ceux qui faisoient profession des lettres, & les favorisoit en toutes rencontres. Ces raisons l'emporterent aussi sur les autres, dans l'esprit des Academiciens ; & en la mesme Assemblée du 9. Decembre, il fut resolu que les Officiers, avec Messieurs de Priesac, Chapelain, & de Serisay, iroient le supplier d'honorer la Compagnie de sa protection. Les Officiers qui sont d'ordinaire trois, n'étoient alors que deux ; parce que Monsieur Conrart, Secretaire perpetuel, avoit esté fait Chancelier, ces deux charges n'estant pas incompatibles, comme je vous l'ay dit. Monsieur de l'Estoile, qui estoit le Directeur,

porta la parole pour tous, le 17. du mesme mois. Son compliment est assez court, & assez beau pour estre inseré icy.

MONSEIGNEUR,

Nous faisons assez connoistre, que toutes les grandes douleurs ne sont pas muëttes, puisque celle de la mort de Monsieur le Cardinal, nous laisse encore aßez de voix pour vous supplier de ne nous abandonner pas dans ce malheur. Que s'il reste encore à ce grand Genie quelque soin des choses d'icy bas, il sera bien aise que vous soyez le support d'une Compagnie, qu'il aimoit comme son ouvrage. Il vous en prie, Monseigneur, & par l'étroite affection qui vous attachoit à luy, & par celle que vous portez aux belles lettres. Vous ne l'avez jamais refusé de rien, & c'est ce qui nous fait esperer que la tempeste nous jettera d'un port, dans un autre, & qu'enfin nous recouvrerons en vous, ce que nous avons

perdu

perdu en luy, c'est à dire, un Protecteur non seulement illustre par sa naissance, & par sa dignité; mais aussi par sa vertu. Nous en dirions davantage, & n'en dirions pas encore assez; mais vostre modestie, & nostre déplaisir, ne nous permettent plus de parler, que pour vous asseurer, Monseigneur, qu'une protection si glorieuse que la vostre, est le plus grand de nos desirs, que nous voulons nous faire des loix de vos volontez, & que nous sommes tous en general, & en particulier, Vos, &c. Ils furent receus avec grande civilité, & avec beaucoup de témoignages de joye. Monsieur le Chancelier commença alors d'estre Protecteur, & on remplit la place d'Academicien qu'il occupoit auparavant, comme je diray dans l'article des Academiciens en particulier.

POUR ACHEVER celuy-cy, il me semble que je suis obligé de

rapporter ce que diverses personnes ont dedié, addressé, ou écrit en divers temps à l'Academie.

Reg. 19. Juin 1634. Monsieur d'Espeisses, Conseiller d'Estat, fut le premier, que je sache, qui écrivit quelque chose en son honneur. Car le 19. Juin 1634. il luy fit presenter par Messieurs de Cerisy, & des Marests, quelques vers François à sa loüange. Ces deux Messieurs eurent charge de l'en remercier, & de répondre mesme à ses vers par d'autres.

Ce fut environ ce mesme temps, que l'aisné de Messieurs de Sainte-Marthe fit presenter à l'Academie, par Monsieur Colletet, de beaux vers Latins, sur le mesme sujet, qui commençoient :

Salve perpetuis florens Academia Fastis,

& qui furent receus, comme j'ay appris avec toute l'estime, & toute la civilité qu'ils meritoient, bien qu'il ne s'en trouve rien dans les Régistres.

Reg. 3. Le sieur de la Peyre en l'année

1635. dedia à cette Compagnie son livre, *De l'Esclaircissement des Temps*, avec ce titre, *A l'Eminente*, qui a fait croire depuis à plusieurs, qu'elle s'appelloit *l'Academie Eminente*. Il fut ordonné que Messieurs de Gomberville, & de Maleville iroient l'en remercier chez luy. Ce fut en ce livre que ce bon homme, qui avoit souvent des imaginations fort plaisantes, fit mettre le portraict du Cardinal en taille douce, avec une couronne de rayons tout au tour, chacun desquels estoit marqué par le nom d'un Academicien. Ce qui est de meilleur : c'est qu'entre ces Academiciens, il mit Monsieur de Bautru Cherelles, qui ne l'estoit pas ; & celuy qui a fait l'estat de la France en l'année 1652. y ayant voulu inserer le Roolle des Academiciens, pour l'avoir peut-estre pris de ce lieu, est tombé dans la mesme faute.

Decem. 1635.

Le sieur Belot Advocat, dedia aussi à l'Academie en ce temps-là,

si je ne me trompe, un livre que je n'ay pû trouver, & dont il n'est point fait de mention dans les Registres, intitulé, *Apologie de la Langue Latine*, & c'est ce qui a donné occasion à ce bel endroit de la Requeste des Dictionnaires.

La pauvre Langue Latiale,
Alloit estre troussée en male,
Si le bel Advocat Belot, &c.

Reg. 1. Fevrier 1638. Monsieur Frenicule, ayant fait imprimer des Paraphrases sur quatre Pseaumes, chez Camusat, le chargea par une lettre de presenter un exemplaire de son livre à chacun des Academiciens ; cela fut executé le 1. de Fevrier 1638. & la Compagnie ordonna qu'il en seroit remercié de sa part, par le mesme Camusat.

Reg. 28. Juin 1638. Le sieur de les Fargues Tolosain, maintenant Advocat au Conseil, fit premierement presenter à l'Academie *Une Paraphrase du second Pseaume*, par Camusat qui l'avoit imprimée : & depuis encore il fut introduit dans la Compagnie as-

semblée, pour luy presenter sa *Traduction des Controverses de Seneque*, qu'il luy dedioit. Il en fit distribuer un exemplaire à châque Academicien. L'Epistre liminaire fut leuë en sa presence, & il en fut remercié par la bouche du Directeur. C'est pour cette raison, que dans la mesme Requeste des Dictionnaires il est dit, dernier Ianvier 1636.

Et le Seneque faisoit nargue,
A vostre Candidat les Fargue.

En l'année 1641. le Pere du Bosc Cordelier, Predicateur du Roy, connu pour estre l'Autheur de l'Honneste Femme, & de plusieurs autres ouvrages, apres avoir fait imprimer un *Panegyrique du Cardinal de Richelieu*, se presenta à l'entrée d'une des Conferences de l'Academie, & offrit un exemplaire de son livre, à chacun de ceux qui s'y trouverent; dont il fut loüé & remercié. Reg 26. Novemb. 1641.

Le sieur le Taneur ayant publié en l'année 1650. un traité *des quantitez incommensurables, avec la* Ann. 1650.

traduction du dixiéme livre d'Euclide, y adjousta un fort beau discours à Messieurs de l'ACADEMIE FRANÇOISE; sur le moyen d'expliquer les sciences en François.

Ceux du Corps ont souvent presenté à l'Academie leurs ouvrages, avant l'impression, ou aprés. Par exemple je trouve que le 21. Fevrier 1639. Monsieur Giry luy fit presenter par Camusat, sa *traduction des Harangues de Simmaque, & de S. Ambroise, sur l'Autel de la Victoire*, dequoy Camusat eut charge de le remercier.

Reg. 21 Fevrier 1639.

Monsieur de Racan, lors qu'il eut composé ses *Odes sacrées*, qui ont esté publiées l'année derniere 1651. les envoya à l'Academie, pour luy en demander son avis, & luy écrivit la lettre qu'il a mise au devant. L'Academie luy fit la réponse qu'il a fait imprimer au mesme lieu, sans luy en demander permission, ni au Secretaire qui l'avoit écrite, & qui pourtant ne fait aucun tort à l'un ni à l'autre.

Mais de tout ce qui a esté écrit, ou adressé à l'Academie, il n'y a rien dont la memoire merite mieux d'estre conservée, que des lettres de Monsieur de Boissat Academicien, où il luy rendit un compte exact, & de ce qui luy arriva chez Monsieur le Duc de Lesdiguieres, qui n'estoit alors que Comte de Sault; & de l'accommodement qui fut fait entr'eux par l'entremise de la Noblesse de Dauphiné, assemblée en corps.

Je n'ignore pas combien les choses de cette nature sont delicates & chatoüilleuses parmy les François, & qu'il s'en pourra trouver qui me blasmeront d'avoir fait mention de celle-cy, en un ouvrage où je n'avois pas dessein de diminuer la gloire de l'Academie, ni la reputation des particuliers qui la composent. Mais enfin je ne voy rien qui m'oblige à supprimer des évenemens remarquables, qui se rencontrent dans mon sujet, qui peuvent servir d'instruction, & de prejugé en

des occasions pareilles, qu'on publieroit peut-estre un jour tout autrement qu'ils ne sont, & où tout consideré, il n'y a aujourd'huy rien de fâcheux, ni pour cette illustre Compagnie, qui n'avoit point de part à ce different, ni pour Monsieur de Boissat, Gentilhomme, comme chacun sait, plein d'honneur & de merite. J'en parle ay donc; & qui plus est, sachant bien d'un costé, qu'une matiere si curieuse ne vous ennuyera pas, & de l'autre qu'en ces poincts d'honneur, on pese jusques aux moindres syllabes, j'insereray icy tout au long, non seulement la copie de l'accommodement qui fut envoyée à l'Academie par Monsieur de Boissat; mais aussi la lettre dont il l'accompagna, & la réponse qu'elle y fit. Que si je supprime la premiere lettre qu'il écrivit à cette Compagnie, & qui contenoit une narration particuliere de son malheur, & des choses qui avoient precedé : c'est parce que j'ay ap-

pris qu'il tasche à la supprimer luy-mesme, par un mouvement de veritable generosité, pour ne laisser aucune marque de ressentiment, ni d'aigreur, contre des personnes avec lesquelles il est tout à fait reconcilié : dont en mon particulier j'honore, comme je doy, la qualité & la naissance.

Seconde lettre de Monsieur DE BOISSAT *sans datte, avec cette suscription :*

A Messieurs, Messieurs de l'Academie de l'Eloquence, assemblez en Corps.

MESSIEURS,

Comme je vous rendis compte du malheur inoüy, qui m'arriva chez le Lieutenant du Roy en Dauphiné; ainsi je vous fay part d'un accommodement encore plus inoüy, que la Noblesse de cette Province a desiré treize mois durant, & pour lequel

elle s'est assemblée plus solemnellement qu'elle n'a de coustume en d'autres occasions. Ce moyen extraordinaire, que la providense a suscité pour finir un malheur que mes sentimens vouloient rendre immortel, a pû me reduire à la paix, quand les opinions de mon maistre, de mes amis, & de mes parens m'y ont porté, & quand aprés avoir envoyé jusques à trois Gentilshommes dans Grenoble, j'ay veû la voye des armes, comme impossible, par les soins que tout le monde prend à la conservation des Grands. Les principales raisons, qui m'y ont obligé, outre la volonté de tous les miens, vous seront bien aisées à connoistre, si vous vous souvenez, Messieurs, que la partie se doit, & ne se peut dénier à son tour. Que la Noblesse prit dés le commencement, cause en main pour moy, & que depuis ayant desiré l'entiere connoissance de l'affaire, ceux qui estoient mes ennemis l'ont euë pour partie, & pour juge tout ensemble. Qu'un corps de cent

ou six vingts Gentilshommes, est un garant plus proportionné à mon honneur, qu'un Prince. Que j'ay autant de cautions qu'il y avoit là de testes assemblées. Que bien au delà de reparer l'honneur d'un particulier, ils en peuvent former de nouvelles loix dans leur païs, pource qu'ils sont la source de l'honneur mesme. Que c'est une chose inoüye dans la Monarchie Françoise, qu'on ait fait si hautement satisfaire un Gentilhomme. Et enfin que celuy qui leur commande à tous, s'est soûmis à eux d'une façon inconnuë à tous les siecles. Voila, Messieurs, les motifs qui m'ont obligé à vaincre ma propre resistence, & à donner les mains à toute nostre Province. De vous dire maintenant de quelle sorte ils ont travaillé, cette copie dont j'ay l'original signé, vous en fera foy, & vous monstrera que ces vrais Gentilshommes ont eu plus d'égard à mon innocence, & à leur honneur, qu'à toutes les grandeurs de la terre. Ce que j'y puis adjouster du mien,

est que douze jours durant on s'est assemblé soir & matin, avec une patience invincible, & que tout ce qui s'y est passé est grand, memorable, & sans exemple. Je croy, Messieurs, que m'ayant toûjours veû reverer parfaitement vostre Corps, & cherir sur toutes choses l'honneur que j'ay d'en estre, vous agréerez que Monsieur de Serisay m'apprenne les sentimens que vous avez là dessus, afin que si cette affaire merite (comme je n'en doute point) vostre approbation, je reçoive un contentement plus parfait, s'il est possible, que celuy que je ressens. C'est dequoy je vous supplie avec tout le respect que je vous dois, & de me croire plus que personne du monde,

MESSIEURS,

Vostre tres-humble, tres-obeïssant, & tres-passionné serviteur,
P. DE BOISSAT

Copie de l'Accommodement fait en Dauphiné, par l'ordre de la Nobleſſe aſſemblée à cette occaſion.

Pour Meſſieurs de l'Academie, qui ſont tres-humblement suppliez d'en écouter la lecture en pleine Aſſemblée.

MONSIEUR *le Comte de Sault, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de ſa Chambre, & Lieutenant general pour ſa Majeſté en Dauphiné, & Monſieur de Boiſſat, ayant remis leurs differens au jugement de la Nobleſſe de cette Province, aſſemblée pour cet effet, aprés en avoir ſçû d'eux le ſujet ; Elle a jugé pour la ſatisfaction de l'un & de l'autre : Qu'un Gentilhomme de l'Aſſemblée, accompagné d'un parent de Monſieur de Boiſſat, iroit chez Madame la Comteſſe de Sault, pour luy porter en la preſence de ceux*

qu'elle aura agreable d'y appeller, la declaration que le sieur de Boissat a » faite en ladite Assemblée : De n'a- » voir jamais eu en pensée le dessein de » l'offenser, & qu'il l'a toûjours hau- » tement estimée pour sa naissance, pour » sa vertu, & pour toutes les quali- » tez recommandables qui sont en elle, » & que s'il avoit le moindre soupçon » de se pouvoir faire ce reproche, de » l'avoir offensée au point qu'elle l'a » crû, il ne luy en demanderoit pas » seulement pardon; mais encore il se » croiroit indigne de l'obtenir, & » ne se le pardonneroit pas à soy-mes- » me.

Ensuite dequoy Monsieur le Comte de Sault, accompagné de ses gardes, & de ses domestiques, se rendra au lieu, où la Noblesse sera assemblée, aprés avoir sceû que le sieur de Boissat avoit esté mandé d'y ve- » nir, & luy dira: Monsieur, vous » savez le sujet qui m'a fait avoüer » l'offense, qui vous a esté faite; ce » qui me fait esperer que vous m'accor- » derez plus facilement le pardon que

je vous en demande : Reconnoissant « de m'estre porté à cet excez avec trop « de chaleur, y ayant mesme employé « de mes gardes, & que si vous eussiez « eu une espée vous vous en seriez ser- « vy, tout autant que vous eussiez eu « de vie : Dont j'ay un déplaisir ex- « treme, & voudrois qu'il m'eust coû- « té de mon sang, que la chose ne fust « pas arrivée. Je vous prie de le croire, « & que je vous tiens pour Gentilhom- « me de merite, & de courage, qui « l'avez témoigné en toutes sortes d'oc- « casions, & qui en eussiez tiré rai- « son par les voyes qui vous eussent le « plus satisfait, sans les soins qu'ont « pris Messieurs de la Noblesse, d'en « destourner les moyens. J'adjouste- « ray à cette priere une seconde faveur, « que je desire de vous, & que je tien- « dray encore, s'il se peut, à plus « grande obligation ; qui est, Mon- « sieur, de me vouloir octroyer le pardon « que je vous demande pour Monsieur « de Vaucluse, bien que je sache avec « quelle soûmission il vous ira rendre « témoignage chez vous du déplaisir «

„ *qui nous demeure, que vous ayez* „ *esté si outrageusement offensé. Et* „ *pour vous faire encore mieux connoî-* „ *tre combien il me touche; j'amene* „ *ceux par qui vous avez receu cette* „ *injure, pour les sousmettre à ce que* „ *Messieurs de la Noblesse en ordon-* „ *neront, & que vous pourriez desirer* „ *pour vostre satisfaction. Je m'assu-* „ *re que vous jugez bien, parce que* „ *je vous ay dit, & par ce que je fay;* „ *que vous auez sujet de mettre en ou-* „ *bly tout ce qui vous a fasché. Vous* „ *m'obligerez extrémement d'en estre* „ *satisfait, & d'estre mon amy, com-* „ *me je vous en prie de tout mon cœur.*

Apres que cela aura esté prononcé par Monsieur le Comte de Sault, celuy qui presidera à l'Assemblée, s'adressant au sieur de Boissat luy dira : „ *Monsieur, vous avez assez* „ *reconnu par le discours que vous a* „ *fait Monsieur le Comte de Sault,* „ *avec quelle douleur il ressent l'of-* „ *fense qui vous a esté faite, & avec* „ *quelle passion il desire que vous en de-* „ *meuriez satisfait. Cette Compa-*

gnie croit que vous ne luy sauriez "
plus refuser ce qu'il desire de vous, "
& vous prie avec luy, d'en perdre "
le souvenir, & de recevoir les of- "
fres qu'il vous fait de son affection. "
Surquoy Monsieur de Boissat dira à Monsieur le Comte de Sault. Mon- "
sieur, je donne au repentir que vous "
me faites paroistre, & à la priere "
qui m'en est faite par ces Messieurs, "
ce que vous desirez de moy. Et à mes- "
me temps Monsieur le Comte de Sault le priera de l'embrasser; ce qui ayant esté fait, en se retirant de l'Assemblée, il laissera ceux de ses gardes, & domestiques, qu'il doit soûmettre, & alors celuy qui presidera à l'Assemblée, commandera aux gardes de se presenter avec leurs casaques, & sans armes, & de se mettre à genoux devant le sieur de Boissat, & luy dira; Mon- "
sieur, cette Compagnie a condamné "
ces gardes qui vous ont frappé, à "
une prison si longue, que vous trou- "
verez bon. Et aprés que le sieur de "
Boissat se sera expliqué de son inten-

tion, le President les renvoyera, & fera entrer les valets, lesquels s'estant mis à genoux, le sieur de Boissat prendra un baston de la main du President, pour en user comme bon bon luy semblera.

Le jour mesme le sieur de Vaucluse en la compagnie de trois ou quatre Gentilshommes des presens, de l'Assemblée, ira trouver le sieur de Boissat chez luy pour luy dire:
» *Monsieur, je viens icy vous deman-*
» *der pardon en la presence de ces*
» *Messieurs, & vous offrir à me por-*
» *ter a toutes les soûmissions que peut*
» *faire un Gentilhomme, pour vostre*
» *satisfaction. La mienne sera parfai-*
» *te, si vous me voulez croire vostre*
» *serviteur, comme je vous en sup-*
» *plie. A quoy le sieur de Boissat ré-*
» *pondra : Monsieur, j'ay promis à*
» *Monsieur le Comte de Sault, & à*
» *Messieurs de la Noblesse, de ne me*
» *ressouvenir plus de ce qui s'est passé*
» *à ce sujet.*

Et aprés cela les Gentilshommes qui seront presens les feront embrasser.

L'avis de la Noblesse, contenu en cet écrit a esté observé ponctuellement, excepté que le sieur de Boissat ne s'est pas servy du jugement qu'elle a donné contre les gardes, ni du baston envers les valets, pour le respect qu'il a voulu rendre à l'Assemblée, & pour sa generosité. Audit Grenoble le 25. Fevrier 1638. Monsieur le Marquis de Bressieux, nommé par la Compagnie President pour le present, ainsi signé en l'original, Bressieux, Monteilher, Meypieu, la Marcousse, la Charse, Boissieu de Salvain, l'Estang, Chatte, Eidoche, S. Julien, Paris, Montferrier, les Adrests, la Bastie, Montfalcon, Bovieres, Marcieu, Loras, Chamanieu, Moyrans, Deageant de Vire, *autrement* Deageant de Bannettes, Rolligny, la Pierre, Montenard, Miribel, de Rocheblave, Ralhanettes, de la Blache, de Calignon, Aspremont, de Langes, Bonrepos, H. Ferrand, de Repellin, Jansac, Serviere, S.

André, S. André de Porte, Vallambert, Langon, Aſpres, Romme du Pont des Oleres, Chambrier, Delisle, la Pene de Charvays, de Ruynac, C. Romme, Sougier, de Lionne, de Beninan, du Thau, Claveſon, de Motet, Boffin, Armand, de Villars, de Villiers, de Monieres, de Lovat, Greſſe, de la Motte, Bardomanche, de Revol.

Extrait collationé à ſon original, expedié au ſieur de Boiſſat, ſigné, DU FOUR DE LA REPARA *Secretaire de la Nobleſſe.*

Les autres Gentils-hommes, au nombre de plus de ſoixante, eſtant retournez en leurs maiſons, qui un, qui deux jours aprés l'Aſſemblée, pour leurs affaires, on n'a pû en ſi peu de temps faire ſigner un plus grand nombre que ces ſoixante-quatre, ou ſoixante-cinq, qui ſont cy-deſſus ſignez.

Réponſe à la lettre écrite par Monſieur de Boiſſat, à Meſſieurs de l'Academie.

MONSIEUR,

J'ay eſté chargé par Meſſieurs de l'Academie de vous faire cette lettre, pour vous remercier en leur nom, de celle que Monſieur de Serizay leur a rendu de voſtre part, & de la copie de l'acte, dont elle eſtoit accompagnée. Ils y ont appris avec contentement combien vos intereſts ont eſté chers à Meſſieurs de la Nobleſſe de Dauphiné, & avec quel ſoin ils vous ont procuré la ſatisfaction que vous avez receuë; Toute la Compagnie trouvoit vos plaintes juſtes, & voſtre reſſentiment legitime. Mais ſi le mal eſtoit grand, il faut avoüer auſſi que le remede que l'on y a apporté eſt extraordinaire; & il ſemble que vous ne l'euſſiez pû refuſer, ſans vous faire tort à vous-meſme, & ſans offenſer ceux qui vous

l'ont preparé avec tant de sagesse, & de jugement. Elle croit donc que vous avez eu raison de deferer aux avis, & à la prudence de ces Messieurs, & que vous ne pouviez avoir de plus seures, ni de plus illustres cautions de la reparation de vostre honneur, que tant de personnes à qui il est plus pretieux que leur propre vie, qui en connoissent parfaitement les loix, & qui, pour user de vos termes, sont tres-capables d'en faire de nouvelles, comme ils l'ont fait voir en cette occasion. Enfin, Monsieur, elle estime qu'un Gentilhomme ne peut estre traitté plus glorieusement que vous l'avez esté par tous ceux de vostre profession, qui dans cet accommodement, ne paroissent pas moins vos Protecteurs que vos Juges; & elle s'en promet un avantage particulier, qui est de vous voir bien-tost icy, où elle vous témoignera elle mesme, combien elle louë Dieu de ce que cette affaire s'est terminée si heureusement; mais en vous attendant, elle a jugé à propos de

vous donner ce témoignage, que vous avez desiré, de son sentiment, & de son affection par la plume,

MONSIEUR, ...

De vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,
CONRART.

C'est là, si je ne me trompe, tout ce qui a esté écrit jusques icy à l'Academie Françoise, ou qui a esté fait en son honneur. Mais comme j'estois en cet endroit de ma Relation, il est arrivé une chose, qui merite d'y estre adjoustée, & qui vous témoignera en quelle estime est aujourd'huy cette Compagnie, dans les Païs estrangers. Les *Intronati* de Sienne se vantent qu'un homme de savoir, nommé Thomas, de la ville de Bergue en Norvege, envoyé par son Prince, pour rechercher les plus grandes raretez de l'Italie, vint exprés dans leur ville, avec des lettres de

recommandation du fameux Vincenzo Pinelli de Padouë, pour voir leur Compagnie, & emporter leurs Statuts. L'ACADEMIE FRANÇOISE a receu ces jours passez un honneur qu'on peut estimer encore plus grand. Le Baron Spar, grand Seigneur de Suede, luy fit témoigner par Monsieur Tristan, qu'il desiroit de la saluër, & ayant esté introduit, il luy fit son compliment, comme, je le trouve dans les Registres, en termes non seulement fort purs, & fort François; mais encore fort elegans. Il assura ces Messieurs, & de la passion qu'il avoit euë de voir leur Assemblée, comme une des choses les plus remarquables de Paris, & du Royaume, & de l'estime particuliere que la Reine sa maistresse faisoit de leur corps, dont elle ne manquoit jamais de demander des nouvelles à tous ceux qui retournoient de France en Suede. Le Directeur répondit pour tous, comme le meritoit la civilité

Reg. 15. May 1651.

de

de ce Seigneur, & les rares qualitez de cette Auguste Princesse, qu'on peut appeller avec raison, l'ornement de nostre siecle, & la principale gloire des belles lettres. Le Baron, qu'on avoit fait asseoir à main gauche du Directeur, en la place du Secretaire qui estoit absent, assista encore à la lecture d'une Ode d'Horace, traduite par Monsieur Tristan : Aprés quoy il se retira, & fut reconduit par les Officiers, suivis des autres Academiciens, jusques à la porte de la Sale, où Messieurs de Racan, & de Boisrobert avoient esté le recevoir avec Monsieur Tristan.

CINQUIEME PARTIE.

Des Academiciens en particulier.

ME VOICY enfin à la derniere partie de mon travail, qui regarde les Academiciens en particulier. J'y observeray cét ordre. Premierement je diray en quel temps, & en quelle occasion châque Academicien a esté receu dans la Compagnie, depuis son premier établis-

sement : Puis je parleray separément de ceux qui sont déja morts : & enfin j'adjousteray quelque chose des vivans.

Je les appelle *Academiciens*, parce qu'ils ont eux-mesmes choisi ce nom en l'Assemblée du 12. Fevrier 1635. celuy d'*Academistes*, qu'on proposoit aussi, ayant esté rejetté à cause des autres significations qu'il a d'ordinaire.

Reg 12. Fevrier 1635. Je vous ay dit au commencement que ceux qui donnerent naissance à l'Academie par leurs Assemblées secretes & familieres, furent Monsieur Godeau, maintenant Evesque de Grasse, Monsieur de Gombauld, Monsieur Giry, Monsieur Chapelain, Messieurs Habert, Monsieur Conrart, Monsieur de Serisay, & Monsieur de Maleville. A ceux-là se joignirent Messieurs Faret, des Marests, & de Boisrobert. Depuis lors que le Cardinal en voulut former un Corps, on y adjousta plusieurs personnes à la fois, qui furent, Monsieur de Bau-

tru, Monsieur Silhon, Monsieur de Sirmond, Monsieur l'Abbé de Bourzey, Monsieúr de Meziriac, Monsieur Maynard, Monsieur Colletet, Monsieur de Gomberville, Monsieur de S. Amant, Monsieur de Colomby, Monsieur Baudoin, Monsieur de l'Estoile, & Monsieur de Porcheres d'Arbaud, sans que l'absence de quelques-uns de ces Messieurs les empéchast de recevoir cét honneur. Alors on commença à faire des Assemblées reglées, & à tenir un Registre, qui justifie en quel temps chacun des autres Academiciens a esté receu.

M. Servien. Reg. 1 Mars 1634.

Le premier fut Monsieur Servien, alors Secretaire d'Estat, depuis Plenipotentiaire, & Ambassadeur pour la paix à Munster, & Ministre d'Estat, dont il est ainsi parlé dans le Registre du 13. de Mars 1634. *L'Academie se tenant honorée de la priere que Monsieur Servien, Secretaire d'Estat, luy a fait faire d'y estre admis, a resolu*

Cet ouvrage, pour de bonnes considerations, a esté imprimé tel qu'il estoit quand on commença à le voir

qu'il en sera remercié, & qu'on l'asseurera qu'il y sera receu, quand il luy plaira. Il y vint ensuite le 10. d'Avril, s'excusa de n'y avoir pas assisté plustost sur les affaires importantes, ausquelles il estoit occupé, fit son compliment à l'Academie, & en receut la réponse par la bouche du Directeur; Mais je passe en deux mots toutes ces choses, pour n'estre pas excessivement long.

manuscrit: C'est pourquoy la qualité de Surintendant des Finances n'est pas donnée icy à M. Servien.

Reg. 10 Avril 1634.

M. de Balzac. Reg. 13. Mars 1634.

Le mesme jour 13. de Mars 1634. auquel on proposa Monsieur Servien, Monsieur de Boisrobert fit voir une lettre qu'il écrivoit de son chef à Monsieur de Balzac. Il l'advertissoit du dessein de Monsieur le Cardinal, pour l'établissement de l'Academie, adjoustant, *Que s'il desiroit d'y estre admis, il pouvoit le témoigner à la Compagnie par ses lettres, & qu'il ne doutoit point qu'elle ne le luy accordast volontiers, en consideration de son merite.* On en usa ainsi pour executer une resolution qu'on venoit de faire, de ne

recevoir perſonne qui ne l'eût fait demander ; ce qu'on obſerve encore aujourd'huy. Je ne voy pas dans le Regiſtre, ce qui ſuivit ; mais infailliblement Monſieur de Balzac ſur ſa réponſe fut receu peu de temps aprés dans l'Academie ; & je trouve qu'en l'année 1636. il y leût quelque partie de ſon Prince, qu'il nommoit alors le Miniſtre d'Eſtat. *Reg. 14. Avril 1636.*

Monſieur Bardin, qui eſtoit du nombre de ceux ſur leſquels on avoit jetté les yeux au commencement, fut receu en ſuite, aprés qu'il ſe fût excuſé de quelque froideur qu'on l'accuſoit d'avoir témoignée, & qu'il eût aſſûré la Compagnie, du déplaiſir qu'il reſſentoit des mauvais diſcours qu'on avoit tenus de luy. *M. Bardin.* *Reg. 27. Mars, 3. Avril 1634.*

Ceux qui furent receus les premiers aprés celuy-là, ſont Monſieur de Boiſſat, Monſieur de Vaugelas, Monſ. de Voiture, & Monſ. de Porcheres Laugier. Mais à la reception de ce dernier, qui avoit *M. de Boiſſat, Vaugelas, Voiture, Porcheres Laugier.*

R. 5. 27. Novembre & 4 Decébre 1634. Reg. Ibidem. esté proposé par Monsieur de Malleville, il fut fait deux Reglemens, que je ne dois pas obmettre. Le premier, qu'à l'avenir on opineroit sur les élections par billets, & non pas de vive voix, comme on avoit fait jusques alors. Le second, qu'on ne recevroit plus d'Academicien, qui n'eût esté presenté au Cardinal, & n'eût receu son approbation. J'ay ouy dire là dessus qu'il n'aymoit point Monſ. de Porcheres Laugier, le regardant comme un homme qui avoit eu de l'attachement avec ses plus grands ennemis. Qu'ainsi il fut tres-fâché de cette élection: Qu'on luy offrit de la revoquer, & qu'il eut cette moderation de se contenter d'un Reglement pour l'avenir. Ce Reglement a esté observé jusques icy, tant pour luy que pour Monsieur le Chancelier, depuis qu'il est Protecteur, sur la proposition qu'en fit Monsieur de la Chambre le 27. Novembre 1646. Ce fut, si je ne me trompe, pour appaiser le Cardinal, que Monſ.

Reg. 12. Ianvier 1635.

Reg. 27. Novem. 1646.

de Porcheres Laugier se hâta de haranguer avant que son tour fust venu, à la place de Monsieur de Serisay, & prit pour sujet de son discours, les loüanges de l'Academie, & celles de son Protecteur, comme vous avez veu cy-dessus.

Monsieur Habert de Montmor, Maistre des Requestes, & Monsieur de la Chambre furent receus un peu aprés, & en mesme temps. Et je voy que le 2. Janvier 1635. Monsieur de la Chambre s'y trouva pour la premiere fois, & que Monsieur de Cerisy parlant pour Monsieur de Montmor son cousin, remercia la Compagnie *de la grace qu'elle luy avoit faite en la seance derniere*, & l'assûra *qu'il y viendroit prendre sa place, dés qu'il seroit de retour d'un voyage qu'il estoit obligé de faire à S. Germain.* *Messieurs de Montmor, & de la Chambre.* Reg. 2. Janvier 1635.

Ce fut ce mesme jour 2. Janvier 1635. que l'on proposa de faire des discours, & que l'on dressa pour cet effet un tableau des Academiciens, Reg. 2. Janvier 1635.

dont je vous ay parlé cy-dessus. Ils voulurent estre rangez par sort, sans avoir aucun égard à la difference des conditions : & moy je vous avertis aussi, que lors qu'il m'arrive d'en nommer plusieurs ensemble dans cette Relation, je les range de mesme par sort, c'est à dire, suivant que leurs noms se presentent fortuitement à moy, sans qu'il en faille tirer nulle consequence.

M. le Chancelier. *Reg. 8. Janvier 1635.* Ce Tableau qui estoit de trente-six personnes, ayant esté monstré à Monsieur le Garde des Seaux, maintenant Chancelier de France, il fit dire à la Compagnie par Monsieur de Cerisy, qu'il desiroit d'y estre compris. On ordonna que son nom seroit écrit à la teste, comme je vous ay dit ailleurs : Et que Messieurs de Montmor, du Chastellet, Habert, & les trois Officiers iroient luy rendre graces tres-humbles de l'honneur qu'il faisoit à tout le Corps. En cette occasion Monsieur de

Serisay qui estoit le Directeur, porta la parole, & on dit qu'il s'en acquitta merveilleusement bien. Sa harangue fut leuë huit jours aprés dans l'Assemblée ; il fut dit qu'il en donneroit une copie, qui seroit gardée entre les Ouvrages Academiques ; mais quelle qu'en soit la cause, ni cette harangue, ni plusieurs autres qu'il eut occasion de faire durant le long temps qu'il fut Directeur, & dans lesquelles il satisfaisoit tout le monde au dernier point, ne se trouvent plus, & je n'en ay veû pas une entre les papiers qui m'ont esté communiquez.

On receut en suite Monsieur l'Abbé de Chambon, frere de Monsieur du Chastellet, & six mois aprés, ou environ, fut receu Monsieur Granier. Il fut esleû par billets, qui furent tous en sa faveur, excepté trois. L'évenement a monstré que les trois qui vouloient l'exclure, n'avoient point de tort ; car je trouve dans les Re-

Monsieur l'Abbé de Chambon.

Reg. 26. Fevrier 1635.

M. Granier.

Reg. 3. Septembre 1635.

gistres, que le 14. du mois de May suivant, sur la proposition, qui en fut faite par le Directeur, de la part de Monsieur le Cardinal, il fut deposé pour une mauvaise action, d'une commune voix, & sans esperance d'estre restitué. Il y auroit peut-estre quelque inhumanité à s'arrester davantage sur cette matiere, puisqu'il vit encore, & comme on dit, tout à fait dans la devotion, bien que le livre intitulé, *Estat de la France en* 1651 l'ait mis entre les Academiciens morts. Il me suffira de vous dire pour n'y revenir plus, que c'estoit un Ecclesiastique, natif, comme l'on m'a dit, du païs de Bresse homme de bonne mine, de bon esprit, d'agreable conversation, qui avoit mesme du savoir, & de belles lettres. Pour s'établir à Paris, il s'associa avec un Libraire, nommé Chapelain, & depuis avec un autre nommé Boüillerot : & comme il avoit esté curieux de bons manuscrits, il en mit au jour quel-

ques-uns qui estoient encore fort rares ; nous luy devons les Memoires de la Reine Marguerite, & ceux de Monsieur de Villeroy, les Lettres du Cardinal d'Ossat, & celles de Monsieur de Foix. Il faisoit imprimer, & relier ces livres, avec le plus de soin qu'il étoit possible, en faisoit beaucoup de presens, estoit fort propre dans sa maison, fort civil, & fort officieux envers les personnes d'esprit, & les gens de lettres ; qui pour cette raison se trouvoient volontiers chez luy, où il se faisoit comme une espece d'Academie. Toutes ces choses le mirent en reputation, & le firent connoistre, premierement à Monsieur le Chancelier, qui luy donna pension, puis au Cardinal, qui trouva bon que Monsieur de Boisrobert le proposast pour estre de l'Academie.

Le premier qui fut receu aprés luy, fut Monsieur Giry. Car encore qu'il eust esté de ces Assemblées d'amis, qui se faisoient chez

M. Giry. Reg. 14. Janvier 1636.

Monſieur Conrart, il s'en eſtoit retiré, & n'avoit point eſté appellé quand on commença à faire un Corps d'Academie. Je trouve dans les Regiſtres qu'il fut propoſé alors par Monſieur de Boiſrobert, de la part du Cardinal, qui l'avoit jugé digne d'en eſtre, ſur la lecture de ſa traduction de l'Apologetique de Tertullien. Le nombre de quarante n'eſtoit pas encore remply : Cependant Monſieur Bardin, & Monſieur du Chaſtellet moururent preſque en meſme temps, & laiſſerent deux nouvelles places vacantes.

Meſſieurs Bourbon & d'Ablãcourt. Reg. 23. Septembre 1637.

On repara cette double perte en recevant Monſieur Bourbon, & Monſieur d'Ablancourt. Il mourut encore environ ce temps-là deux autres Academiciens, Monſieur Habert Commiſſaire des guerres, & Monſieur de Meziriac.

Reg. 15. Mars 1638.

Meſſieurs Eſprit, & de la Mothe le Vayer. Reg. 14. Fevrier 1639.

On receut en ſuite, & en meſme jour Monſieur Eſprit, & Monſieur de la Mothe le Vayer; le

ſort les rangea, comme je viens de les nommer. Et enfin pour remplir la ſeule place qui reſtoit du nombre de quarante, on propoſa dans la meſme Aſſemblée Monſieur de Prieſac, Conſeiller d'Eſtat, qui fut receu huit jours aprés. *M. de Prieſac.*

Ceux qui ont eſté receus depuis, ſont Monſieur Patru; au lieu de Monſieur de Porcheres d'Arbaud. *M. Patru. Reg. 3. Septembre 1640.*

Monſieur de Beſons, alors premier Advocat General au grand Conſeil, maintenant Conſeiller d'Eſtat ordinaire, au lieu de Monſieur le Chancelier, quand il fut fait Protecteur aprés la mort du Cardinal. *M. de Beſons. Reg. 16. Ianvier 1643.*

Monſieur de Salomon, auſſi alors Advocat General au grand Conſeil, au lieu de Monſieur Bourbon. *M. de Salomon. Reg. 12. Aouſt 1644.*

Et Monſieur du Ryer en la place de Monſieur Faret. *M. du Ryer. Reg. 21. Novem. 1646.*

Monſieur Corneille fut receu en ſuite au lieu de Monſieur Mainard. *M. Corneille.*
Monſieur de Baleſdens avoit eſté

proposé aussi, & comme il avoi l'honneur d'estre à Monsieur l Chancelier, l'Academie eut ce re spect pour son Protecteur, de de puter vers luy cinq des Academi ciens, pour savoir si ces deux pro positions luy estoient également a
Reg. 22. Janvier 1647. greables. Monsieur le Chancelie témoigna qu'il vouloit laisser un entiere liberté à la Compagnie Mais lors qu'elle commençoit deliberer sur ce sujet, Monsieu l'Abbé de Cerisy luy presenta un lettre de Monsieur de Balesdens pleine de beaucoup de civilite pour elle, & pour Monsieur Cor neille, qu'il prioit la Compagni de vouloir preferer à luy, prote stant qu'il luy deferoit cet hon neur, comme luy estant deû, pa toutes sortes de raisons. La lettr fut leuë, & loüée par l'Assemblée & depuis il fut receu en la premie
M. Balesd.m- re place vacante, qui fut celle d Monsieur de Malleville ; mais j ne trouve pas en quel jour ; car de puis ce temps-là, les longues &

frequentes indiſpoſitions du Secretaire de l'Academie, ont laiſſé beaucoup de vuide dans les Regiſtres. De ſorte que je n'y ay rien veû de cette reception, non plus que des cinq ſuivantes de Meſſieurs de Mezeray, de Monſtereul, de Triſtan, de Scudery & Douiat : Tout ce que j'en ay pû ſavoir, c'eſt qu'ils ont ſuccedé à Meſſieurs de Voiture, de Sirmond, de Colomby, de Vaugelas, & Baro. *Meſſieurs de Mezeray, Monſtereul, Triſtan, Scudery, Douiat.*

Enſuite Monſieur Charpentier fut receu au lieu de Monſieur Baudoin, aprés qu'on eut leû une lettre de Monſieur le Chancelier, alors abſent, par laquelle il témoignoit à Monſieur de Baleſdens, qu'il approuvoit cette élection, ſur la connoiſſance qu'on luy avoit donnée du merite de celuy qu'on propoſoit, & ſur la lecture de l'ouvrage qu'on luy avoit envoyé. C'eſtoit la Vie de Socrate, & les Choſes Memorables de ce meſme Philoſophe, traduites du Grec de Xenophon. *M. Charpentier. Reg. 7. Ianvier 1651.*

M. l'Abbé Talman. Reg. 10. May 1651. Monsieur l'Abbé Talman, Aumosnier du Roy, a aussi succedé depuis à Monsieur de Monstereul.

M. le Marquis de Coaslin. R. 18. & 21. May, & premier Juin 1652. Enfin, comme j'écrivois cette Relation, Monsieur de l'Estoile estant venu à mourir, Monsieur le Chancelier fit demander la place vacante pour Monsieur le Marquis de Coaslin, son petit fils, ne croyant pas pouvoir mieux cultiver l'inclination & les lumieres que ce jeune Seigneur témoigne pour toutes les belles connoissances. Il fit dire pourtant à la Compagnie avec beaucoup de civilité, qu'il demandoit cela comme une grace. Qu'il n'entendoit point aussi que cette reception tirast à consequence, ni qu'elle fust faite d'autre sorte que les precedentes. Et en effet la Compagnie ayant agreablement receu cette proposition, l'election fut faite huit jours aprés par billets, qui se trouverent tous favorables : & il fut ordonné que l'Academie iroit en Corps remercier Monsieur le Chancelier de l'hon-

neur qu'il luy avoit fait ; ce qui fut executé sur l'heure mesme, & receu par luy avec une civilité extréme.

Je vous ay parlé de tous ceux qui ont esté receus dans l'Academie, depuis son institution. Vous aurez remarqué sans doute que le nombre de 40. dont elle doit estre composée, ne fut remply qu'à la reception de Monsieur de Priesac, en l'année 1639. cinq ou six ans aprés son premier établissement. Monsieur Patru qui fut le premier receu en suite, entrant dans la Compagnie y prononça un fort beau remerciment, dont on demeura si satisfait, qu'on a obligé tous ceux qui ont esté receus depuis, d'en faire autant. Il y a parmy les papiers de l'Academie treize de ces remercimens, qui sont ceux de Messieurs Patru, de Bezons, de Salomon, Corneille, Balesdens, de Mezeray, de Monstereul, Tristan, Scudery, Doujat, Charpentier, l'Abbé Tale-

man, & du Marquis de Coaslin. Or de ce grand nombre d'Academiciens, sans parler de Monsieur le Chancelier, qui d'Academicien est devenu Protecteur de la Compagnie, & dont les eloges se verront en des Histoires plus importantes, & plus fameuses que celle-cy ; il y en a dix-sept qui ne sont plus : de chacun desquels je juge à propos de vous dire quelque chose en particulier. Que si je suivois mon inclination, cette partie de mon ouvrage seroit excessivement longue ; car je vous avouë que j'ay une curiosité extreme & insatiable pour tout ce qui peut me faire connoistre les mœurs, le genie, & la fortune des personnes extraordinaires ; que j'ay mesme cette foiblesse d'étudier souvent dans les livres, l'esprit de l'Auteur beaucoup plus que la matiere qu'il a traittée. Mais je tâcheray de me souvenir que j'écris plus pour autruy, que pour moy-mesme, que c'est icy l'Histoire de l'Acade-

mie, & non pas celle des Academiciens, dont, à vray dire, je ne dois parler qu'autant qu'il est necessaire, pour faire juger de tout le Corps par quelques-uns de ses membres. Monsieur Colletet, qui en est luy mesme, suppléera quelque jour à ce defaut, & n'oubliera pas sans doute ses amis & ses confreres dans les Vies des Poëtes François, qu'il a déja fort avancées.

Les dix-sept Academiciens, qui sont morts, sont;

MESSIEURS

Bardin.
Du Chastelet.
Habert, Commissaire des guerres.
de Meziriac.
Porcheres d'Arbaud.
Bourbon.
Faret.
Mainard.
de Malleville.
de Voiture.
de Sirmond.

de Colomby.
de Vaugelas.
Baro.
Baudoin.
Monstereul.
de l'Estoile.

MONSIEUR BARDIN.

QUAND Monsieur Bardin laissa la premiere place vacante dans l'Academie, la Compagnie ordonna qu'il luy seroit fait un service dans l'Eglise des Billettes ; qu'on composeroit aussi pour luy un Eloge succint, & sans affectation de loüanges, qui fût comme un abregé de sa vie. Quelques jours aprés il fut adjousté qu'on luy feroit encore deux Epitaphes, l'une en prose, l'autre en vers, & que les mesmes choses seroient observées en la mort de châque Academicien. Monsieur de Grasse fut chargé de l'Eloge, Monsieur Chapelain de l'Epitaphe en vers, & Monsieur l'Abbé de Cerisy de ce-

luy qui devoit estre en prose. Je ne puis mieux faire, ce me semble, que de vous rapporter icy ces trois pieces, qui ne sont ni d'une longueur, ni d'un stile à vous ennuyer. Que si la loy generale qu'on fit alors, eust esté depuis aussi exactement observée, qu'elle étoit judicieusement établie; je ne serois guere en peine pour vous parler des Academiciens morts. Ces Eloges ou m'en dispenseroient, ou me serviroient de fort bons memoires. Mais c'est le genie des François de faire de tres-bons reglemens, & de les executer tres-mal. On n'a presque rien pratiqué de celuy là, que ce qui regarde le service; tout le reste, qui pouvoit instruire la posterité, qui pouvoit contribuër à la gloire, tant des particuliers que du Corps, a esté laissé en arriere, par une negligence blasmable, & entierement indigne de cette illustre Compagnie.

ELOGE DE Mr BARDIN.

L'ACADEMIE *Françoise ne songeoit qu'à composer des chants de triomphe, pour les victoires du Roy, lors qu'elle fut contrainte de prendre le deüil, & de pleurer la perte de* PIERRE BARDIN, *l'un de ses plus illustres ornemens. Il nâquit l'an* 1590. *dans la ville capitale de la Normandie, de parens, qui le laisserent plus avantageusement partagé des biens de l'esprit, que de ceux de la fortune. Il receut d'eux une vie qu'il a perduë, & il leur a rendu une gloire qui ne s'esteindra jamais. Il prit la premiere teinture de la pieté, & des bonnes lettres chez les Peres Jesuites. Dés ce temps-là ses Maistres jugerent qu'il seroit un homme extraordinaire: mais comme les fruits de l'Automne surpassent quelquesfois les promesses du Printemps; de mesme ses actions & ses ouvrages ont fait*

connoistre depuis, que l'on n'avoit pas conceu d'assez hautes esperances de luy. Il ne voulut pas estudier pour devenir savant, mais pour estre meilleur; & il songea moins à enrichir sa memoire, qu'à polir sa raison, & à regler ses mœurs. Il estoit propre à toutes les disciplines, mais il s'adonna particulierement à la Philosophie, & aux Mathematiques, avec un succez qui donna de la jalousie aux plus habiles. L'amour de la souveraine verité le jettant dans l'estude de la Theologie, il ne s'arresta qu'à des sources claires & saines, dans lesquelles il puisa des lumieres qui l'éclairerent sans l'éblouïr. Aprés avoir amassé beaucoup de thresors dans les Autheurs sacrez & profanes; il crut qu'il commettroit un larcin, s'il n'en faisoit des liberalitez. Les premices de sa plume furent consacrées à la gloire de Dieu, par la Paraphrase de l'Ecclesiaste qu'il composa, & à laquelle il donna le nom de PENSEES MORALES. *En cet ou-*

vrage la dignité du sujet est soustenuë par une elocution forte, sans rudesse; riche, sans ornemens; curieuse & agreable, sans affectation. Le public le receut avec un applaudissement extraordinaire. L'Envie ne parla point contre luy, ou n'en parla qu'en secret. Cela luy donna courage de faire un autre present à la posterité, qui fut la premiere & seconde partie du LYCÉE *dans lesquelles formant un Honneste Homme, il fit sa peinture sans y penser. Il travailloit à la troisiéme, quand un accident inopiné le déroba à la France, en l'aage de quarante-deux ans, & priva les siecles futurs du fruit de ses estudes. Il avoit conduit Monsieur d'Humieres dans sa jeunesse; & depuis estoit demeuré auprés de luy, pour l'assister de son conseil dans ses plus importantes affaires, qu'il embrassoit comme siennes. Il témoigna bien qu'il l'aimoit passionnément; car le voyant en danger de se noyer, il accourut pour le secourir, sans considerer*

qu'en

qu'en ces rencontres la charité est d'ordinaire perilleuse. La crainte du danger où il voyoit une personne qui luy estoit si chere, l'ayant troublé, il perdit la force & l'haleine; de-sorte qu'il ne put resister à l'impetuosité de l'eau, laquelle tournoyant à l'endroit où il se perdit, faisoit un gouffre au milieu d'une des plus paisibles, & des plus seures rivieres du monde. Ce malheur eust donné de l'inquietude à ses amis, pour l'état de son ame, si l'integrité de sa vie ne leur eust fait connoistre qu'il se preparoit tous les jours à la mort; le genre n'en pouvoit estre plus pitoyable, ni la cause plus glorieuse. Sa conversation estoit douce, & il savoit si bien temperer la severité de sa vertu, qu'elle n'estoit fâcheuse à personne. Bien que sa fortune fust au dessous de son merite, il la trouva assez relevée, & pour la rendre meilleure, il ne fit aucune de ces diligences serviles, que la coûtume rend presque honorables. Huict jours devant sa mort, il avoit par-

lé dans l'Academie, & son esprit s'estoit élevé si haut, qu'il falloit juger deslors qu'il commençoit à se détacher de la matiere, & qu'il approchoit de son centre. Sa taille estoit moyenne, la couleur de ses cheveux, & de son visage monstroit le juste temperament de cette melancholie, que les Philosophes appellent sage & ingenieuse. L'Academie luy rendit solemnellement les devoirs, ausquels la pieté l'obligeoit, & fut long-temps à seicher ses larmes. Le regret qu'il laissa à ceux mesme qui ne le connoissoient pas, consola ses amis, & la tristesse publique fut le remede de leur douleur particuliere. Pour superbe monument, ils conserverent la memoire de son nom, dans leur ame, s'efforcerent de suivre ses exemples, & n'eurent point de plus douces pensées, que celles qui leur parloient de sa vertu.

EPITAPHE DE MONSIEUR BARDIN.

ARRESTE *passant, & pleure. Qui que tu sois, il t'est mort un amy, si tu l'es de la science & de la vertu. C'est* PIERRE BARDIN, *digne de tout autre honneur que de celuy du tombeau, neantmoins console toy, tu n'en as pas tout perdu, il te reste la meilleure partie de luy-mesme, je dirois tout, si tu avois tout l'*HONNESTE HOMME, *qu'il avoit commencé de former en son* LYCE'E. *Il ne te manque de luy que ce qui manque à cet ouvrage, encore peux-tu l'achever, si tu sais sa vie. Helas elle fut terminée au quarante-deuxiéme an de son âge. Je n'ose dire avec malheur, puisque ce fut avec gloire. Voyant que son bienfaicteur se noyoit, il se precipita pour le secourir. Il se perdit, & celuy pour qui il apprehendoit, ne se perdit pas. Le peril*

La derniere partie de son discours regardoit les actiõs de l'Hõneste homme.

fut innocent, & la crainte fut mortelle. Cet accident te surprend, il ne le surprit pas. Il estoit toûjours prest, & sa mort soudaine ne fit que luy épargner des douleurs, & que haster sa felicité. Mais j'ay tort de t'arrester pour t'apprendre ses loüanges; passe, va où tu voudras, il y a peu de lieux sur la terre, où tu ne les entendes.

AUTRE EPITAPHE.

BARDIN *repose en paix au creux de ce tombeau,*
Vn trespas avancé le ravit à la terre,
Le liquide element luy déclara la guerre,
Et de ses plus beaux jours éteignit le flambeau,
Mais son esprit exempt des outrages de l'onde,
S'envola glorieux loing des peines du monde,

Au palais immortel de la felicité.
Il eut pour but l'honneur, le ſavoir pour partage,
Et quand au fond des eaux, il fut precipité,
Les vertus avec luy firent toutes naufrage.

Je ne ſaurois preſque rien adjoûter à cet Eloge, & à ces Epitaphes. Ceux qui ont connu cet Academicien, diſent qu'il eſtoit en effet tel que vous l'y voyez dépeint, & rendent des témoignages fort honorables à ſa vertu. Ses écrits font aſſez voir tout le reſte, & la beauté de ſon eſprit paroiſt dans celle de ſes penſées, & de ſon ſtile, qui peut-eſtre n'a point d'autre defaut que d'eſtre un peu trop diffus. On m'a parlé de quelques autres ouvrages de luy, que je n'ay point veus, & dont il n'eſt pas fait mention dans l'Eloge; qui ſont *Le grand Chambellan de France, dedié au Duc de Chevreuſe, & impri-*

mé à Paris chez du Val en l'an mil six cent vingt-trois. Un livre dedié au Roy, & une lettre assez longue sur la possession des Religieuses de Loudun. Il avoit resolu d'intituler son LYCEE, L'HONNESTE HOMME, & se plaignoit que Monsieur Faret à qui il avoit communiqué son dessein, l'avoit prevenu, & s'estoit servy de ce titre.

MONSIEUR DU CHASTELET.

PAUL Hay, sieur du Chastelet, estoit de l'ancienne Maison de Hay en Bretagne, qui se vante d'estre sortie il y a six cens ans de celle des Comtes de Carlile, l'une des plus illustres d'Escosse. Il fut au commencement Advocat General au Parlement de Rennes, depuis Maistre des Requestes, & enfin Conseiller d'Estat ordinaire. Il eut aussi des emplois fort honorables, comme la commission d'établir le

Parlement à Pau; Et en l'année 1635. l'Intendance de la Justice dans l'armée Royale, où le feu Roy Loüis XIII, le Comte de Soissons, & le Cardinal de Richelieu estoient en personne. Il fut nommé pour estre un des Commissaires au procez du Mareschal de Marillac; mais ce Mareschal le recusa comme son ennemy capital, & qui avoit fait une Satyre Latine en prose rimée, tant contre luy que contre le Garde des Seaux son frere. On luy reproche là dessus qu'il nia devant le Roy, & avec serment, d'estre l'Autheur de cette piece; que depuis pourtant, la mesme recusation ayant esté proposée une autre fois, il avoüa ce qu'il avoit nié: Dequoy le Roy en colere le fit arrester. Quant à luy, dans les Observations qu'il a faites sur le procez du Mareschal de Marillac, il proteste seulement qu'il n'a jamais fait aucun serment devant le Roy, sans entrer plus avant dans cette matie-

re. Mais j'ay ſeû de bonne part de quelle ſorte il en parloit avec ſes plus familiers amis, & j'en ay eu des memoires tres-particuliers, qui ſe reduiſent en un mot à cecy; que deſirant de ſe retirer du nombre des Juges, il avoit fait ſuggerer luy-meſme cette Requeſte de recuſation au Mareſchal, & que ſon artifice ayant eſté découvert par des perſonnes puiſſantes, qui luy eſtoient ennemies, excita le couroux du Roy. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'apres la derniere Requeſte de recuſation, qui fut preſentée contre luy à Ruel, où ſe faiſoit la Procedure, il fut mandé par le Roy, qui eſtoit à S. Germain, & en ſuite retenu, & conduit le meſme jour à Villepreux: & que durant ſa priſon, pour ſe reconcilier avec la Cour, il fit les Obſervations dont je vous ay déja parlé, qui ſervirent à l'en faire ſortir. Depuis il ramaſſa pluſieurs pieces de divers Autheurs pour la défenſe du Roy, & de ſes Miniſtres,

les fit imprimer avec ce titre, *Recueil des pieces servant à l'Histoire*, & mit au devant cette longue Preface, qui est comme une Apologie du Cardinal de Richelieu. Il estoit homme de bonne mine, d'un esprit ardent, & fort resolu, qui parloit & écrivoit fort bien, & qui aymoit avec une passion demesurée les exercices de l'Academie. Aussi dit-on qu'ils ne luy furent pas inutiles, & qu'on remarqua une tres-grande difference entre les ouvrages qu'il avoit faits auparavant, & ceux qu'il fit depuis l'établissement de ce Corps. Ce fut luy qui y leut le premier discours de ces vingt, dont je vous ay parlé ailleurs. Je dis qui y leut; car encore qu'ayant passé par les charges, & particulierement par celle d'Advocat General, il fust tout accoustumé à parler en public, il avoüa que jamais Assemblée ne luy avoit paru plus redoutable que celle-là, & se servit de la permission que le regle-

ment donnoit à tous les Academiciens de lire leurs harangues, s'ils vouloient, au lieu de les prononcer. J'ay appris quelques mots qu'on luy attribuë, qui me semblent dignes d'estre rapportez. Lors qu'on fit le procez à Monsieur de Bouteville, il fit un Factum pour luy, qui fut trouvé également eloquent & hardy; & le Cardinal luy ayant reproché, que c'estoit pour condamner la justice du Roy, *Pardonnez-moy*, luy dit-il, *c'est pour justifier sa misericorde, s'il a la bonté d'en user envers un des plus vaillans hommes de son Royaume.* Un jour, comme il assistoit Monsieur de Saint Preüil, qui sollicitoit la grace du Duc de Montmorency, & qu'il témoignoit beaucoup de chaleur pour cela, le Roy luy dit: *Je pense que Monsieur du Chastellet voudroit avoir perdu un bras pour sauver Monsieur de Montmorency.* Il répondit, *Je voudrois, Sire, les avoir perdus tous deux,* (*car ils*

sont inutils à vostre service) & en avoir sauvé un, qui vous a gagné des batailles, & qui vous en gagneroit encore. Au sortir de sa prison le Cardinal luy faisant quelque excuse sur sa detention. *Je say,* luy répondit-il, *grande difference entre le mal que vostre Eminence fait, & celuy qu'elle permet, & n'en seray pas moins attaché à son service.* Et un peu aprés ayant esté mené à la Messe du Roy, qui ne le regardoit point, & affectoit mesme, ce sembloit, de tourner la teste d'un autre costé, comme par quelque espece de honte, de voir un homme à qui il venoit de faire ce traitement; Il s'approcha de Monsieur de S. Simon, & luy dit, *Je vous prie, Monsieur, de dire au Roy, que je luy pardonne de bon cœur, & qu'il me fasse l'honneur de me regarder.* Monsieur de S. Simon le dit au Roy, qui en rit, & le caressa ensuite. Il mourut aagé de quarante-trois ans cinq mois, le 6. Avril 1636. d'une fievre quarte,

& comme j'ay ouy dire à quelques-uns, par la faute des Medecins, & pour avoir esté trop saigné. Il a laissé des ouvrages de vers & de prose. Ce que j'ay veû pour les vers est, l'*Avis aux absens*, contre ceux qui estoient alors à Bruxelles, avec la Reine Mere, Marie de Medicis, & Monsieur, Frere unique du Roy. Une Satyre assez longue, *Contre la vie de la Cour*, qui commence, *Sous un calme trompeur*, &c. & qu'on a faussement attribuée à Theophile. Une autre Satyre cruelle & sanglante contre un Magistrat, sous le nom de * * *. Ses ouvrages de prose sont, *La Prose rimée* en Latin, contre les Marillacs, *Les Observations sur le procez du Mareschal de Marillac : La Preface du Recueil de pieces, servant à l'Histoire.* Son stile sur tout en cette Preface est magnifique & pompeux, peut-estre jusques à l'excez. Il avoit commencé un autre écrit pour répondre à l'Abbé de S.

Germain, comme je vous ay dit ailleurs; mais il mourut là dessus, & son travail n'a point esté veû.

MONSIEUR HABERT.

PHILIPPE HABERT, estoit d'une famille fort ancienne dans Paris, dont il y a aujourd'huy des personnes dans les grandes charges de la Robe, & qui a eu des alliances tres-honorables. De cinq freres qu'ils estoient, celuy-cy estoit le second, & l'Abbé de Cerisy le troisiéme. Dés son enfance il témoigna beaucoup de genie pour les lettres; mais aprés qu'il eut achevé ses études, les emplois où il entra, l'engagerent insensiblement dans la profession des armes. Le dernier, dans lequel il mourut, fut celuy de Commissaire de l'Artillerie, qui luy avoit esté donné par Monsieur de la Mesleraye, dont il estoit extraordinairement aimé. Il se trouva aux plus

remarquables occaſions de ce temps là, à la bataille d'Avein, au paſſage de Bray, aux ſieges de la Motte, de Nancy, & de Landrecy. Mais en l'année 1637. quelques troupes de l'armée Françoiſe ayant eu ordre d'aſſieger le château d'Emery, entre Monts & Valenciennes, comme il eſtoit parmy des munitions de guerre, dont il avoit la conduite, la meſche d'un ſoldat eſtant tombée dans un tonneau de poudre, fit ſauter une muraille, ſous les ruines de laquelle il demeura accablé. Il n'avoit guere alors que trente-deux ans; ſa taille eſtoit moyenne, ſes cheveux blonds, ſes yeux bleux, ſon viſage paſle, & marqué de petite verolle. Sa mine, & ſa converſation étoient froides & ſerieuſes; mais il avoit les ſentimens élevez, le courage grand, les paſſions ardentes, juſques-là qu'on m'a aſſûré qu'il faillit à mourir effectivement d'amour, pour une de ſes maîtreſſes. Il eſtoit civil, diſcret & judicieux,

homme d'honneur & de probité ; & tous ceux qui l'ont connu, en parlent comme d'une personne, non seulement fort aimable, mais encore digne d'une estime toute particuliere. Le seul ouvrage imprimé qu'on ait de luy, est *Le Temple de la mort*, qui est une des plus belles pieces de nostre Poësie Françoise. Il le fit pour Monsieur de la Mesleraye, sur la mort de sa premiere femme, qui estoit fille du Mareschal d'Effiat. Il a laissé d'autres vers manuscrits : mais j'ay ouy dire qu'ils ne sont pas tout à fait de mesme force, soit qu'on ne puisse pas travailler toûjours avec un égal bonheur, soit qu'il n'eust pas eu le loisir de les corriger, & de les polir, comme ceux-là, qu'il changea, & rechangea durant trois ans, pour les amener à cette perfection, où nous les voyons. Il avoit fait aussi une Relation en prose, de ce qui s'estoit passé en Italie sous le Marquis d'Uxelles, General de l'armée que le Roy

Loüis XIII. envoya au ſecours du Duc de Mantouë. L'Academie luy fit faire un Eloge par Monſieur de Gombauld, & un Epitaphe en vers par Monſieur Chapelain, qui ſe verront quelque jour avec le reſte de leurs œuvres.

MONSIEUR DE MEZIRIAC.

CLAUDE GASPAR BACHET, ſieur de Meziriac, eſtoit de Breſſe, d'une famille noble & ancienne. Il eſtoit bien fait, & de belle taille, avoit les yeux & les cheveux noirs, le viſage agreable, & la converſation fort douce. Il eſtoit ſavant dans les Langues, & particulierement en la Grecque, tres-profond en la connoiſſance de la Fable, en l'Algebre, aux Mathematiques, & aux autres ſciences curieuſes. Il paſſa en ſa jeuneſſe beaucoup de temps à Paris & à Rome, & en ce dernier lieu il fit quantité de vers Italiens à l'envy avec Monſieur de

Vaugelas, qui s'y trouvoit aussi. Depuis il se retira chez luy, à Bourg en Bresse, & s'il en faut croire un de mes amis & des vôtres, qui l'a connu fort particulierement, il y mena une vie la plus charmante qu'on sauroit imaginer. Il estoit déja connu, & conté en France entre les premiers de son temps, soit pour l'esprit, soit pour le savoir, & c'estoit assez pour satisfaire une ambition raisonnable, comme la sienne. Quant au bien, il estoit au commencement riche de cinq ou six mille livres de rente, & enfin de huit ou dix par la mort de Guillaume Bachet, son frere aisné. Il ne se travailla point pour en acquerir davantage, au contraire il évita les charges publiques, & les emplois que les autres recherchent avec tant de soin. Lors qu'il estoit encore à Paris, il se parla de le faire Precepteur du feu Roy Loüis XIII. cela fut cause qu'il se hasta de quitter la Cour; & il disoit de-

puis qu'il n'avoit jamais esté en si grande peine, luy semblant qu'il avoit déja sur ses épaules le pesant fardeau de tout un Royaume. Aprés s'estre ainsi retiré, il se maria, & quoy qu'il pût pretendre à de fort riches partis, il aima mieux prendre une femme sans bien ; mais de bon lieu, bien faite, d'une humeur fort douce, & qui se rapportoit parfaitement à la sienne. Il ne se repentit point de ce choix, & prenoit souvent plaisir d'en parler avec ses amis, comme de la meilleure chose qu'il eust jamais faite. La santé, ce precieux bien, qui rend tous les autres infiniment plus agreables, ne luy manquoit pas, & sa seule incommodité estoit qu'il avoit quelquefois de legeres atteintes de goutte. Mais la principale partie de son bonheur consistoit en son esprit ; car il l'avoit naturellement facile, sage, & moderé ; de ceux à qui toutes choses plaisent, & qui se divertissent à tout. Il n'y avoit point de science à laquelle

il ne se fust attaché durant quelque temps, comme je vous ay dit ; point de bel art qu'il ne connust , & où il ne pûst mesme travailler de ses mains ; point de personne de quelque condition qu'elle fust , & mesmes d'entre ses domestiques , avec qui il ne s'amusast agreablement. On le voyoit faire toute sorte d'exercices , suivant la saison , ou suivant la Compagnie qu'il avoit , jouër aux cartes , aux dez , & à tous les autres jeux , dont il connoissoit jusqu'aux dernieres finesses ; danser au milieu d'une compagnie de femmes , & cela avec tant de liberté , qu'il faisoit souvent porter aprés luy un portefeuille , pour écrire quand il luy en prenoit envie, sans s'éloigner du lieu où l'assemblée se trouvoit. Avec cette humeur libre & familiere , jointe à son merite , à sa naissance , & à son bien ; il estoit non seulement aimé ; mais encore respecté , & reveré de tout le monde , & possedoit une espece d'empire dans sa patrie. Il n'en

abusoit pas neantmoins, & ne s'en
servoit que pour le bien, ou pour l
plaisir de ceux-là mesmes qui le lu
donnoient. Il estudioit soigneuse
ment leurs inclinations, & leu
genie, & suivant qu'il les jugeoi
propres à quelque science, ou
quelque art, il les y poussoit d
tout son pouvoir, & prenoit plaisi
de les en instruire, & d'en confe
rer avec eux. Quelquefois aussi i
leur proposoit des parties de diver
tissement: Et sur ce sujet il me sou
vient d'avoir ouy souvent racon
ter à nostre amy fort au long, com
ment il fit representer par des per
sonnes de condition qu'il choisi
luy-mesme, les Bergeries de Mon
sieur de Racan, qui estoit son amy
intime. Premierement il changea
la piece en quelques endroits, afin
de faire que la scene en fust aux
environs de Bourg en Bresse; puis il
prit pour cette action une salle, dont
les fenestres ouvertes des deux cô-
tez laissoient voir aux spectateurs
les mesmes lieux qui estoient re-

presentez en petit sur le theatre. Les machines qu'il falloit necessairement dans cette piece pour representer les charmes d'un Magicien, estoient faites & disposées avec un soin extréme ; Et quand un certain dragon enflammé vint à paroistre, une des Actrices faillit à pasmer de peur, & la pluspart de la Compagnie en trembla, craignant ce qui arrive souvent en ces rencontres, que le feu ne fist plus qu'on ne luy avoit ordonné. Mais ce qui estoit de plus merveilleux, c'est qu'il avoit pris tous les Acteurs propres aux roolles, qu'il leur avoit distribuez, & que presque tous ayant les mesmes passions qu'ils devoient representer, ou du moins n'en estant pas fort éloignez, s'animerent d'une façon extraordinaire. Il y eut entre autres un jeune homme qui faisoit le personnage d'un Amant affligé, & qui estoit Amant affligé luy-mesme, qui surpassa en cette occasion les Roscius, les Esopes & les Montdoris, & aprés a-

voir pleuré le premier, fit pleurer toute l'assemblée. Telle estoit donc la vie de cét Academicien, qui ne fut pas longue : car il n'avoit guere que quarante-cinq ans quand il mourut. Il a laissé des enfans, & plusieurs ouvrages de toutes sortes.

On void de luy un petit livre de Poësies Italiennes, où il y a des imitations des plus belles comparaisons, qui sont dans les huit premiers livres de l'Eneïde.

Un autre de Poësies Latines.

Plusieurs Poësies en François. Il y en a dans le Recueil de 1621. appellé *Delices de la Poësie Françoise*, & dans celuy de l'an 1627.

Un volume qui contient une partie des Epistres d'Ovide, traduites en vers François, avec des Commentaires fort savans. Il y en a une qu'il dit avoir esté traduite vingt ans auparavant par Guillaume Bachet son frere aisné.

La veritable vie d'Esope en François : je dis la veritable, parce que

celle de Planudes est tenuë pour fabuleuse par les Savans.

Diophante traduit de Grec en Latin, avec des Commentaires, dont Monsieur de Fermat nostre amy, & tous ceux qui entendent l'Algebre, font tres-grande estime. Il disoit luy-mesme qu'il s'étonnoit comment il avoit pû venir à bout de cét ouvrage, & qu'il ne l'auroit jamais achevé sans la melancholie & l'opiniastreté que luy donnoit une fievre quarte qu'il avoit alors.

Un livre de *Recreations Arithmetiques* adressé à Monsieur de Tournon, où il enseigne toutes les subtilitez qu'on peut faire dans les jeux par les nombres, & d'où on a pris une partie des *Recreations Mathematiques*. Un traité, *De la Tribulation, traduite de l'Italien de Caccïaguerra.*

Son grand ouvrage estoit la traduction de Plutarque, qu'il avoit entreprise à l'envy de celle d'Amiot, où il pretendoit, comme je vous ay dit ailleurs, avoir trou-

vé une infinité de fautes. Son travail eſtoit preſque achevé, quand il mourut, & nous pouvons eſperer qu'on le donnera un jour au public. Il cite ſouvent dans ſes œuvres un Commentaire ſur Apollodore, qui ne paroiſt point, & qui vray-ſemblablement eſt auſſi entre ſes papiers.

De toutes les choſes qu'il ſavoit, il n'y en avoit point qu'il poſſedaſt plus à fonds, que l'Hiſtoire Fabuleuſe, en laquelle il a paſſé parmy les Doctes, pour le premier homme de ſon ſiecle.

MONSIEUR DE PORCHERES D'ARBAUD.

SI j'ay eſté trop long ſur la vie de Monſieur de Meziriac, je ſeray fort court ſur celle-cy, dont je ſay fort peu de choſes. FRANÇOIS DE PORCHERES D'ARBAUD eſtoit de Provence, & ſe diſoit de cette ancienne Maiſon de PORCHERES,

PORCHERES, de laquelle Monſieur de Porcheres Laugier ſe dit auſſi, quoy qu'ils ne ſe reconnuſſent point pour parens. Il avoit eſté diſciple & ſectateur de Malherbe, & l'avoit fort imité en ſa façon de tourner les vers. Il fut gouverneur d'un fils de Monſieur de Chenoiſe, & depuis d'un fils de Monſieur le Comte de S. Heran. Monſieur de Boiſrobert, à qui tout le monde rend aujourd'huy ce témoignage, que jamais homme qui fuſt en faveur, n'eut l'humeur ſi bien faiſante, luy fit donner une penſion de ſix cens livres par le Cardinal de Richelieu. Il ſe retira en Bourgogne, où il s'eſtoit marié, & y mourut. Il avoit fait beaucoup de vers qui n'ont point eſté imprimez. Il y en a qui le ſont, comme les Pſeaumes graduels, & quelques autres, qui ne me ſont jamais tombez entre les mains.

MONSIEUR BOURBON.

NICOLAS BOURBON, fameux en ce siecle pour la Poësie Latine, estoit natif de Bar sur Aube, fils d'un Medecin, & petit neveu d'un autre Nicolas Bourbon, Poëte Latin, du temps de nos Peres, dont l'Eloge se voit dans Paul Jove, & dans Sainte Marthe, qui estant fils d'un forgeron, entre autres ouvrages fit une description de la forge, dans un livre qu'il appella *Nugæ*, & c'est, pour le remarquer en passant, le livre sur lequel du Bellay fit cette jolie Epigramme:

Paule tuum inscribis Nugarum nomine librum.

In toto libro nil melius titulo.

Celuy dont j'ay à parler, avoit esté en sa jeunesse disciple de Passerat, pour les belles lettres. Son premier employ public fut d'enseigner la Rhetorique au College des Grassins, depuis en celuy de Cal-

vy, & depuis encore en celuy de Harcour. Mais*comme il s'estoit retiré de ce dernier, pour vivre tout à soy: le Cardinal du Perron, qui estoit grand Aumosnier de France, ayant veû quelques vers de sa façon, sur la mort de Henry le Grand, le nomma pour la charge de Professeur en Eloquence Grecque au College Royal, en la place de Critton. Il fut aussi Chanoine de Langres, & en sa vieillesse, ne se trouvant plus si propre au travail, à cause de ses indispositions, & particulierement d'une insomnie presque perpetuelle, dont il estoit travaillé, il se retira dans les Peres de l'Oratoire; mais il ne voulut estre obligé à pas une des fonctions, ni mesme souffrir qu'on l'appellast Pere. Il portoit bien le mesme habit que les autres; mais il alloit seul avec un valet seculier. Estant encore dans un de ces Colleges, il fut emprisonné pour avoir fait une Satyre Latine, intitulée *Indignatio Valeriana*, contre un Arrest

du Parlement, qui avoit ſupprimé un certain droit de Landy, que les Regens prenoient ſur leurs Eſcoliers. Vous pouvez voir cela plus au long dans les Origines de Monſieur Menage, ſur le mot *Landy*. Il rechercha d'eſtre de l'Academie, & y fut aſſidu; bien qu'il ſe fiſt comme une autre Academie chez luy, par le concours des perſonnes de toute ſorte, que ſon ſavoir & ſon merite y attiroient. Le Cardinal de Richelieu luy donna penſion, & ſur la fin de ſes jours le dernier Eveſque de Beauvais, de la Maiſon de Potier, qui avoit eſté ſon diſciple, & qui eſtoit dans le miniſtere auprés de la Reine Regente, Anne d'Auſtriche, luy en eſtablit une autre. Mais il n'en joüit pas longtemps, & mourut bien-toſt aprés. Je l'ay ouy accuſer à pluſieurs d'un peu trop d'attachement aux biens, & qu'encore qu'il euſt quatorze ou quinze mille livres d'argent comptant, qu'on luy trouva dans un coffre aprés ſa mort, il ſembloit

ne craindre rien tant que la pauvreté; ce qui venoit peut-eſtre ou de ſa vieilleſſe, ou de quelques pertes conſiderables qu'il avoit faites. Il avoit eſté durant ſa jeuneſſe, grand amy de Regnier. On le loüe d'une excellente memoire, & on dit entre autres choſes qu'il ſavoit preſque par cœur toute l'Hiſtoire de Monſieur de Thou, & tous les Eloges de Paul Jove. Il eſtoit fort civil, grand approbateur des ouvrages d'autruy, en preſence de leurs Autheurs; mais quelquefois auſſi, comme on m'a dit, un peu chagrin, & un peu trop ſenſible aux injures qu'il s'imaginoit avoir receuës. Il fut broüillé avec Monſieur de Balzac, & écrivit contre luy une lettre Latine, *Andradæ*, c'eſt à dire à Monſieur Guyet, Prieur de ſaint Andrade auprés de Bourdeaux. Monſieur de Balzac répondit par une autre lettre Françoiſe, qui eſt adreſſée au meſme Monſieur Guyet, & imprimée dans un de ſes volumes; & c'eſt là

qu'il fait cette plaiſante alluſion ſur la qualité de ſon adverſaire, qui eſtoit tenu pour Pere de l'Oratoire, & pour grand Poëte.

Heu vatum inſanæ mentes, quid vota furentem,
Quid delubra juvant.

Monſieur Chapelain les reconcilia: ſurquoy il y a encore des vers Latins, de l'un & de l'autre. Il mourut aagé d'environ ſoixante-dix ans le 6. d'Aouſt 1644.

Il y a de luy un volume d'ouvrages Latins, avec lequel eſt un Recueil d'Eloges qu'on luy a faits, que vous pouvez voir. Il fut eſtimé du public le meilleur Poëte Latin de ſon ſiecle, & ſa Proſe, quoy qu'elle ait fait moins de bruit, ne merite peut-eſtre pas moins de loüanges que ſes vers.

MONSIEUR FARET.

NICOLAS FARET eſtoit de Breſſe, d'une famille peu con-

nuë. Il vint à Paris fort jeune, avec des lettres de recommandation de Monſieur de Meziriac pour pluſieurs perſonnes d'eſprit, entr'autres pour Meſſieurs de Vaugelas, & de Boiſrobert. Il s'attacha fort à ces deux-là, & à Monſieur Coeffeteau à qui il dedia une traduction qu'il fit d'Eutropius. Il languit long-temps à Paris ſans trouver aucun employ. Enfin Monſieur de Boiſrobert, & quelques autres de ſes amis le donnerent pour Secretaire à Monſieur le Comte de Harcour. C'eſtoit une place en apparence peu avantageuſe; car ce Prince n'avoit point encore d'établiſſement qui répondiſt à ſa naiſſance, & toute la Maiſon de Lorraine eſtoit alors en diſgrace. Il arriva pourtant que Faret contribua à la fortune de ſon Maiſtre, & en meſme temps à la ſienne. Car comme il voyoit ſouvent Monſieur de Boiſrobert, il luy perſuada que le Cardinal, pour diviſer cette Maiſon de Lorraine qui luy eſtoit enne-

mie, ne pouvoit mieux faire que d'attirer à luy ce Prince, qui estoit déja fort mal tant avec Monsieur d'Elbœuf son aisné, qu'avec Madame sa mere, & qui en l'estat où il se trouvoit, s'accommoderoit plus aisement à toutes les volontez de la Cour. Le Cardinal embrassa ce conseil, mit dans son alliance le Comte de Harcour, & luy donna en suite les premiers emplois. Faret qui avoit toûjours vescu fort familierement avec luy, & plûtost en amy qu'en domestique, eut part à cette prosperité. Il fut marié deux fois fort richement, particulierement la derniere. On tient qu'il mourut fort accommodé, quoy que par une reconnoissance loüable, il se fust diverses fois engagé pour secourir Monsieur de Vaugelas en ses affaires; ce qui faillit à gaster les siennes propres. Il mourut âgé d'environ cinquante ans d'une fievre maligne, aprés avoir beaucoup souffert. Il a laissé un fils de son premier maria-

ge, & d'autres enfans du second. Il estoit homme de bonne mine, un peu gros & replet, & avoit les cheveux chasteins, & le visage haut en couleur: il estoit grand amy de Moliere, Autheur de la Polixene, & de Monsieur de Saint Amant, qui l'a celebré dans ses vers comme un illustre débauché. Cependant il ne l'estoit pas à beaucoup prés, autant qu'on le jugeroit par là, bien qu'il ne haïst pas la bonne chere, & le divertissement; & il dit luy-mesme en quelque endroit de ses œuvres, que la commodité de son nom qui rimoit à *Cabaret* estoit en partie cause de ce bruit que Monsieur de S. Amant luy avoit donné. On void par la lecture de ses écrits qu'il avoit l'esprit bien fait, beaucoup de pureté & de netteté dans le stile, beaucoup de genie pour la langue, & pour l'eloquence. Son principal ouvrage est l'*Honneste Homme*, qu'il fit environ l'an 1633. & qui a esté traduit en Espagnol. Ce li-

vre merite qu'on en eſtime l'Autheur, parce que s'eſtant fort judicieuſement aidé du travail de ceux qui l'ont precedé, & particulierement de celuy du Comte Baldeſſar Caſtiglione ; il a ramaſſé en peu d'eſpace, & expliqué en fort beaux termes, beaucoup de conſeils utiles à toutes ſortes de perſonnes, & ſur tout à ceux qui ſont à la Cour.

Il a laiſſé auſſi ſa *Traduction d'Eutropius*, dediée, comme je vous ay déja dit, à Monſieur Coeffeteau, qui dés ce temps-là faiſoit grande eſtime de luy pour la langue. Il recueillit deux volumes de Lettres de divers Autheurs, où il y en a pluſieurs des ſiennes.

Il faiſoit peu de vers, & je ne ſache point qu'il en reſte d'autres de luy, qu'une Ode au Cardinal de Richelieu, qui eſt dans le Sacrifice des Muſes, & un Sonnet qu'on void dans l'Egliſe Noſtre-Dame, avec un tableau, pour un vœu qu'il fit en Piedmont au combat de la

Route, où il estoit avec son Maître.

MONSIEUR MAYNARD.

FRANÇOIS MAYNARD Tolosain, estoit de fort bonne famille. Son ayeul Jean Maynard, natif de S. Cere, bien que nay en un siecle où les lettres ne commençoient qu'à renaistre en France, sous le regne de François premier, fut estimé pour son savoir, & fit des commentaires sur les Pseaumes, qu'on void encore aujourd'huy.

De celuy-là sortit Geraud Maynard Conseiller au Parlement de Tolose, grand homme de Palais. On le loüe d'estre toûjours demeuré ferme dans le service du Roy, en un temps où les guerres civiles avoient partagé presque toutes les Cours souveraines du Royaume. Il fut de ceux qui se retirerent à Castel-sarrasy, lors que la Compagnie fut entierement opprimée par

le pouvoir du Duc de Joyeuse. Enfin pour s'éloigner encore davantage des troubles, il quitta sa charge, & retourna demeurer à saint Ceré. Il recueillit dans sa solitude ce gros volume d'Arrests, où presque toute la Jurisprudence de nostre Province est contenuë. Ce livre, que feu mon pere prit depuis la peine d'abreger pour son usage particulier avec le succez que vous savez, fut tres-bien receu du public, du vivant mesme de l'Autheur, & traduit (comme j'apprends) en plusieurs Langues.

Geraud eut Jean son aisné, qui fut aussi Conseiller au Parlement de Tolose, mais qui n'exerça pas long-temps cette charge, estant mort assez jeune : & François Maynard dont nous parlons, qui par son esprit & par ses vers s'est rendu plus celebre que pas un de ses ancestres. Il fut President au Presidial d'Aurillac, & fut aussi honoré avant sa mort du brevet de Conseiller d'Estat. En

sa jeunesse il vint à la Cour, & fut Secretaire de la Reine Marguerite, aymé de Desportes, & camarade de Regnier. Il fit alors un long Poëme en Stances, qu'il intitula, *Philandre*; de la maniere de celuy de M^r d'Urfé, & *des changemens de la Bergere Iris*, de Deslingendes. En l'année 1634. il alla à Rome, où il fut auprés de Monsieur de Noailles Ambassadeur pour le Roy. Là il fut particulierement connu, & aymé du Cardinal Bentivoglio, le plus bel esprit, & le meilleur écrivain que l'Italie ait porté en nostre siecle. Il le fut aussi du Pape Urbain huictiéme, qui prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec luy des belles choses, & qui luy donna de sa propre main un exemplaire de ses Poësies Latines. Il ne fut pas moins connu ni estimé en France des plus Grands : mais sa fortune n'en devint pas meilleure; les plaintes continuelles, & peut-estre excessives, qu'il en fait dans ses écrits ne le témoignent que

trop. Il fut nommé d'abord (comme vous avez déja veû) pour estre de l'Academie. Mais le Cardinal de Richelieu ne luy fit jamais de bien, & ce fut en partie, comme j'ay oüy dire à quelqu'un, parce qu'il aymoit qu'on ne luy demandast rien, & qu'on luy laissast la gloire de donner de son propre mouvement. Tant y a qu'il rebuta cette belle Epigramme de luy, qui commence,

Armand, l'aage affoiblit mes yeux,

Et mesme à ce que l'on dit, fort brusquement contre sa coustume. Car ayant oüy la fin qui dit,

Mais s'il demande en quel employ;
Tu m'as tenu dedans le monde,
Et quel bien j'ay receu de toy;
Que veux-tu que je luy réponde?

Il répondit en colere *Rien*. Cela fut cause des vers que Maynard fit contre luy aprés sa mort. Il fit encore un voyage à la Cour sous la Regence de la Reine Anne d'Autriche, & c'est là que je l'ay veû, & connu. Mais n'y ayant pas mieux trouvé son compte, il se retira chez luy, où il mourut à l'âge de soixante-quatre ans, le 28. Decembre 1646. Il avoit fait mettre quelque temps auparavant sur son Cabinet cette inscription, qui témoignoit le dégoust qu'il avoit de la Cour, & de son siecle:

Las d'esperer, & de me plaindre
Des Muses, des Grands, & du Sort,
C'est icy que j'attends la mort
Sans la desirer ni la craindre.

Il a laissé entre autres enfans un fils

nommé Charles, dont il est souvent parlé dans ses vers, & de qui j'ay receu quelques memoires sur sa vie, écrits fort nettement & en beaux termes. Il en avoit perdu un autre qui estoit son aisné, & qui donnoit de grandes esperances. Quant à luy il estoit homme de bonne mine, tel à peu prés que vous le voyez dans la taille-douce qui est au devant de ses Poësies. Monsieur de Balzac a dit de luy sur ce sujet.

Consule Fabricio dignúsque numismate vultus.

Sa taille n'estoit pas des plus grandes, & il devint assez replet sur la fin de ses jours. Il estoit d'une humeur agreable en conversation, aymant extraordinairement la rejoüissance, & la bonne chere: mais pourtant homme d'honneur, & bon amy. Outre ce Poëme en François dont je vous ay parlé,

& quelques Poëſies Latines qui ne ſont pas imprimées, il y a deux volumes de luy; l'un de vers qu'il publia en ſon dernier voyage de la Cour; l'autre de lettres que ſon plus intime amy a fait imprimer aprés ſa mort, & qu'il n'avoit pas faites, à mon avis, pour eſtre imprimées. On peut dire neantmoins qu'elles ne luy font point de tort; car on y void preſque par tout la netteté de ſon eſprit, & ce ſtile ſimple, & familier que demande ce genre d'écrire. Mais c'eſt de ſes vers qu'il a tiré ſa plus grande gloire, comme il le pretendoit bien auſſi, & veritablement il faut avoüer qu'ils ont une facilité, une clarté, une elegance, & un certain tour que peu de perſonnes ſont capables d'imiter. Deux choſes, ſi je ne me trompe, ont produit principalement ce bel effet. Premierement, comme il le reconnoiſt luy-meſme en la dix-ſeptiéme de ſes lettres, il affecte de détacher tous ſes vers les uns

des autres ; d'où vient qu'on en trouve fort souvent cinq ou six de suite, dont chacun a son sens parfait.

Nos beaux soleils vont achever leur tour.
Livrons nos cœurs à la mercy d'Amour.
Le temps qui fuit, Cloris, nous le conseille.
Mes cheveux gris me font déja fremir.
Dessous la tombe il faut toûjours dormir.
Elle est un lict où jamais on ne veille.

En second lieu, il observe par tout dans ses expressions une construction simple, naturelle, où il n'y ait ni transposition, ni contrainte ; De sorte qu'encore qu'il travaillast avec un soin incroyable, il semble que tous ses mots luy sont tombez fortuitement sous la plume, & que quand il eust voulu, il auroit eu peine à les ranger au-

trement. Il me souvient sur ce sujet, qu'un jour que j'allay le voir, je le trouvay qu'il écoutoit des vers de son fils, qui luy en faisoit la lecture. Il vint à un lieu où il y avoit je ne sçay quel mot hors de sa place naturelle, qui faisoit quelque espece d'equivoque, se pouvant rapporter également à ce qui suivoit, & à ce qui precedoit. La force du sens pourtant ostoit la difficulté, & le passage estoit assez clair. Il se le fit lire trois fois, feignant de ne le pouvoir entendre, & enfin s'adressant à son fils : *Ah! mon fils*, dit-il, *à cette fois là vous n'estes pas Maynard : car ils n'ont pas accoûtumé de ranger leurs paroles de cette sorte.*

J'estime à propos de rapporter aussi sur ce sujet, trois passages assez curieux, où il est parlé de luy, & de son genie pour les vers, dans les memoires que Monsieur de Racan a écrits de la vie de Malherbe.

Il avoüoit (dit Monsieur de

Racan, parlant de Malherbe) *pour ses escoliers les sieurs de Touvant, Colomby, Maynard, & de Racan; il en jugeoit diversement, & disoit en termes generaux, que Touvant faisoit fort bien des vers, sans dire en quoy il excelloit; que Colomby avoit fort bon esprit, mais qu'il n'avoit pas le genie à la Poësie; que Maynard estoit celuy qui faisoit le mieux des vers: mais qu'il n'avoit point de force, & qu'il s'estoit adonné à un genre d'écrire, auquel il n'étoit pas propre, voulant dire l'Epigramme, & qu'il n'y reüßiroit pas, parce qu'il n'avoit pas assez de pointe. Pour Racan, qu'il avoit de la force; mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers; que le plus souvent pour mettre une bonne pensée, il prenoit de trop grandes licences: & que de ces deux derniers on feroit un grand Poëte.*

En un autre endroit: *Il s'obstina* (il parle toûjous de Malherbe) *avec un nommé Monsieur de Laleu à faire des sonnets licentieux, dont*

les deux quatrains ne fussent pas sur mesmes rimes. Colomby n'en voulut jamais faire, & ne les pouvoit approuver. Racan en fit un ou deux, mais ce fut le premier qui s'en ennuya. A la fin aussi Monsieur de Malherbe s'en dégousta, & n'y a eu que Maynard de tous ses escoliers, qui a continué à en faire jusques à la mort.

J'adjousteray à ce passage, qu'il est vray non seulement que Maynard fit de ces Sonnets licentieux jusques à la mort; mais encore, qu'en ses dernieres années où je l'ay connu, il les soustenoit par tout, & declamoit contre la tyrannie de ceux qui s'y opposoient. Qu'il se fâchoit mesme quand pour défendre son opinion, on alleguoit l'exemple de Monsieur de Malherbe, disant qu'il n'en avoit pas besoin, qu'avec la raison, & avec sa propre authorité il se trouvoit assez fort, & qu'enfin personne ne le pouvoit empescher de faire des Epigrammes de quatorze vers.

Le dernier des trois passages est tel :

Au commencement que Monsieur de Malherbe vint à la Cour, qui fut en 1605, comme nous avons déja dit, il n'observoit pas encore de faire une pause au troisiesme vers des Stances de six, comme il se peut voir en la priere qu'il fit pour le Roy allant en Limousin, où il y a deux ou trois Stances, où le sens est emporté; & au Pseaume : Domine Dominus noster, *en cette Stance, & peut-estre en quelques autres, dont je ne me souviens point à present.*

Si tost que le besoin excite
son desir, &c.

Il demeura toûjours en cette negligence pendant la vie de Henry le Grand, comme il se void encore en la piece qui commence,

Que n'estes-vous lassées.

en la seconde Stance, dont le premier vers est,

Que ne cessent mes larmes,
&c.

qu'il fit pour Madame la Princesse;

& je ne ſçay s'il n'a point encore continué cette meſme negligence, juſques en 1612. aux vers qu'il fit pour la Place Royale. Tant y a que le premier qui s'apperceut que cette obſervation eſtoit neceſſaire pour la perfection des Stances de ſix, fut Maynard, & c'eſt peut-eſtre la raiſon pourquoy Monſieur de Malherbe l'eſtimoit l'homme de France, qui ſavoit le mieux faire des vers. D'abord Racan qui joüoit un peu du luth, & aimoit la Muſique, ſe rendit en faveur des Muſiciens, qui ne pouvoient faire leur repriſe aux Stances de ſix, s'il n'y avoit un arreſt au troiſiéme vers: Mais quand Monſieur de Malherbe, & Maynard voulurent qu'aux Stances de dix, outre l'arreſt du quatriéme vers, on en fiſt encore une au ſeptiéme, Racan s'y oppoſa, & ne l'a jamais preſque obſervé. Sa raiſon eſtoit que les Stances de dix ne ſe chantent preſque jamais, & que quand elles ſe chanteroient, on ne les chanteroit

pas en trois reprises, C'est pourquoy il suffisoit bien d'en faire une au quatriéme. Voila la plus grande contestation qu'il a eue contre Monsieur de Malherbe, & ses escoliers, & pourquoy on a esté prest de le declarer heretique en Poësie.

Le jugement que Malherbe fait de Maynard dans le premier de ces passages est assez conforme à celuy de beaucoup de personnes intelligentes. Il faut avoüer pourtant qu'il a merveilleusement reüssi en plusieurs de ses Epigrammes, particulierement en celles qu'il a imitées des anciens : & nôtre illustre President de Caminade, qui luy donnoit tous les ans pour ses estreines un Martial, estoit sans doute de cet avis. Theophile, dont j'avoüe neantmoins que l'esprit est beaucoup plus à estimer que le jugement, a dit que son Epigramme *sembloit avoir de la Magie*; mais enfin, quoy qu'il en soit, personne ne peut douter que Maynard, soit pour ce genre, soit pour les autres

autres, ne merite d'estre conté parmy les premiers Poëtes François. Les Juges des Jeux Floraux de Tolose, à qui le mesme Monsieur de Caminade presidoit alors, le receurent dans leur corps, bien qu'il n'eust pas disputé, & gagné les trois Fleurs, suivant la coustume. Et comme ils avoient autrefois donné à Ronsard un Apollon, & à Baif un David d'argent, ils resolurent avec beaucoup d'eloges, qu'on donneroit à Mainard une Minerve de mesme matiere; mais à la honte de nostre siecle, les Capitouls qui sont les seuls executeurs de ces deliberations, ou par avarice, ou par negligence, n'accomplirent jamais celle-là, comme on peut voir par l'Epigramme qui est dans ses œuvres, avec ce titre, *Sur une Minerve d'argent, promise & non donnée.*

Claude Binet dans la vie de Ronsard, dit que c'étoit une Minerve: mais deux personnes de qualité de Tolose, d'entre les Juges des Jeux Floraux, m'ont assuré avoir veu dans leurs Registres, que c'estoit un Apollon.

MONSIEUR DE MALLEVILLE.

CLAUDE DE MALLEVILLE étoit Parisien. Son pere avoit esté Officier dans la Maison de Rets, & sa mere estoit de bonne famille de Paris. Il estudia fort bien au College, & avoit l'esprit fort delicat. On le mit pour s'instruire dans les affaires chez un Secretaire du Roy, nommé Potiers, qui estoit dans les Finances; mais il n'y demeura guere; par l'inclination qu'il avoit aux belles lettres. Il fit connoissance avec Monsieur de Porcheres Laugier, qui le donna au Mareschal de Bassompierre. Il fut long-temps aupres de ce Seigneur en qualité de Secretaire, mais sans y avoir que fort peu d'employ; & comme il avoit beaucoup d'ambition, il s'en ennuya, & le pria d'agréer qu'il le quittast pour estre au Cardinal de

Berule, qui estoit alors en faveur. Mais n'y ayant pas mieux fait ses affaires, il retourna à son premier Maistre, auquel il rendit beaucoup de services dans sa prison, & qui en estant sorty, & ayant esté rétably en sa charge de Colonel des Suisses, luy donna la Secretairerie, qui y est attachée. Cet employ luy valut beaucoup, & en peu de temps il y gagna vingt mille escus. Il en employa une partie à une charge de Secretaire du Roy, dont il se fit pourvoir : surquoy il y a dans ses œuvres quelques vers à Monsieur le Chancelier. Il avoit accompagné Monsieur de Bassompierre en son voyage d'Angleterre ; mais non pas en celuy de Suisse. Il mourut âgé d'un peu plus de cinquante ans. Il estoit de petite taille, fort gresle, ses cheveux estoient noirs, & ses yeux aussi qu'il avoit assez foibles. Ce qu'on estimoit le plus en luy, c'estoit son esprit, & le genie qu'il avoit pour les vers. Il y a un volume de ses Poësies im-

primées aprés sa mort, qui on
toutes de l'esprit, du feu, un bea
tour de vers, beaucoup de delica
tesse & de douceur, & marquen
grande fecondité ; mais dont i
y en a peu, ce me semble, d
bien achevées. En sa jeunesse il fi
des Epistres en prose, à l'imita
tion de celles d'Ovide ; il les desa
voüoit depuis. Elles ne me son
jamais tombées entre les mains.

En l'année 1641. il fit imprimer
chez Courbé un Recueil de lettres
d'amour, de plusieurs Autheurs,
sans mettre leur nom. Il y en a
beaucoup de luy ; il y en a aussi,
à ce qu'on dit, de Desportes, &
j'y en ay remarqué quelqu'une de
Voiture. Il a fait aussi des vers
Latins, j'en ay veû quelques-uns
contre Mamurra. On dit qu'il
estoit l'Autheur de la traduction de
Stratonice Roman Italien, mais
qu'il la donna à d'Audiguier, qui
estoit un de ses meilleurs amis, ne-
veu de cet autre d'Audiguier, dont
nous avons entre plusieurs ou-

vrages, *Les Amours de Lysandre, & de Caliste.*

MONSIEUR DE VOITURE.

VINCENT VOITURE, né à Amiens, mais nourry à Paris, & à la Cour, me fourniroit beaucoup de choses à dire de luy, si on n'en trouvoit déja beaucoup ailleurs. La pluspart des ouvrages qu'il a laissez sont en un genre où l'Auteur se fait connoistre luy-mesme malgré qu'il en ait, & peint, s'il faut ainsi dire, son humeur, & les circonstances de sa vie. La piece qu'on a imprimée sous le nom de sa *Pompe Funebre*, contient aussi une bonne partie de ses aventures, & enfin son genie & le caractere de son esprit est (à ce qu'on dit) tres-naïfvement representé dans le troisiéme volume de Cyrus en la personne de Callicrate. Bien que sa naissance ne fust pas relevée, son merite fit qu'il vescut familierement avec

les personnes de la plus haute condition. Son pere estoit Marchand de vin en gros suivant la Cour, homme qui aimoit la bonne chere & fort connu des Grands. Il avoit trois fils, un aisné qui mourut jeune, celuy-cy qui estoit le second, qu'il n'aimoit point, & dont il avoit accoustumé de dire qu'on l'avoit changé en nourrice, parce qu'il ne beuvoit que de l'eau, estant de fort foible complexion : Et enfin un cadet qu'il aimoit fort tendrement, parce qu'il estoit bon compagnon comme luy, & qui mourut depuis à la guerre au service du Roy de Suede, aprés avoir fait de fort bonnes actions. Comme la Cour est le theatre de l'Envie, la naissance de Voiture luy estoit souvent reprochée par des railleries, & de bons mots. Ainsi, on dit qu'un jour chez Monsieur le Duc d'Orleans estant entré fortuitement dans une chambre où quelques Officiers estoient en débauche, il y en eut un qui

luy fit ce couplet le verre à la main.

Quoy Voiture tu degenere,
Hors d'ici magrebi de toy,
Tu ne vaudras jamais ton pere,
Tu ne vens du vin ni n'en boy.

Une autre fois on fit cette Epigramme, sur ce qu'on croyoit qu'il recherchoit la fille d'un Pourvoyeur de chez le Roy, & qu'on parloit de le marier.

O que ce beau couple d'Amans
Va gouster de contentemens,
Que leurs delices seront grandes !
Ils seront toûjours en festin,
Car si la Prou fournit les viandes,
Voiture fournira le vin.

Madame Desloges joüant au jeu

des Proverbes avec luy, & voulant en rejetter quelqu'un des siens, *Celuy-là ne vaut rien*, (dit-elle) *percez nous en d'un autre.* On attribuë aussi à Monsieur de Bassompierre ce mot sur Voiture. *C'est dommage qu'il ne soit du métier de son pere : car aymant les douceurs comme il fait, il ne nous auroit fait boire que de l'hypocras.* & celuy-cy encore. *Le vin qui fait revenir le cœur aux autres, le fait pâmer,* voulant dire qu'il apprehendoit d'estre raillé sur ce sujet. Quant à moy, je n'ay pas fait difficulté de rapporter son origine, parce que suivant mon sentiment, si ceux qui naissent nobles sont plus heureux, ceux qui meriteroient d'estre nobles sont plus loüables. On dit qu'il s'introduisit à la Cour en partie par le moyen de Monsieur d'Avaux, avec qui il avoit estudié au College de Boncour, & qui estoit de mesme âge, & avoit les mesmes inclinations que luy. Monsieur de

Chaudebonne fut le premier qui le mena à l'Hostel de Rambouillet, c'est à dire au rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprits, & de plus honnestes gens à la Cour, dont le cabinet de la celebre Artenice estoit toûjours remply. Il fut en suite à Monsieur le Duc d'Orleans, alors frere unique du Roy, lequel durant les brouïlleries de ce Royaume, s'estant retiré en Languedoc il l'y suivit. De là il fut envoyé par luy pour quelques affaires en Espagne, d'où il passa par curiosité jusques en Afrique, comme on le peut voir dans ses Lettres. Il fut fort estimé à Madrid, & ce fut là qu'il fit ces vers Espagnols, que tout le monde croyoit estre de Lope de Vega, tant la diction en estoit pure. Le Comte Duc d'Olivarez luy témoigna beaucoup de bien-veillance, & prenoit plaisir de s'entretenir souvent avec luy. Il le pria mesme de luy écrire quand il seroit de retour en France, luy disant

deux fois à son depart, *no dexe V. M. de escrivir me aunque no fuera de negocios, nos escriveremos aforismos.* Comme qui diroit, *ne laissez pas de m'écrire, si ce n'est d'affaires, ce sera de belles choses.* J'ay trouvé ces paroles dans quelques Memoires écrits de la propre main de Voiture durant son voyage. Il y a mesme d'autres particularitez du Comte Duc assez remarquables, & entre autres ces deux-cy, dont je me souviens. La premiere, qu'il se vantoit à luy en particulier, qu'en toute sa faveur il n'avoit jamais dit à personne une parole offençante. L'autre qu'il jugeoit d'ordinaire des hommes fort sainement, & plustost par le mal que par le bien qu'on en disoit. C'est à dire, que s'il voyoit qu'on dist peu de mal de quelqu'un, ou avec peu de certitude, il en concevoit bonne opinion. J'ay veû aussi quelques fragmens d'une piece en prose, que Voiture estant en France vouloit faire à la loüan-

ge de ce Ministre, où il témoigne beaucoup d'estime & de veneration pour luy. Il fit deux voyages à Rome, & fut envoyé à Florence porter la nouvelle de la naissance du Roy Loüis XIV. aujourd'huy regnant. Il eut diverses charges à la Cour, comme de Maistre d'Hostel chez le Roy, & d'Introducteur des Ambassadeurs chez Monsieur le Duc d'Orleans. Il eut aussi plusieurs pensions : & receut divers bienfaits de Monsieur d'Avaux, qui estant Sur-Intendant des Finances le fit son Commis, seulement afin qu'il en touchast les appointemens, sans en faire la fonction. Il fut mort riche sans la passion extreme qu'il avoit pour le jeu. Elle le tyrannisoit de telle sorte, qu'il s'engageoit insensiblement à des pertes qui estoient fort au dessus de sa condition, comme fut celle de quinze cens pistoles qu'il fit en une nuit, & qui estoit encore toute fraische, lors que je fis mon premier voyage à

Paris. En cela du moins il reſſembloit à ſon pere, qui avoit eſté fort grand joüeur de Piquet, & qui avoit accouſtumé de dire qu'il tenoit la partie gagnée, quand il pouvoit attraper *le quarré*, c'eſt à dire ſoixante-ſix, qu'on marque avec quatre jettons en quarré: d'où vient qu'on appelle encore aujourd'huy ce point là parmy les joüeurs *le quarré de Voiture*.

Voiture eſtoit auſſi de complexion fort amoureuſe, ou du moins feignoit de l'eſtre, & bien qu'on l'accuſaſt de n'avoir jamais veritablement aimé, il ſe vantoit d'en avoir conté à toute ſorte de perſonnes depuis la plus haute condition juſqu'à la plus baſſe, ou comme on a dit de luy, *depuis le Sceptre juſqu'à la Houlette, & depuis la Couronne juſqu'à la Cale*. Il eſtoit bien-aiſe qu'on crûſt qu'il eſtoit favoriſé de toutes ſes differentes Maîtreſſes, & en effet il l'avoit eſté de pluſieurs qui furent tres-paſſionnées pour luy. Il ne fut jamais

marié, & ne laissa qu'une fille naturelle. Il mourut à l'âge de cinquante ans ou environ, d'une fiévre qui le prit, à ce qu'on dit, pour s'estre purgé ayant la goutte. Il avoit la taille petite, les yeux & les cheveux noirs, le visage un peu niais, mais agreable pourtant. Il a fait luy-mesme son portrait dans une de ses lettres *à une Maistresse inconnuë*, & celuy qui est en taille-douce au devant de ses œuvres est à ce qu'on dit tres-ressemblant. Il disoit les choses d'une maniere toute particuliere, avec une naïveté ingenieuse. Bien qu'il n'eut jamais rien fait imprimer, il estoit en grande reputation, non seulement en France, mais encore dans les païs estrangers pour la beauté de son esprit; & l'Academie des Humoristes de Rome luy envoya des lettres d'Academicien. Ses œuvres ont esté publiées aprés sa mort en un seul volume, qui a esté receu du public, avec tant d'approbation, qu'il en

a fallu faire deux Editions en six mois. Sa prose est ce qu'il y a de plus chastié & de plus exact ; elle a un certain air de galanterie, qui ne se trouve point ailleurs, & quelque chose de si naturel, & de si fin tout ensemble, que la lecture en est infiniment agreable. Ses vers ne sont peut-estre gueres moins beaux, encore qu'ils soient plus negligez. Il méprise souvent les regles, mais en Maistre, comme un homme qui se croit au dessus d'elles, & qui ne daigneroit pas se contraindre pour les observer. Ce qu'il y a le plus à loüer en tous ses écrits ; c'est que ce ne sont pas des copies, mais des originaux, & que sur la lecture des Anciens, & des Modernes, de Ciceron, de Terence, de l'Arioste, de Marot, & de plusieurs autres, il a formé je ne say quel caractere nouveau, qu'il n'a imité de personne, & que personne presque ne peut imiter de luy. Il avoit écrit le commencement d'un Roman en prose,

qu'il appelloit *Alcidalis*, dont la matiere luy avoit esté fournie par Madame la Marquise de Montausier, qui estoit alors Mademoiselle de Rambouïllet, Julie d'Angenes. Mais depuis sa mort, ce commencement estant venu entre les mains de cette Dame, il n'a point esté veû, & ne se verra peut-estre jamais. C'est luy au reste, qui renouvella en nostre siecle les Rondeaux, dont l'usage estoit comme perdu, depuis le temps de Marot. J'ay parmy mes papiers une chose qui justifie ce que je viens de dire. C'est une de ses lettres qui n'a point esté imprimée, écrite à Monsieur de Jonquiere, pere de Monsieur de Paillerols, mon cousin. Elle est dattée du 8. Janvier 1638. & il y a cette apostille.

Je ne say si vous savez ce que c'est que de Rondeaux, j'en ay fait depuis peu trois ou quatre qui ont mis les beaux esprits en fantaisie d'en faire. C'est un genre d'écrire, qui

est propre à la raillerie. Je ne say si vous estes devenu plus grave à cette heure que vous avez de grands enfans ; pour moy je suis toûjours de mesme humeur que j'estois, quand nous derobâmes le canart. Si vous aymez donc encore mes folies, lisez les ; mais ne les monstrez point aux Dames à qui je fay mes baise-mains.

Rondeau.

Cinq ou six fois cette nuit en dormant, *&c.*

Rondeau.

Où vous savez tromper bien finement, *&c.*

MONSIEUR SIRMOND.

JEAN SIRMOND estoit natif de Rion en Auvergne, de bonne famille de la Robe ; il estoit neveu du Pere Sirmond Jesuite, Confesseur du Roy Loüis XIII. & l'un des plus savans hommes de nostre sié-

cle. Il vint à la Cour, & par la faveur du Cardinal de Richelieu, qui l'estimoit un des meilleurs Ecrivains qui fussent alors, il fut fait Historiographe du Roy, avec douze cens escus d'appointemens. Il fit pour ce Cardinal divers écrits, sur les affaires du temps, presque tous sous des noms supposez. L'Abbé de S. Germain, qui estoit l'Ecrivain du party contraire le maltraitta fort dans cette piece, qu'il appelloit *l'Ambassadeur Chimerique*. Il y fit une réponse, qui est dans le Recueil de Monsieur du Chastelet. L'Abbé de S. Germain repliqua, & le traita encore plus injurieusement; ce qui l'obligea de faire un nouvel écrit pour sa défense. Mais le Cardinal de Richelieu, & le Roy Loüis XIII. moururent là dessus, & il ne pût jamais obtenir sous la Regence un privilege pour faire imprimer cet ouvrage. Cela le fâcha beaucoup, & voyant d'ailleurs que son ennemy estoit de retour à la Cour, &

que la faveur ne seroit plus de son costé, il se retira en Auvergne, où il mourut aagé d'environ soixante ans. Il a laissé un fils, qui doit à ce que l'on dit, faire imprimer quelques-uns de ses ouvrages, particulierement des vers Latins. Sa prose marque beaucoup de genie pour l'Eloquence; son stile est fort & masle, & ne manque pas d'ornemens. Voicy les pieces que j'ay veuës de luy, dont la plupart sont dans le Recueil de Monsieur du Chastelet. *Le portait du Roy*, fait du temps du Connestable de Luynes. *Le Coup d'Estat du Roy Loüis XIII.* écrit en faveur du Cardinal de Richelieu. *La Lettre déchiffrée. L'Avertissement aux Provinces, par le sieur de Cleonville,* que j'ay ouy estimer son chef-d œuvre. *L'Homme du Pape & du Roy*, pour répondre au Comte de la Rocque, Ambassadeur d'Espagne à Venise, qui avoit fait un livre contre la France sous le nom de Zambeccari. *La Chi-*

mere défaite, par Sulpice de Mandrini, sieur de Gazonval. La Relation de la paix de Querasque, prise du traitté qu'en avoit fait Monsieur Servien. Il a fait aussi des vers Latins, comme j'ay dit, & l'Epigramme contre Mamurra, où ce Parasite est appellé *Pamphagus*, est de luy. J'adjousteray icy par une espece de reconnoissance, qu'un de ses ouvrages est une des premieres choses, qui m'ont donné goust pour nostre Langue. J'étois fraischement sorty du college: On me presentoit je ne say combien de Romans, & d'autres pieces nouvelles, dont tout jeune, & tout enfant que j'estois, je ne laissois pas de me mocquer, revenant toûjours à mon Ciceron, & à mon Terence, que je trouvois bien plus raisonnables. Enfin, il me tomba presque en mesme temps quatre livres entre les mains, qui furent *Les huit oraisons de Ciceron; Le Coup d'Estat de Monsieur Sirmond; Le quatriéme volume des*

lettres de Monsieur de Balzac, que l'on venoit d'imprimer ; & *les Memoires de la Reine Marguerite*, que je leus deux fois, depuis un bout jusqu'à l'autre en une seule nuit. Dessors je commençay non seulement à ne plus mépriser la Langue Françoise ; mais encore à l'aimer passionnément, à l'étudier avec quelque soin, & à croire comme je fay encore aujourd'huy, qu'avec du genie, du temps, & du travail, on pouvoit la rendre capable de toutes choses.

MONSIEUR DE COLOMBY.

FRANÇOIS DE CAUVIGNY, sieur DE COLOMBY, estoit de Caën en Normandie, parent de Malherbe, dont il fut disciple & sectateur. Il estoit aussi parent de Monsieur Morant, Tresorier de l'Espargne, qui luy fit donner pension, & l'en faisoit payer. Il avoit une charge à la Cour, qui n'avoit

point esté avant luy, & n'a point esté depuis; car il se qualifioit *Orateur du Roy, pour les affaires d'Estat*, & c'estoit en cette qualité qu'il recevoit douze cens escus tous les ans. Il tiroit aussi d'autres bienfaits de la Cour, & faisoit mesme vanité qu'on les crust beaucoup plus grands qu'ils n'estoient. Sur la fin de ses jours, il prit la soutane, mais ne se fit pas Prestre. Il mourut à l'aage de soixante ans. Il estoit de grande taille, & fort puissant, d'une humeur ambitieuse, & concerté en toutes ses actions. Il n'estimoit pas Monsieur Coeffeteau, & blasmoit presque tout ce qu'il voyoit de luy. On trouve de ses vers en plusieurs des Recueils imprimez, & de ses lettres dans le Recueil de l'an 1637. Son principal ouvrage, est *la Traduction de Justin*, imprimée en l'an 1627. qu'il dedia d'une maniere assez nouvelle au Roy, & à la Reine sa mere, par deux epistres dedicatoires. On void aussi de luy unē partie du pre-

mier livre de Tacite en François, avec des observations, qu'il fit imprimer en l'an 1613. J'ay veû encore un discours manuscrit à Monsieur le Duc d'Orleans, pour l'obliger à retourner en France, d'où il s'estoit retiré mal-content, & c'est là qu'il signe, *Vostre tres-humble serviteur, & Orateur.* J'ay ouy parler aussi d'une piece qu'il avoi faite *contre l'Astrologie judiciaire* & d'un traitté *de la souveraineté* & ne doute point qu'il n'y en ai plusieurs autres sur les affaires d temps, comme des lettres, des A pologies, &c. Mais en general, j vous avertis icy, que je ne pre tends pas ne rien oublier de c qu'ont fait les personnes, dont j parle. En un païs comme la Fran ce, où on a presque toûjours negl gé cette sorte de memoires; c'e bien assez qu'on puisse prendre pou vray ce que je diray, sans rejette comme faux, ce que je ne dira point. Et c'est, si je ne me trom pe, avec cette mesme discretio

qu'il faut lire toute sorte d'Escrivains, jusques aux plus exacts, à qui aprés tout il est impossible, qu'il n'échape beaucoup de choses.

MONSIEUR DE VAUGELAS.

CLAUDE FAURE, sieur DE VAUGELAS, Baron de Peroges, estoit de Chamberry, & fils de l'illustre President Faure, Autheur du volume que nous appellons *Code Fabrien*, & qui est de grand usage en nostre païs de Droict écrit. Il estoit sixiéme cadet, & n'eut en partage que cette Baronnie de Peroges, qui estoit en Bresse, & de peu de consequence: avec une pension mal payée de deux mille livres, qu'Henry IV. avoit accordée à leur pere, & aux siens, pour les services qu'il avoit rendus à l'Estat, au mariage de Madame de Savoye. Ce fut cette pension que le Cardinal luy fit rétablir,

quand il s'engagea au travail du Dictionnaire. Il vint à la Cour fort jeune, & y passa tout le reste de sa vie. Il fut Gentilhomme ordinaire, & depuis Chambellan de Monsieur le Duc d'Orleans, qu'il suivit constamment en toutes ses retraites hors du Royaume. Il fut aussi sur la fin de ses jours gouverneur des enfans du Prince Thomas. Mais bien qu'il ne negligeast rien de ce qui pouvoit servir à sa fortune, qu'il fust en estime, & en reputation à la Cour, & qu'il ne fust pas débauché; les divers voyages qu'il avoit faits à la suite de son Maistre, & d'autres rencontres fâcheuses, ont fait qu'il est mort pauvre, & que son bien n'a pas esté suffisant pour payer ses creanciers. Il mourut âgé d'environ soixante-cinq ans d'un abcez dans l'estomac, qui s'étoit formé durant le cours de plusieurs années, & qui luy donnoit de temps en temps une douleur de costé, qu'on attribuoit à la rate. Enfin en l'année 1649. ayant esté extraordi-

extraordinairement travaillé pendant cinq ou six semaines de cette mesme douleur, il se sentit soulagé, & croyant estre bien-tost guery, il voulut mesme aller prendre l'air dans le jardin de l'Hostel de Soissons où il avoit un appartement. Mais le lendemain matin son mal le reprit avec plus de violence. De deux valets qu'il avoit, il envoya celuy qui estoit demeuré auprés de luy, appeller du secours. Mais avant le retour de celuy-là, l'autre estant survenu, le trouva qu'il rendoit l'abcez par la bouche, & luy ayant demandé, tout estonné, ce que c'estoit, *Vous voyez, mon amy* (répondit-il froidement, & sans émotion) *ce peu que c'est que de l'homme.* Aprés ces paroles il n'en prononça plus, & n'eut que quelques momens de vie. C'étoit un homme agreable, bien fait de corps & d'esprit, de belle taille; il avoit les yeux & les cheveux noirs, le visage bien remply & bien coloré. Il estoit fort devot, civil, &

respectueux jusques à l'excés, particulierement envers les Dames, pour lesquelles il avoit une extréme veneration. Il craignoit toûjours d'offenser quelqu'un, & le plus souvent il n'osoit pour cette raison, prendre party dans les questions que l'on mettoit en dispute. Il estoit fort assidu à l'Hôtel de Ramboüillet. Ses plus particuliers amis estoient Monsieur Faret, qui avoit esté comme son disciple, Monsieur de Chaudebonne, Monsieur Voiture, & sur la fin de sa vie, Monsieur Chapelain, & Monsieur Conrart. Mais sur tout il avoit lié une societé tres-étroitte, avec le Baron de Foras, qui vit encore, & qui estoit aussi bien que luy, de chez Monsieur le Duc d'Orleans. Ils s'appelloient freres, & s'estoient mis ensemble dans la devotion, en laquelle aussi bien qu'en leur amitié, ils persevererent constamment. Depuis son enfance il avoit fort estudié la Langue

Françoiſe. Il s'eſtoit principalement formé ſur Monſieur Coëffeteau, & avoit tant d'eſtime pour ſes écrits, & ſur tout, pour ſon Hiſtoire Romaine, qu'il ne pouvoit preſque recevoir de phraſe, qui n'y fuſt employée. Monſieur de Balſac a dit ſur ce ſujet, *Qu'au jugement de Monſieur de Vaugelas, il n'y avoit point de ſalut hors de l'Hiſtoire Romaine, non plus que hors de l'Egliſe Romaine.* Son principal talent eſtoit pour la Proſe. Quant à la Poëſie, il avoit fait quelques vers Italiens qu'on eſtimoit beaucoup. Mais il ne ſe meſloit point d'en faire en François, ſi ce n'eſtoit ſur le champ, pour quelque galanterie, comme par exemple, il arriva qu'un jour paſſant à Nevers, où la Princeſſe Marie maintenant Reine de Pologne ſe trouvoit alors, quelques-unes de ſes Demoiſelles qui faiſoient une queſte, vinrent dans l'hoſtellerie où il eſtoit; il ne les ſeut voir, à cauſe d'un remede

qu'il venoit de prendre ; mais il leur envoya deux pistoles avec cette Epigramme.

Empesché d'un empeschement
Dont le nom n'est pas fort honneste,
Je n'ay pû d'un seul compliment
Honorer au moins vostre queste :
Pour en obtenir le pardon,
Vous direz que je fais un don
Aussi honteux que mon remede :
Mais rien ne paroist precieux
Auprés de l'Ange qui possede
Toutes les richesses des Cieux.

C'estoit la Princesse dont il entendoit parler. J'ay encore une autre Epigramme de luy faite *in promptu*, sur un mot de travers, que luy avoit dit un portier de l'Hostel de Rambouillet, en luy faisant un messa-

ge de la part de Madame la Marquise.

Tout à ce moment Maistre
Isaac,
Vn peu moins disert que Balzac,
Entre dans ma chambre, & m'annonce
Que Madame me derenonce:
Me derenonce, Maistre
Isaac?
Oüy, Madame, vous derenonce.
Elle m'avoit donc renoncé,
Luy dis-je d'un sourcil froncé?
Portez luy pour toute reponse,
Maistre Isaac, que qui derenonce
Se repent d'avoir renoncé:
Mais avez-vous bien prononcé?

On pouvoit se passer de ces Epi-

grammes : Mais des grands hommes les moindres choſes ſont pretieuſes. Il avoit l'eſprit preſent, & faiſoit ſouvent des réponſes fort agreables, comme celle dont je vous ay parlé ailleurs, qu'il fit au Cardinal de Richelieu. Il n'a laiſſé que deux ouvrages conſiderables, l'un qui eſt imprimé, & l'autre qui ne l'eſt pas encore, lors que j'écris cecy. Le premier eſt ce volume de *Remarques ſur la Langue Françoiſe*, contre lequel Monſieur de la Mothe le Vayer a fait quelques obſervations, & qui depuis peu a auſſi eſté combatu par le ſieur Dupleix : mais qui au jugement du public, merite une eſtime tres-particuliere. Car non ſeulement la matiere en eſt tres-bonne pour la plus grande partie, & le ſtile excellent & merveilleux. Mais encore il y a dans tout le corps de l'ouvrage, je ne ſay quoy d'honneſte homme, tant d'ingenuité, & de franchiſe, qu'on ne ſauroit preſque s'empeſcher d'en aimer l'Au-

theur : Et pleust à Dieu que les memoires qu'il avoit déja tout prests pour en faire un second volume se trouvassent, & que nous n'eussions pas sujet de deplorer la perte qui s'en est faite aprés sa mort, entre les mains de ceux qui firent saisir ses papiers. L'autre ouvrage considerable, & qui n'est pas encore imprimé, est *la traduction du Quinte Curce*, sur laquelle il avoit esté trente ans, la changeant, & la corrigeant sans cesse. On dit mesme qu'aprés avoir veû quelques traductions de Monsieur d'Ablancourt, il en gousta tellement le stile un peu moins estendu que le sien, qu'il recommença tout son travail, & fit une traduction toute nouvelle. J'ay veû les cahiers qui restent de cette derniere sorte, où le plus souvent chaque periode est traduite à la marge en cinq ou six differentes manieres, toutes presque fort bonnes. Monsieur Chapelain & Monsieur Conrart, qui prennent le soin

de revoir tres-exactement cet ouvrage, pour le mettreau jour, ont souvent bien de la peine à juger quelle est la meilleure; & ce que j'estime fort remarquable, il se trouve d'ordinaire que celle qu'il a mise la premiere, est celle que l'on aime le mieux. C'est de ce travail que Monsieur de Balzac a dit, *L'Alexandre de Quinte Curce est invincible, & celuy de Vaugelas est inimitable.* Monsieur de Voiture qui estoit fort de ses amis, le railloit sur le trop de soin, & le trop de temps qu'il y employoit. Il luy disoit qu'il n'auroit jamais achevé, que pendant qu'il en poliroit une partie, nostre Langue venant à changer l'obligeroit à refaire toutes les autres : à quoy il appliquoit plaisamment ce qui est dit dans Martial de ce Barbier qui estoit si long temps aprés une barbe, qu'avant qu'il l'eust achevée, elle commençoit à revenir.

Eutrapelus tonsor dum circuit
ora Luperci
Expungitque genas, altera
barba subit.

Ainsi, disoit-il, *altera lingua subit.*

MONSIEUR BARO.

BALTHAZAR BARO, estoit de Valence en Dauphiné. En sa jeunesse il fut Secretaire de Monsieur d'Urfé, l'un des plus rares & des plus meveilleux esprits que la France ait jamais portez : lequel estant mort comme il achevoit la quatriéme partie d'Astrée, Baro la fit imprimer, & composa la cinquiéme sur ses memoires. Il vint à Paris, & s'y maria avec une veufve sœur de son hostesse. Il eut grand accéz chez la Duchesse de Chevreuse, à cause dequoy le Cardinal de Richelieu eut peine à souffrir qu'il fust de l'Academie. Il fut fait aussi Gentil-hom-

me de Mademoiselle. Sur la fin d
sa vie il avoit obtenu deux Off
ces de nouvelle creation, l'un d
Procureur du Roy au Presidia
estably depuis peu à Valence
L'autre de Thresorier de Franc
à Montpellier. Il est mort âg
d'environ cinquante ans, & a lai
sé des enfans. Il a fait plusieu
pieces de Theatre, & beaucou
d'autres Poësies; mais son pl
grand & son principal ouvrage e
la Conclusion d'Astrée, où il sem
ble avoir esté inspiré par le genie
son Maistre.

MONSIEUR BAUDOIN.

JEAN BAUDOIN, estoit d
lieu de Pradelle en Vivarets; ma
aprés avoir fait divers voyages
sa jeunesse, il passa le reste de
vie à Paris, avec le destin de
plusspart des gens de Lettres; c'e
à dire sans y acquerir beaucoup
bien. Il fut Lecteur de la Rein

Marguerite, & depuis aussi il fut au Mareschal de Marillac. Nonobstant la goutte & les autres incommoditez dont il estoit accablé en sa vieillesse, il ne laissa pas de travailler jusques à sa fin; & nous luy avons l'obligation d'avoir mis en nostre Langue un tres-grand nombre de bons livres. Son chef-d'œuvre *est la traduction de Davila*; mais il en a fait aussi plusieurs autres qui ne sont pas à mépriser, comme celles de *Suetone*, *Tacite*, *Lucien*, *Salluste*, *Dion Cassius*, *l'histoire des Yncas par un Ynca*, *la Jerusalem du Tasse*, *les Discours du mesme Auteur*, *ceux d'Ammirato sur Tacite plusieurs ouvrages du Chancelier Bacon*, Vindiciæ Gallicæ *de Monsieur de Priezac*, *les Epistres de Suger*, *les Fables d'Esope*, *l'Iconologie de Ripa*. Il fit un voyage exprés en Angleterre par ordre de la Reine Marie de Medicis, pour traduire *l'Arcadie de la Comtesse de Pembrok*, & fut aidé dans ce travail, à ce

qu'on dit, par une Demoiſelle Françoiſe qui eſtoit depuis long-temps en ce païs-à, & qu'il épouſa depuis. Dans tous ces ouvrages ſon ſtile eſt facile, naturel & François. Que ſi en pluſieurs endroits il n'a peut-eſtre pas porté les choſes à leur derniere perfection, il s'en faut prendre à ſa fortune, qui ne luy permettoit pas d'employer à ſes écrits tout le temps, & tout le ſoin qu'ils demandoient. Il mourut âgé de plus de ſoixante ans. Il eſtoit de petite taille, avoit le poil chaſtein, & le teint vif : il a laiſſé des filles, & un fils, qui eſt mort à la guerre.

MONSIEUR DE MONTEREUIL.

JEAN DE MONTEREUIL Pariſien, & fils d'un Advocat au Parlement, aprés avoir fort bien eſtudié, commença luy-meſme par le Barreau; mais à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, il fut en Italie avec

Monſieur de Believre, qui le donna au Cardinal Antoine, neveu du Pape Urbain VIII. Ce Cardinal le fit Chanoine de Thoul ; ce qui l'obligea de revenir en France, & deſlors il fut retenu pour eſtre Secretaire de Monſieur le Prince de Conty. Ce Prince eſtoit alors au College, & n'avoit pas encore beſoin de ſon ſervice : C'eſt pourquoy il ne laiſſa pas de prendre cependant d'autres emplois. Il fut à Rome avec le Marquis de Fontenay Mareüil, Ambaſſadeur de France, en qualité de ſon ſecond Secretaire ; mais enfin Monſieur Bouard, qui eſtoit le premier, ayant eſté retiré à cauſe de la diſgrace de Monſieur de Thou, dont il eſtoit parent, Montereul devint le premier, & avant cela meſme, il ne laiſſoit pas d'avoir la principale part aux affaires. Au retour de Rome, il fut avec la meſme qualité de Secretaire de l'Ambaſſade, en Angleterre avec Monſieur de Believre, & enfin fut laiſ-

sé pour Resident en Escosse. Il y servit fort utilement ; car il estoit tres-propre à la negotiation, d'un esprit souple, & adroit, fort concerté, & qui ne faisoit presque jamais rien sans dessein. Ce fut luy qui donna l'avis que l'Electeur Palatin devoit passer *incognito* en France, pour aller commander les troupes du Duc de Vveimar, & se saisir de Brisac ; ce qui fut cause qu'on y pourveut, & que l'Electeur fut arresté en son passage. Ce fut luy aussi qui pensant rendre un bon office au Roy d'Angleterre, negotia qu'il fust mis entre les mains des Escossois. Ce Prince infortuné, à qui il rendoit depuis ce témoignage, qu'il n'en avoit jamais veû qui eust plus d'esprit, & plus de vertu, prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec luy, & luy faisoit paroistre beaucoup d'affection. Aprés avoir esté quelque temps en Escosse, il establit en sa place un de ses freres, qui estoit le troisiéme ; car pour

luy il estoit l'aisné de sa maison. Il revint en France prendre possession de la charge de Secretaire de Monsieur le Prince de Conty, qui l'envoya à Rome en 1648. pour solliciter le Chapeau de Cardinal. Cette absence luy nuisit ; car durant ce temps-là Monsieur Sarazin fut aussi fait Secretaire de ce Prince, & partagea son employ, ou pour mieux dire en retint la meilleure, & la plus utile partie. Cela les broüilla ensemble, & luy causa beaucoup de peine jusques à sa mort. Son maistre ayant esté arresté avec le Prince de Condé, & le Duc de Longueville, il n'est pas croyable de quelle sorte il les servit durant leur detention ; car c'estoit luy qui trouvoit moyen de gagner les gardes pour leur faire donner des lettres, qui en écrivoit une infinité tous les jours pour leur delivrance, & qui enfin, à ce que l'on dit, agissoit luy seul, autant que tous leurs autres serviteurs ensemble. Monsieur le Prince aprés

fa fortie, dit publiquement, *Que c'eftoit à luy plus qu'à perfonne du monde qu'ils devoient leur liberté.* J'ay feu d'un de mes amis, à qui il l'avoit dit luy-mefme, que pour leur écrire il fe fervoit d'un fecret que le Roy d'Angleterre luy avoit appris dans les longs entretiens qu'ils avoient eus autrefois enfemble. C'eftoit une certaine poudre toute particuliere, qui eftant jettée fur le papier, y faifoit paroiftre ce qu'on y avoit écrit auparavant avec une liqueur blanche, qui fans cela eftoit tout à fait imperceptible. On envoyoit quantité de drogues au Prince de Conty, qui feignoit d'eftre encore plus malade qu'il n'eftoit; elles eftoient envelopées dans du papier blanc, & chaque envelope eftoit une lettre, fans qu'on y peuft rien trouver pourtant, quelque façon qu'on y apportaft, à moins que de fe fervir de la poudre que les Princes avoient. Elle eftoit d'ordinaire fur la cheminée de leur chambre,

& passoit aux yeux de leurs gardes, pour de la poudre à dessecher les cheveux. Par cet artifice & plusieurs autres il n'y avoit presque point de jour qu'il ne leur donnast des nouvelles, & n'en receust d'eux ; & il monstroit jusques à trois cens lettres de la main du Prince de Condé. Aprés leur sortie ils l'auroient vray-semblablement recompensé, comme il meritoit, & déja il estoit pourveu en Cour de Rome, à dix mille livres de pension, de tous les benefices du Prince de Conty, qu'on croyoit alors se devoir bien-tost marier avec Mademoiselle de Chevreuse. Mais il manqua à sa fortune, & mourut en ce temps-là, aagé d'environ trente-sept ou trente-huit ans. Il sembloit n'en avoir que vingt ou vingt-cinq; car il estoit naturellement fort beau, & avoit conservé jusques alors le teint & la fleur de la premiere jeunesse. Il avoit la taille mediocre, les cheveux blonds, le visage fort blanc, & mélé d'une agreable rougeur,

On luy trouva sur le poûmon u
corps estrange en forme de cham
pignon, qui l'avoit peu à peu suf
foqué. Il n'y a rien d'imprimé d
luy; mais il a laissé plusieurs pie-
ces de vers & de prose, qui peut-
estre le feront un jour.

MONSIEUR DE L'ESTOIL

CLAUDE DE L'ESTOILE sieu
du Saussay, estoit Parisien, Ger
til-homme, & de fort ancienne fa
mille, jusques à conter un Char
celier de France parmy ses Anc
stres. Son pere qui estoit Audier
cier à la Chancellerie de Paris
avoit recueilly plusieurs memoire
des affaires de son temps, desque
un de ses amis, à qui il les avo
prestez, tira le livre intitulé, *Jou
nal de ce qui s'est passé sous Henr
III.* Ses enfans n'ont jamais vou
lu donner le reste de ces memoire
qui peut-estre sont maintenar
perdus. Ils estoient trois freres
l'aisné qui mourut jeune; le secon

qui fut Secretaire du Cardinal de Lyon: & cettuy-cy, qui estoit le troisiéme, qui n'eut point d'autre employ que celuy des belles Lettres, & de la Poësie, où il se rendit tres-celebre. Il avoit pourtant plus de genie, que d'estude, & de savoir. Il s'estoit attaché particulierement à bien tourner un vers, à quoy il reüssissoit fort bien, & aux regles du Theatre, qu'il faisoit profession d'avoir apprises de Monsieur de Gombauld, & de Monsieur Chapelain. Un de ses amis particuliers m'a dit que quand il vouloit travailler, s'il se rencontroit que ce fust de jour, il faisoit fermer les fenestres de sa chambre, & apporter de la chandelle, & que lors qu'il avoit composé un ouvrage, il le lisoit à sa servante (comme on a dit aussi de Malherbe) pour connoistre s'il avoit bien reüssi, croyant que les vers n'avoient pas leur entiere perfection, s'ils n'estoient remplis d'une certaine beauté, qui se fait sentir

aux perſonnes meſme les plus r
des, & les plus groſſieres. Il eſto
grand admirateur des vers de Mo
ſieur de Seriſay, & de ceux de Mo
ſieur de Gombauld; & ſur le ſu
de ce dernier, ſortant un jour av
luy de l'Hoſtel de Bourgogne,
luy ay ouy dire fort ſerieuſemen
qu'il euſt mieux aimé avoir fait ce
te Scene des Danaïdes, où l'acti
de ces cruelles ſœurs eſt décrit
que toutes les meilleures pieces
Theatre, qui avoient paru depu
vingt ans. Il eſtoit d'une con
plexion extraordinairement port
à l'amour, & cette paſſion fit pre
que tous les troubles, & tous l
maux de ſa vie. En ſes dernier
années il épouſa par inclinatio
une femme qui n'avoit que peu
bien. Il tint long-temps ce m
riage caché, & comme il n'eſto
pas riche autant qu'il falloit po
vivre commodement à Paris av
famille, il ſe retira à une maiſo
des champs, où il paſſa preſqu
tout le reſte de ſa vie. Il mour

aagé d'environ cinquante ans. Il estoit de taille mediocre, & fort gresle; il avoit les cheveux & les yeux noirs, le visage fort pasle, & fort maigre, gasté & sans barbe en quelques endroits, à cause qu'étant enfant il estoit tombé dans le feu. Il avoit beaucoup de vertu & d'honneur, & supporta sa mauvaise fortune, sans s'en plaindre, & sans estre incommode, ou importun à personne. Il reprenoit hardiment, & brusquement, & avec une severité étrange, ce qui ne luy plaisoit pas dans les choses qu'on exposoit à son jugement. On l'accuse d'avoir fait mourir de regret, & de douleur un jeune homme qui estoit venu de Languedoc, avec une Comedie, qu'il croyoit un chef-d'œuvre, & où il luy fit remarquer clairement mille defauts.

Un de mes amis, qui ne l'avoit jamais veû, fut un jour mené chez luy pour le consulter sur une piece de mesme genre. Il en écouta la premiere, & la seconde Scene, sans

dire mot ; mais à la troisiéme où
y avoit un Roy, qui ne parloit p
à son gré, se levant en sursaut :
Roy est yvre ; (dit-il) *car autreme*
il ne tiendroit pas ce discours. Il t
vailloit avec un soin extraordina
& repassoit cent fois sur les mesm
choses : de là vient que nous avo
si peu d'ouvrages de luy. Il lai
deux pieces de theatre, *la Belle E*
clave, & *l'Intrigue des Filou*
& en achevoit une troisiéme qua
il mourut, qu'il appelloit *le S*
cretaire de Saint Innocent. Il
voit part, comme je vous ay di
celle des cinq Autheurs. Il y a
verses Odes ou Stances fort b
les de luy dans les derniers Recue
imprimez.

VOILA tout ce que j'av
à vous dire des Academicie
morts. Pleust à Dieu que je pu
parler des vivans avec la mesme
berté, & rendre à quelques-u
de ce nombre, que je connois p

particulierement le, témoignage, que leur esprit, & que leur vertu merite. Mais il y a plusieurs raisons qui m'en empeschent, & une seule qui me console d'en estre empéché. C'est que si je regarde le public, leurs images se verront sans doute ailleurs, en quelque lieu plus celebre, & de quelque meilleure main; & si je vous considere en particulier, vous savez assez ce que j'en pense, & n'aurez pas oublié ce que je vous en disois si souvent en nos longues promenades de Roumens, où il n'y avoit que des arbres, & que des fontaines qui nous écoutassent. Contentez-vous donc de les voir icy nommez parmy les autres, suivant qu'ils sont dans le Catalogue de l'Academie : je n'y adjousteray rien que des apostilles pour vous dire le nom de Baptesme, & la qualité de chacun, sa patrie, & le titre des ouvrages, par lesquels il est connu.

Catalogue de Messieurs de l'Academie Françoise.

MESSIEURS

L'ABBE' DE BOURZEYZ. Amable de Bourzeyz Abbé de Saint Martin de Cores, né en Auvergne. Il n'y a rien d'imprimé de luy sous son nom qu'une *lettre au Prince Edoüard Palatin*, qui est un traité de Religion.

L'EVESQUE DE GRASSE. Antoine Godeau Evesque de Grasse & Vence, né à Dreux. Ses œuvres imprimées jusques icy suivant le Catalogue qu'on m'en a donné, sont *La Preface du Dialogue, des causes de la corruption de l'Eloquence, traduit par Monsieur Giry. Celle des œuvres de Malherbe. La Paraphrase des Epistres de Saint Paul, & des Epistres Canoniques. La vie de Saint Paul. Instructions & prieres Chrestiennes pour toute sorte de personnes. Ordonnances & instructions*

instructions Synodales. Meditations sur l'Oraison Dominicale. L'Oraison Funebre du Roy Loüis XIII. Celle de Monsieur l'Evesque de Bazas. L'Idée du bon Magistrat en la vie & en la mort de Monsieur de Cordes. Traité de la Tonsure Ecclesiastique. Autre de la Vocation Ecclesiastique. Elevations à Jesus Christ en forme de Meditations, & de nouvelle Paraphrase sur l'Epistre aux Hebreux. Remonstrance faite au Roy contre le Parlement de Tolose. Exhortation aux Parisiens touchant l'Aumosne & la Charité envers les pauvres de Picardie & de Champagne. Avis aux Parisiens touchant la Procession, faite en l'année 1652. *pour la descente de la Châsse de sainte Genevievfe, sous le nom d'un Curé de Paris. La vie de saint Augustin in quarto. L'Histoire Ecclesiastique des quatre premiers siecles en deux volumes in fol.* Ses Poësies imprimées sont : *un volume d'Oeuvres Chrestiennes. La Pa-*

raphrase de tous les Pseaumes en vers François, qui a esté mise en Musique par le sieur Gouy. *Vne Ode pour le Roy Loüis XIII. L'institution du Prince Chrestien, pour le Roy Loüis XIV. La grande Chartreuse. La Sorbonne. Hymne de saint Charles Borromée. Hymne de sainte Geneviefve.* Il a fait *un Poëme de Saint Paul* en cinq chants, qui n'est pas encore publié, non plus que plusieurs autres Hymnes, Discours, ou Epistres en vers adressées à ses amis particuliers.

L'ABBE' DE BOISROBERT. François de Metel sieur de Boistobert, Abbé de Chastillon sur Seine, Conseiller d'Estat, & Aumosnier du Roy, né en la ville de Caen en Normandie. Il a composé, outre quelques lettres en prose, & quelques Poësies qu'on void de luy en divers Recueils, *Vn livre separé d'Epistres, ou de Discours en vers* à la maniere d'Horace. *Plusieurs Poëmes Dramatiques.*

Une Tragedie intitulée *la Didon chaste*, ou *les Amours d'Hyarbas.* Deux Tragicomedies, qui sont *le Couronnement de Darie*; *&*, *Palene.* Trois Comedies, la premiere, qui est de son invention, intitulée *les trois Orontes*, & les deux autres, qui sont *la Jalouse d'elle-mesme*, *& la folle Gageure*, tirées de Lope de Vega.

DE MONTMOR. Henry Loüis Habert Sieur de Montmor Conseiller du Roy en ses Conseils, & Maistre des Requestes de son Hôtel, né à Paris.

DE GOMBAULD. Jean Ogier de Gombauld né en Xaintonge à S. Just de Lussac prés de Broüage. Ses ouvrages imprimez sont, *L'Endimion*, *l'Amarante* Pastorale, *un volume de Poësies*, *un volume de Lettres.* Les suivans n'ont point encore esté publiez : *Les Danaïdes* Tragedie. *Cidippe* Tragicomedie. *Trois livres d'Epigrammes*, *plusieurs autres Poësies*, *Lettres & discours de Prose.*

De la Chambre. Marin Cureau de la Chambre, Conseiller du Roy en ses Conseils, & son Medecin ordinaire, né au Mans. Ses œuvres imprimées, sont *les Nouvelles Pensées sur les causes de la Lumiere, du Debordement du Nil, & de l'Amour d'inclination. Les Nouvelles Conjectures sur la Digestion.* Deux volumes, *Des Characteres des Passions. Traitté de la Connoissance des animaux. Nouvelles Observations & Conjectures sur l'Iris.* S'il acheve ce qu'il a commencé, nous verrons *la suitte des Characteres des Passions. Le traitté de la Beauté humaine. Celuy du Naturel & des Mœurs des peuples*, & les autres qui composent le plan qu'il a fait pour *l'Art de connoistre les hommes.* Il a fait *une Traduction Françoise des huit livres de la Physique d'Aristote*, qui n'est pas imprimée, & fait esperer dans peu de temps *un Commentaire sur les Aphorismes d'Hippocrate*, qu'il

appelle *Vſus Aphoriſmorum*, où ſon deſſein eſt aprés avoir marqué le ſens d'Hippocrate en chaque Aphoriſme, de l'appliquer à d'autres ſujets, & de faire voir tous les uſages qu'on en peut tirer.

DE GOMBERVILLE. Marin le Roy, ſieur de Gomberville, Pariſien. Les œuvres imprimées que j'ay veuës de luy, ſont les Romans de *Polexandre* en cinq volumes, de *la Citherée* en quatre volumes, de *la jeune Alcidiane*, qui n'eſt pas achevé: *la Preface des Poëſies de Maynard.*

DE SERISAY. Jacques de Seriſay, né à Paris, Intendant de la Maiſon du Duc de la Rochefoucault. Il n'y a rien d'imprimé de luy; mais il a beaucoup de Poëſies, & d'autres œuvres en proſe, à imprimer.

DE S. AMANT. Marc Antoine Gerard de S. Amant, né à Rouën. Il y a de luy *Trois volumes de Poëſies*. Il a fait un Poëme Heroïque, appellé *Moyſe*.

De Porcheres Laugier. Honorat Laugier, sieur de Porcheres, Provençal. On a imprimé de luy *diverses Poësies*, dans les Recueils. Et *cent lettres amoureuses sous le nom d'Erandre.* Il a plusieurs pieces non imprimées de vers & de prose, entre autres *un traitté des Devises.*

L'Abbé de Cerisy. Germain Habert, Abbé de la Roche, & Abbé & Comte de Nostre-Dame de Cerisy, Parisien. Il a fait imprimer *la vie du Cardinal de Berule* en prose. Il y a *diverses Poësies* de luy dans quelques Recueils de vers. Quelques *Paraphrases de Pseaumes, & la Metamorphose des yeux de Philis en Astres.* Il a fait beacoup d'autres vers non imprimez.

Des Marests. Jean des Marests Parisien, Conseiller du Roy, Controolleur General de l'extraordinaire des guerres, & Secretaire General de la Marine de Levant. Ses œuvres imprimées pour la pro-

se, sont l'*Ariane* Roman, en deux parties. *Rosanne* autre Roman, qu'il n'a pas achevé, & dont il n'y a qu'un volume. *La verité des Fables*, en deux volumes. *L'Erigone* Comedie en prose. *Les Jeux des Cartes, des Rois de France, des Reynes renommées, de la Geographie*, & *des Fables*, lesquels il inventa par l'ordre du Cardinal de Richelieu, pour l'instruction du Roy Loüis XIV. en son enfance, & lors qu'il n'estoit que Dauphin. *Vne réponse aux Dames de Rennes, pour son Jeu des Reines renommées. Vn livre de Prieres & de Meditations Chrestiennes.* Pour les vers; un volume *d'Oeuvres Poëtiques*, qui contient entre autres choses ses pieces de Theatre, *Aspasie, Roxane, Scipion, les Visionnaires, Mirame & l'Europe. Vn livre de Prieres en vers. Le Poëme des vertus Chrestiennes en huit chants.* Il avoit fort avancé deux autres pieces de Theatre, que la mort du Cardinal luy fit abandonner, intitulées:

L'Annibal, & le Charmeur charmé. Il y en à une autre de luy achevée, & toute comique en petits vers, appellée *le Sourd*, qu'il n'a point mise au jour. *Le Sonnet qui sert d'inscription au Roy de Bronze de la Place Royale*, est de luy. Il travaille à un Poëme heroïque *du Baptesme de Clovis*, dont il y a déja neuf chants d'achevez. Il a aussi travaillé par l'ordre du Duc de Richelieu son Maistre, à un ouvrage de prose considerable, qu'il appelle *l'Abregé de la science universelle*, & qui contient en prés de mille chapitres, des connoissances sommaires, sur la pluspart des choses qui tombent dans l'entretien ordinaire.

De Racan. Honorat de Beüil Chevalier Marquis de Racan, fils d'un Chevalier des Ordres du Roy, né à la Roche Racan en Touraine. Ses ouvrages imprimez sont, *Les Bergeries*, Pastorale. *Diverses pieces de vers* dans le Recueil de 1627. *les sept Pseaumes Peniten-*

tiaux. Ses Odes Sacrées sur les Pseaumes, qu'il continuë, en ayant déja fait soixante-cinq. *Sa Harangue à l'Academie ; Contre les sciences.*

DE BALZAC. Jean Loüis Guez, sieur de Balzac, Conseiller du Roy en ses Conseils, né à Angoulesme. Ses ouvrages imprimez jusques icy sont *Six volumes de Lettres. Vn d'œuvres diverses. Vn de vers & de lettres en Latin. Le Prince. Le Socrate Chrestien*, avec lequel sont *divers autres petits traittez, ou dissertations* en un volume *in octavo.* Il a fait encore un ouvrage de Politique, intitulé *Aristippe*, qu'il est prest de donner au public.

LE COMTE DE SERVIEN. Abel Servien, Ministre d'Estat, & Garde des Seaux de l'Ordre, ayant esté cy-devant Procureur General au Parlement de Grenoble, Maistre des Requestes, Premier President au Parlement de Bourdeaux, Secretaire d'Estat, Ambas-

ſadeur extraordinaire en Savoye, Plenipotentiaire, & Ambaſſadeur pour la paix à Munſter. Il eſt né à Grenoble. Il n'a rien fait imprimer ſous ſon nom. Mais pluſieurs de ſes ouvrages ſur des matieres importantes, ont eſté veus avec une approbation generale.

CHAPELAIN. Jean Chapelain, Pariſien, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils. Ses ouvrages Poëtiques imprimez, ſont : *Les Odes : Pour le Cardinal de Richelieu. Pour la naiſſance du Comte de Dunois. Pour le Duc d'Anguien. Pour le Cardinal Mazarin. Vne Paraphraſe ſur le* Miſerere. *Pluſieurs Sonnets ſur divers ſujets, particulierement pour des tombeaux : Et quelques autres pieces de Poëſie.* Il a fait auſſi *les dernieres paroles du Cardinal de Richelieu. Vne Ode pour le Prince de Condé, ſur la priſe de Dunkerque : une pour le Prince de Conty : & une autre pour le retour du Duc d'Orleans*, qui ne ſont pas imprimées. Il travaille au Poëme he-

roïque *de la Pucelle d'Orleans*, qui doit estre de ving-quatre chants, dont il en a déja fait treize. En prose, on void de luy *la Preface de l'Adone du Cavalier Marin.* Il a fait aussi *un Dialogue de la lecture des vieux Romans*, qui n'est pas imprimé.

De Bautru. Guillaume de Bautru, natif d'Angers, Comte de Serran, Conseiller d'Estat ordinaire, cy-devant Introducteur des Ambassadeurs chez le Roy, Ambassadeur vers l'Archiduchesse, en Flandres, Envoyé du Roy en Espagne, en Angleterre, & en Savoye.

Colletet. Guillaume Colletet, Parisien, Advocat au Parlement, & au Conseil. Ses œuvres imprimées sont : *Des vers dans le Recueil, appellé Delices de la Poësie Françoise. Les desespoirs amoureux. Le devoir du Prince Chrestien, traduit du Cardinal Bellarmin*, imprimé sous le nom de Lanel. *Les Avantures d'If-*

mene, & d'Ismenie, traduites du Grec d'Eustathius. Les Divertissemens, qui est un Recueil de Poësie, divisé en six parties. *Les Couches Sacrées de la Vierge, traduites en Prose, du Latin de Sannazar. La Doctrine Chrestienne de Saint Augustin, avec le Manuel à Laurens. Traduction du livre composé en Latin par Messire Pierre Seguier President au Parlement, & intitulé: Elemens de la connoissance de Dieu, & de soy-mesme. Plusieurs Homelies en François*, entre autres, *toutes celles du Caresme, tirées du Breviaire Latin. Plusieurs Odes, Stances, Sonnets & autres Poësies* faites & publiées en diverses occasions sur les affaires du temps. *Plusieurs discours de Prose* sur des occasions semblables. *Vn Recueil de Poësies* en 1642. *Cyminde* Tragicomedie. *Eloges des Hommes Illustres, qui depuis un siecle ont fleury en France dans la profession des Lettres, traduits du Latin de Scevole de Sainte*

Marthe. Version de deux lettres Latines de Mademoiselle Anne Marie Schurman, sur le sujet, S'il est necessaire que les filles soient savantes. Le Banquet des Poëtes, avec plusieurs autres vers Burlesques. Version du Traité de Monsignor de la Casa, du mutuel devoir des grands Seigneurs, & de ceux qui les servent. La vie de Raymond Lulle. Celle de Nicolas Vignier Historiographe de France. Celle de Frere Jean du Housset Hermite du mont Valerien. Il a traduit quatre livres de l'histoire d'Herodote, & l'histoire de Polidore Virgile des Inventeurs des choses. Mais ces deux ouvrages ne sont pas imprimez. Il travaille *aux vies des Poëtes François, & autres Hommes Illustres.*

BOISSAT. Pierre de Boissat, de Dauphiné. Il fait imprimer *un volume de Poësies,* & *une Morale Chrestienne.*

SILHON. Jean Silhon Conseiller d'Estat ordinaire, natif de Sos

en Gascogne. Ses ouvrages imprimez sont, *un volume in quarto de l'Immortalité de l'Ame*, qui est comme une Theologie naturelle. *Deux parties du Ministre d'Estat. Un petit livre des conditions de l'histoire.* Un autre qui a pour titre, *Eclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin. La Preface du Parfait Capitaine de Monsieur de Rohan.* Il y a aussi quelques-unes *de ses Lettres* dans les Recueils imprimez.

CONRART. Valentin Conrart Conseiller Secretaire du Roy, Maison & Couronne de France, Parisien.

L'ABBE DE CHAMBON. Daniel Hay Abbé de Chambon, né en Bretagne.

GIRY. Loüis Giry, Parisien, Advocat au Parlement & au Conseil. Ses ouvrages imprimez sont: *Les versions* suivantes, *la Pierre de touche, traduite de l'Italien de Boccalini. Le Dialogue des causes*

de la corruption de l'Eloquence. L'Apologetique de Tertullien. La quatriéme Catilinaire, qui eſt une des huit Oraiſons de Ciceron, traduites par divers Autheurs, & imprimées en meſme volume. *Les Harangues de Symmaque & de ſaint Ambroiſe ſur l'Autel de la Victoire. La loüange d'Helene, d'Iſocrate. L'Apologie de Socrate, & le Dialogue appellé Criton, de Platon. L'Hiſtoire ſacrée de Sulpice Severe. Le Dialogue appellé Brutus, ou des Illuſtres Orateurs, de Ciceron.* Il a *traduit* auſſi *quelques Epiſtres choiſies de ſaint Auguſtin*, qui ne ſont pas encore imprimées.

D'ABLANCOURT. Nicolas Perrot ſieur d'Ablancourt, né en Champagne : ſes ouvrages imprimez ſont ; *La Preface de l'Honneſte Femme*, & les traductions ſuivantes : *L'Octavius de Minucius Felix. Quatre des huit Oraiſons de Ciceron*, qui ſont celles, *pour Quintius, pour la loy Mani-*

lia, pour Marcellus, pour Liga-rius. Arrian des guerres d'Alexandre. La Retraite des dix mille par Xenophon. Toutes les Oeuvres de Tacite. Les Commentaires de Cesar. Il traduit maintenant *Lucien.*

ESPRIT. Jacques Esprit né à Beziers, Conseiller du Roy en ses Conseils. Il n'y a rien de luy d'imprimé, que *des Paraprases de quelques Pseaumes.*

DE LA MOTHE LE VAYER. François de la Mothe le Vayer Parisien, Conseiller d'Estat ordinaire, Precepteur de Monsieur le Duc d'Anjou, & qui a fait la mesme fonction auprés du Roy durant un an. Ses œuvres imprimées sont *Vn Discours* imprimé sous le nom de *Traduction de Fabricio Campolini Veronois, sur la contrarieté d'humeurs qui se trouve entre certaines nations, & singulierement entre la Françoise & l'Espagnole; Avec deux Discours Politiques. Petit Discours Chrestien de l'Im-*

mortalité de l'ame, avec le Corollaire, & un Discours Sceptique de la Musique. Discours de l'histoire. Considerations sur l'Eloquence Françoise de ce temps. De l'Instruction de Monseigneur le Dauphin. De la Liberté, & de la Servitude. De la vertu des Payens, avec les preuves des citations. Quatre volumes in octavo d'Opuscules ou petits traittez. Opuscule Sceptique sur cette commune façon de parler, N'avoir pas le sens commun. *Jugement sur les anciens & principaux Historiens Grecs & Latins, dont il nous reste quelques ouvrages. Lettres touchant les nouvelles Remarques sur la langue Françoise. Un volume in quarto de petits traitez en forme de Lettres, escrites à diverses personnes studieuses. Second volume de Lettres, ou Traittez semblables,* non encore achevé d'imprimer. *La Geographie du Prince, la Morale du Prince, la Rhetorique du Prince pour Monsieur le Duc d'Anjou. L'Oeconomique*

la Politique & la Logique du Prince pour le Roy. Ces trois dernieres ne sont pas encore imprimées.

PRIEZAC. Daniel de Priezac Conseiller d'Estat ordinaire, né au Chasteau de Priezac en Limosin. Ses ouvrages imprimez sont: *Les Observations contre le livre de Melrose, intitulé* Philippe le Prudent. *Vindiciæ Gallicæ. Trois volumes des Privileges de la Vierge. Disceptatio legitima, in controversia mota inter Apostolicæ Cameræ cognitorem, Actorem: & Eminentissimos Cardinales Barberinos, excellentissimúmque urbis Romæ Præfectum; Defensores. Vn volume in quarto de discours Politiques.* Il en compose maintenant *un second.*

PATRU. Olivier Patru, Parisien, Advocat en Parlement. Il y a de luy *la traduction de l'Oraison* pro Archia, qui est l'une des huit, traduites par divers Autheurs. *Vne Epistre Liminaire au Cardinal de Richelieu, sous le nom des Elzevirs au devant du Nouveau monde de*

Laet. Vne autre au President le Mesme, pour la veufve & les enfans de Camusat, au devant *de l'Imitation de Jesus-Christ, de la traduction du Pere Antoine Girard Jesuite*. Il a plusieurs *Plaidoyers & autres ouvrages* à imprimer. Et c'est de luy que Monsieur de Vaugelas dans la Preface de ses Remarques a fait esperer *une Rhetorique Françoise*.

De Bezons. Claude Basin Seigneur de Bezons, Parisien, Conseiller d'Estat ordinaire, cy-devant Advocat General au Grand Conseil. Il y a de luy *une Traduction du Traitté de la Paix de Prague*, où il n'a point mis son nom.

Salomon. François Salomon, Bordelois, Conseiller d'Estat, cy-devant Advocat General au Grand Conseil. Il y a de luy *un Discours d'Estat à Monsieur Grotius*, & *la Paraphrase d'un Pseaume en vers*.

Corneille. Pierre Corneille, Advocat General à la Table de marbre de Rouën, né au mesme lieu. Il a

compoſé juſques icy *vingt-deux pieces de Theatre*, qui ſont *Melite, Clitandre, la Veufve, la Galerie du Palais, la Suivante, la Place Royale, Medée, l'Illuſion Comique, le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte, la Mort de Pompée, le Menteur, la ſuite du Menteur, Rodogune, Theodore, Heraclius, Don Sanche d'Arragon, Andromede, Nicomede, Pertharite.* Il a fait imprimer auſſi *deux livres de l'Imitation de* JESUS-CHRIST *en vers*, & travaille aux *deux autres*.

DU RYER. Pierre du Ryer Pariſien. Ses ouvrages imprimez ſont: Pour la Proſe les *Traductions* ſuivantes, *l'Oraiſon de Ciceron pour le Roy Dejotarus*, & *celle qu'on luy attribuë pour la paix*, qui ſont du nombre des huit dont j'ay déja parlé. *Trois Catilinaires, toutes les Philippiques, & le reſte des Oraiſons de Ciceron, les Paradoxes, les Offices: les Tuſculanes du meſme Autheur*, dont il a deſſein de traduire les autres ouvrages. *La*

loüange de Busire, d'Isocrate. Deux tomes de l'Histoire de Flandre par Strada. Herodote. Tout Seneque, excepté ce que Malherbe en avoit traduit. *Tite Live entier avec le Supplément de Freinshemius. Le Supplément du mesme Autheur, pour joindre au Quinte Curce de Monsieur de Vaugelas. La vie de S. Martin par Severe Sulpice. Les Pseaumes du Roy de Portugal. Berenice* Tragicomedie en prose. Pour les vers, il a fait dix-huit pieces de Theatre, qui sont, *Lisandre & Caliste. Argenis, premiere Partie, Argenis seconde Partie: les Vendanges de Surene, Alcimedon, Cleomedon, Lucrece, Clarigene, Alcionée, Saül, Esther, Scevole, Themistocle, Nitocris, Dinamis, Amaryllis,* qui fut imprimée autrefois sans son consentement. *Deux autres,* qui ne l'ont pas esté, *Aretaphile, & Clitophon & Leucippe.* Il acheve la dix-neufiéme, qu'il appelle *Anaxandre.*

BALESDENS. Jean Balesdens,

Parisien, Advocat au Parlement & au Conseil. Il a *traduit* le livre intitulé *le Miroir du Pecheur Penitent*, & a donné au public les manuscrits suivans, d'entre plusieurs autres qu'il a ramassez. *Cartuludium Logicæ, seu Logica memorativa, vel Poëtica, R. Patris Thomæ Murner, cum notis & conjecturis. Rudimenta cognitionis Dei & sui, Petri Seguierii Præsidis infulati. Elogia clarorum virorum Joannis Papirii Massonis*, en deux volumes. *Gregorii Turonensis opera pia cum vitis Patrum sui temporis*, en deux volumes. *Les actes du transport du Dauphiné, fait à la Couronne de France. Traitté de l'Eau de vie, par M. Jean Bronaut, Medecin du Roy.* Il a fait aussi imprimer *les Fables d'Esope en François, de sa correction*, pour l'instruction du Roy, avec *des maximes Politiques & Morales.*

MIZERAY. François de Mezeray, natif de la Vicomté d'Argentan, au Diocese de Sées. Il a

fait imprimer *une continuation de l'Histoire des Turcs, depuis l'an 1612. jusques en l'an 1648.* & *trois volumes in fol. de l'Histoire de France, depuis la naissance de la Monarchie, jusques à la paix de Vervins*, & a dessein de la continuer iusques à nostre temps.

TRISTAN. François Tristan l'Hermite, Gentilhomme ordinaire de Monsieur le Duc d'Orleans, né au chasteau de Souliers en la Province de la Marche. Ses ouvrages imprimez sont diverses pieces de Theatre, *Mariane, Panthée, la Mort de Seneque, de Crispe, du grand Osman, la Folie du Sage. Trois volumes de Poësie* intitulez, *Les Amours, la Lire, & les vers heroïques.* Pour la Prose *un volume de lettres,* & *quelques autres petits traittez.* Il travaille à un Roman de plusieurs volumes, qu'il appelle *la Coromene, Histoire Orientale.* Il a fait aussi l'*Office de la Vierge en François*, qui con-

tient diverses pieces spirituelle
en vers & en prose.

De Scudery. George de Sc
dery, Gouverneur de Nostre-Dar
de la Garde, né au Havre de Gra
Il a fait seize pieces de Theatr
Ligdamon, le Trompeur puny,
Vassal Genereux, la Comedie
Comediens en vers & en prose,
rante, le Fils supposé, le Prince
guisé, la Mort de Cesar, Dido
l'Amant Liberal, l'Amour Tyra
nique, Eudoxe, l'Illustre Bassa Tr
gicomedie, *Andromire, Axian*
Arminius. Quantité *de poës*
mélées, imprimées en suite de
pieces de Theatre, jusques au nor
bre de dix ou douze mille ver
Le Cabinet, qui est un Recueil
Poësies sur des Tableaux. *Un Vol*
me de diverses Poësies in quart
Il a fait l'*Epitaphe du Cardinal*
Richelieu, qui a esté imprimée
& depuis gravée en bronze, pou
mettre sur son Tombeau. Il fa
un Poëme heroïque, qu'il appel
Rome vaincuë. Ses ouvrages
Pro

Profesont, *L'Apologie du Theatre, Observations sur le Cid, deux lettres à l'Academie, & une à Monsieur de Balzac, sur le mesme sujet; Traduction des œuvres de Mancini, l'Illustre Bassa* Roman en quatre parties. *Deux volumes de Harangues des Femmes illustres. Discours Politiques des Roys. Le grand Cyrus Roman*, qui doit avoir dix volumes.

DOUJAT. Jean doujat, Tolosain, Advocat au Parlement, seul Lecteur & Professeur du Roy en Droit Canon, au College Royal de France. Il a divers ouvrages de longue haleine, fort avancez sur plusieurs sciences, & deux particulierement sur le Droit, qu'il appelle, *Prænotiones Canonicæ & Civiles.* Il a publié en diverses occasions des *Pieces separées en vers Latins ou François.* Il y a de luy une petite *Grammaire Espagnole*, où il n'a pas mis son nom, non plus qu'au *Dictionnaire de mots Gascons sur Goudelin.* Il est

l'Autheur *de la Preface du* Vesti-bulum de Comenius, dont i a donné la copie, & *d'un de Epitaphes de Monsieur du Thou* qui fut imprimé, sans qu'il le seust avec beaucoup de fautes dans *Vittorio Siri*, & qui commence *Leg Viator*, &c.

CHARPENTIER. François Char-pentier Parisien. Il a fait imprime *la Vie de Socrate*, & *la Tradu-ction des choses memorables de c Philosophe*, du Grec de Xeno-phon. Il a *traduit* aussi *toute l Cyropedie*, *& quelques ouvrages d l'Empereur Julien*; mais cela n'e pas encore imprimé. Pour les ver il a fait *une Paraphrase du Pseaum* Confitemini Domino, imprimée & *plusieurs autres Poësies*, qui n le sont pas.

L'ABBE' TALEMANT. Fran-çois Talemant natif de la Rochell Aumosnier du Roy. Il a *tradu quelques traittez*, & *quelques vi de Plutarque*, qu'il n'a point fa imprimer.

LE MARQUIS DE COASLIN. Armand du Cambout, Marquis de Coaslin, Baron de Pontchasteau, & de la Roche-Bernard, Lieutenant pour le Roy en basse Bretagne, né à Paris.

JE vous ay rapporté la naissance, l'establissement, & le progrés de l'Academie Françoise jusques à present; n'attendez pas que j'aille plus loin, & que j'imite cet excellent Historien, qui jugeant de l'avenir par la connoissance du passé, a si bien fait l'horoscope de la Republique Romaine. La fortune de l'Academie suivra vray-semblablement celle de l'Estat, & sera bonne ou mauvaise selon les Rois, & les Ministres qu'il plaira à Dieu de nous donner. Il est impossible de prevoir tout ce qui peut arriver au dehors, pour sa destruction ou pour sa gloire : mais je vous diray bien entre nous, que s'il y a rien au dedans par où elle puisse man-

quer, c'est peut-estre une certaine Coustume ou Loy non écrite, qu'elle observe plus exactement que pas uns de ses Statuts. Car je vous prie, ne croiriez-vous pas que l'avantage d'entrer dans ce corps, devroit estre proposé comme un prix à toutes les plumes des François, & à tous ceux qui se sentent quelque genie extraordinaire? Que ces Messieurs lors qu'ils ont à se choisir un Collegue, devroient toûjours nommer le plus digne, quel qu'il fust, sans mesme qu'il s'en doutast; asseurez que personne ne refuseroit cet honneur, ou que si quelqu'un estoit si bizarre, toute la honte, & tout le blâme en seroit sur luy. Cependant ils gardent inviolablement cette maxime, de ne recevoir personne, quelque merite qu'il ait d'ailleurs, qu'il ne le demande. Je say tout ce qu'on peut dire en faveur de ce reglement, & ne doute pas que ceux qui en ont esté les premiers autheurs ne se fondassent alors sur des

raisons, en effet tres-considerables : mais je doute fort si le mal qu'il peut produire aujourd'huy, n'est point plus grand que l'utilité qu'on en peut attendre. Car s'il en faut parler franchement, il en arrive une chose de tres-dangereuse consequence. C'est que presque personne ne se presente pour estre receu, qui avant que de rien proposer en public, ne s'assure des suffrages en particulier, où la civilité ordinaire ne permet qu'à peine de resister aux prieres d'un amy. Je veux bien que toutes les places vacantes ayent esté remplies jusques icy aussi bien qu'on le pouvoit souhaiter. J'en voy mesme entre les derniers venus, que cette Compagnie conte parmy ses premiers, & ses plus grands ornemens. Mais qui nous asseure qu'il en soit de mesme à l'avenir, & qui ne sait que la corruption ne se glisse toûjours que trop tost en toutes les institutions humaines, lors mesme qu'on n'a rien oublié pour

les en défendre? Ceux qui feront les moins capables de cet employ, feront peut-estre les plus ardens à le rechercher, & l'obtiendront aisément en un païs, & en un siecle où l'on ne fait rien refuser que ce qui regarde l'argent, & l'interest particulier. Plusieurs autres au contraire, que l'Academie devroit souhaiter pour ses membres, se tiendront à l'écart, ou par quelque pudeur naturelle, ou par cette fierté honneste, qui accompagne d'ordinaire la vertu, & le merite. On aura beau nous dire qu'ils n'en font point, parce qu'ils ne s'en mettent point en peine. La Posterité ne recevra point cette excuse: & si elle void paroistre sur ce Theatre de petits ou de mediocres Acteurs, pendant que d'autres qui estoient capables des premiers Rolles, feront demeurez cachez derriere; elle blâmera sans doute le jugement qui aura fait un si mauvais choix.

Mais si cette Compagnie subsiste

long-temps, & avec le mesme honneur qu'elle a fait jusques icy; quand mesme elle ne donneroit point les œuvres qu'on en attend, il est impossible que la France n'en retire beaucoup d'avantage.

Tant d'hommes d'esprit & de savoir, ne peuvent pas s'assembler toutes les semaines sans s'exciter les uns les autres, au travail & à l'étude des belles lettres, sans profiter beaucoup dans ces conversations, & sans répandre insensiblement le profit qu'ils auront fait pour eux-mesmes sur tout Paris, & sur tout le reste du Royaume.

Quant à moy, tel que je suis, j'avoüe que je me suis formé dés l'enfance, ou dans les écrits, ou dans la conversation de quelques-uns de ce Corps, qui ont esté mes premiers Maistres. Ce que vous trouverez de plus supportable au stile & en la maniere de cet ouvrage, vous le devez à l'Academie; Mais si l'Academie elle mesme n'est

point marrie que ce me fois donn
cette occupation, elle saura qu'ell
vous le doit, & que sans nostr
amitié, & sans vostre loüable cu-
riosité, je n'aurois point écrit so
Histoire.

FIN.

L'ACADEMIE FRANÇOISE *ayant desiré d'entendre en pleine Assemblée la lecture de cet ouvrage, qui n'estoit encore que manuscrit; Quelques jours aprés, elle ordonna de son propre mouvement, en faveur de l'Autheur; Que la premiere place qui vaqueroit dans le Corps, luy seroit destinée, & que cependant il auroit droit d'assister aux Assemblées, & d'y opiner comme Academicien: avec cette clause; Que la mesme grace ne pourroit plus estre faite à personne, pour quelque consideration que ce fust. C'est le sujet du Remerciment suivant.*

REMERCIMENT à Messieurs de l'Academie Françoise, prononcé dans leur Assemblée le 30. Decembre 1652.

MESSIEURS,

Si vous avez attendu de moy un remercîment qui réponde à la grandeur de vostre bien-fait, ou à la dignité de cette Assemblée : je ne doute point que vous ne vous repentiez bien-tost de m'avoir si genereusement obligé. Mais si on peut dire des graces que vous faites, comme on a dit quelquefois de celles du Ciel, qu'on les merite quand on en reconnoist parfaitement la valeur ; jamais homme ne les merita mieux que moy, & vous ne fites jamais une élection plus judicieuse.

Je say combien il est glorieux d'estre membre d'un si noble Corps ; quelle utilité est jointe à cet honneur ; de quel plaisir cette

utilité est accompagnée; combien de defauts me defendoient d'aspirer à ces avantages; combien d'obstacles en la chose mesme, vous defendoient de me l'accorder.

Ces diverses considerations se presentent à moy sans cesse. Il n'y en a pas une qui ne m'arreste, qui ne me touche sensiblement, qui ne me donne pour vous, Messieurs, quelque particulier mouvement de reconnoissance.

Commenceray-je par la gloire, dont me comble une si rare faveur? Les Rois, les Conquerans, & quelques-uns mesme de ces Heros, dont l'Antiquité a fait ses Dieux, ont pris autrefois à grand honneur d'estre faits Bourgeois de certaines Republiques. Cependant, Messieurs, à le considerer comme il faut, un Estat quelque florissant, & quelque illustre qu'il puisse estre, qu'est-ce autre chose qu'un amas de gens, que l'interest, & la necessité seulement joignent ensemble, où regnent, tantost les richesses, tan-

toſt la force & la violence, tantoſt l'intrigue & la fourbe, & tres-rarement le merite & la vertu? Certes ſi la pompe exterieure ne nous éblouït, & ſi nous n'en jugeons par les yeux, pluſtoſt que par la raiſon; autant que le ſage eſt au deſſus de la multitude, l'eſprit au deſſus du corps, & le deſir de ſavoir au deſſus de celuy de vivre; autant l'Academie eſt au deſſus de la Republique, autant l'honneur que vous m'avez fait, ſurpaſſe celuy dont ſe glorifioient autrefois, & ces Rois, & ces Conquerans, & ces Dieux meſme de l'Antiquité. Et quand de ces reflexions generales, je deſcends à de plus particulieres, quand je me remets devant les yeux cette celebre Compagnie, eſtablie en la premiere ville du premier Royaume du Monde, formée par le plus grand Miniſtre qui fut jamais, & protegée encore aujourd'huy par un autre, qui pour tout dire ne pouvoit eſtre plus digne de luy ſucceder: Quand je me

la reprefente composée de tant d'excellens hommes, connus, eftimez, & admirez de toute l'Europe : Quand je m'imagine que j'auray à l'avenir une place au milieu d'eux, & que je verray mon nom parmy les leurs, voler par tout l'Univers, & prendre part aux loüanges immortelles qui leur font deuës : L'oferay-je dire, Meffieurs ? je doute fi je veille, ou fi je dors, & fi ce n'eft point icy un de ces beaux fonges, qui fans nous faire quitter la Terre, nous perfuadent que nous fommes dans le Ciel.

Mais, Meffieurs, ces beaux fonges ne laiffent rien aprés eux, au lieu que la gloire à la quelle vous m'appellez doit eftre bien-toft fuivie d'une utilité reelle & folide. Que fert-il de le diffimuler ? fi dés mon enfance les belles lettres ont efté ma paffion ; fi j'ay toûjours regardé l'art de bien écrire, comme la fin & le dernier but de tous mes travaux ; il ne m'eftoit ni facile, ni poffible d'y parvenir fans

la faveur que vous me faites. Il y a veritablement un petit nombre de genies extraordinaires que la nature prend plaisir à former, qui trouvent tout en eux-mesmes, qui sçavent ce qu'on ne leur a jamais enseigné, qui ne suivent pas les regles, mais qui les font, & qui les donnent aux autres. Tels estes-vous aujourd'huy, Messieurs : tels ont esté aux siecles passez quelques grands Personnages de Rome & d'Athenes. Mais quant à nous, qui sommes d'un ordre inferieur, si nous n'avons que nos propres forces, & si nous n'empruntons rien d'autruy ; quel moyen qu'avec un seul jugement, & un seul esprit, qui n'ont rien que d'ordinaire & de mediocre, nous contentions tant de differens esprits, tant de jugemens divers, à qui nous exposons nos ouvrages ? Quel moyen, que de nous mesmes nous assemblions une infinité de qualitez, dont les principales semblent contraires ? Que nos écrits soient en mesme temps subtils & solides,

forts & delicats, profonds & polis? Que nous accordions toûjours ensemble la naïfveté & l'artifice, la douceur & la majesté, la clarté & la briefveté, la liberté & l'exactitude, la hardiesse & la retenuë, & quelquefois mesme la fureur & la raison? C'est beaucoup, si la naissance nous donne une partie de ce qui est necessaire pour ces grandes choses, nous devons recevoir tout le reste, de l'institution; il nous faut avoir recours aux preceptes, aux exemples, à des amis, à des maistres; & ces preceptes, ces exemples, ces amis, ces maîtres, c'est parmy vous, Messieurs, que je me propose de les trouver. Que diray-je maintenant de la douceur que je me figure dans vos Conferences? Ceux que vous y admettez peuvent bien representer en quelque sorte, & l'honneur, & le profit qu'ils en attendent; mais pour ce plaisir que vous apporte sans doute l'agreable commerce des bonnes choses, ce plaisir, que la

vertu jointe à l'amitié, que l'u
nion des esprits, & la conformit
de desirs loüables, mélent à tou
tes vos conversations; Il faut,
je ne me trompe, le goûter pour l
comprendre, il se sent & ne se peu
exprimer. Je vous en prens à té
moin, Messieurs; j'en prens à té
moin ces heures, qui coulent
viste, & ces importunes tenebre
qui d'ordinaire viennent plû
tost que vous ne voudriez, vou
separer, & rompre ces Assem
blées.

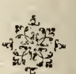
Mais je m'arreste trop long
temps, Messieurs, à ce qu'il y
de moins particulier en vostre bien
fait: C'est ainsi que je devrois vou
remercier, si vous aviez accord
cet honneur à mon merite, à me
instantes supplications, à la ne
cessité de remplir vostre Compa
gnie, & d'obeïr à vos Reglemens
Maintenant que vous fermez le
yeux à tous mes defauts, que vou
prevenez & mes poursuites, &

mes esperances, que vous oubliez pour moy vos coûtumes & vos loix, qu'il ne se presente point d'obstacle si grand, que vostre bonté ne le surmonte; avec quels termes, & avec quelle eloquence, fust-ce la vostre mesme, vous pourrois-je dignement remercier? Je veux bien ne point examiner icy ces defauts, que vous n'avez pas voulu considerer, & qui vous devoient empécher de penser à moy; & pleust à Dieu que je pûsse ou m'en corriger entierement, ou vous les cacher toute ma vie. Mais je ne saurois me taire de cet excez, de cette profusion de vos faveurs, de cette forme de m'obliger, pour ainsi dire, contre toutes les formes. Je crains, Messieurs, d'en parler trop hardiment; vous avez fait, ce me semble, en cette rencontre, & plus que vous ne deviez, & plus que vous ne pouviez; vous avez preferé en quelque sorte ma gloire à la vostre, l'interest d'un particu-

lier sans merite, à celuy de tou
vostre Auguste Corps. Je pensois
Messieurs, & vous l'aviez cr
peut-estre, que ce seroit la princ
pale matiere de mon discours
Mais quelle apparence de m'éten
dre davantage sur un sujet, où
je veux me loüer de vostre bonté,
me voy presque contraint de blâm
vostre indulgence, où tous mes re
mercimens seroient des reproches
où je ne saurois ni vous défendr
sans orgueil, ni vous accuser san
ingratitude? A la verité si l'Aca
demie n'a jamais tant fait d'hon
neur à personne, jamais personn
n'eut un si ferme, & si veritabl
dessein de l'honorer; si elle a viol
pour moy ses propres loix, elle n
se plaindra jamais que je les viole
Mais je crains bien que toutes me
bonnes resolutions ne puissent pa
excuser la sienne. Qui suis-je
Messieurs, pour faire qu'on ébran
last en ma faveur des fondemens
posez avec tant de jugement, & a

fermis par l'usage de tant d'années ? Qui suis-je, que pour me donner entrée en ce sacré lieu, il fallut non pas en ouvrir les portes ; mais si je l'ose dire, en abatre les remparts, & les murailles, comme on feroit pour un Roy triomphant & victorieux. La vanité m'emporteroit, Messieurs, si j'allois plus loin ; je sens cette douce confusion de pensées, que donnent la joye, la reconnoissance, & toutes les autres passions agreables, quand elles sont au plus haut point : & dans ce desordre de mon esprit, tout ce que je puis, c'est de reprendre mes propres paroles, de finir de mesme que j'ay commencé, & de m'écrier pour toute conclusion : Si vous avez attendu de moy un remerciment, qui répondist à la grandeur de vostre bien-fait, ou à la dignité de cette Assemblée ; je ne doute point que vous ne vous repentiez déja de toutes les graces que vous m'avez faites : Mais si c'est

les meriter, que d'en reconnoiſtre parfaitement la valeur, jamais homme ne les merita mieux que moy, & vous ne fites jamais une élection plus judicieuſe.



COMPLIMENT POUR *l'Academie Françoise, à Monseigneur le Chancelier, lors que les seaux luy furent rendus, prononcé le 6. Janvier 1656.*

MONSEIGNEUR, l'Academie Françoise est trop sensible à toutes vos graces, pour ne l'estre point à toutes vos prosperitez. Le respect que nous avons pour vostre Grandeur, ne peut à la verité ni augmenter, ni diminuër. En cela, tous les temps nous sont égaux, comme ils le sont à vostre vertu; mais quant à nostre satisfaction, & à nostre joye, nous confessons, MONSEIGNEUR, qu'elle dépend de vostre fortune. Ce que le Roy vient de rendre à vos grands services, nous pensons l'avoir receu. Vostre gloire est la nostre; si vous la regardez sans émotion, nous vous admirerons, MONSEIGNEUR; mais nous ne sçaurions vous imiter.

Souffrez que nous en ſoyons plus touchez que vous, & qu'on reconnoiſſe à cette marque, à quel point nous ſommes tous en general, & en particulier, Vos tres-humbles, tres-obéïſſans, & tres-fidéles ſerviteurs. &c.



PANEGYRIQUE DU ROY LOUIS QUATORZIE'ME.

Prononcé dans l'Academie Françoise.

Le troisiéme Fevrier 1671. l'Academie estant extraordinairement assemblée en presence de Monseigneur Seguier Chancelier de France son Protecteur: Apres que Messire François de Harlay de Chanvalon Archevesque de Rouen, nommé par SA MAIESTE' *à l'Archevesché de Paris, a esté receu en l'une des quarante places d'Academicien vacante par la mort de feu Messire Hardouin de Perefixe de Beaumont Archevesque de Paris, autrefois Precepteur du Roy, & a remercié la Compagnie par un discours tres-eloquent meslé des louanges de* SA MAIESTE: PAUL PELLISSON FONTANIER *se trouvant Directeur, a dit:*



ONSIEUR,

Cette Assemblée extraordinaire, ce concours de nos Academiciens,

leurs yeux, leur visage, leur attention, leur silence mesme, vous ont déja dit combien ils se sentent honorez de vostre presence, & touchez de vos bontez. Mais ils attendent de moy quelque chose de plus, & veulent que je parle, beaucoup moins pour la necessité, que pour l'éclat, en un jour que nos Registres marqueront à l'avenir entre les plus grands & les plus solemnels.

Je ne voy pas un de mes Confreres, maintenant ravis de se pouvoir dire les vostres, qui par un zele tres-juste pour vous, mais trop injuste pour moy, ne s'imagine que je dois dire tout ce qu'il pense, & le dire avec son esprit, ses lumieres, & sa délicatesse, que je n'ay pas.

Les uns se promettent que pour la gloire de l'Academie, je releveray vostre auguste caractere, plus relevé de luy-mesme que tous les discours humains. Les autres ne doutent pas que je ne fasse valoir le

sang illustre, les alliances des maisons souveraines, les honneurs & les emplois, &, ce qu'on ne peut oublier en ce lieu, les lettres si souvent & si heureusement jointes aux armes, dans les grands hommes dont vous sortez. Ceux-cy s'arrestent principalement aux qualitez personnelles, soit celles de l'honneste homme, soit celles du Prelat, également accomplies en vous. Ceux-là en particulier, au profond sçavoir à qui l'âge mesme n'a pas esté necessaire. Un grand nombre à l'adresse judicieuse meslée de douceur & d'autorité, qui se rend toutes les fois qu'il le faut, maistresse des Assemblées, des Compagnies, & des Peuples mesmes, pour leur utilité propre, & pour celle de l'Estat. Tous ensemble, à cette eloquence de toutes les sortes, tantost privée, tantost publique, tantost preparée, tantost soudaine; toûjours asseurée de persuader ou de plaire, & dont vous venez de renouveller l'idée, si belle, si vive, &

ſi noble, dans nos eſprits.

Pour moy, MONSIEUR, je connois, j'admire, je ſens comme eux, tous ces avantages, & mille autres que nous penſons poſſeder nous-mſmes en vous poſſedant. Mais quand ils m'auroient preſté toutes leurs voix, pour faire éclater de ſi grandes choſes autant qu'elles le meritent, je ne ſay ſi le concert de tant d'eloges, quelque juſte & quelque harmonieux qu'il puſt eſtre, ne bleſſeroit point vos oreilles, pour eſtre trop prés de vous.

Ne pourrois-je point me ſoûtenir par la nouveauté, & découvrir en quelque partie de l'Art, pour ainſi dire, moins frequentée, des loüanges que voſtre pudeur écoutaſt ſans peine, qu'elle ne puſt refuſer, qu'elle fuſt bien-aiſe de publier elle-meſme?

Ou je me trompe, ou j'entrevoy quelque jour & quelque lumiere à ce deſſein. Car quand je regarde quelle eſt la main qui vous

donne

donne à nous, qui nous donne à vous : Quand je voy la place la plus importante du Clergé François, celle qui demande le plus toutes les grandes qualitez, soit civiles, soit ecclesiastiques, vous estre déferée à l'instant & sans hesiter ; non point par l'ordre de la succession, ni de l'âge, ni par le hazard, ni par la cabale ; mais par le jugement & le choix d'un Prince sage & habile s'il en fut jamais : Je me persuade que les loüanges infinies & inépuisables d'un si grand Roy, encore que vous les écoutiez toûjours avec joye, encore que vous les portiez vous-mesme plus haut que personne du monde, comme nous venons de l'éprouver, retombent neanmoins toutes sur vous, vous reviennent, & vous appartiennent desormais ; & qu'au lieu d'abandonner vostre éloge, je le continueray peut-estre d'une maniere plus noble, si je commence le sien.

Le plus fameux des Anciens en

l'art du Panegyrique, avoit à parler de la plusgrande Beauté du monde, celebre par ses avantures, sortie, comme il disoit, du sang de leurs Dieux, receuë aprés sa mort entre les Déesses, & donnant sans cesse des marques de son pouvoir. Il passe legerement tant de grands endroits, que chacun voyoit comme luy; mais il s'arreste au jugement de Thesée, qui crût devoir tout entreprendre pour elle: puis décrivant en particulier toutes les autres actions de ce grand homme, les monstres domtez, l'injustice & la violence reprimées, les loix établies, les villes fondées ou délivrées de la servitude; il croit avoir assez élevé l'heroïne, en élevant le heros.

J'essayeray, quoy qu'avec un genie bien different, quelque chose de semblable. Vous me le permettez, MESSIEURS. Il y a des temps & des matieres au dessus des loix: il y a, vous le sçavez, des irregularitez plus heureuses que les

regles mesmes. C'est d'ailleurs loüer, selon nos coustumes, nôtre auguste Fondateur Louys XIII. que de parler d'un tel Fils, la plus haute & la plus durable recompense qui ait esté accordée sur la terre à sa sagesse, à sa temperance, à sa justice, à sa pieté. C'est loüer sans affectation & sans envie, nostre grand Protecteur present, la voix, mais la digne voix d'un si grand Maistre, l'Interprete, aussi venerable qu'éloquent & que fidelle, de ses pensées Royales, le premier dépositaire de ses volontez & de son pouvoir. C'est loüer en même temps l'illustre Confrere, dont nous réparons si heureusement la perte, qui a travaillé durant tant d'années, à former avec la nature, avec Dieu mesme, l'ouvrage le plus parfait que nous puissions admirer aujourd'huy. C'est vous loüer enfin, MESSIEURS, & tous les membres de ce Corps, qui partagent si diversement, & en tant de sortes, ou la confiance du Monarque, ou

ſes bonnes graces, ou ſes bienfaits, ou ſon approbation & ſon eſtime.

Ne penſez pas toutefois, MESSIEURS, que je veüille vous prevenir en ſa faveur par cette eſpece d'intereſt. Oubliez pour un peu de temps toutes les graces que vous en avez receuës, & toutes celles que les belles lettres en reçoivent tous les jours. Ne vous ſouvenez plus que vous eſtes nez François. Effacez meſme de voſtre imagination, ſi toutefois il eſt poſſible, cette bonne mine digne de l'Empire, comme parloient les anciens, cet air, ce port, cette majeſté ſi douce & ſi redoutable, ce mélange d'humanité & de grandeur qui éclate dans ſes yeux, qui échape à tous les efforts de la peinture, & de la ſculpture, & qui s'imprime ſi vivement dans les cœurs. Il me ſuffit que vous connoiſſiez la France, & que vous l'ayez connuë autrefois. En quel lieu de cette vaſte Monarchie ne le trouverez-vous point luymeſme plus grand que la Monar-

chie, & tel que je voudrois vous le pouvoir repreſenter ?

Je ne pretens pas cependant ne rien oublier d'une ſi ample matieré, dans un diſcours d'auſſi peu d'étenduë que celuy-cy, ni parcourir également avec vous toutes les parties de l'Eſtat. Au contraire, j'éviteray, MESSIEURS, je le declare, pluſtoſt que je ne chercheray dans mon ſujet, tout ce qu'on y a le plus remarqué, le plus loüé juſques à cette heure. Je paſſe à deſſein une infinité de choſes, dont chacune à part feroit tout l'ornement d'un Panegyrique, pour un Prince moindre que le noſtre. Je laiſſe la Nobleſſe ou purifiée, ou ſoûmiſe aux ordres de la Juſtice ; une partie du Tiers-Eſtat occupée aux travaux utiles, inconnus auparavant dans le Royaume, & le partage des Etrangers ; tout ce qu'il y a de plus difficile & de plus grand entrepris pour le bien du commerce, juſqu'à la jonction des mers déja ſi avancée, & qui paſſoit au-

paravant pour le vain discours des gens de trop de loisir ; le peuple en general soulagé ; la fecondité recompensée ; les procés abregez ; les loix reformées ; l'œconomie servant à la magnificence & à la liberalité.

Mais ni le grand Archevesque que nous recevons aujourd huy parmi nous, ni mes propres sentimens, ne me permettent de passer aussi legerement sur l'Eglise, pacifiée depuis peu, florissante depuis long-temps par l'application du Prince, par ses soins, & par sa pieté. Vous, MESSIEURS, à qui tous les siecles sont presens comme le nostre, & qui voyez avec douleur les vicissitudes humaines s'étendre à tout ce qu'il devroit y avoir de plus immuable parmi les hommes, jusqu'à la Religion, jusqu'aux Autels ; remontez à huit ou neuf cens ans dans nos histoires, plus loin encore, presque jusqu'au temps heureux & malheureux tout ensemble des Martyrs & de leurs

miracles ; vous ne trouverez point ailleurs, je ne crains pas de le dire, les premieres places de l'Eglise, remplies en France de plus excellens sujets, le merite plus distingué par la recompense, l'indignité plus flestrie, & plus éloignée par le mépris. Si quelqu'un en peut douter, qu'il regarde seulement les victoires non sanglantes, que le travail, que le sçavoir, que la pieté de nos Prelats & de leurs troupes sacrées, remportent à toute heure sur ceux que des temps tous differens, & le malheur de nos peres, avoient separez de la Foy. Heureux les captifs volontaires qui suivent avec joye le char de ce triomphe ! mais ingrats en mesme temps, ou obligez de reconnoistre, que si c'est l'ouvrage des Pasteurs, le choix des Pasteurs est l'ouvrage du Roy, comme le Roy celuy de Dieu mesme !

Je ne finirois point, MESSIEURS, si je ne me renfermois desormais dans quelques reflexions particulieres, simples & abregées, sur les

travaux de noſtre Monarque. Je veux bien, & il eſt juſte, qu'on admire dans ſes Maiſons Royales la nature ſurmontée par l'art; les fontaines, les canaux, ou pluſtoſt les rivieres & les mers, par des conduits ſoûterrains, occuper la place des ſablons ſteriles & des terres alterées. Mais qui ne l'admirera luy-meſme infiniment davantage, ſi par les voyes plus ſecrettes, plus obſcures & plus inconnuës du gouvernement, dont il eſt luy ſeul l'ouvrier, le conducteur & le maiſtre, il a ſceu corriger, ſurmonter, & changer en mieux, les mœurs, les inclinations, & le genie de ſes peuples?

Vous avez veu, MESSIEURS, ſous la Regence d'une Reine tres-pieuſe, l'impieté ſe montrer quelquefois hardiment, aujourd'huy morte ou muette à la Cour.

Vous avez veu auparavant ſous le regne d'un Roy tres-ſobre, ce que nous ne voyons plus, l'excés oppoſé à cette vertu, paſſant du bas peu-

ple aux personnes de qualité, deshonorer la France, comme quelques-unes des nations voisines.

La fureur des duels inveterée & confirmée par tant de siecles, estoit en nostre seule nation un mal incurable, dont la guerison est maintenant si parfaite, que nous commençons à l'oublier avec le mal mesme.

Le commerce maritime estoit impossible aux François, incapables, disoit-on, de chercher un profit où l'on commence presque toûjours par des pertes, où l'on ne s'avance que par le bon ordre, par la perseverance, & par le travail. Ce commerce, cependant, aussi-bien que mille autres avantages, nous fait aujourd'huy autant de jaloux, que nous avons de voisins.

En quel lieu du monde estoit-il autrefois plus permis & plus facile aux particuliers? En quel lieu du monde leur est-il aujourd'huy plus difficile & moins permis, de ne point faire leur charge, d'abuser

de leur autorité, d'estre dispensez des loix, de se dispenser eux-mesmes de leur devoir ?

Quelles histoires, quels livres, quelles Nations, & quelles Langues n'ont parlé de l'insolence du Soldat François, & du peu de discipline de nos troupes ? Elles vivent maintenant ; nous l'avons veu de nos yeux en Flandre, elles vivent, mesme dans les villes conquises, plus regulierement que leurs propres habitans, pendant que les sujets d'Espagne, tremblans, captifs, & renfermez dans leurs murailles, n'osent les perdre de veuë, & s'écarter à la campagne par la seule crainte de leurs propres garnisons.

D'où viennent, MESSIEURS, tant de changemens à la fois, & si remarquables ? Y a-t-il quelque revolution extraordinaire, quelque conjonction & quelque constellation nouvelle dans le Ciel ? Dispensons-nous de l'observer : laissons-en le soin à ces nouvelles

Academies Royales, filles ou sœurs de la nostre, ouvrages encore de la mesme revolution, ou plustost de la mesme main si magnifique & si puissante. Ce qu'il y a de certain & d'indubitable, c'est que nos Rois sont nos astres; leurs regards, nos influences; leurs mouvemens & leur conduite, la premiere source sur la terre de nos vices & de nos vertus.

Mais peut-estre que le Roy dont nous parlons, s'est borné luy-mesme au dedans de son Estat. Demandez-le, MESSIEURS, à toutes les nations du monde, à qui l'on peut dire qu'il est & qu'il a toûjours esté presque aussi present qu'à nous, ou par la protection, ou par l'amitié, ou par la crainte, ou par l'hommage libre & volontaire que les plus éloignées rendent si souvent à sa reputation & à sa vertu.

Je ne puis encore, MESSIEURS, toucher icy que rapidement & comme en courant, la matiere de

plusieurs volumes. Je ne diray rien des victoires & des progrés avant la paix des Pyrenées, où sa modestie luy fait prendre bien moins de part qu'il n'en doit avoir. Il commence à gouverner luy-mesme, ayant desormais pour premier Ministre, le genie, joint au courage, au travail, au secret, à la fermeté, à la ponctualité, à l'exactitude. L'Espagne veut usurper sur nous, dans une Cour voisine, une égalité injurieuse, & qu'on ne luy peut jamais accorder. Elle est aussi-tost contrainte, ce qu'on n'avoit jamais veu encore, de ceder la préseance par une declaration solemnelle & publique. Dunquerque & la Lorraine cependant se réjoüissent de revenir à l'Empire François. On viole à Rome la dignité d'un Ambassadeur : le Roy en tire une double gloire, & de faire hautement reparer l'offense, & de l'oublier. La Pyramide, toute abatuë qu'elle est par luy-mesme, subsistera deux

fois dans l'hiſtoire, monument de ſa puiſſance, & monument de ſa bonté.

Un Prince Eccleſiaſtique ſon allié ne peut domter une ville auſſi forte que rebelle, obſtinée dans ſa faute par un faux amour de Religion & de liberté; Tout le parti Proteſtant ſe doit émouvoir pour elle dans l'Empire. Elle ſe rend toutefois à la veue de nos troupes, ou pluſtoſt au ſeul nom de noſtre Monarque, comme ſi elle venoit de voir tomber ſes baſtions & ſes murailles; & chacun approuve ce qu'il n'a pû empeſcher.

Le Turc eſt déja bien prés de Vienne avec cent mille hommes: il n'a plus de riviere qui l'arreſte. Toute l'Allemagne tremble, preſque toute la Chreſtienté. Six mille François d'une valeur heroïque la vont délivrer, & diſſipent cette épouvantable armée, mépriſant leur vie, par la noble ardeur d'obeïr & de plaire à leur Roy.

Les Hollandois ſes alliez ſe trou-

vent pressez par un ennemi voisin & plein de vigueur. Il les sauve avec generosité d'un peril extrême ; n'ignorant pas, mais ne mettant pas en compte ses interests à venir. Ils sont en mesme temps engagez en une guerre cruelle avec l'Angleterre. Il se déclare pour eux comme il l'a promis : il conserve neanmoins le pouvoir & l'autorité d'arbitre entre les deux nations, & se départ magnanimement de ses propres avantages pour leur donner la paix.

On refuse à la Reine ce que le sang & les loix luy donnent. Aprés avoir combatu par les raisons, le voilà qui marche à la teste de ses armées ; qui étonne les plus vieux & les plus sages Capitaines par sa conduite, les plus braves & les plus déterminez soldats par sa valeur ; qui force, qui gagne, qui inonde places & provinces entieres, comme un torrent, que l'hyver mesme rend plus rapide, sans qu'il manque rien à sa gloire, que ce

qui manque toûjours à celle des heros; C'est qu'on se resoud avec peine à leur resister & à les attendre, & que leur réputation laisse beaucoup moins à faire à leurs armes.

Mais ce torrent va noyer & ravager comme l'on pense, amis & ennemis avec la mesme fureur. Il surprend à la verité amis & ennemis, mais d'une autre sorte. Il se retire beaucoup au deçà de ses justes bornes; le Conquerant est au dessus de ses conquestes: ni ces belles & grandes possessions, ni les esperances infiniment plus belles & plus grandes, ne luy persuadent ou de violer, ou d'éluder une parole donnée: Rare exemple d'honneur, de moderation & d'équité!

Parmi tant de prosperitez & de triomphes, s'il faut que la fortune, ou plûtost cette sagesse superieure, qui ne semble aveugle qu'à l'aveuglement humain, le traite une fois ou deux comme tout le reste des plus grands hommes, & ne se mon-

tre pas toûjours également favorable aux bons desseins : on croiroit, qu'elle ne veut humilier la Nation, que pour relever davantage le merite du Prince. Aussitost que nos troupes, & nos troupes les meilleures & les plus fortes, separées de la France par des mers, & éloignées des yeux du Maistre, manquent à executer ses ordres, ou n'en peuvent recevoir de nouveaux ; ce n'est plus ce que c'estoit auparavant. L'Afrique & Candie voyent deux entreprises contre les Infidelles, grandes, genereuses, pieuses, à jamais loüables en tout ce qu'elles ont de luy, estre neanmoins suivies d'un succés contraire; comme pour faire sentir aux François, ce qu'ils sçavoient seulement jusques alors ; que leurs victoires estoient beaucoup moins un effet de leur valeur, qu'un effet de sa conduite.

Qu'ajoûterons-nous à cet éloge, MESSIEURS, ou plûtost, qu'en pourrions-nous retrancher ? Ce

Prince ne seroit-il point, comme tant de Princes, moindre que luy-mesme à ceux qui l'approchent; autre en ses discours qu'en ses actions; tellement attaché au devoir de Roy, qu'il en oublie tous les autres, celuy de pere, celuy de particulier; sans magnanimité pour ceux qui le servent; sans consideration & sans bonté pour tout ce qui est au dessous de luy; de difficile accés à ses peuples; impatient du moins, & chagrin, par la multitude des occupations importantes; qui est de tous les defauts le plus pardonnable, & celuy que les grands hommes surmontent peut estre le dernier?

Rien moins, MESSIEURS. De prés plus que de loin on découvre à tous momens davantage sa veritable grandeur. Jamais que des sentimens, jamais que des expressions de Roy. J'ay crû mille fois, qu'il n'estoit pas né, mais qu'il avoit esté fait nostre Maistre, comme sans comparaison, plus raisonna-

ble que pas un de ses sujets. Quelque autre par une politique basse & maligne, mais qui n'a que trop d'exemples dans les histoires, porteroit envie à son successeur, ou se contenteroit d'avoir mis au monde, un Prince en qui la nature luy representast déja d'elle-mesme tous les premiers traits de ses propres vertus. Il choisit au contraire pour cette education Royale tout ce qu'il peut découvrir de plus éclairé, de plus sage, de plus droit, de plus ferme, de plus genereux, de plus honneste, de plus capable, de plus sçavant, comme s'il n'y devoit plus penser luy-mesme; Il y pense, comme si personne ne le devoit seconder dans ce travail, jusqu'à mettre par écrit pour ce cher fils, & de sa main, les secrets de la Royauté, & les leçons eternelles de ce qu'il faut éviter ou suivre; non plus seulement pere de cet aimable Prince, ni pere des peuples mesmes; mais pere de tous les Rois à venir? Quel de nos Monarques

a prevenu, comme luy, par ses liberalitez & par ses graces, les desirs mesmes des siens ? En quel temps a-t-on veu les presens plus magnifiques, les recompenses plus frequentes ou plus grandes, mesme du fond de son épargne, & de tout ce qu'il pourroit retenir ? Quel particulier remarquant aussi finement les defauts des autres, les a aussi humainement dissimulez ? Où est l'homme de sa Cour, qui se plaigne d'un mot un peu moins concerté, ou d'une raillerie piquante ? Qui est-ce qui n'en a point esté écouté, & en tous lieux, avec patience & douceur ? Qui est-ce qu'il n'a point obligé, mesme dans les refus ? Qu'on me montre le malheureux & l'infortuné. Qu'ay-je dit ? Qu'on me fasse voir l'importun & le fascheux, à qui il ait jamais dit une parole dure & fascheuse. Qui l'a jamais veu en colere, ou gemir sous le penible fardeau qu'il porte, comme s'il le trouvoit plus grand que ses forces ; ou perdre sa tran-

quillité propre, pendant qu'il conserve celle de l'Estat?

Je prens à témoin cependant les mains aussi laborieuses qu'habiles, nuit & jour occupées sous luy à l'execution de ses grands desseins, s'il se passe rien, soit au dedans, soit au dehors du Royaume, ni aux plus petites choses ni aux plus grandes, qui ne luy passe & repasse incessamment devant les yeux: si ce n'est point par luy que s'entretiennent en tous les climats du monde les negotiations étrangeres; que nos provinces sont calmes; que Paris a tous les jours plus d'abondance, plus de seureté, & plus de beauté; que les manufactures s'avancent; que les arts liberaux fleurissent; que les sciences triomphent; que les charges se remplissent; que toutes les graces s'accordent; que les revenus de l'Estat se dispensent; que les troupes se conservent & s'exercent; que la mer se couvre de ses vaisseaux de guerre, & void déchar-

ger nos marchandises où n'alloit auparavant que le seul bruit de son nom ; que nos fortifications étonnent la Flandre ; que la multitude, que la grandeur, & que la pompe des bastimens royaux surprennent également le François & l'Etranger ; que les spectacles passent l'imagination mesme, donnez au peuple, non comme autrefois par les Grecs & par les Romains, pour en acquerir l'Empire, mais par un pur effet de magnanimité & de bonté : s'il n'est pas vray enfin qu'un seul homme, & par consequent le plus grand des hommes, fait avec facilité ce prodigieux nombre de choses, que nous avons peine à retenir & à compter.

Il faut, MESSIEURS, que je contienne mon admiration dans quelque sorte de bornes. Emuë & excitée qu'elle est, par tant de divers objets, elle oublîroit le temps & le lieu, elle passeroit aux figures les plus hautes & les plus hardies ; j'appellerois, comme en ju-

gement, devant vous, les Rois de toutes les nations & de tous les ſiecles : J'interrogerois, comme preſens, les plus grands de nos Rois, qui regardent ſans doute du ciel avec plaiſir & ſans envie les merveilles de leur Succeſſeur : Je demanderois au Miniſtre meſme qui a tant pris de ſoin & de ſon enfance & de ſes Eſtats, s'il euſt attendu ce fruit de ſes conſeils ; s'il euſt pû prédire ce que nous éprouvons ; & ſi l'on a paſſé ſes veuës les plus éloignées & les plus grandes. Conſolez-vous toutefois, Cardinal illuſtre, vous qui pouviez ou égaler ou effacer tous les autres : Ce n'eſt pas une honte d'eſtre effacé par luy. C'eſt aſſez pour voſtre gloire, d'avoir eu quelque part à la ſienne. Mais vous, dont nous ſommes plus particulierement obligez à celebrer les loüanges, premier Protecteur & premier Auteur de nôtre Societé, Genie tutelaire de ces Aſſemblées, fameux Cardinal de Richelieu, de qui la memoire ſera

venerable par toute la terre, tant que l'on parlera cette langue, tant qu'il y aura des ſçavans, tant qu'il y aura des Miniſtres, & des peuples, & des Rois; Ame grande, Ame haute, Aigle dont je ne puis ſuivre le vol; pouvez-vous ſuivre des yeux celuy de Loüis quatorziéme & voir ce qu'il execute aujourd'huy, ſans avoüer...... Mais où m'emporte le mouvement de mon zele? Achevez, MESSIEURS, achevez, & que ce ſoit avec tout voſtre eſprit, tout voſtre travail, toutes vos forces, (car il en eſt beſoin:) achevez un jour pour l'honneur de la France & pour le voſtre, le Panegyrique que je viens d'ébaucher. Et puiſque vous eſtes témoins de ma foibleſſe, ſoyez-le de ma paſſion, ou, ſi vous voulez, de mon emportement; & que s'il m'euſt eſté poſſible, ébloüy des lumieres d'un ſi grand Roy, charmé de ſes vertus, penetré de ſes bontez, j'aurois fait mille & mille fois davantage.

Vous, MONSIEUR, par qui j'ay commencé & par qui je doy finir: encore qu'il n'y ait sorte de gloire où vous ne puissiez prétendre, comptez toûjours pour la plus grande de toutes, celle d'en estre si particulierement estimé. Cherissez cette Compagnie : & pendant qu'elle vous cede avec respect & avec joye tous les autres avantages, sans qu'elle en excepte mesme celuy de bien parler, souffrez seulement qu'elle vous dispute celuy de bien connoître le Prince ; c'est à dire, de le reverer & de l'aimer.



COMPLIMENT POVR l'Academie Françoise au mesme Messire François de Harlay, de Chanvalon, sur son installation en l'Archevesché de Paris : Prononcé dans son Palais Archiepiscopal le 22. Mars 1671.

MONSEIGNEUR,

Voicy le comble de nostre joye : Tous les Academiciens, jusques aux moindres, ont triomphé de se voir en quelque sorte égaler à vous par cette qualité ; Tous, jusques aux plus grands, triomphent encore de vous voir au dessus d'eux par celle de leur Pasteur & de leur Archevesque.

Presidez heureusement, MONSEIGNEUR, à un Peuple, dont les Princes sont une partie. Ce Roy luy-mesme, dont les loüanges sont les vostres, & sur lequel on ne se peut épuiser, tous les

jours plus grand, encore qu'il ſemble ne le pouvoir devenir davantage : Ce Roy, maintenant l'amour des Etrangers, comme celuy de ſes Peuples, l'admiration des nations les plus reculées, auſſi bien que de ſes propres Conſeils, qui pourroit les ſoûmettre toutes enſemble, à qui toutes voudroient eſtre ſoûmiſes, n'aura point à l'avenir de plus grande gloire que celle de vous eſtre ſoûmis; & ſa pieté, l'ouvrage du ciel, dont vous n'avez point jetté les fondemens, mais où vous allez avec ſaint Paul, * baſtir en grand Architecte, d'or & de pierreries, ſera devant le ciel meſme, pour parler encore comme cet Apoſtre, voſtre eſperance, voſtre joye, & voſtre couronne.

Mais quel ſentiment intereſſé s'oppoſe à des penſées ſi agreables? Quels mouvemens, ou de douleur, ou de crainte, les viennent troubler? L'Egliſe vous a preſté à l'Academie; il faut, Mon-

* Vt ſapiens Architectus fundamentum poſui, &c. Si quis autem ſuperædificat ſuper fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretioſos, &c. 1. Cor. 3. 10.

Quæ eſt enim noſtra ſpes, aut gaudiū, aut corona gloriæ: Nō. ne vos ante Dominum noſtrum Jeſum Chriſtū

SEIGNEUR, que l'Academie vous rende à l'Eglise, qui va desormais vous occuper tout entier. Et si vostre repos nous est cher, comment pouvons-nous en conserver seulement, ou le souhait, ou l'esperance?

estis in adventu ejus? 1. Th. ssa. 2. 19.

Quelles veilles pourront suffire à tous ceux pour qui vous avez à veiller? Quel patrimoine, ou public, ou particulier, à cette foule d'infortunez, qui n'en ont point d'autre que le vostre? Qui sera foible & infirme parmi nous, que vous ne le soyez avec luy? A quoy vous servent vos propres lumieres & vostre propre pureté, s'il faut que vous répondiez de nos erreurs & de nos fautes? Qu'importe que vous ayez tant contribué à pacifier l'Eglise? Le plus difficile vous reste à faire, si l'aigreur & la division bannies des Assemblées, ne haussant plus la voix dans les chaires, n'éclatant plus dans les livres, se cachent encore dans les cœurs & dans les esprits.

Comment accorderez-vous deux choses aussi necessaires qu'incompatibles ; la retraite, & la visite; la priere, & l'action ; le commerce des Anges, & celuy des hommes? Pour peu que vous soyez trop longtemps sur la Montagne avec Dieu mesme, ce peuple se fera d'autres Dieux : pour peu que vos mains s'appesantissent, & cessent d'estre élevées au Ciel, nous succomberons dans la bataille ; un autre Amalec plus cruel & plus redoutable, sera le vainqueur.

Toutes ces brebis vous suivent, & connoissent vostre voix : mais chacune en particulier, par les soins dont elle vous accable, veut que vous donniez jusqu'à vostre vie pour elle. Celles-cy vont perir si vous ne leur distinguez à toute heure l'herbe nourrissante d'avec le poison: Ces autres blessées & languissantes n'attendent pas seulement de vostre main un appareil a leurs blessures ; mais mesme que vous les emporterez entre vos bras. Cou-

rez cependant aprés celles qui sont tout-à-fait perduës : ce n'est pas la centiéme partie de vostre troupeau ; mais elles vous doivent faire quitter tout le reste. De celles-là mesmes que le loup emporte si nous en croyons un grand Pape de l'Antiquité, il faut encore luy en disputer la toison ; il faut luy en arracher la dépoüille toute déchirée & toute sanglante.

Et qui pourra fournir à tant de divers emplois, dont le nombre, dont l'importance, dont la necessité nous font trembler ? Vous, MONSEIGNEUR ; Nous ne tremblons plus, car le passé nous en répond & nous en assure. Ce seroient des difficultez ; ce seroient des avis pour un autre ; ce sont des éloges pour vous. Ne reconnoissez-vous point vous-mesme sans que je vous le die, dans la fidelle peinture de ce que vous allez faire, tout ce que vous avez déja fait ? Les actions sont les mesmes, le theatre seulement en sera plus éle-

vé, & la gloire plus éclatante.

Quelle felicité est la vostre, d'avoir a employer d'aussi grands talens au plus grand usage qu'on en pouvoit faire, pendant que tant d'autres (& Dieu veüille que nous ne soyons pas du nombre) cultiveront incessamment leur esprit, sans en rendre jamais, non pas la disme, non pas la disme de la disme, à celuy qui le leur a donné.

Mais si ce reproche tombe sur quelque particulier, & sans doute sur celuy qui vous parle; un Corps, qui a l'honneur de vous compter entre ses membres, ne le sçauroit plus apprehender. Par vous, MONSEIGNEUR, & par quelques autres illustres sujets, nous combatons pour la foy, nous rallumons la pieté éteinte, nous reparons les ruines de l'Eglise, nous nous dévoüons à Dieu, nous approchons de ses Autels, nous touchons à ces redoutables mysteres où les Anges n'osent regarder, nous nous offrons eternelle-

ment nous mesmes en sacrifice.

Si ce Corps a des parties & moins nobles & moins utiles ; encore serviront-elles à relever le merite des autres ; encore pourront-elles le faire éclater par le discours.

C'est, MONSEIGNEUR, ce que vous devez attendre du moins de nostre équité & de nostre reconnoissance. Ou nous ignorons l'art de rendre un témoignage fidelle à la vertu, & le commerce des siecles passez ne nous peut rien promettre de ceux qui sont à venir ; ou l'on sçaura quelque jour, & mesme aprés nous, ce que nous venons vous protester aujourd'huy ; Qu'estimé, cheri, reveré de tout le monde, vous n'avez point trouvé ailleurs plus d'admiration, plus d'amour, plus de respect, plus de soûmission que dans l'Academie Françoise.

A I SIG^RI ACCADEMICI DELLA CRUSCA.

Ill^mi Sig^ri e Padroni miei col^mi



Ell' *occasione di riceversi nell' Accademia Franzese il nuovo Arcivescovo di Parigi, avendo egli con somma eloquenza orato, per ringraziarla, e portando l'uso, che dal nostro Direttore gli si dovesse rispondere orando, egli dalle lodi di sua Sig^ria Illma fin' a quelle del Re, con nobil modo e destro, innalzatosi, un bello e compendioso Panegirico fece di sua Maestà. E perciocchè l'infinito piacere, che delle sue lodi per sempre io prendo, non sostiene, ch'io mi possa contentare con ascoltarle solamente, mi parve di potere alla soverchia passione, in qualche modo per ora, sodisfare, se di*

Franzese in Toscano proccurassi di tradurlo. Conciosiachè mi sembrava che questo fosse un pubblicarlo, quasi per tutta Europa; pochissime essendo quelle Corti, ove non s'intenda, e'n pregio non sia, o la purissima Favella Franzese, o'l bellissimo Idioma Toscano. Se però ad alcuno parrà strano, ch'io, Franzese essendo, di scrivere Italiano m'affidi, e massime in quel genere, che nello stile, e nella dettatura, di più altezza, e leggiadria di dire, e di più nettezza, e purità di lingua abbisogna, me non doverà già riprendere, ma le SS^rie VV^ie Ill^me incolparne, le quali, con annoverarmi nella loro Accademia, che della Lingua Italiana il Principato tiene, m'anno dato animo ad ardire troppo più forse che non dovrei. Per la qual cosa io a loro ricorro, ed al loro patrocinio questa traduzione raccommando, qual ella si sia, riconoscendo altresì, che se niente v'à di buono, quanto alla Lingua, tutto vien da loro; posciachè sù com-

ponimenti loro proprj, o di Autori da loro adottati, ò proccurato sempre di formar lo stile.

Onde s'alcun bel frutto
Nasce di me, da voi vien prima il seme.

Del merito poi di questo Panegirico in se, non occorre ch' io mi distenda in favellarne; sì per esser' ei tale, che delle mie lodi non abbia di mestiere; sì perchè l'averlo tradotto è chiara e bastante testimonianza quant'io lo stimi; ne mai mi sarei mosso a voler tradurre cosa, ch'al mio giudizio perfetta non fosse. Ben credo però di dover ricordare alle SS.re VV.re Ill.me, che se non così bello peravventura parrà a loro ch'ei sia, faccian conto, non già che bellissimo per se non fosse; ma che sì come, chi bellissima Donna, e leggiadramente ornata, d'altri panni non assettati alla persona, ne che bene le tornassero rivestisse, le di lei bellezze farebbe parer di meno assai, che non sarebbero in fatti; così ancora, avendo io quest' orazione

non bene saputo, per così dire, all' Italiana vestire, le naturali sue bellezze abbia non poco sminuite, e guaste. Comunque sia però io confido, che le SS VV Ill.me saranno per gradirla; quando non per altro, almeno per contenersi in essa le lodi d'un tanto Re, le quali quanto sieno a loro grate può farpiena fedequel bello e grave Panegirico, ch'a gloria di Lui un vostro Accademico distese; e quindi ancora argomentarlo lice, che l'amorevolezza di sua Maestà verso i Letterati tutti non può non avere dalle SS.re VV. Ill.me contraccambio di reverenza, e di zelo. Oltrachè, essendo Ei tale, che, con operazioni d'immortal gloria degne, sopra l'umano corso innalzandosi, non pur dato a' voti soli dell'a Francia, ma nato pare a benefizio commune dell'Universo, chiara cosa è, non che da noi Franzesi, e dal secol nostro, ma da tutte le Nazioni del mondo, e da tutte l'età dovergli si encomi, ed applausi. Non m'è lecito, per ora, nell' arringo intrare delle sue lodi, avendo io le

SS.rie VV.rie Ill.me quasi chiamate, ed invitate a veder corrervi Atleta migliore di me assai: laonde, se ben da continui stimoli d'ammirazione, e di gratitudine infervorato, pur rattenuto da così giusta considerazione, sospendo il corso, ed a più opportuno tempo mi riserbo. Non che però, le mie forze sopra'l ver'estimando, io presuma d'essere da per me a tanta impresa uguale: ma nondimeno nella guisa che picciol rivo, che d'alta cima abbia nascimento, può da luogo quantunque basso a quell'altezza risalire; così spero, ch'il mio stile, quantunque umile per se, pur da così subblime soggetto derivando, potrà fin alla subblimità di quello sollevarsi quando che sia. Frattanto io vengo ad offerir' alle SS.rie VV.rie Ill.me questa mia fatica, a loro per tanti rispetti dovuta, e per contrassegno ancora, se ben debole, di vera ed inalterabile osservanza; supplicandole a credere, che sì come a somma gloria mi reco d'essere del bel numero loro, così mi

pregierò mai ſempre di farmi appari-re, dove che ſi ſia, qual' io ſono Delle SS^{re} VV^{re} Ill^{me}

Devotiſſimo e obbligatiſſimo Servitore,
REGNIER DES MARAIS.



ORAZIONE

DELLE LODI

DEL RE CRISTIANISSIMO.

Detta nell' Accademia Franzese, in occasione di riceversi in essa Monsignor' Arcivescovo di Parigi.



UESTA radunanza straordinaria Monsignor' illustrissimo, e questo concorso di tutti gli Accademici nostri, il sembiante, l'aspetto, e l'attenzione, e lo stesso silenzio loro, gia v'anno palesato appieno, quanto ciascun di loro si rallegri per la vostra presenza, e le benigne dimostrazioni dell' animo vostro apprezzi. E ben, per pura e nuda dichiarazione de' sensi loro, basterebbe lor questo; ma e' bramano

da me qualcosa di più, e vogliono ch'io mi distenda in favellare, non già per necessità, ma per pompa, e per segno di commune letizia, in questo giorno, che sarà da noi fra i più solenni, e più felici annoverato mai sempre. Niuno ve n'à tra questi Signori, or dell'acquisto fatto di voi lieti, e superbi, il quale mosso da ardente zelo delle vostre glorie, giusto sì, per rispetto al molto valor vostro, ma non già tale, avendo alla mia debolezza risguardo; niuno ve n'à, dico, il quale non s'immagini quelle cose, ch'egli in voi tacito ammira, doversi ora da me, con quello 'ngegno suo, con quella sua eloquenza, con quelle sue grazie commendare, di cui povero, e sprovveduto sono, quant'egli n'è dovizioso, e abbondante. Sperano alcuni, che con immortal gloria dell' Accademia io subblimerò, parlan lo, quel sacro e augusto Carattere vostro, ch'ogni altezza d'ingegno, e di discorso umano trascende: Alcuni si danno a

credere, ch'io prenderò a celebrare la chiarezza del sangue de' vostri Maggiori, i parentadi loro colle Case Sovrane, gli onori, e i carichi da loro posseduti, e quello ch'in questo luogo tralasciar non si dee, il pregio delle lettere, sì spesso, e con tanta felicità in quegli Uomini grandi congiunto colla prodezza dell' armi: Altri risguardano particolarmente alle doti proprie di voi, o siansi quelle, che di vera onestà, e gentilezza v'anno acquistato meritamente il grido, o siansi quell'altre, che d'ottimo e degnissimo Prelato vi danno a ragione il vanto: Altri in ispezieltà pongono mente a quel profondo sapere, che con maturo frutto l'età precorse: Molti a quell' accortezza manierosa, e dolce, e grave si rivolgono, che delle Assemblee, e de' Popoli stessi, sempre ove abbisogni, sa, per utile proprio di loro, e dello Stato, farsi padrona; E tutti insieme s'affissano a quella eloquenza d'ogni sorta, or premeditata, or' improvvisa, or

privata, or pubblica, e sempre ugualmente atta a persuadere, e a piacere, di cui sì bella, e sì viva, e sì nobile pur'orora rinnovellaste nelle nostre menti l'idea.

Io per me, Monsignore illustrissimo, e vedo, e conosco, e ammiro, quant' essi, queste e mill' altre prerogative, ch'or ci pare di possiedere in voi, quasi quello che prima era di voi proprio, or fosse a noi diventato commune: ma quando bene eglino m'avessero prestato, per così dire, tutte le voci loro, per dar maggior fiato alla mia, e tanti pregi e sì vari far così altamente risonare come il meritano; io m'avviso, che questo concento delle vostre lodi, come che concordeei si fosse, e d'armonia pieno; pure, per essere a voi troppo vicino, le vostre orecchie in un certo modo offenderebbe, e non visarebbe sì grato. Ma che? debbo io dunque tacere, avendo a parlar preso? o pure proccurerò di vedere, se in qualche luogo dell'arte, da gli altri

poco frequentato, mi venisse fatto di trovar tali, e sì fatte lodi, che non solamente potessero ascoltarsi da voi senza rossore, non che di rifiutarle non vi fosse lecito; ma doveste eziandio, e a voi medesimo istesse bene, e fosse bello publicarle? O ch'io m'inganno, o che già mi par di scorgere qualche raggio di luce, ch'al mio disegno rechi splendore, e chiarezza. Conciossiachè, quand' io attentamente considero, qual si è quella mano, la quale a noi vi ci dona, e noi ne dona a voi; quand' io vedo il primo grado trai Prelati Franzesi, e quell' appunto, nel quale ei fa più di mestieri essere d'ogni virtù, e morale, e politica, ed ecclesiastica adornato, esservi nondimeno allorallora conferito, non per rispetti di parentela, o per convenienza d'età, ma per mera elezione del maggior Re che mai fosse, e del più avveduto; ei mi pare che le maravigliose ed infinite lodi di questo gran Monarca, quantunque voi sogliate ascoltarle sempre

con letizia, e più d'ogn' altro, sì come or' abbiamo veduto per pruova, sappiate innalzarle, pur ridondino tutte in voi, e quasi di voi diventate proprie, ormai a voi, in un certo modo, appartengano. Laonde, se a quelle di Lui darò principio, non crederò già essermi dalle vostre dipartito, ma solamente con più nobil modo e con più destro essermi accinto a celebrarle.

Il più famoso trai Panegiristi antichi, dovendo dire della maggior Bellezza che mai fosse, chiara per grandi avvenimenti, nata, sì come si diceva, del sangue de gl'Iddii, accolta tra le Dee dopo morte, e di quì la sua Divinità, e potenza con chiari segni manifestante di continuo; dovendo, dico, quel valent' uomo di lei ragionare, tante e sì varie cose, perciocch' erano a tutti conte, e manifeste, quasi di passo leggiermente accenna; ma venendo poi a parlar del giudizio che di essa Teseo fece, il quale stimò lieve per lei ogn' ardua impresa, ivi

rattiene il corso, e si sofferma, poi tutte l'altre egregie operazioni di quel Prode, ad vna ad vna, raccontando, il domar de' mostri, il raffrenar della violenza, il dar delle leggi, il fondar delle città, o dalla servitù liberarle; pargli d'aver, le lodi di lui esaltando, quelle di lei esaltato a bastanza.

Io tenterò, Signori Uditori, se ben con dissimili forze, qualche cosa simile, e so che me ne darete licenza; imperciocchè èvvi de' tempi, e delle materie, che non vogliono soggiacere all'uso commune delle leggi; èvvi, e voi il vi sapete, un certo uscir dalle regole più bello assai che le regole tutte. Oltrachè egli sia un lodar, sì come è uso di quest' Accademia, l'augusto fondatore di essa LUIGI IL GIUSTO, se del suo Figlivolo diremo, di cui il maggior' o'l più dolce guiderdone non si potea dal cielo, alla di lui temperanza, giustizia, e pietà, sopra la terra concedere: Egli sia un lodar, senz' offesa di modestia, il

nostro gran Protettore quì presente, vivo e degno oracolo di questo Nume, primo e fedele dipositario della volontà, e della potenza d'un tanto Re: Egli fia un lodare la memoria di quell'illustre Accademico nostro, la cui infelice perdita or' abbiamo con sì felice acquisto ristorata, e'l quale s'adoperò tant' anni, e colla natura, e col cielo concorse in adornare quel sopr 'ogn' altro perfetto lavoro, che con istupore il secol nostro ammira: E finalmente egli fia, Signori, un lodar voi, e tutti i sogetti dell' Accademia, a parte a parte, i quali Egli à diversamente, o sollevati alla sua confidenza, o favoriti colla benivolenza, o beneficati colle grazie, o colla stima onorati.

Non crediate però, Signori, che questo io per ora vi ricordi, quasi risguardando ad avervi, o per interesse proprio, o per gratitudine, meglio disposti ad ascoltarmi: Anzi dimenticate per breve tempo quante grazie ne riceveste mai, e

quante ne ricevono tuttora le buone lettere, dalla generosità, e dal patrocinio di Lui rimunerate, e protette: Non vi rammemoriate più, io ne son contento, ne anche d'esser nati Franzesi: Cancellate eziandio dalle vostre menti, se però egli è possibile, quel sembiante degno dell'imperio, sì come era uso de gli antichi di parlare, quell' aria, quel portamento altero, quella Maestà in un dolce e severa, e che grandezza insieme, e benignità spira, quel non so che di regio, o di divino, che fuor nel volto, e negli occhi suoi traluce, che tutti gli sforzi, e della pittura, e della scultura vince, e fannegli rimaner manchi, e deboli, e vani; ma ne' cuori trapassa, e al vivo con mirabil forza vi s'impronta. A me basterà sol, ch'abbiate contezza dello stato presente della Francia, e quello di prima vi riducciate a memoria, perciocchè, in qual parte di così vasta Monarchia non vi si parrà Egli maggiore assai ch' ella non è, e quan-

to, e quale il vi vorrei colle parole raffigurare?

Non che però, essendo si breve lo spazio, dentr'al quale mi converrà di così ampio soggetto ragionare, il mio intendimento sia di nulla tralasciarne, o d'andar tutte le parti del bel corpo della Francia, d'una in una, con essovoi divisando: imperocchè io mi dichiaro di dover'isfuggire a bello studio, anzi che cercar di dire, quanto di Lui è stato, infino ad ora, con più diligenza osservato, e commendato con più lodi. Trapasserò adunque con silenzio moltissime cose, ciascuna per se bastanti a dover' il maggior' ornamento essere del panegirico di qualunque altro Principe, che di tanto valor non fosse. Tralascerò ogni più alta e più difficultosa impresa, da Lui ad utile del commerzio fatta, e quell' eziandio, ch'è già tanto portata innanzi, del congiugner l'un mare coll'altro, e che fù sempre, perladdietro, impossibile stimata, e sogno creduta

di gente oziosa, e vana: Tacerò la Nobiltà, o d'ogni falsa lega, a guisa d'oro finissimo, purgata, o resa più obbediente alla maestà delle Leggi: Tacerò la Plebe occupata in lavori utili, non più veduti in questo Regno, e prima da' soli Stranieri conosciuti, e posti in opera: Tacerò il Popolo d'alle gravezze sollevato; rimunerata la Fecondità; troncate le Liti; riformate le Leggi; e'l retto governo delle Finanze fatto di continuo ad atti di magnificenza, e di liberalità servire.

Ma ne questo Monsignor' Arcivescovo mi consente, ne la mia intenzione sostiene, ch' io trapassi così di leggieri la Chiesa, or dal Re novellamente pacificata, e da Lui, sin da prima, con sommo studio, e con singolar zelo fioritissima resa, e mantenuta. Voi, Signori Accademici, cui tutte son presenti l'età decorse, e i quali, non senza gravissimo dolore, l'umane vicendevolezze mirate, anche sopra quelle

cose

cose avere dominio, che più ne dovrebbero esser libere, e franche, ed alla Religione stessa, a gli stessi Altari non perdonare; trascorrete cola per entro l'istorie, insino a novecent' anni, e più oltre ancora, e pressochè insino al tempo felice insieme, e sfortunato de' Martiri, troverete, (e non dubito punto di dirlo), non troverete mai le Chiese di Francia, per alcun' altro tempo d'eccellenti soggetti, più ch'in oggi, fornite, ne più stimolata co' premj la virtù, ne più caduta in dispregio, e tenuta lontana dalle speranze la scarsezza del merito: E se pur' alcuno sarà che ne dubiti, le non sanguinose vittorie ei miri, che la vigilanza, e la dottrina, e la pietà de' Prelati, e delle lor milizie sacre da quegl' infelici tutto dì ne riporta, cui la calamità de' passati tempi, assai da questo nostro diversi, avea dal grembo della Chiesa divisi, e dalla pura fede. Fortunati ben mille volte i vinti, che spontaneamente, e di buon volere, e lieti il carro

ne feguono di quel trionfo, ma nonpertanto fconofcenti, ove non confeffino, che fe ciò dee opera de' Paftori dirfi, opera pur del Re fi è la buona fcelta de' Paftori, sì come lo Re fteffo opera è d'Iddio anch' egli, e fattura.

Troppo avrei da dire, Signori, a nonriftrignere oramai il mio ragionamento ad alcune fimplici e compendiofe offervazioni, intorno alle gloriofe fatiche di quefto gran Monarca. Muova pur gli animi voftri ad ammirazione, vinta negli Edifizj Regj dall' arte la natura, e le fontane, e i canali, anzi i fiumi, e i mari, per foterranee vie, il luogo occupanti de gli aridi fabbioni, e dell' arficcie terre. Ma quanto più di maraviglia à in fe l'aver Egli per fegretiffime vie d'alto governo, di cui ei folo Fabbro fi è, ed Artefice, e Maeftro, le cattive ufanze faputo emendare de' fuoi Popoli, e'l vezzo mutarne, e ritornar' in meglio. Voi vedefte già, Signori, nella Reggenza di fantiffima e piiffima

Regina, l'impietà alzar talor' orgogliosamente la fronte, e l'impura voce di bestemmie lorda sciogliere arditamente nella Corte; Or ella èvvi morta, o pur diventata mutola. Voi vedeste sotto ad vn Re temperatissimo, per non dir' ora dell'altre sue virtù, il vizio della gente più abbietta fin' a gli uomini d'alto affare trascorso; della vergognosa e pessima vsanza io parlo, ch'or' è dismessa del tutto, di prendersi in givoco, e'n pregio l'vbbriacchezza medesima, e con quell'ilpurolume della ragione intorbidando, le vergogne a noi accommunare di qualche Nazione vicina. Erasi il barbaro furore de' Duelli invecchiato a segno, e per più secoli radicato e confermato ne' Franzesi, che per commune avviso indarno si credea potervisi applicare qual si fosse rimedio: E pur' ènne la Francia or sanata di modo, che d'essere stata inferma quasi quasi non si ricorda. Si riputavano per impossibili al genio Franzese i Commerzj

maritimi, poco atto, per univerfal credenza, a proccacciarfi utile in quei traffichi, ove dalle perdite s'incommincia quafi fempre, e fol puoffi avanzare coll'ordine, colla coftanza, e colle fatiche: Or quefto noftro Commerzio in tante parti aperto, e ftabilito, non à fors'egli, quant'alcun altro vantaggio noftro, tutte commoffe ad invidia le circonvicine Nazioni? Dove fù egli mai perladdietro più facile a tutti, e più lecito ch'in Francia, ed ora dove men facile, e men lecito fi è a chi che fia, non fodisfare a gli obblighi della propria carica, la fua autorità abufare, proccurarfi immunità dalle Leggi, e fe fteffo da' legami fciogliere del dovere? Quai Storie, quai Libbri, quai Popoli, e quai Lingue dell' infolenza non parlarono de' Soldati Franzefi, e della poca lor difciplina: Or effi vivono, e lo vedemmo con queft' occhi in Fiandra, effi fe ne vivono nelle Città foggiogate con tanta modeftia, quanta ne anche l'anno gli

ſteſſi cittadini: mentre i ſudditi di Spagna tremanti, e tra le lor mura racchiuſi, e quaſi prigioni, di laſciarle di viſta non s'affidano, e di fuori uſcirne, de proprj Preſidj temendo alle violenze avvezzi, ed alle rubberie.

Ma di tante mutazioni, e ſi riguardevoli, in ſi brieve tempo ſeguite, qual ſi dee credere eſſerne la cagione? evvi egli forſe nel cielo qualche, o inſolito volger de' Corpi celeſti, o nuovo congiugnimento de' Pianeti tra loro, o novello apparir di Stella? tralaſciſi da noi di voler' inveſtigarne con diligenza, ed alle nuove Accademie Regie ſe ne laſci la cura, figlie di queſta noſtra, o ſorelle, opere pur dell' iſteſſa influenza, anzi dell' iſteſſa mano, cui nella magnificenza, e nel potere null'altra ſi pareggia. Tanto v'è di certo i noſtri Re eſſere a noi a guiſa d'Aſtri; da loro aſpetti pioverne ſopra di noi gl'influſſi; ed ogni corſo, e movimento loro eſſere a noi di buoni coſtumi, o di rei principaliſ-

ſima cagione ſopra la terra. Ma circonſcritta forſe è del Re noſtro, ne' proprj Stati la grandezza? Addimandatene, Signori, tutte la Nazione del mondo, cui preſente poco meno ch'a noi puo dirſi ch'Egli ſia, e ſempre foſſe; o colla Protezzione, e coll' amicizia giovando; o col timore ſopraſtando; o col volontario ommagio, e libero, ch' anche le più remote da noi mandano a far ſi ſpeſſo alla di Lui virtù, e fama.

Egli è pur forza, Signori, che quello leggiermente, e quaſi correndo io tocchi, che ſarebbe per ſe ampia materia a più volumi. Per la qual coſa io m'avviſo di dover laſciar di dire delle tante vittorie, e tante operazioni grandi, avanti alla pace de' Pirenei ſeguite, nelle quali minor parte aſſai Egli a ſe per modeſtia attribuiſce, che non è quella, ch'a lui per giuſtizia appartiene. Or' eccolo reggere ormai ogni coſa da ſe ſteſſo, per primo Miniſtro avendo il proprio ſenno, vn genio a tutti ſuperiore, vn'animo invitto,

la fatica, e la segretezza, & la costanza, e'l buon' ordine. Tentasi allora dalla Spagna d'acquistarsi in Londra qualch'apparenza d'egualità con essonoi; e dall'ingiuriosa gara, dalla quale ella sperò di conseguire per se possesso d'agguaglianza colla Francia, riportane per frutto l'esser ridotta a cederle (cosa non più veduta mai) con solenni dichiarazioni e con pubbliche la preminenza. Tornano frattanto sotto all'Imperio Franzese Duncherche e la Lorena, e della mutata sorte si rallegrano; mentre dall'altra parte il Re si scorge della violata dignità del suo Ambasciatore a Roma doppio per se frutto ritrarne di gloria; or riparando altamente l'ingiuria, or generosamente dimenticandola. La onde risorgerà due volte nell'istorie, tuttoche da Lui stesso abbattuta, la Piramide, or gloriosa memoria di temuta potenza e giusta, ed or' eterna ricordanza di clemenza, e di bontade. Tirata da falso zelo di

Religione, e di libertà erasi ribellata al suo Principe e Pastore la città d'Erfurd, ed alla fortezza delle mura la pertinacia adeguando degli animi, ogni sforzo di lui per soggiogarla, tanto più vano ne rendea, quanto ch'ella scorgea vicini a commoversi a favor suo tutt'i Protestanti di Germania: Pur quasi fussero caduti orora della ribellante Città i bastioni, ecco alla sola vista delle Truppe Franzesi ella s'arrende, anzi al solo nome di Luigi, ch'ad un Ecclesiastico Principe, e collegato suo mancar non volle; e quello ognun loda, ed appruova, che niuno fù possente a frastornare. Già s'avvicina a Vienna con cento-mil'uomini il Turco, nè v'è fiume fra mezzo che più possa gran fatto ritardarne il passaggio. Tutta la Germania trema, e pressochè la Cristianità tutta: Pur'ecco s'avviano a liberarla sei mila Franzesi d'alto valore, e quel formidabile esercito rotto, e disperso indietro ne rimandano, poco della propria

vita curanti, la dove a gloria di suo Re potessero spargere il sangue. Trovansi stretti gagliardamente, da vicin nimico e da ardente, gli Olandesi: ed Egli non già gl'interessi per l'avvenire poco antivedendo; ma avendo alla colleganza risguardo, e l'onesto dannoso al certo utile preponendo, dal sopraſtante pericolo gli assicura con generoso soccorso. Arde nell'istesso tempo tra essi, e l'Inghilterra crudel'incendio di guerra; ed Egli, fermo nelle promesse e saldo, a favor loro si dichiara, e l'armi impugna; ma l'autorità nonpertanto d'arbitro fra l'una e l'altra Nazione ei non si svefte, anzi più dell'altrui bene pensoso che de' proprj vantaggi, a smorzarne quel fuoco attende con magnanimo cuore, e gli riesce di farlo. Niegasi al a Regia Consorte quello che la ragion del Sangue, e delle Legi dispone: ed Egli, prima colle ragioni la pertinacia de gli Spagnuoli combatte; ma perciocchè in cotal guerra il vincere non basta, se an-

T v

che non s'arrende volontariamente il vinto; eccolo alla testa de' suoi Eserciti muoversi; i più vecchi Capitani e più periti rendere attoniti colla maestria del guerreggiare, far' istupire colla bravura i più arrisicati soldati, espugnare, vincere, e quasi rapido torrente, cui 'l verno più rapido renda, le Città, e le Provincie intiere innondare coll'armi, ne lasciar finalmente ch'altro alla sua gloria manchi, che quello che suole a quella de gli Eroi mancare mai sempre, cioè, ch' altri non bene si risolve a venir con essoloro alcimento delle forze, e ch' il molto ch'essi operano colla fama, fa che meno assai resti a loro ad operar coll' armi. Ma forze che quel Torrente gli amici, e gl'inimici coll'istesso impeto, e nell'istessa rouina sarà per ravvolgere: Vera cosà è ch'amici e nimici tutti egualmente sorprende, ma con modo però assai diverso da quello che si temeva, e solo con ritirarsi assai di quà da' superati argini: Vince se stesso il Vin-

citore, e ſopra le ſue vittorie s'innalza; ne gli ampi acquiſti già fatti, ne le certe ſperanze di doverne far de' maggiori, cotanto potettero la mente di Lui pura, e giuſta torcere dal diritto, ch' ei voleſſe, o della parola venir meno, o pur' in qualunque modo sfuggire d'adempierla. Raro ed alto eſemplo di moderazione, e d'equità, e di fede!

Fra tante proſperità, e tante vittorie, s'egli avviene, che la fortuna, o, per dir megglio, quella ſuprema delle coſe umane reggitrice ſapienza, che ſol cieca al mondo cieco ſembra, pur una volta o due tratti nella guiſa che gli altri grand' uomini ſuole, ne così favorevole il com prima gli ſi moſtri; egli par propriamente, ch' ella non per altro la Nazione Franzeſe prenda ad abbaſſare, che per far maggiormente il valor' iſpiccare del ſuo Re: concioſſiecoſachè non così toſto le più ſcelte milizie del Regno, per lungo tratto di Mare dalla Francia di-

vise, e dà gli occhi di LVIGI lontane, o gli ordini da Lui dati non osservano, o non possono riceverne de' nuovi, che più non paion quelle, che d'ogni più pericoloso cimento solevano riportare la palma, e quasi non son desse: Anzi vede quindi l'Affrica, e quinci Candia due imprese contro gl'Infedeli, grandi amendue, e magnanime, e pie, e'n tutto ciò che da Lui procede maravigliose per sempre mai, avere nondimeno poco prospero succedimento, quasi per far conoscere a' Franzesi per pruova quello che prima per sola estimazione giudicavano; cioè dovérsi ogni lor' egregio fatto, non tanto alla propria prodezza loro, quanto al di Lui governo, e reggimento ascrivere.

Or qual cosa, Signori Uditori, vorremo noi alle di Lui divine lodi aggiugnere, anzi qual levarne potremmo? Non sarebb' Egli peravventura come tant' altri Principi, minore che se stesso a chi d'ap-

presso il vede; altro nelle parole che ne' fatti; talmente assorto ne gli vffizi di Re, che tutti gli altri, o di Padre, o di Persona privata intralasciasse; poco magnanimo con chi il serve, e poco umano verso gl' inferiori? Forse ch' a tutti non è libero a Lui l'adito, forse che, per lo numero grande de gli affari gravi, Egli è almeno poco paziente nel tratto, o d'umor non così sereno sempre; diffalta pur tra quantunque altre degnissima di scusa, e che l'ultima suol' essere, per lo più, ch' a gli uomini grandi venga fatto di correggere? Certo che no, Signori, d'appresso più che da lungi si scuopre la sua vera grandezza d'ell'animo, ne mai in Lui sentimento si scorge, od atto, o parola, altro che di Re. Per la qual cosa io mi son mosso più volte à credere, Lui nostro Principe non tanto esercinato, quanto che fatto ed eletto, sì come colui che per avvedimento, e per tant' altre maravigliose doti, tutti i sui sudditi trapassa di gran

lunga, e molto addietro si lascia. Qualch'altro forse da bassa e maligna Politica tirato, di cui pur troppo spessi nell'istorie si leggono gli esempli, o porterebbe invidia al suo successore, o pur crederebbe che bastar dovesse l'aver dato al mondo un Figliuolo, in cui avesse la natura i primi quasi lineamenti delle paterne virtù saputo ritrarre da se stessa: ma però Egli non ben di tanto pago, ciò che per senno, e per altezza d'ingegno, e per chiarezza d'intelletto, e per dirrittura d'animo, e per saldezza di mente, e per generosità di cuore, e per bontà e dolcezza di costumi, e per sofficienza e per letterattura puossi da Lui rinvenire di cospicuo, tutto per l'educazione elegge del Delfino, quasi facesse conto di non voler mai più pigliarsene pensiero; e pure nell' istesso tempo, come se niun' altro vi fosse, a dover prenderne cura Egli a quella di continuo attende fino ad aver', a contemplazione di lui, disteso per iscritto di propria mano gli arcani più secreti, e più

riposti del Regnare, e gli eterni ammaestramenti di quanto, e da seguitare sia, e da fuggire. Laonde egli sia ormai, Padre non pur di così amato Figliuolo; e non pur Padre de' Popoli a Lui soggetti; ma Padre altresì di quanti Re visaran mai per l'avvenire. Qual' altro Principe poi gli stessi voti mai sì come Egli colle grazie, e colla liberalità precorse? Quand'è si vider mai più magnifici i doni? quando più spesse e più ampie le ricompense? Qual' altro mai, de gli altrui diffetti con pari perspicaccia avvedendosi, seppe con umanità pari dissimularglі? Dove è il cortigiano che si lamenti, ne pur d'un detto ch' amorevol non sia, o d'un motto pungente? Cui non accolse Ei sempre, ed ascoltò con benignità, e dolcezza? Cui, anche negando, non obbligò colle maniere? Facciamisi vedere il misero, e l'infelice; ma che dissi, facciamisi vedere il molesto, e'l fastidioso, cui mai Egli una parola dicesse sdegnosa, ed aspra. Chi può dir finalmente, che mai egli desse, ne pur' un minimo segno

d'animo adirato, o sotto al grave peso de' negozj gemesse, quasi alle sue forze troppo disforme, o perdesse punto della propria tranquillità, mentre quella dello Stato Ei mantiene in perpetua calma?

E pur' io chiamo in testimonio gli accorti e indefessi Ministri, tuttora impiegati nell' esecuzione de' Regj voleri, se dentro, o fuor del Regno, ne gli affari grandi, o ne minuti, niente segue, o si dispone, che per la mente non gli si volga di continuo, e sotto gli occhi non gli ricorra? Se non è di Lui propriissima opera, il mantenersi vive, per tutte le parti del Mondo, le intelligenze; l'esser quiete le Provincie; il farsi, ogni giorno, più abbondante, e più sicura, e più bella la Città Regia; il portarsi innanzi le Manifatture; il fiorir l'Arti; il trionfar le Scienze; il provvedersi alle cariche; il concedersi le grazie; il disporsi delle pubbliche rendite; il mantenersi con esercizj continui la disciplina militare, il ricoprirsi il Mare

de' suoi Vascelli da guerra, e veder le Merci nostrali colà approdarne, e scaricarsi, ove prima del suo nome aggiugneva solamente la fama; il sorgere, con terrore della Fiandra, le tante fortificazioni di Piazze; il rimaner' egualmente stupiti il Francese, e lo Straniere dalla varietà, e dall' ampiezza, e dalla magnificenza de gli Edifizj Regj; il superarsi, non solo l'espettazione universale de gli uomini, mà la stessa immaginazione de' più periti, dalla pomposa mostra e vaga de' maravigliosi spettacoli, esposti al Popolo, e dati, non già come da' Greci, e da' Romani si soleva fare per l'addietro, a solo fine d'acquistarne per se l'Imperio; ma per mera grandezza d'animo, e benignità? Se finalmente egli non è vero, tante, e si varie cose, quante appena possiamo ricordarleci tutte, e noverarle, esser però da un Uomo solo, e quello per tanto il più eccellente tra tutti, con agevolezza eseguite.

Ma e' bisogna, Signori, che la mia ammirazione ormai io rattenga alquanto ; commossa, e riscaldata dalla diversità, e dalla grandezza de gli oggetti la mente, ne di tempo, ne di luogo non si ricorderebbe più peravventura. Trascorrerei fino alle maggiori e più ardite figure : Chiamerei dinanzi a voi in giudizio quanti Re mai vi furono : Ardirei i più segnalati tra i Re nostri, come s'e' fossero presenti, interrogare, i quali or dal cielo, lieti, e d'invidia scevri, i gloriosi gesti mirano del loro successore : Domanderei a quel gran Ministro che tanta cura de gli Stati di Lui, e della sua fanciullezza si prese, se mai cotanto frutto avesse sperato dover da' suoi consigli nascere ; se quello avesse mai potuto antivedere colla mente, ch' or per isperienza veggiamo ; e se quant' egli mai seppe disiando disegnar col pensiero, ora vinto non rimane coll' opera ? Consolatevi però degnissimo Cardinale, cui di pareggiar', o anche

di ſuperar tutti gli altri potea venir fatto; imperciocchè a voi non è disonore l'eſſere da Lui ſuperato, ne mai poco per la voſtra gloria ſia l'aver' avuto tanta parte nella ſua. Ma Voi le cui maraviglioſe lodi, con più ſpeciale obbligo e con più ſtretto, ſiamo tenuti di celebrare; Voi primo Protettore, e primo Autore di queſt' Accademia; Voi di queſte Adunanze Genio tutelare, famoſo Armando, la cui memoria ſia per ſempre veneranda, mentre nelle bocche de gli uomini viverà il bell' Idioma Franzeſe, e mentre vi sarà de' Letterati, e de' Miniſtri, e de' Popoli, e de' Re; Anima bella, Spirto gentile, Aquila al cui ſubblime volo la mia debole viſta non regge, or potete voi quello del gran LUIGI ADEODATO ſeguire con gli occhi, e vedere quant' egli ad eſecuzione manda di continuo, ſenza riconoſcere...... Ma dove l'impeto del zelo mi traſporta: Fornite, Signori Accademici, fornite, e metteti ci quant' arte

quanto ſtudio, quanto 'ngegno, e quante forze ſaperete, che ben farà di meſtiere impiegarloci tutto; fornite, a gloria voſtra e della Francia, l'abozzato da me Panegirico di LUIGI; e poſciachè voi ſiete della mia debolezza teſtimoni, ſiatelo eziandio della ſoverchia paſſione, o ſiaſi ſtraboccamento, e che, ſe poſſibile a me foſſe, dallo ſplendore abbagliato d'un tanto Re, preſo delle ſue virtù, e dalle ſue grazie allacciato, a molto più aſſai avrei proccurato di ſollevarmi parlando.

E voi, Monſignor' illuſtriſſimo, da cui ebbe principio, ed arà fine queſto dicorſo, come che ad ogni maggior gloria poſſiate aſpirar' a ragione, recatevi però ſempre a ſomma lode, l'eſſere da Lui ſtimato, e onorato cotanto: ſiavi infrà le coſe più care queſt' Accademia; e mentre riverente e lieta, ogn'altro pregio, quello ne anche eccettuando del ben parlare, ella a voi cede, non vi ſia moleſto, che

di quell' uno con voi contenda, che stà in conoscere ottimamente un tanto e si glorioso Monarca; cioè che solamente, in ammirarlo, e, quanto si dee, amarlo, e riverirlo con essovoi gareggi.

FINE.



ORACION PANEGYRICA A LA GLORIA DE LUIS XIV.

REY CHRISTIANISSIMO DE FRANCIA,

SIEMPRE INVICTO

DIXOLA.

EN la Academia Francesa en ocasion de recibirse en ella el Illustrissimo Señor Arçobispo de Paris a tres de Febrero del año mil y sesientos y setenta y uno.

Dom Pablos Pelisson y Fontanero *regente de la Academia por cuyo officio le tocó responder, en presencia del Canciller del Reyno su protector della, a la muy eloquente harenga hecha en alabança de su Magestad Christianissima por el Señor Arçobispo, en agra decimiento de verse sustituido al lugar de su Antecessor en el Arçobispado, el qual fue maestro de su Magestad. Empecó pues el Señor* Pelisson *y dixo.*

Illustrissimo Señor,

INTENTO uano fuera el querer yo significar a Vª Sª Illustrissima las honras y las mercedes que recibe de su presencia esta Junta en dia no acostumbrado por su oca-

ſion congregada ; pues en el concurſo extraordinario de los aſſiſtentes, en ſus ojos ; en ſu ſemblante, en ſu atencion, y en ſu miſmo ſilencio ſe deſcubre lo mucho que eſtiman el uerle aggregado en ſu compañia: pero ya que ſe tienen tanta dicha grangeada, preciſo es, o ſi quierá conveniente a la pompa deſta Fieſta, el que yo diga algo en un dia que ha de eſtar Señalado en los Archivos de eſta Academia como monumento eterno de ſu mayor gloria.

Y á eſto me parece que no ay aqui ninguno de mis Compañeros (yá muy dichoſos de llamarſe ſuyos) que lleuados de la mucha uoluntad que tienen a Vª Sª no me haga un deſayre, pidiendo de mi cortedad mas de lo que puedo, y todo lo que la fuerça de ſus ingenios, lo culto de ſu lenguage, y lo ſutil de ſus concetos (de todo lo qual yo carezco) pudieran penſar y deſir.

Perſuadenſe los unos que para

mayor gloria desta Compañia aurè
de realçar con sublimes elogios su
augusto Caracter mas realçado por
si que todas las lenguas las mas disertas
pudieran hazerlo; Imaginanse
los otros que acreditaré lo noble de
su sangre illustre, lo emparentado
con casas Soberanas, las honras, los
Puestos (y lo que no se puede aqui
oluldar) las letras con tan repetida
di cha vinculadas con las Armas en
sus Mayores y Abuelos; estos miran
de cerca a su persona, y luego admiran
sus muchas prendas, y lo
cumplido que es assy en lo de ser
hombre honrado como en lo de
ser perfeto Prelado; aquellos se
detienen en considerar su mucho
saber y su grande sufficiencia antes
infusa que adquirida por la edad o
por la experiencia; la mayor parte
està reparando en el arte cuydadosa
mezclada de humanidad y de
autoridad, que le haze ser en todas
las ocasiones necessarias el dueño
de las uoluntades de las Juntas y de
los mismos Pueblos en orden a sus
uentajas

uentajas particulares y a las del Eſtado; todos juntos ſe dexan llevar de aquella eloquencia en todas maneras peregrina aſſi en la converſacion como en el pulpito, o ſe aya diſpueſto a ella, o ſea de repente, ſiempre eſtà ſegura de perſuadir o de agradar, cuya idea tan bizarra tan uiua y tan eſclarecida acabamos de eſtampar de nueuo en los animos.

Bien es uerdad (illuſtriſſimo Señor) que conoſco, admiro y que eſtoy ſintiendo como mis compañeros todas eſſas partes y muchas mas, de las quales nos parece que gozamos teniendole en nueſtra Compañia; Pero quando les pidiera preſtadas todas ſus uozes para publicar con devidos encomios tantas y tan ſublimes prendas, no ſe ſi lo harmonioſo y lo bien entonado de ſus alabanças no offendiera a ſus oydos por ſer la muſica muy cercana de ellos,

No pudiera a caſo mi diſcurſo tropeçar en algo de nueuo? y navegando en los mares los mas in-

cognitos de la eloquencia descubrir nueuas tierras, adonde se hallàran elogios que no sacassen colores a su rostro, y que su modestia no rehusàra de escuchar, antes se holgàra el mismo de pregonar sin temer los escollos de la soberuia?

Si no me engaño uoy bruxuleando algunos rayos de luz que alumbran a mi intento; pues quando estoy considerando de que parte Va Sa se nos uiene, y de que mano le tenemos; quando ueo que posee el puesto de mayor momento que aya en toda la Clerecia de Francia, puesto, el qual requiere mayores obligaciones que todos los demas, assi en lo humano como en lo diuino; quando estoy reparando que en un cerrar y abrir de ojo se l[e] da tanto puesto, sin titubear el qu[e] le da, no porque le cabia por he[re]ncia, ni por la edad, ni por [la] suerte ni por la ambicion, sino qu[e] un principe el mas cuerdo, el ma[s] sabio, y el mas prudente que huu[o] jamas le ua confiriendo tanta dign[idad]

dad : tengo por mi entendido que las muchas y infinitas alabanças de un Rey tan grande, aunque Vª Sª se huelgue siempre de oyrlas, y que ella misma las ensalçe mejor que ninguno de los nacidos, como nos consta por lo dicho en su oracion, con todo esso bueluen a caer todas en Vª Sª redundan en su persona y le tocan ya como proprias ; de manera que sin dexar de hazer su elogio auré de continuarle y quizà de una manera mas realçada, empeçando de hazer el de nuestro Rey.

Al mas famoso de los antigos en el arte de hazer Panegyricos le tocaua el hablar de la mayor belleza que el Sol uió jamas celebrada por sus varias fortunas nacida segun su modo de decir de la sangre de sus Dioses, immatriculada despues de su muerte entre las Diosas, dando de contino señas de su poder : con todo esso discurre como de passo de todas essas grandes aventuras a todos manifiestas, y se detiene principalmente en encarecer la fuerte

resolucion de Theseo, el qual se determinó a emprender por ella las mayores hazañas; prosiguiendo despues de referir los demas hechos, en los monstruos domados, en la sinrazon y la violencia reprimida, en las leyes establecidas, en las Ciudades fundadas y rescatadas del cautiverio, y con esso se da a entender que le basta aver ensalçado a Theseo para mayor alabança de Helena.

Assy yo procuraré, no con yguales fuerças de ingenio el emprender cosa semejante; bien me lo pueden permitir (Señores) ay tiempos ay assumtos, exemtos de las leyes ordinarias, bien saben que ay desaciertos mas dichosos en desuiarse del arte que el acertala; fuera de que en las alabanças de tal Monarcha entran todos los que solemos aqui alabar; pues hazemos el elogio de nuestro augusto Fundador LVIS XIII. quando discurrimos de su hijo como del mayor y mas perdurable premio que el

cielo concedió aqui baxo en la tierra a su sabiduria, a su temperancia, a su justicia, y a su piedad; hazese tambien sin ningun genero de lisonja y sin zelos el Elogio del gran Canciller de Francia que está aqui presente, Illustre protector desta Junta, digna uoz y fuerte eco de un tan grande dueño, fiel Interprete de sus Reales pensamientos, grave en manifestarlos, eloquente en comunicarlos, primer Depositario de sus uoluntades y de su poder: hazese juntamente el Elogio del difunto Compañero Arçobispo cuya perdida se restaura oy con tan prospero logro, el qual mientras uiuió concurrió con la naturaleza y con el mismo Dios a criar con mucho y largo cuydado el mas perfecto Principe que se aya jamas uisto; enfin hazese el Elogio destos Señores como siendo hermanos desta Compañia y miembros deste cuerpo, a quien el Monarcha haze en uarios modos tantas y tan dilatadas mercedes, favore-

ciendo a unos de ſu privança, enriqueciendo a los otros de ſus Reales dadiuas, honrando a eſtos con ſu amiſtad, y aplaudiendo a aquellos con ſu eſtimacion.

No han de penſar, Señores, que los quiera cohechar con eſſos premios a que ſe hallen intereſſados en fauorecer a mi aſſunto, antes he de ſuplicarles ſe oluiden por algun tiempo de todas las mercedes que han recibido de ſu liberalidad y de lo mucho que favorece cada dia a los hombres doctos: ſuſpended un rato la memoria de auer nacido Franceſes, borrad de ella ſi a caſo es poſſible eſſe Real ſemblante digno del imperio conforme el hablar de los antigos, eſſe lindo ayre, el talle, la mageſtad entre blanda y ceñoſa, la humanidad mezclada con la grandeza reſplandeciendo ſiempre en ſus ojos, nunca retratada por lo mas eſmerado de la pintura, jamas eſculpida por los cinzeles los mas dieſtros, ſiempre eſtampada en los mas intimo de los coraçones; baſtales

que ayan conocido el estado passado de la Francia y que conoscan el de oy, en que parte de esta monarquia no se halla aora su Magestad mayor que la misma monarquia y de la manera que quisiera representarsele?

Con todo esso fuera por demas pretender yo en un discurso tan limitado como esse no dexar de oluidar mucho de un tan dilatado assunto, y en un camino tan largo andar con ygual passo discurriendo juntos en breue tiempo todas las partes del estado, antes yo les significo Señores que he de desuiarme de la senda ordinaria de todos los que han andado lo mas el camino real de las hazañas de nuestro Rey, por no topar con elogios ya señalados, ni cansar con concetos repetidos: y assy no tengo de hablar de muchissimas cosas cada una de las quales bastara de por si a encarecer las alabanças de un Principe de menores quilates; dexo de hablar de lo mucho que se ha acendrado la

nobleza y de lo poco que se atreve a resistir a las leyes del reyno, no diré nada de lo infinito que se esmera la plebe en trabajar en nuevos officios, y en losquales desafia cuidadosa toda la destreza de los Estrangeros, aunque los tengan mucho antes exercitados, no me metré tampoco en representarles todo lo que se ha abrado de mas dificil y de mayor momento en orden a establecer de nuevo el contrato y la navegacion, hasta intentar juntar los dos mares, como en efeto se juntaràn segun està la obra adelantada, empresa que se tratavà antes de quimera o de cuento de gente holgazana, dexaré tambien de reparar en el pueblo aliviado de subsidios, en la fecundidad premiada, en los pleytos atajados, en las leyes restauradas, en la hazienda real sirviendo con tanta fiel cuidado a la magnificencia y a la liberalidad.

No cabrá empero en mi, ni tam poco le està bien al Illustrissimo Señor Arçobispo que estamos

oy recibiendo en nueſtra Compañia, el que yo dexe de hablar muy de eſpacio de la Yglesia a quien los cuidados y la piedad de ſu Mageſtad dieron poco ha la paz, hizieron mucho ha ufana y eſclarecida; a V^as^ mercedes, Señores, me atengo, y pues ſaben todas las hiſtorias de los ſiglos paſſados en los quales leen con peſadumbre las mudanças continuas de los hombres averſe atreuido a todo lo que auian de tener por mas firme y conſtante ſin auer guardado el reſpeto ni a la fe ni a los Templos, paſſenſe al octauo o al noueno ſiglo y mas adelante ſi quieren a los tiempos dichoſos y juntamente deſgraciados de los Martires y de ſus milagros, me atreuo a deſir que no han de hallar en ningun tiempo los pueſtos de la Yglesia de Francia aver ſido ocupados por ſujetos tan buenos y tan famoſos, ni que por el premio ſe aya mejor diſcernido el merecimento, y por el menoſprecio mas a-

tropellado el descuido; y si ay quien pueda dudar de esto, no tiene sino solo reparar en las uitorias que nuestros Prelados y sus sagrados esquadrones con su cuidado con su dotrina con su piedad están cada instante ganando sin derramar sangre, conuirtiendo a la fe los que se auian apartado de ella o por la diuersidad de los tiempos o por la desdicha de sus Mayores: dichosos cautiuos los que de su propia uoluntad uan con alegria tras el carro de esse triumpho; pero juntamente desagradecidos, si no reconocen que siendo su rendimiento obrado por medio de los Obispos, el escogerlos es obra del Rey, como el Rey es hechura del mismo Dios.

No acabàra jamas, Señores, si no me encogiera de aqui adelante en hazer algunos reparos particulares sin arte, y compendiosos acerca de los cuidadosos empleos de nuestro Monarcha; bien estoy, y es razon en que se admire ser en sus casas

reales la naturaleza uencida por el Arte, uer las fuentes y las canales o por mejor dezir los rios y los mares conducidos por azequias subterraneas ocupar el lugar de los Areniscos esteriles y de los secos terrenos; pero aquien no se le hará el mismo Rey mucho mas marauilloso, si le considera guiando de por si essa maquina del gouierno, por unas ueredas las mas enzarzadas y las menos trilladas, por las quales supo emendar sus inclinaciones y mejorar sus alientos.

Bien se acordarán Señores que siendo regente una Reyna muy piadosa pareció algunas uezes atreuida la impiedad, aora la uen desterrada o por lo menos desmayada; no se auran tam poco oluidado de que reynando un Rey muy templado se uió, lo que ya no se ue, la Francia deshonrada con los estremos de la destemplança en el beuer, passandose esse uicio de la plebe a la gente principal, conforme al ruyn exemplo de algunas naciones fron-

terizas. Quien dixera que se auian de quitar los desafios confirmados en el Reyno por el uso de tantos siglos? pues de tal modo se han curado essos duelos, que no se sabe ya si se hizo la cura.

Pareciales a muchos que los Franceses eran inhabiles en la contratacion maritima, no acostumbrados de hazer un trato cuya ganancia es la perdida en los principios, cuyo logro estriua en unos medios acompañados de perseuerancia y de trabajo; con todo esso ya está establecida a pesar de nuestros uezinos, cuyas zozobras se manifiestan assi en esto como en otras mil prerogatiuas desta dichosa nacion.

En que parte del mundo les está a los particulares mas dificultoso y menos licito, si ya les fue mas permitido y menos dificil, de no cumplir con sus obligaciones, usar mal de su autoridad, de escusarse de cumplir con las leyes y con sus officios?

Faltan a caso historias? no sobran

libros, naciones, y lenguas que hablan de la desuerguença insolente del soldado Frances y de lo poco que eran diciplinados nuestros exercitos? aora (y esso lo auemos uisto con nuestros ojos en Flandes) aora uiuen en las mismas ciudades conquistadas con mas regularidad que sus proprios uezinos; mientras los uassallos del Rey Catolico encerrados como cautiuos dentro de sus muros estàn toda uia temblando, y no se atreuen de salir fuera, ni de apartarse mucho de las ciudades temiendo a los soldados mismos que las estan guardando.

De donde procederàn Señores tantas mudanças tan repentinas y tan considerables? ay a caso alguna reuolucion extraordinaria, alguna conjuncion o alguna nueua constelacion en el cielo? no nos detengamos en contemplarlo, dexemosslo a essas nueuas Academias Reales hijas o hermanas de esta, y obras tambien de la misma reuolucion, o

per mejor dezir, hechuras de la misma mano tan magnifica y tan poderosa; lo que ay en esto de mas cierto y que no suffre ningun genero de duda, es que nuestros Reyes son nuestros Planetas, sus aspectos nuestros influxos, sus mouimientos y su cordura, la primera origen en la tierra de nuestros uicios y de nuestras uirtudes.

Pero quiça se aurá el Rey de quien hablamos restreñido a si mismo dentro de los limites de su Estado? preguntenlo Señores a todas las naciones del mundo a lasquales se puede dezir estar y auer estado casi tan presente como a nosotros, o ya con el amparo y con la amistad, ya con el temor o con el omenage libre y sin rezelo que las mas remotas hazen tan repetidamente a su fama y a su uirtud.

Pesame Señores en el alma el no poder aqui tratar sino de priessa y como corriendo unas materias que bastàran para hazer libros enteros:

no tengo lugar de discurrir de lo mucho que campeó con las vitorias ganadas antes de la paz de los Pyreneos, si bien no le permite su modestia de acumularselas de la manera que le pertenecen : solo diré que desde entonces empeçó a coger por si mismo las riendas del gouierno no teniendo otro priuado ni otro ministro sino esse raro ingenio felizmente casado, con el aliento, con la fuerça, con el cuidado, con el secreto, con lo intrepido, con lo puntual, y con lo cumplido.

Intentó en Londres el Español ufano conseguir una ygualdad afrentosa tiempos ha pretendida jamas alcançada, fuese despues desengañando y confessó publicamente ser la precedencia a la Francia justamente deuida; Entretanto Dunkerca y la Lorena bueluen a juntarse con gozo al imperio Françes.

Atreuidos los Romanos se descuidan en lastimar a la dignidad de un Embajador de Francia, con recibir el Rey toda la satisfacion pos-

ſible de la injuria, y con oluidarla, ſaca ſu Mageſtad dos uentajas para ſu mayor gloria : pues aunque la Pyramide aya por ſu orden dexado de ſer ; con todo eſſo quedará en la hiſtoria como duplicado monumento de ſus Reales prendas, leuantada manifeſtará ſu poder, derribada encarecerá ſu piedad.

Auiaſe una Ciudad de Alemania aſſi fuerte como porfiada leuantado contra ſu Principe Arçobiſpo y confederado del Rey ; no auia remedio de rendirla, engañada de los dañoſos achaques de la Religion y de libertad : todos los Proteſtantes del Imperio eſtauan ya para ampararla en ſu porfia ; con todo eſſo apenas llegó el exercito Frances a ſu uiſta, o por mejor dezir a penas reſonó el nombre de nueſtro Monarca en ſus cauas que luego ſe halló ſin defenſa como ſi le huuieran derribado ſus muros y fortificaciones, y rendida la ciudad todos uinieron en lo que no auian podido eſtoruar.

Cien mil hombres tenia el Turco muy cerca de Uiena, no ay ya ningun rio que le impida el passo, toda la Alemania y casi toda la Cristiandad está temblando, oponenseles seis mil Franceses de animo y de ualor, destrozanlos atropellando esquadrones, y rompen esse espantoso exercito, cuidando poco de sus uidas con el noble aliento de obedecer y de agradar, a su Rey.

Apretados los Holandeses sus confederados de un Enemigo fronterizo y alentado acuden temerosos a su Mageſtad, laqual sin querer aprouecharse desta ocasion para lograr sus intentos en los interesses que bien sabia le avian de caber, mouida solo de su generoso animo les ambia appressurado socorro, con que los libra de un peligro tan arriesgado; hallanse en esse mismo tiempo empeñados en una cruel guerra con el Ingles, cumpleles el Rey lo que les prometió, declarandose por ellos; con todo esso se re-

ferua cuidadoſo el poder y la autoridad de ſer el juez de la pendencia y para metellos en paz ſe deſiſte magnanimo de ſus proprias uentajas. No quiere el Conſejo de Eſpaña dar a la Reyna Chriſtianiſſima lo que le toca por la ſangre y por las leyes, eſtablecidos ſus derechos con las razones ſe halla el Rey neceſſitado de confirmarlos con las armas : ya eſtá a la frente de ſus exercitos cauſando eſpanto con ſu buen modo de obrar a los capitanes los mas uiejos y experimentados, dando admiracion con ſu ualor a los ſoldados los mas reſueltos y alentados, con que eſtá forçando, ganando y inundando plaças y prouincias enteras, como un caudaloſo raudal que el iuierno miſmo enfurece de ſus aguas, lleuandoſe conſigo mas tierra y guijarros, ſin que falte otra coſa a ſu mayor gloria ſino lo que ſe echa menos en todos los grandes Varones, y es que nadie ſe puede determinar a reſiſtirles ni a quererlos aguardar,

siendo assi su fama el atajo de sus armas.

Pero segun está la noble furia de esse raudal piensan todos que ha de talar y anegar los campos de los amigos y de los enemigos con yguales diluuios; pero engañanse; cierto es que con razon se han de espantar, no de sus auenidas, sino de que se recoge templado el raudal mas acà de sus justos limites; el uencedor es superior a sus conquistas, no ay uitorias ni ganancias de ciudades y prouincias tales como las que su Mageftad podia esperar que le puedan obligar a faltar a su palabra, o escusarse de cumplirla: ay mas raro exemplo para lo de ser honrado, cumplido, y justo!

Si es necessario entre tantas prosperidades y triumphos que la fortuna, o hablando mas propriamente essa suprema sabiduria, a quien la sola ceguedad del hombre trata de ciega, se le oponga una y otra uez como suele hazer para con todos los demas hombres illustres,

y no fauorezca fiempre con yguales aciertos a fus emprefas ; entonces parece que fi gufta de humillar la nacion folo es para acrifolar con nueuos quilates el merito del Principe ; pues al paffo que fus exercitos los mas lucidos y alentados, apartados por los mares de Francia, faltan por eftar lexos de la uifta del Dueño a executar fus ordenes, o eftán impoffibilitados de ricibir otras ; entonces las cofas no andan como antes : efto fe echa de uer en las dos emprefas contra los infieles en el Africa, y en Candia, adonde lo mas concertado, lo generofo, lo piadofo de un Rey Chriftianiffimo fe dezluzió con lo defacertado y lo infeliz de la fuerte contraria, y efto para dar a entender a los Francefes lo que entonces efcarmentaron, que fi falen uitoriofos de la pelea, no tanto a fu ualor como al buen gouierno de fu Rey fe ha de atribuir.

Que ay Señores que añadir a eftos elogios, o antes que fe pudiera quitar dellos ? no fuera por uentura

efte principe como la mayor parte dellos, inferior a ſi miſmo para los que le uen mas de cerca? differente en ſus razones del que es en ſus hazañas? empeñado de tal manera en cumplir con la obligacion de Rey que ſe deſcuide de las demas, como de la obligacion de Padre, de la de hombre priuado, faltando a lo magnanimo para los que le eſtan ſirviendo, ſin conſideracion y ſin humanidad para todo lo que eſtá debajo de ſus pies? aquien ſus Vaſſalos llegan con dificultad? o ſi quieta deſdeñoſo y impaciente por las muchas ocupaciones de momento; defeto que ſe ha el mas de perdonar, pues es quiçà el ultimo de quien los Varones grandes ſe emmiendan.

Nada de todo eſſo Señores, antes de cerca mas que de lexos y a cada inſtante campea con mayores luzes ſu uerdadera grandeza, no ſe ueen en ſu Mageſtad ſino penſamientos de Rey, no ſe oyen ſino palabras de Rey. Viendole en medio de ſus corteſanos he creydo mil

uezes que no le auia cabido el Rey
no por herencia, sino que se le a
uian dado a sus meritos, como sien
do sin comparacion el mas cumpli
do de sus Vassallos. Huuiera quie
lleuado de una politica uil y mali
ciosa en las historias muchas ueze
escarmentada, embidiára a su suc
cessor, o se contentára de auer da
do el ser a un Principe en quien l
naturaleza descuidada le retratár
desde la cuna todos los primero
rasgos de sus proprias uirtudes, em
pero nuestro Rey escogió antes pa
ra criar a su hijo todo lo que pud
hallar de mas entendido, mas sabio
mejor endereçado, mas costante
mas generoso, mas honrado, ma
capaz y de mayor dotrina, como
no auia el mismo de cuidar mas d
esse Principe: con todo esso n
puede descuidarse en un negocio d
tanto momento, y como si no hu
uiera quien le ayudára a tomar ess
cuidado, escriue de su propria ma-
no para mayor instrucion desse que
rido hijo los arcanos del rey-

nar, y los documentos eternos de lo que para esso se ha de hazer o escusar, haziendose no solo Padre desse Principe, no solo Padre de sus mismos pueblos, sino tambien Padre de todos los Reyes futuros: ay a caso alguno de nuestros Reyes que se aya adelantado como este en fauorecer con liberalidades y gracias no pretendidas los mismos dessEos de sus cortesanos? se ha uisto en algun tiempo que los Reyes ayan sido tan manificamente dadiuosos, que los premios se ayan dado tan frequentemente y tan a mano abierta du su misma hazienda real y de todo el caudal que se pudiera reseruar? ay por uentura algun hombre priuado que note con mayor agudeza las faltas agenas y que tenga tanta bondad en dissimularlas? quien es el cortesano que se pueda quexar de la menor palabra que le aya desazonado o por ser dicha con alguna sequedad, o con demasiada burla? aquien no a dado audiencia en todas partes con paciencia con a-

grado y con afabilidad? a quien no a obligado aun negandole lo que pedia? ueamos al infeliz y al desgraciado pero mal digo, ueamos al cansado y al enfadoso a quien se le aya nunca dicho de su boca una palabra aspera y de disgusto? ay a caso alguien que le aya uisto enojado o gimiendo debaxo del demasiado peso que lleua como si le hallara mayor que sus fuerças, y como si le quitára su propria tranquilidad, mientras está conseruando la del Estado?

Pongo para esso por testigos a sus Ministros assi entendidos como cuidadosos en trabajar debajo de sus ordenes noche y dia a los aciertos de sus mas altos desinios. Digan si a caso se haze algo fuera o dentro del Reyno, en lo mas minimo, o en lo de mayor momento que su Magestad no lo uea, que nolo repare, que nolo escudriñe? digannos si por uentura los tratos y contratos con los estrangeros se mantienen en todos

los climas del orbe por otra intelligencia que por la ſuya ? ſi no ſe deue a ſus cuidados que Paris eſtá todos los dias mas abundante mas lucido y mas libre de ladrones y capeadores ? que los oficios de manifaturas ſe majoran, que las artes liberales eſtan floreciendo, que las ſciencias triumphan de la ignorancia, que los pueſtos ſe dan a quien los merece, que las mercedes ſe hazen a todos los que las piden benemeritos, que la hazienda real ſe reparte, que los exercitos ſe conſeruan y ſe exercitan, que eſtá el mar cubierto de ſus Armadas, que ſus nauios uan aportar y deſcargar ſus mercadurias adonde la ſola fama de ſu nombre antes llegaua, que nueſtras fortificaciones ponen eſpanto a la Flandes, que lo mucho lo grande y lo pompoſo de los edificios reales cauſan admiracion al Frances y al eſtrangero, que las fieſtas publicas que ſe dan al pueblo ſon mas ſumtuoſas de lo que ſe puede imaginar ; no como ya las dauan

los Griegos y los Romanos para grangearſe el imperio, ſino ſolo para manifeſtar ſu grandeza y ſu magnanimidad: digan enfin ſi no es verdad que un hombre ſolo y de porſi y el mayor de los hombres haze con facilidad todos eſſos prodigios, que a penas podemos contar ni referir. Es forçoſo Señores que me detenga a eſte paſſo, y que ponga modo y medida a mi admiracion: pues mouida y lleuada de tantos y tan uarios objetos ſe oluidára del tiempo y del lugar, y paſſára arrojada a lo mas realçado y ſublime de la Rhetorica; conuocára yo aqui como en juizio a los Reyes de todas las naciones y de todos los ſiglos, no hiziera dificultad de eſſaminar como ſi fueran preſentes a los mas illuſtres de nueſtros Reyes que eſtan ſin duda mirando del cielo con guſto y ſin zelos las marauilloſas hazañas de ſu ſucceſſor; preguntára al Miniſtro miſmo que tuuo tanto cuidado de ſu niñez y de ſus Eſtados, ſi huuiera eſperado ſacar tanto

fruto de sus consejos, si huuiera podido anteuer lo que esperimentamos, y si lo obrado que uemos ha sobrepujado sus mayores y mas dilatados desinios. Bien podeis con todo esso consolaros, Illustre Cardenal, cuyos hechos ygualaron o uencieron a todos los demas, no ay que correrse de ueros uencido de su grandeza, basta para uuestra mayor gloria el tener alguna parte en la suya. Pero uos cuyas alabanças auemos de pregonar con particular afeto, primer Protector y primer autor de nuestra Compañia, genio tutelar de estas Juntas, famoso Cardenal de Richelieu, cuya memoria quedarà con ueneracion en todo el orbe mientras se hablàre la Lengua Francesa, mientras huuiere gente docta, y mientras se hallàren ministros Pueblos y Reyes, animo sublime, animo remontado, aguila cuyo buelo no puedo alcançar, podeis a caso seguir con los ojos el de Luis catorzeno, y uer lo que està oy obrando sin confessar que . . . . . .

Pero adonde me lleua el impetu de mi zelo ? acaben Señores acaben, pero miren que han de acabar con lo esmerado de sus ingenios, con lo cumplido de su trabajo, y con todo el poder de sus fuerças; acaben ya para mayor gloria de la Francia y por el honor desta Junta el Elogio que acabo de dibuxar, y pues testigos son de mi flaqueza, sean lo tambien de mi voluntad, o si quieren de mi arrojo, con que si estuuiera en mi poder, deslumbrado de las luzes de un tan grande Rey, enternecido por sus uirtudes, corrido y fauorecido de sus gracias, huuiera mil y mil uezes mejor acertado.

Y en quanto a Vª Sª Illustrissima, por quien empeçó, y en quien ha de acabar esta mi oracion; aunque pueda Vª Sª pretender a qualquier genero de gloria, siempre ha de contar por la mayor la de auer merecido una particular estimacion de su Rey. Tened pues el cariño

deuido a esta Compañia, y mientras se confiessa humilde y gustosa inferior a todas las demas partes hasta cederle la de hablar culto, permitid solo que emula procure defender la uentaja de tener un uerdadero conocimiento del Principe, que estriua solo en uenerarle y quererle.



PANEGYRICUS LUDOVICO XIV. REGI,

IN ACADEMIA FRANCICA

A PAULO PELISSONIO FONTANERIO cjus tunc Moderatore dictus:

Cùm is, III. Non. Februar. an. 1671. disertissima, ac Regiis Laudibus mixta, illustrissimi D. FRANCISCI HARLAEI, ex Rothomagensi in Parisiensem Archiepiscopatum Regiâ Nominatione translati, Orationi, pro sua in Academicorum numerum Cooptatione, habitæ, responderet.



UANTÙM sibi honoris ac décoris Academici nostri ex hac optata dudum præsentia tua sentiant accedere, ILLUSTRISSIME PRÆSUL; quanto lætitiæ sensu ex hac tua tam effusa in se benevolentiæ testificatione perfundantur; inusitatus hic consessus, hæc ultra solitum frequentia, omnium, quotquot hîc adsunt ora, omnium oculi in te conversi, atque defixi;

ipsum denique, disertius, efficaciúsque quovis sermone, silentium, tibi jam in antecessum, me tacente, significarunt. Verùm, ut hæc cuncta & eximiam in te nostrûm omnium voluntatem, & de te plenam venerationis opinionem abundè testentur: officio nihilominùs, votoque meo, & universi hujus ordinis expectationi defuisse videar; si non aliquid ad hujus celebritatem diei, cujus solennem memoriam Academiæ nostræ monumenta æternitati commendabunt, qualicunque oratione contulero.

Magnum itaque mihi dicendi onus impositum sentio, tantóque gravius, quantò inter hosce Collegas, meos, dicam, an tuos? sed, tuos, potiùs, quando sibi nunc illi hoc præcipuè titulo blandiuntur: Inter eos, inquam, neminem unum esse intelligo, qui non interpretis sui partes mihi tacitus mandet; ac justissimo quidem adversum te, studio; cæterùm minùs æquo in me judicio, quæcunque si-

bi in mentem veniunt, ea, nunc à me, in hoc politioris literaturæ sacrario, proferri putet oportere; & quidem suo cujusque ingenio, perspicaciâ suâ, pari denique secum verborum copiâ & nitore, proferri: quæ tamen mihi cuncta deesse profiteor.

Sunt quibus ad Academiæ splendorem pertinere videatur, si augustam Infularum tuarum, & sacri Pallii dignitatem in cœlum laudibus tollam. Et illa sanè cœlo proxima: sed eadem fastigio suo, ut caducarum rerum sorte sublimior, ita supra omnes humanas eminet laudes. Censent alii Majorum tuorum genus illustre, sæpiúsque innexas cum non unius Principis domo affinitates, egregiè gestos honores, muniáque præclarè obita, &, (quod hoc quidem loco prætermittere nefas), toties, támque prospero successu conjunctas cum armis literas, verbis amplissimis à me debere celebrari. Hi te unum intuentur, tuísque omnis generis vir-

tutibus, velut propriis tibi bonis, inhærendum arbitrantur; sive quibus omnis Decôri atque Honesti ratio; sive quibus perfecti Antistitis officium constat: quarum utrasque in te omnibus absolutas numeris ætas nostra miratur. Illos ad se totos convertit ac rapit tua illa exquisita, politissimáque Doctrina: cujus, ut ita dicam, latissimum flumen, non tacitis per intervalla temporum quasi alluvionibus, sed felicissimo effluvio, ab ipso statim ortu, pectus inundavit tuum; planè ut omnium rerum cognitio, non tam labore tibi ac studio parta, quàm tecum nata videatur. Plurimos trahit tua singularis pertractandorum animorum solertia, &, simul auctoritatis pondere subnixa, simul comitatis lepôre condîta dexteritas; quæ in sacris conventibus, atque collegiis, in circulis, in popularibus comitiis, non minùs ad communem Ecclesiæ Regni-ve totius, quàm ad eorum, quorum animi potentibus dictis regendi sunt, utili-

tatem, regnat perpetuò, ac dominatur. Nemini autem non ſtatim occurrit, vel potiùs non cum majeſtate incurrit in oculos conſummata cujuſcunque generis Eloquentia, nunc meditatâ, nunc extemporali oratione, ſive privatim, ſive publicè dicendum ſit, æqualis ſibi ſemper, ſemper ad perſuadendum, aut ad delectandum æquè comparata, prompta ſemper, & expedita: cujus modò pulcherrimam, nobilémque, & ad vivum expreſſam imaginem, apud nos efficaciſſimè reſricatam, in intimis defixiſti pectoribus.

Ego verò, ILLUSTRISSIME PRÆSUL, has omnes animi tui dotes, aliáque ornamenta tua innumera, quorum nos hodiè in conſortium, hac auſpicatiſſimâ cooptatione, venire nobis videmur, cum hiſce Collegis noſtris, & agnoſco lætus, & ſentio, & cum iiſdem omni admiratione ſuſpicio. Verùm ſi rebus tantis pro dignitate celebrandis, ſuas cuncti voces, ſuas mihi

mutuas dederint linguas ; vereor ſicquoque aures tuas ad modeſtiam natas, factáſque, ex nimia propinquitate, offenſum iri hoc, ſuaviſſimo quantumvis, modulatóque concentu.

Nullum-ne verò nobis in hoc difficili officii noſtri cum verecundia tua conciliandi negotio, à novitate ſubſidium ? nullus-ne artis receſſus minùs tritam aperiat ad encomium tuum viam, quam non invito pudore tuo, inire liceat ? Eſt ſanè, eſt aliquod laudum genus, quod ipſe non modò admittere non dubites, ſed nec detrectare ſuſtineas, & ultrò, ac pari nobiſcum ſtudio amplectaris.

Enimverò ubi, quo auctore tu noſter, nos tui facti ſimus, in memoriam revoco : tum profectò ſpes mihi præclara oſtenditur conſilii hujus mei non infeliciter explicandi. Cùm etenim cogito locum, inter Cleri Gallici dignitates, ſi non gradu, ſaltem auctoritate, facilè primum ; eum certè cui par fuerit ne-

mo, nisi qui & civilibus, & hierarchicis virtutibus antecellat, tibi, non succeſſionis jure aut ætatis, non fortuito caſu, non ambitu, & aulicis artibus eſſe quæſitum ; ſed omnium, quotquot unquàm fuere, ſapientiſſimi Regis judicio, nullâ, ex quo vacuus fuit, interpoſita, vel morâ, vel hæſitatione, delatum: dubium nemini eſſe poſſe perſpicio, quin tanti Principis infinitę atque inexhauſtæ laudes, tibi, ut ad prędicandum, tum ubique ſemper, tum vel hîc imprimis paulò antè, ampliſſimæ fuerunt ; ita & ad audiendum jucundiſſimæ ſint futuræ, & in te ipſum, qui ab Heroüm maximo, ac laudatiſſimo, ſeligi, laudarique merüeris, omnes impoſterum recaſuræ. Quò fit ut illius ſuſcepto encomio, tuum minimè deſeri, ſed nobiliori quâdam ratione perfici videatur.

Et verò qui priſcos inter Atticę Rhetores Panegyricę orationis palmam tulit, Helenam laudaturus, excellenti muliebris formę pul-

critudine, ac miris fortunæ casibus celebratam, Deorum ortam sanguine, post obitum quoque in album Dearum adscriptam, cujus & numen, ac divina vis quotidianis adhuc argumentis comprobari dicebatur: hæc cuncta, cuivis è trivio, perinde ac sibi, perspecta, & obvia, breviter perstringere satis habet. At in Thesei, Helenæ gratiâ nihil non ausi, præclara facinora, magno verborum ornatu commemoranda, laxatis quodammodo habenis ita effunditur, ac si susceptæ orationis in eo cardo verteretur. Singula igitur hujus Athenarum, sive conditoris, sive instauratoris, gesta; hinc monstra domita, improborum frænatam audaciam, propulsatas injurias, scelera vindicata; inde civitates, partim optimis fundatas legibus, atque institutis, partim servitutis jugo liberatas, liberrimo stylo enarrare nihil veretur: ac laudato Heroë, satis, probatæ ipsius judicio heroinæ laudibus sese perfunctum arbitratur.

Liceat per vos mihi, ILLUSTRISSIMI, CLARISSIMIQUE VIRI, non absimile quid, dispari quamvìs ingenio, experiri. Quædam tempora, quædam argumenta soluta, ut ita dicam, legibus sunt. Vulgaris est laus, servilem in modum, inhærere magistrorum præceptis. Est cùm ab eorum regulis majori cum laude recedatur. Nec peccare credendus est artifex, si quando, non ignoratione artis, sed consulto consilio, & ratione peccaverit. Ecquando verò aliquid audendi dabitur oratori facultas, si hoc loco, atque hoc tempore, in Regis maximi laudes excurrere non licebit? præsertim cùm hac ratione, cæteris quoque solennibus hujus diei officiis cumulatissimè satisfiat.

Etenim augusti Academiæ nostræ Auctoris LUDOVICI XIII. gloria, non sanè luculentiùs, meâ quidem sententiâ, prædicari potest, quàm augustissimi filii commemoratione: quo non aliud excellentius, diuturniùsque in terris præ-

niam, ejus est sapientiæ, temperantiæ, justitiæ, pietati, à divino numine datum.

Sic etiam celebrabitur maximus, gloriosissimúsque Patronus noster, vox ejusdem Principis, & quidem dignissima vox, vivúmque oraculum, regiorum conciliorum ac mandatorum fidissimus interpres idem ac vindex, quem penes sacrum imperii depositum; sapientissimus, æquissimus, eloquentissimus CANCELLARIUS, nec minùs justitiæ quam juris consultissimus. Celebrabitur autem, quantumcunque præsens, citra invidiam, & salvâ modestiâ suâ; obliquè scilicet, ac per prudentissimi, cui tandiu placet, Regis elogia; quibus nihil ad ejus aures jucundius accidere potest.

Defunctus deinde Collega, illustrissimus quondam PEREFIXUS, cujus hodiè jacturam hac felicissimâ cooptatione sarcimus, magnam sibi harum laudum partem præcipuo quodam jure vindicabit, ut qui in hoc, Princi-

pum nunc exemplari, ad heroicę virtutis ideam conformando, naturę, Deoque ipsi allaborans, tot annos utilissimè desudaverit.

Quidni demum hoc idem encomium ad vos quoque, atque ad omnia hujus corporis membra, aliqua ex parte pertingat, ILLUSTRISSIMI, CLARISSIMIQUE COLLEGÆ: siquidem nemo in hoc lectissimo cœtu occurrit, quem non eximius Princeps, vel rebus agendis admotum, arcanorum suorum conscientiâ, vel gratiâ, vel beneficentissimâ liberalitate, vel quâdam saltem generali suffragatione dignetur.

Neque tamen hæc à vobis ita sunt accipienda, quasi alicujus ad vos ex eo redundántis, aut glorię, aut emolumenti lenocinio, vestra in ejus honorem suffragia eblandiri, atque anteoccupare cogitaverim. Quin potiùs omnium, tum in vos, tum generatim in literas quotidianorum ipsius beneficiorum recordationem deponi, æquo animo patiar. Carissimum vobis, sanctúm-

que ipsa ab origine, Gallicum nomen, ac decus, oblivioni dari non recuso. Excidat imò vobis, per me licet, illa imperio digna facies; honor, inquam, ille frontis; augustus ille habitus ac totius corporis conformatio; illa suavis simul & veneranda majestas; amplitudinis illa, & humanitatis gratissima mixtura; illud denique nescio quid regium atque divinum, quod in oculis micat, quod omnes picturæ, sculpturæque conatus eludit, eòque validiùs infigitur mentibus: hæc, inquam, cuncta, si fieri potest, ex animis vestris expungantur. Mihi quidem ad plenissimam ejus laudationem suffecerit, si modò, cum hodierno, pristinus vobis cognitus sit Galliæ status. Quæ enim regio, quis amplissimo in regno locus, quis angulus est non eo plenus, quique non eum regno toto longè majorem prædicet, & qualem apud vos depingere summa mihi votorum foret?

Verùm nec ego immensum a-

deò argumentum, angusto brevissimi hujus sermonis gyro complecti, unoque velut obtutu omnes æque imperii partes vobiscum lustrare destinavi; nec si maximè cupiam, res tamen ipsa patiatur. Quinimò palam prædicere non dubito, quicquid in Principe nostro maximè insigne omnibus est visum, quicquid hactenus cæterorum stylum maximè provocavit, id me non modò non aucupaturum, sed, quà licebit, datâ operâ declinaturum. Innumera igitur consultò prætereo, quæ ad justum paulò minoris alicujus Principis Panegyricum singula sufficiant. Taceo hinc adulterinis, aut subreptitii titulis purgatam, inde fasces re vereri, & communi cum reliqui jure uti assuefactam Nobilitatem Plebem fructuosis, sed ignotis antea Galliç, hominúmque externorum industriæ relictis operis utilite occupatam, atque exercitam; summa quçque, ac difficillima, pro movendo commercio, tentata

ſuſcepta, abſoluta; ac vel ipſum mariuminter ſe committendorum, pro inani priùs otioſorum hominum ſomnio habitum, jam tamen propè confectum conſilium; levatum in univerſum ſubſidiorum oneribus populum; ſua parentum fœcunditati aſſignata præmia; abbreviatas, reſectis ambagibus, lites; leges in melius reformatas; novúmque ipſis ex vigore Principis additum robur; & publicorum proventuum, ad regalis magnificentiæ ac liberalitatis uſum, diligentiſſimam adminiſtrationem.

Atenim nec præſtantiſſimi Præſulis, qui in hoc hodiè ſodalitium aſciſcitur, nec meum ipſius judicium, votúmque, pari brevitate tranſiri patiuntur Principis aſſiduâ ſollicitudine & pertinaci, ut ſic loquar, rerum divinarum ſtudio, Eccleſiam, florentiſſimam quidem ſemper, nuper etiam optatæ paci & concordiæ redditam. Vos, ILLUSTRISSIMI CLARISSIMIQUE VIRI, qui-

bus omnium temporum series in numerato, & prisca sæcula non secus, ac nostra hæc ætas, præsentia, atque ob oculos posita sunt; quique non sine doloris sensu, rerum humanarum vicissitudinem ad ea quoque quæ minimè omnium mutationibus obnoxia esse oportuerat, ad ipsam etiam religionem, ad altaria ipsa pertingere nostis: revolvite, quæso, vetera annalium monumenta; recurrite memoriâ ad octavum, nonúmve ante nos sęculum; longiùs adhuc excurrite; quàm proximè ad auream Ecclesiæ ætatem, Martyrum quidem cruentam, atque horrentem suppliciis, sed omni morum sanctitate, sed acerbissimorum tormentorum victrice constantia, & quotidianis medios inter cruciatus miraculis florentissimam, accedite: nunquam, (audacter hoc dico, quia verè), nunquam primaria per Galliam sacerdotia, excellentioribus in omni genere viris attributa, digniúsque administrata; nunquam virtutem à vitiis, ab

ignorantia doctrinam, certo præmiorum velut charactere distinctas evidentiùs; nunquam paratiorem indigno cuique repulsam, atque contemptum fuisse comperietis. Ac si quis est, cui hæc nova, aut dubia videantur: is per omnes regni provincias & civitates circumferat oculos: occurrent incruentæ ubique victoriæ, Antistitum nostrorum, sacrarúmque, illorum auspiciis militantium vero numini copiarum, assiduo labore, industriâ, eruditione, pietate, ex iis reportatæ, quos à rectę fidei castris, fatalis quædam vis, & superiorum, ab his longè diversorum temporum, calamitas abduxerat. Fortunati hac voluntariâ deditione captivi! Egregium victoriæ genus, quo ambiguum fit, vinci pręstet an vincere! Quàm enim optabile triumphalem sequi Ecclesiæ currum, qui non vinctos ad carcerem, necemve: sed verâ libertate donatos, immortalem ad gloriam & beatitudinem ducat! At ingra-

tos eosdem, nisi simul agnoscant, ut hæc cuncta Pastorum vigilantiæ, ac sollicitudini accepta sunt referenda; sic Pastorum delectum, regiæ, Regem ipsum divinæ providentiæ deberi.

Sed nullum fecerim dicendi finem, ILLUSTRISSIMI CLARISSIMIQUE VIRI, nisi deinceps quædam ex infinitis inclyti Regis facinoribus singularia seligam, quibus sine arte in pauca contractis, orationem meam, velut cancellis aliquibus, circumscribam. Miremur sanè, ut par est, in magnificis ejus prætoriis victam ubique ab arte naturam, inductos arenis sitientibus fontes, squalidúmque, & arens solum, per subterraneos meatus, non jam canalibus, incilibúsve, irriguum, sed fluviis totis inundatum, sed lacubus mutatum, aut veriùs Maribus. At longè ipse majori dignus admiratione, qui sapientiâ, solertiáque incredibili, per arcanas, sibíque uni cognitas regiminis publici artes, cujus

ipse sibi solus, ac sine adjutore autor est, & callentissimus artifex, populi sui mores, ingenium, ipsam quodammodò naturam inflectere, superare, corrigere, vitiisque abstersis, in melius potuit commutare.

Vidistis ante annos non ita multos, cùm religiosissima Regina in regni procuratione esset, rerúmque habenas, eximiâ prudentiâ, moderaretur; quandoque tamen impietatem, caput extollere, séque jactare paulò audaciùs: eamdem nunc in aula extinctam, atque emortuam videtis, aut perpetuo certè silentio damnatam.

Vidistis, sobrii, egregiéque temperati Regis temporibus, quod videre ampliùs haud licet; intemperantiam, ad judicii usque periculum, grassantem, à plebe, ad patritios serpere, atque ita invalescere, ut nostræ gentis homines, non minùs quàm finitimorum nonnulli, ejus vitii jam infamiâ apud cordatos quosque flagrarent.

Quid ſingularium certaminum furorem dicam, funeſtam illam Galliç peſtem, illud longâ ſeculorum ſerie confirmatum, cóque hactenus inſanabile malum, remediis certè omnibus majus; quod nunc ita radicitùs eſt extirpatum, ejus ut vix ullum ſuperſit apud nos veſtigium & pœnè cum ipſa re, ejus quoque memoria ex animis noſtris exciderit.

Jam maritimum Commercium ignotum noſtris moribus bonum, in iis apud nos habebatur, quę optare magis, quàm conſequi, aut ſperare liceret. Qui enim, ajebant, mobilia Gallorum ingenia, futuri ſecura, id modò quod adeſt reſpicere ſolita, animum ad ejuſmodi negotium poſſint appellere, in quo non niſi per certa, pręſentiáque impendia, ad dubia & longinqua emolumenta aditus pateat; cujus nec initia & fundamenta ſine ingentibus jacturis poni, nec progreſſus fieri ſine accuratiſſimâ ordinatiſſimâque adminiſtratione, nec ſine perſeve-

ranti-

rantia fructus ulli percipi queant? Hoc tamen ipsum desperatum adeò negotium, hoc maritimum Commercium, jam nunc in Gallia feliciter viget, floréthque, ad vicinorum usque invidiam, quotquot illud anteà, cessantibus nobis, magno suo compendio agitabant.

Ubi verò nunc minor quàm apud nos, ubi aliàs major, infimo cuique magistratui, ac vel pauló etiam locupletioribus privatis, licentia, munus aut stationem desendi suam; abutendi creditâ quantulacunque potestate, aut quęsitâ opibus gratiâ; se ipsum solvendi legibus; debitique officii vincula omnia exuendi?

Quibus non historiarum monumentis, cui nongenti, cui non linguę, per obtrectationem, aut convicium, memoratam novimus Galli militis insolentiam, & impatientem omnis disciplinę procacitatem? Agit nunc tamen, (incredibile dictu, sed oculis nostris in Belgio testatum,) agit in bello partis Civitatibus, op-

pidíſque miles Gallus, Civibus ipſis, oppidaníſque modeſtiùs: cùm intereà Hiſpanicę ditionis Belgas, intra urbium ſuarum mœnia trepidantes, munimentis ſuis incluſos, ac pœnè obſeſſos, non hoſtis, ſed Auſtriacæ copiæ, propriáque ad tuendam eorum ſalutem comparata præſidia teneant.

Unde, quæſo, tot ſimul, tam ſubitæ, támque inſignes rerum mutationes? quæ ſiderum, ſignorúmque cœleſtium, inuſitata converſio quæve conjunctio? Quæ antehàc incognita ſtella, aut quis ſtellarum globus, lucem in cælo novam accen dit, cujus recondita vis hæc nobis at tulerit, optanda prodigia? Nos vero parcamus his Chaldæorum obſer vationibus, & conjecturis: alia rum ſit Academiarum hæc aſtrolo gica inveſtigatio, quas aut noſtr hujus Filias, aut ſorores meritò d xerim, ut quæ ab eadem aſtrorum converſione, vel potiùs ab eade magnificentiſſimâ, potentiſſimâqu regiâ manu prodierint. Illis relin

quenda hujusmodi studiorum cura. Hoc nobis sufficiat, quod planè inter omnes sapientes constat, dominari Principes in rebus humanis, quovis sidere potentiùs; illorum magis, quàm astrorum aspectibus, ac motibus, regi sortem, moréſque populorum; proüt eorum in bonam malámve partem vita est, atque administratio, ita ex eorum exemplo, nutúque prima virtutum aut vitiorum semina in publicum spargi.

Verùm ita fortè comparatum habemus Principem, ut cùm totus suorum felicitati studeat, totum se quoque regni finibus includat? Imò verò totius orbis regimini parem, sua nequaquam Gallia capit. Interrogate, quæso, interrogate non cultas modò, sed barbaras quaſque nationes. Aliæ patrocinio, aliæ amicitiâ, & fœdere, nonnullæ augusti nominis terrore, plurimæ, eæque vel remotissimæ, gestorum famâ sibi cognitum, dignissimúmque qui cunctis mortalibus impe-

ret, delatis ſponte obſequiis, agneſcent; ſibique virtutis eximiæ ſplendore ſemper, ęquè propemodùm ac nobis, pręſentem eſſe teſtabuntur.

Raptim duntaxat, & in tranſcurſu delibanda hîc mihi multa neceſſariò ſunt, quę plurium voluminum dignam procul dubio materiam ſubminiſtrarent. Victorias progreſſúſque Regis bellicos omitto, Pyrenaico fœdere priores; quorum ſibi minorem longè quàm par ſit, ejus modeſtia vindicat partem. Cùm primùm imperii clavum tenere, ſummámque rerum ductu ſuo tractare ac moderari cœpit; ipſe ſibi gerendorum ſolus auctor, in plenum conſiliorum ſuorum conſortium vocavit neminem: genio ſuo & capaciſſimâ cœptorum ingentium mente pro conſultore primario uſus; huic, ad ſecundas velut partes, excelſi atque intrepidi animi robur, indefeſſum laborem, ſilentium impenetrabile, conſtantiam inconcuſſam, exactiſ-

ſimam fidem, accuratiſſimam diligentiam adjunxit. Horum omnium primum Hiſpanis ſpecimen datum. Tentaverant illi parem nobiſcum hônoris gradum apud finitimum Regem ſibi prętet morem, eóque ad noſtram injuriam, arrogare. Confeſtim culpę, ac debiti Gallię loci (res mira, & ante hoc tempus planè inaudita) publica Hiſpanis eſt extorta confeſſio. Inter hęc Dunkerka, vetus Borboniæ gentis patrimonium, & cum ea Lotharingia, tot jam ſęculis à Francici imperii corpore avulſa, ejus iterum majeſtatem colere inſueſcunt. Violatur Romę Legati regii dignitas. Hîc verò duplicem Rex glorię ſegetem ex contumelia colligit; & dum Regis magnanimitate, pro gravi offenſa manſuram repetit pœnam; & dum hanc, dignitate jam in tuto collocatâ, filii benignitate condonat. Stabit ęternùm, & bis in publicis rerum geſtarum monumentis extabit, exciſa licet, ipſo volente, Py-

ramis, justitię simul ipsius, & clementię perpetuum ac illustre documentum.

Ex fœderatorum Principum numero, Archiepiscopus Moguntinus Erfordiam, inter Germanię urbes, si murorum ambitum spectes, nulli secundam, nec minùs propugnaculis mœnium, quàm civium, ex falso religionis ac libertatis amore ad contumaciam obduratorum, ferociâ, munitam frustra subigere nititur: conjurat in urbis defensionem tota Protestantium factio. Illa tamen ad primum armorum Gallicorum aspectum, aut potiùs solo Regis augusti nomine audito, velut ictu fulminis perculsa, & quasi ruentibus subitò munimentis nudata, statim obsessoribus patet: probantibus cunctis, ratámque habentibus deditionem, quam premente, vel citra certamen, maximi Principis manu, prohibere nemo potuerat.

Vindobonę, unicę nunc Christianę Pannonię arci, centum armatorum millibus è proximo Turca minatur. Non montes, non flumina, ac ne alicujus quidem nominis amnis interjacet, qui properantis impetum remoretur. Trepidat tota Germania, ne dicam Europa universa. Francorum exigua manus, ac vix justę legionis instar, quos ad vitę contemptum, religionis, regiíque obsequii amor excitabat, laboranti opem fert, & heroicâ fortitudine, fuso, fugatoque formidabili barbarorum exercitu, Austriam metu, discrimine, atque imminentibus eximit vinculis. Vienne en Autriche.

Hollandos nobiscum adhuc fœdere conjunctos, invadit, urgétque vicinus, acer ac prævalidus hostis. Trepidos ac tanto impares bello, submissis opportunè auxiliis, eripit pręsenti periculo Rex invictus.

Iidem crudeli cum Anglis bello implicantur. Eorum ille partes

ex pacto amplectitur : sed ita, ut nihilominus inter utramque gentem arbitri jus, atque auctoritatem retineat ; tandémque inter utrosque sanciendę paci enixè det operam, adeò ut ipsorum commodis propria ipse commoda, singulari prorsus magnanimitate, postponat : non quòd futura ex eo incommoda, non pro sua prudentia prospiceret ; sed quòd potiorem duceret datę fidei rationem.

Reginę conjugi optimę, atque amantissimę denegatur, quod jura sanguinis, & leges, institutáque patria deferebant. Tum verò postquàm ratione frustra certaverat, copias ipse in hosticum ducit. Mirantur prudentiam capessentis militare imperium, veterani, sapientissimíque duces ; ad Principis prę-sentissima pericula incredibili fortitudine adeuntis, aspectum strenuissimi quique milites obstupescunt. Cunctis Dux summus ad gloriam prętit. Ecce urbes, ecce arces expugnat, ac torrentis more per hyemem ipsam rapidiùs exundantis,

provincias totas in transitu subigit: Nihil ut ejus laudibus desit, nisi quod deesse reliquis Heroibus solet, ut nempe sint qui vinci cum periculo audeant. Triumphi materiam pręripit paventium festinata deditio: & quando ad vim expectandam, subeundámque belli aleam, pauci adducuntur; pręceps priorum victoriarum cursus, posterioribus pręcludit aditum; ac pręclarè gestorum fama, pręclarè gerendorum decus intercipit.

At cui non metuendùm videbatur ne semel extra ripas effusus hic torrens, pari, per hostilia, per amica, impetu decurreret; dúmque uni perniciem minatur, cuncta eodem involuta diluvio raperet, traherétque? Ille verò improvisò omnia, & pręter hostium, pręter amicorum opinionem. Verùm in aliam partem utrorumque pariter expectationem fefellit: non ultra quàm par erat, grassando; sed vim suam omnem angustioribus quàm par erat limitibus coërcendo. Emi-

net nempe Victoris animus supra victoriam : nec se fructuosissimarum provinciarum opportunâ possessione, nec certissimâ spe jam possessis longè adhuc potiora adjungendi, de innata ęquabilitate patitur dimoveri; ut ad fidem semel datam, non solùm apertè violandam, sed vel callidâ, ut fieri amat, interpretatione, eludendam inducatur. Rarum sanè ad posteros sinceritatis, ęquitatis, ac moderationis exemplum.

Tot inter prospera, tot inter triumphos, si eum communi cum viris maximis fato, semel aut iterum offendere contigit, minúsque secundâ uti fortunâ; vel potiùs si quando divinam providentiam (cui sub fortunę titulo cęcitatem affingit humana cęcitas) consiliis, quę nemini non prudenter justéque inita videbantur, minùs aspiravit: non alia de causa vulnus accepisse Gallicam dixeris nationem, quàm ut celsior ex eo, utpote semper illęsa, Principis virtus appareret.

Vix scilicet copię nostrę, cęque lectissimę atque firmissimæ, vix interjecto mari sejunctę, ac procul à Regis oculis semotæ, aut accepta mandata minùs diligenter exequuntur, aut nova pro emergentibus periculis & casibus accipere nequeunt, quibus motus dirigant, expeditionésque suas; cùm eas consuetum deficit robur: per regentis absentiam, à quo earum omnis proficiscitur vigor, animis, ac viribus concidunt; ac velut nervis incisis languidum corpus, torpore insolito debilitatę atque confectę contabescunt. Vidit Africa, vidit & Creta, geminum adversus barbaros incœptum, ingens utrumque, generosum ac pium, & in iis quæ regii muneris fuerant, æternâ dignissimum laude; utrumque tamen adverso exitu cadere: ut nimirum, nec uno, nec dubio experimento perdiscerent Galli, quod anteà solâ opinione cognitum habebant, quas referrent ex hostibus victorias, eas minùs suæ, exploratæ

quantumvis fortitudini, quàm Regis sui moderamini prudentiæque deberi.

Verissimis tot laudibus atque elogiis quid, amabo, adjici posse, aut quid potiùs detrahendum esse videtur? Num Princeps noster, quod aliis plerisque usuvenit, propiùs accedentibus, & curiosiùs cuncta rimantibus, seipso minor apparet? Num ejus à factis dicta longissime distant? Num ita Regis officio affixus inhæret, ut cæterorum officiorum immemor videatur; non patrem se, non hominem meminerit, atque ad societatem hominum natum: ut obsequium exhibentibus, parum se magnanimum præbeat, aut benignum: ut inferiorum, nostrûm scilicet omnium, nullam habeat rationem? Num popularibus aditu difficilis; aut graviorum certè occupationum multitudine paulò morosior: quod quidem vitium in eo gradu maximè omnium tolerabile, magni viri postremò ferè deponunt? Nihil verò minus.

Cæterorum Principum iſthæc vitia ſint: horum certè nullum in Principe noſtro veſtigium. Cominus, vel magis quàm eminus, ejus amplitudo ac ſplendor elucet. Nihil ipſi unquam non planè regium excidit. Regiæ ſemper, & cum dignitate explicatæ ſententiæ: omnia majeſtatis plena: mihi ut ſæpiſſimè ſuccurrat, eum nobis dominum, non natum, ſed factum; nec obtigiſſe jure natalium, ſed ſuo merito à Deo electum, datúmque; ut qui præclaro rationis uſu, (in quo vera libertas, veráque dominatio eſt), privatos quoſvis tanto exuperet intervallo. Alius quiſpiam, velut quodam imperii arcano, & ex politicæ diſciplinæ præceptis petitâ ratione, (humili quidem illâ & abjectâ, ſed cujus nimium multa exempla hiſtoriæ ſuppeditant), invideret ſucceſſori ſuo, aut certè ſatis haberet Principem genüiſſe, in quo propriarum virtutum, prima &

rudia lineamenta conspiceret, naturæ ipsius quasi manu adumbrata & expressa. At LUDOVICUS XIV. quicquid ingenii acumine & sagacitate, quicquid moderatione ac sapientiâ, quicquid virtutis studio & recti amore, magnitudine animi, honestate morum, industriâ, eruditione, omni denique rerum intelligentiâ præstantissimum, diligentissimâ indagatione inveniri potuit; id totum ad regiam Serenissimi DELPHINI institutionem, ita selegit, quasi nullæ deinceps ipsius in ea re partes essent futuræ. Idem rursus tam enixè in eam curam, cogitationémque incumbit, quasi nullius secundariâ in id operâ utendum haberet. Quis credat occupatissimo Principi in tot tantísque negotiis perpetuis, quicquam scribere, commentarive licuisse? Ille tamen carissimo Filio arduam regnandi artem, æternáque fugiendorum imperantibus, & sequendorum præcepta, literis, propriâ manu exa-

ratis, consignavit : non jam amabilissimi tantùm Principis, non populi solùm, verùm etiam venturorum omnium Regum iterum, hoc opere ac munere verè regio, pater jure merito habendus. Jam quis unquam anteriorum Principum, desideriis suorum, pari cum eo liberalitate, occurrere gestiit ? Quando luculentiora vel dona vel præmia ? Quando majores, & frequentiores, ex ipsis fiscalibus, regiisque rationibus, largitiones ? Quis, etiam inter privatos, leviora cujusque vitia aut subnotavit acutiùs, aut dissimulavit humaniùs ? Quis in tota Aulicorum turba, verbulo uno minùs consideratè prolato, aut paulò amariori sale violatus ? Cujus non preces patienter ac benignè quocumque loco auditæ ? Cujus non ille repulsam quoque ipsam, verborum saltem lenitate mitigavit ? Prodeat infortunatus : quid aio ? Prodeat importunus ac molestus quispiam, qui ei paulò acer-

biorem in se vocem excidisse, aut duriusculè exceptum se ab eo submurmuret. Quis unquam iratum vidit? Quis veluti sub immensa rerum mole ac pondere nutantis, vel levissimum audiit questum? Quis inter continuos labores, quibus regni tranquillitatem tuetur, imminutam sensit ejus tranquillitatem?

Testes advoco primores rerum agendarum Administros, ut egregiâ in Regem fide, ita singulari judicio, atque ingenio, tum usu, peritiâque rerum omnium, nec minùs sedulitate cognitos; quorum indefessæ & expeditæ manus in regiis consiliis, incœptisque ad exitum perducendis diu, noctúque occupantur. Illi rem nullam, neque tam magnam, neque tam parvam esse, sive domi, sive foris gerendam asseverabunt, quam laboriosissimus Princeps, non modò notitiâ non complectatur, sed non accuratâ apud se, ac sæpiùs repetitâ meditatione pertractet. Dicent iidem ejus

ductu & sollicitudine, fœderum, externorúmque per omnes terrarum tractus negotiorum procurationem, ac provinciarum quietem contineri. Quòd regia urbs, omni rerum copiâ circumfluit; quòd ejus in dies firmatur securitas, ac venustas augetur; quòd miri fiunt in opificiis perficiendis, progressus; quòd novum liberalibus artibus lumen accedit; quòd cujusque generis scientiæ regnant, totum ipsi uni referent acceptum. Per eum dignitates, præfecturas, munia mandari afferent; per eum beneficia, gratiásque conferri: dispensari pecuniam publicam; equestres ac pedestres copias suis completas numeris, atque exercitas haberi; instructis ad bellum navibus consterni maria; eóque nostras asportari merces, quò anteà sola Gallici per eum nominis fama pervaserat. Fieri per eum fatebuntur ut arcium limitanearum munimentis Belgæ, regiorum ædificiorum multitudine, amplitudine, elegantiâ, splendore,

Galli pariter, & exteri obſtupeſcant; utque ſpectacula populo, non in Græcorum Romanorúmque veterum morem, adipiſcendi imperii cauſâ, (quod ipſi tot jamdiu titulis partum), ſed merâ benignitate, ac per magnificentiam exhibita, cogitationem ſuperent omnem? Ab homine denique uno, atque adeo ab omnium hominum primo & maximo, nullo negotio tot res, ac tantas, támque varias adminiſtrari agnoſcent, quas nobis arduum eſt enumerare, ac vel memoriâ complecti.

Verúm adhibendus eſt aliquis infinitæ admirationi modus, quæ tot diverſiſſimarum rerum obtutu excitata, & loci ac temporis parum memor, ad audaciſſimas verborum figuras, ſe abripi ſinat. Equidem niſi hunc animi cohibeam impetum, modò omnium nationum, ætatúmque Principes veſtrum apud tribunal reos agam, ut cuivis appareat quantùm quiſque à Regis noſtri virtutibus diſtet: modò

Francorum Regum ipsa lumina è cœlo evocem, qui palàm doceant, quanta cum animi voluptate, ex illa beatorum sede, successoris hujus sui præclara sine exemplo facinora intueantur. Ex ipso illo CARDINALI, cujus vigilibus curis augescente regno, tenera Principis ætas feliciter adolevit; ex illo, inquam, sciscitari libeat, hunccine tantum speraverit consiliorum suorum fructum; eane quæ Dei nunc benignitate experimur, augurari, ac vel unquam voto sibi fingere ausus fuerit: an potiùs amplissima quæque cogitata, optatáque sua, & quidquid, providentissimâ mente, in futura olim sæcula destinabat, ea omnia nostri hujus temporis prosperitate, multis partibus superentur? Minora quidem, non facta solùm, sed & vota tua, fuere, fateor, PERILLUSTRIS CARDINALIS factis, LUDOVICI nostri. Sed hoc habent Manes tui solatium levis hujus doloris, si quis tamen esse apud te potest dolori lo-

cus; quòd, cùm publicam rem administrantium clarissimos quosque vel æquaveris, vel prætergressus fueris; ipse præterea LUDOVICUS, Rex ipse incomparabilis, à quo uno vinci gloriosum, & qualibet victoriâ majus, te in partem gloriæ suæ gestit admittere. Tu verò cujus commendatio pars est hodierni muneris nostri non exigua: Tu quem primum nostræ hujus Societatis Patronum, imò quasi parentem, horúmque cœtuum tutelarem Genium agnoscimus, inclyte RICHELI; cujus tandiu eximia vigebit literato in orbe memoria, quandiu sermonis Gallici nitor, quandiu literæ ipsæ, ac Literati in pretio, quandiu Reges, Regúmque Consiliarii, quandiu denique populi erunt gloriæ studiosi suæ. Tu quem animi celsitudo, mentísque perspicacitas atque celeritas, supra reliquos homines evectum, Aquilarum ac cœlestium propemodum geniorum fecere sublimitati parem; cujus arduum volatum, & assequi & sequi

nefas : Edissere, quæso, nobis, edissere tibine ipsi liceat LUDOVICI XIV. ad gloriam factis ingentibus properantis, rapidum, vel lynceis tuis oculis, consequi cursum? An tot ejus præclarè gesta cernere queas, ut non statim fateare .... Sed quò me abripit ardentis in regias laudes studii æstus? Vos potiùs, ILLUSTRISSIMI CLARISSIMIQUE VIRI, vos præ cæteris deceat in hoc arduum opus incumbere; quæque mihi deesse cognoscitis, ex uberrima copia vestra supplere. Agite vero, agite: quidquid ingenio, quidquid eruditione, quidquid arte, industriâque valetis (hæc enim cuncta hîc necessaria sunt, & quidem summa), id totum expromite, huc totum imposterum omnibus viribus, omni animi contentione conferte: ut quod ego Encomium rudiori nunc penicillo delineavi, id vestrâ operâ, ad vestram & nominis Gallici gloriam, suis omnibus, si fieri potest, numeris

abſolvatur. Vos conſcii tenuitatis meæ; vos iidem nunc mei flagrantiſſimi ſtudii, aut paulò fortè commotioris affectus, teſtes eſtote. Ego ſanè, cujus mentis aciem perſtrinxit tanti Principis fulgor, quem virtutum ejus cum amore admiratio tenet, quem totum ejus beneficia devinctum habent; ſi par votis facultas fuiſſet, hoc vobis decus, hanc de Gallia bene merendi occaſionem, non inficior me fuiſſe prærepturum.

Tibi verò, PRÆSUL ILLUSTRISSIME, à quo initium habuit, & in quem deſinere debet oratio mea: tibi etſi ad quoſlibet honoris, dignitatiſque gradus egregia tua cum naſcendi felicitate conjuncta virtus aditum facit: ſummum tamen gloriæ tibi culmen procul dubio erit, honorificum tanti Principis de te judicium. Perge hunc ordinem eâdem quâ cœpiſti benevolentiâ complecti. Ille tibi perlibenter laudibus; cæteris omnibus, ipsâ etiam accuratiùs di-

cendi facultate, cedit: Hoc unum orat, ut eum de solo in Principem amore ac veneratione tecum contendere patiaris.

FINIS.

Jo. DOUJAT, *regius Juris Professor, ex Academicorum numero*, è Gallico in Latinum vertit.

A PANEGYRIGKE of te most Christian King LEWIS XIV.th

Pronounc'd in the French Academy at the lord Archbishop of Paris, By Monsieur de PILISSON FONTANIER *then Director Feb. the 3. 1671.*

& translated into English.



HIS extraordinary assembly, this concourse of the vvhole Academy, their attention even their silence itselfe have already assured you hovv much they esteemed themselves honoured by your presence & sensible of your goodnesse. But they expect yet somthing more from mee, that y should speak not so much out of necessity as splendour on

on a day vvhich our Regiſters vvill celebrate among the great & ſolemne.

I ſee not one of my collegues, but is ravished vvith joy in being yours also, & out of a plaudable zeal for you, though moſt unjuſt tovvards mee, imagines, that i should ſimpathiſe vvith his thoughts, & pronounce them vvith thoſe advantages of eloquence & grace vvherein he may abound but ibe moſt deficient ſome promiſe to themſelues that for the renoune of the ſociety i should extoll your ſublime character vvhich really of itſelfe tranſcends all humane applauſe : Others doubt not but i shall praiſe your illuſtrious birth, alliances vvith ſoveraigne houſes, the honours, the famous employments & vvhat muſt not be omitted in this place the harmonious compoſure of learning & provveſſe ſoe often & ſucceſſfully concentring in your renovvened Anceſtors; Theſe principally affect the perſonall qualifica-

tions, be they those of the honest man, yor those of the good Prelate both equally united in you. Those regard chiefly the profond vvisdome to vvich your years haue contributed least; Many others the judicious addresse mixed vvith svveetnesse & authority vvhereby yourselfe as often as is requisite the Oracle in assemblys, conversations & of the people themselves for their particular advantage as vvell as that of the State : all in generall respect an universall Eloquence, vvhether private or publick vvhether premeditated, or suddain, but ever assured of persvvading, or pleasing & vvhere of you have just vvovv renevved so lively & noble Idea in our minds.

As for my selfe S^r. I knovv, I admire & am as sensible as they of all those advantages & many more vvhich vve shall possesse in enjoying you. But should they have lent mee all their voyces to proclaime these great accomplish-

ments vith the circumſtances they require, I knovv not vvhether ſuch a concert of ſo many Elogies hovv juſt & harmonious ſoever they might appearle vvould not intrench upon your modeſty as being too near yourſelfe.

Is there no nevv expedient by ſome peice of unuſuall skill to diſcourſe in praiſes vvhich you might hear vvithout blushing, & even your ſelfe be joyfull to declaime. I am deceived if i doe not ſpy ſome guiding light to this deſigne, For vvhen I reflect on the hand that gaue you to us & us to you, vvhen I ſee the moſt important dignity of the french Clergy a place that requires the moſt eminent qualifications, be they civill, or Eccleſiaſtique, beſtovved upon you on a ſuddain vvithout the leaſt heſitation, neither by order of ſucceſſion nor of age nor of hazard nor by cabal but by the judgement & choyce of a vviſe & able Prince if ever there vvas any, I am perſua-

ded that the infinite & immense praises due to soe great a King, though you hear them allvvaies vvith joy & haue heightned them yourselfe to a degree beyond the capacity of any man (vvhereof vve have had this day experience) doe yet in a manner redound on your selfe, And instead of deviating from your Elogy It may be I shall continue it in a more noble method if i Begin His.

The most famous of the Antients in the Art of Panegyricks being to discourse of an accomplished beauty, illustrious for her adventures, sprang, as he said, from the blood of their Gods received after her death among the Goddesses & giving daily some marcks of her povverfull influence, He passeth lightly over all those great matters vvhich every one might observe as vvell as himselfe, But applyes him cheifly to commend the iudgement of Theseus vvho thought himselfe bound to undertake any thing fo

her sake, then describing very particularly all the other actions of that great man, the monsters slain, in justice & violence redressed, the lavvs established, Citties founded, & others delivered from Captivity, he thought he had sufficiently exalted the Heroesse in praising of the Hero.

I shall endeavour though vvith a differend genius somthing of resemblance there unto; vvith your permission, S^rs, there are times & matters aboue the lavvs: there are you knovv irregula iti:s more lucky then the rules themselves.

Moreover this is after another manner to commend according to our custome our august founder Levvis 13. in the commemoration of his Illustrious son, the most durable & highest recompence that hath been given on earth, to his vvisedome, temperance, justice & piety. This is to praise vvithout affectation our present great Protectour the Oracle, but vvithall

the moſt vvorthy, of ſoe great a Maſter, a venerable interpreter of his Royall thoughts vvith fidelity & eloquence the firſt depoſitor of his pleaſure & his povver. This is to applaud at the ſame time the Illuſtrious Collegue vvhoſe loſſe is ſoe happily repaired to us, vvho had labourd' ſo many yeares to frame vvith nature, vvith God himſelfe a moſt accompliſtid vvork emanſhip vvich vve may novv admire. This is to praiſe your ſelves Sirs & all the members of this body vvho ſoe differently partake of the Monarchs truſt his favor, his approbation or eſteem. Doe not imagine Gentlement that i vvill preoccupate you in his behalfe by this manner of intereſt. forget a vvhile all the advantages yovv have recevved & the dayly encouragements of Learning; Nay ſuppoſe your ſelves to be no Frenchmen borne, & if it be poſſible raze out of your imagination that good meen vvorthy of Empire

(as the ancients ſpoke) that air, that mixture of humanity & greatneſſe in his eye vvhich is imprinted ſoe lively in our hearts, & exceeds the art of painting & engraveing: It ſuffiſeth for my purpoſe that you knovv france & vvhat it vvas formerly. In vvhat part of all this vaſt monarchy doe you not find him greater then Monarchy itſelfe & ſuch as I vvould repreſent him to you,

Since my diſcourſe muſt be reduced to breuity I shall omit many things of ſo ample a ſubject & ſhall not trace over all the parts of the ſtate, on the contrary Sirs I vvil avoid, I declare it, & vvill rather pick out the moſt remarkeable & praiſe worthy. I paſſe over on purpoſe an infinite number of matters, of which each particular vvere ſufficient to adorne a Panegyrick for a more inferiour Prince then ours. I leave the nobility either purifyed or ſubjected to the order of Juſtice a great part of the third ſtate em-

ployed in profitable vvorcks, never before Knouvvne in the Kingdome being the inheritance of forreigne Nations. The moſt difficult & monſtrous undertaKing for the promotion of Commerce even to the joyning of tvvo ſeas, vvhich; is novvſo much advanced & vvas formerly the ſubject of laughture to the Idle; The people in generall comforted, fecundity revvarded Lavvſuits abridged, the Lavvs reformed, & the vvhole OEconomy of the treaſure bent to magnificence and liberality.

But neither te great Arch-biſhop vve receive this day amongſt us nor my ovvne inclinations ſuffer me to be ſoe breif on vvhat concernes the Church, Lately pacified, flourishing a long time by the application of our Princes cares & piety you, Gentlemen, before vvhom all ages are as vvell preſent as ours, & ſee vvith regrett te humane revolutions extend them ſelves, to vvhat ought to be moſt ſacred a-

mong men, even to Religion & th very altars themselves. LooK back about eight or nine hundred yeares in our history, yet further to the happy & at once unfortunate time of the Martyrs & their Miracles, you vvill find that in no other time, I am not afraid to say it, the principall functions of the Church supplyed in France vvith more excellent subjects, merit more distinguished by recompence & unvvorthines misregarded & despised. If any man doubt hereof let him observe only the victories vvithout blood, that the industry vvisedome, & piety of our Prelates vvith their sacred Troops have daily gained on such vvho by different conjunctures & the miseries of our fathers vvere separated from the faith happy are these voluntary captives that follovv vvith joy this Triumphall Char! But they are ungratefull at the same time if they acKnovvledge not that though it be the vvorke of the Pastors the

choyce of them is that of the kings as he is of Gods.

I should not be able to come to any conclusion if I did not make a little abridgement in some particular reflections on our Monarchs actions. It is just & requisite that vve admire in his Royall houses nature surmounted by art, the fountaines & channels or rather rivers & seas supply the place of sterile & sandy ground by subterraneal passages; But vvho vvill not admire him in himselfe much more, vvho by more secret more obscure & unknovvne vvays of Governement vvhereof he is the only vvorkeman conductor & master, hath corrected surmounted & changed for the better all manners inclinations & genius of the people.

During the Regency of a most pious Queen vvee have seen impiety flourish boldly vvhich is novv dead or dumt at Court. And before her under the Reigne of a sober Prince, excesse oppose that virtue

from inferior sort to those of the best quality dishonouring france as vvel as other Nations.

The Fury of Duels vvich vvas confirmed from all ages, vvas in our Nation an incurable disease & t'is novv so vvell cured that vve begin to forgett the disease itselfe.

The Maritime Commerce vvas a thing thought impossible for the french to compasse, vvho vvere said to be most incapable of seeking a Profitt vvhen the beginnings must have all vvaies losses & requiring perseverance & diligence, Hovvever novv you see this commerce together vvith other advantages makes us as many jealous as vve have neighbours.

In vvhat part of the vvorld vvas there so much neglect among the particular persons in their charges such abuses of authority, the Lavvs ill observed & in generall their dutys so much dispensed vvith as in france; and at present in vvhat part of the vvorld are all these

thing better redreſſed.

VVhat hiſtories ? vvhat bookes ! vvhat Nations & vvhat tongues have not ſpoken of the french Souldiers inſolence & the ill diſcipline of our Troops : they are novv in foot ; vve have ſeen them in Flanders vvhere tey live even in the conquerd tovvnes more regularly then the Inhabitants themſelves , vvhilſt the ſubjects of ſpaine like fearfull captives are shutt up in their vvalls & dare not goe out of ſight of them for fear only of being robbed by their ovvne Garriſons.

Vvhence ariſe ſo many remarkeable changes at once ? is there ſome extraordinary revolution, ſome conjonction , or nevv conſtellation in the heavens ? Letus diſpenſe vvith theſe obſervations leaving the care of them to the nevv Royall Academys daughters or ſiſters unto ours , vvorks alſo of the ſame revolutions or rather of the ſame magnificent & povverfull hand.

It may be the king vve ſpeak of is bounded vvithing his ſtate, goe viſitt all the nations in the vvorld to vvhom you may ſay that hee is & hath allvvays been as preſent in a manner as to us either by Protection, friendship fear or voluntary homage vvhich the moſt diſtant Princes render to his reputation & virtue.

I muſt run over matters for many volumes veri ſuiftly & vvill ſay nothing of his victories & advances before the Pyreneam Peace vvherein his modeſty gives him a leſſe share then othervviſe he deſerves. He begins to governe having for his firſt miniſter a genius joyned to Courage, Labour, Secrecy, ſtability punctuality & exactneſſe. Spain vvould uſurp on us in a neighbouring Court an injurious equality vvich could never be granted, it is conſtrained to grant a precedence by a publick & ſolemne declaration a thing never before ſeen. Dunquerque & Lorraine

rejoyce in being reunited to the french Empire.

At Rome the dignity of an Amb[r] is violated the king reaps a double glory by hauing a high reparation for the offense & the forgetting it the Pyramid hovv demolished soever vvill survive in history as a tvvofold monument of his povver & of his clemency.

An Ecclesiasticall Prince his ally could not reduce a Citty as strong as rebellious, obstinate in its fault through a false loue to Religion & liberty, & all the Protestant party in the Empire vvere to hare stirred in its behalfe it rendred itselfe hovvever at the sight of our Troops or rather at the name only of our Monar[k] as if it had seen its vvalls & Bastions fallen every one approuing vvhat he could not remedy.

The Turk is already near Vienna vvith a hund[r] ? thousand men, there is novv no more river to stop him, all Germany trembled & allmost all Christendom six thousand french

vvith a heroique valour delivers them & disperseth this monstruous army,despising their lives through a noble zeal of obeyng & pleasing their King.

The Hollanders his allies find themselves invaded by a povverfull & vigorous Neighbour, hee generously saves them from an extraordinary danger, vvell knovving his interest but vvith all providing for them in the future: They are at the same time engaged in vvarre vvith the English, he declares for them as he had promised he reserves to himselfe the povver & authority of Arbitratour betvveen the tvvo nations sacrifing vvillingly his ovvne advantages to the Peace hee gaue them.

The Queen is denied in her pretentions vvhich birth & lavvs had given her: after having contended vvith reasons, behold him marching at the head of his armys, astonishing the most antient & vvisest Captaines by his conduct & the

braveſt & moſt reſolute ſoldiers by his valour he forceth , he takes, overvvhelmes places , & vvhole Provinces like a Torrent made more rapid by the Vvinter , vvanting to his glory but vvhat is uſually vvanting to the glory of Heroes viz that ſeldome doe any reſolve to oppoſe or expect them, & their reputati on leaves leſſe for their armes to accomplish. But this Torrent drovvns & ravages vvithout any partiality frinds & enemys vvith the ſame fury : Hee ſurpriſeth both, t'is true, but in a manner different, he recedes much from his juſt limits , the Conquerour is abore his Conqueſts; neither thoſe braue & great poſſeſſions nor hopes infinitely greater can prevayle vvith him to violate or depart from his Royall vvord. A rare example of honour moderation & juſtice.

Among theſe proſperities & Triumphs if it be requiſite that fortune cor rather that ſuperiour

vvisedome that seems blind only to humane blindnesse, doe deal vvith him as vvith other of the greatest men, shevving herselfe not; all-vvays egually favorable to good designes it may be surmised, that she vvould humble the Nation to illustrate the more our Prince's merits; for vvhen our Troups even our best & strongest vvere separated from france by the sea & distant frem their masters eye, did not execute his orders or vvere incapable of receiving nevv ones the case vvas much alter'd. Africa & Candy have seen our enterprises against the infidelle vvhich vvere great generous & pious ever to be praised, as to vvhat relating to him, though attended by different sucesse. To make a more sensible impression in the french of vvhat they onlg knevv till then that their victories are much lesse an effect of their valour then an effect of his conduct.

Vvhat can vve add to this Elogy,

or rather vvhat can vvee retrench from it. Should not this Prince like many others seem lesse then himselfe to thosethat approach him, other in his discours then actions, so much applyed to the duty of King that he forgetts all others, that of a father, that of a particular man, is he vvithout magnanimity to vvards those that serve him, is he vvithout consideration or goodnesse for all that is belovv him is he of difficult accesse to is people or impatient & morose at the multitude of important businesses, vvhich of all defects is the most excusable & vvhat it may be great men surmount the last.

Nothinglesse Sirs, rather nearer, then at a distance vve discover every moment somthing more of his true greatnesse; allvvays sentences & expressions of a King I haue often imagined that he never vvas borne, but made our Master, hauing vvithout any comparison a graeter talent of reason then any of his subjects. Some other Prince

through a base & inferiour policy, of vvhich yet there are many in history, vvould bear some kind of envy to his successor or vvould content himselfe vvith having brought a Prince into the vvorld in vvhom nature had already of herselfe represented all the first lineaments of his ovvne virtue: on the contrary hee chooseth for this Royall education vvhat ever can be discovered of most enlightning most vvise, most just, most firme, of most generous & honest, of most capable & Knovving, as if hee himselfe vvere to think no more of it & as if no body vvere to second him in this vvorke: hee vvrites vvith his ovvne hand the secrets of Governement & eternall Lessons of vvhat he is to follovv & avoyd not so much as father of this louely Prince, or of the People themselves but of all the succeeding Kings. Vvhich of our preceding Monarchs hath, le him, prevented, the very vvishes of his people vvith such liberalities & favours? In vvhat

age vvas ever seen such magnificent presents such frequent & great recompences, even from the bovvells of his Treasury, Vvhat particular person observing vvith such discretion the faults of others, hath dissembled them vvith such humanity. Vvere is the courtier that can complain of an inconsiderate vvord, or a biting expression ,vvhom hath he not heard in all places vvith patience & candour? Vvhom hath he not obliged even in denialls , let me see the unfortunate & unhappy man , vvhat have I said , produce the i mportunate & discontented to vvhom he ever gave an ill vvord vvhoever savv him in passion or groan under the painfull burthen he bears as if it vvere too vveighty for his strength or thereby loose his ovvne tranquility vvhil'st he labours in preserveing that of the state.

I call to vvitnesses the hands as laborious as skillfull that are employed day & night under him for the execution of his great desinge

vvhether any thing from vvithin or out of the Kingdome vvhether great or of lesse consequence escapes his eye, vvhether it be not by him that all the forreigne negotiations are entertained in all climates of the vvorld. Hovv quiet are our Provinces, hovv Paris dayly improues in plenty security & beauty, hovv the manufactures advance, hovv the liberall arts flourish, the sciences triumph, hovv the Offices are filled, hovv the revenue of the state is employed, hovv the Troops are disciplined & preserved, hovv the sea is covered vvith his ships of vvare & vievvs our Merchandise discharged vvere formerly the only noise of his name vvas heard: Hovv our fortifications astonith Flanders, hovv the number greatnes & pomp of his Royall buildings surpriseth both french & strangers vvith admiration hovv these spectacles surpasse the imagination itselfe given to the people not as formerly by the GREEKS & Romans to ac-

quire the Empire but through a mere effect of his magnanimity & goodnesse. VVhether it be not true in fine that one man & consequently the greatest of men doth vvith ease so many prodigious things , vvhich vve can hardly numerate & retain in our memory.

I must, Gentlemen, to confine my admiration some certain bound hovv heightned & excited soever by so many handy objects least it should forget the time & place & fly out into some high & hard figures. I should call , as it vvere in judgement before you , the Kings of all Nations & ages : I should examine, if they vvere present, the greatest of our Kings vvho doubtlesse vvill look dovvne from heaven vvith delight & vvithout envy on the vvonder of their successors. I vvould ask even the Minister himselfe vvho hath taken so much care of his infancy & state vvhether he ever expected such fruits of his councell vvhether he could have

foretold vvhat vve have novv experience of, vvhether his great vvishes even are not surpassed. Be comforted hovvever Illustrious Cardinal, you that could equalise or surmount all others it, is no shame to be outgone by him, It is enough for your glory in having a part in his. But you vvhose praises vve are in a particular manner obliged to celebrate, famous Cardinal de Richilieu, first Protector & author of our society, tutelary genius of these assemblies vvhose memory shall be venerable throughout the vvorld as long as this tongue shall be spoekn & as long as there shall be any learned, any Ministers, people, & Kings. Great soule! high soule! an eagle vvhose flight i cannot follovv, can you follovv that of Lovis the 14.^ht vvith your eyes? & see vvhat he does this day vvithout avovving *** But vvhether does the commotion of my zeal transport me. Finish, Gentlemen, finish, say & that vvith all,

your care & industry (for it certainly requiers much, as vvell for the honour of France as your ovvne) the Panegyrick i have made imperfectly and since you are vvittnesses of my vveaknes be also such of my passion, or if you please rather my transporting zeal, & if it vvere possible for me being dazeled by the lustre of so great a King charmed by his virtues, engaged by his benevolence i should have done a thousand times & a thousand more.

You Sr. vvith vvhom i began & ought to conclude though there be no Kind of glory you cannot pretend unto, recKon among the rest as the greatest that of being soe particularly vvell esteemed: cherish this Company & vvhilst they resigne to you vvith respect & joy all other advantages vvihtout excepting that of eloquence suffer only that they dispute vvith you that of Knovving the Prince that is the admiring & loving him.

FINIS.

Inscription pour une demy-lune de Tournay.

LUDOVICUS DECIMUS QUARTUS.

; INCERTUM BELLO AN PACE MAJOR,
QUIBUS COPIIS, CONSILIIS, ANIMO, CELERITATE, FORTVNA,
ANNO 1667. NERVIORVM VRBEM
QVATRIDVO CEPERAT;
IISDEM, NE VNQVAM POSTEA CAPERETVR,
INTER CETERA MVNIMENTA, HOC QVOQVE
DIEBVS VIX OCTO
AB AREA ET FVNDAMENTIS,
IPSE INSTANS OPERI,
VICTRICIBVS MILITVM MANIBVS EXTRVXIT;
ANNO DOMINI M. DC. LXXI.

TRADUCTION.

LOVIS QVATORZIEME.

Qui a fait douter à toute l'Europe s'il estoit plus grand en Guerre ou en Paix,
Avec la même puissãce, la même cõduite, la même vigueur d'esprit & de courage,
La mesme diligence, la mesme fortune,
Qu'il prit en quatre jours la ville de Tournay l'an 1667.
AFIN *qu'elle ne puisse plus estre prise,*
Entre plusieurs autres Ouvrages, a élevé celuy-cy
Depuis la terre & les fondemens,
En huit jours à peine entiers,
Par les mains victorieuses de ses braves Soldats,
Animez de sa presence.
L'AN DE GRACE 1671.

ECRIT.

PUBLIE' DE L'ORDRE DE l'Academie Françoiſe, pour l'établiſſement de deux prix, l'un de Proſe, l'autre de Poëſie.

FEV Monſieur de Balzac l'un des quarante de l'Academie Françoiſe, ayant laiſſé un fonds de cent livres par an, pour eſtre employé de deux ans en deux ans, à donner un prix de la valeur de deux cens livres, à celuy qui au jugement de cette Compagnie ſe trouveroit avoir fait le meilleur diſcours ſur certaines matieres pieuſes par luy marquées; & cette diſpoſition n'ayant pû eſtre executée juſques icy à cauſe de divers obſtacles qui ſont ſurvenus; l'Academie Françoiſe a crû neceſſaire d'avertir le public qu'Elle diſtribuëra ce prix pour la premiere fois en cette preſente année

1671. le 25. Aoust prochain, Feste de S. Loüis Roy de France; & de mesme à l'avenir de deux ans en deux ans.

I.

Comme Elle a fait profiter le fonds qui luy a esté laissé; ce prix qui ne devoit estre que de deux cens livres, sera cette premiere fois & les suivantes, autant que faire se pourra, de trois cens livres, qu'on employera, selon l'intention de Monsieur de Balzac, à un Crucifix, un S. Loüis, ou quelque autre ouvrage de devotion.

II.

Le sujet pour la premiere fois a esté marqué par luy en ces termes: De la Loüange & de la Gloire: qu'elles appartiennent à Dieu en proprieté, & que les hommes en sont ordinairement usurpateurs: NON NOBIS, DOMINE, NON NO-

BIS : SED NOMINI TUO DA GLORIAM.

III.

Toute ſorte de perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, ſeront receuës à pretendre à ce prix, hors les Quarante de l'Academie Françoiſe qui en doivent eſtre les Juges.

IV.

Les Diſcours ne ſeront tout-au-plus que de demy-heure de lecture, & finiront toûjours par une courte priere à JESUS-CHRIST.

V.

Ceux qui en auront compoſé les mettront dans le vingt-cinquiéme de Juillet prochain, entre les mains de Monſieur Conrart Conſeiller & Secretaire du Roy, & de l'Academie Françoiſe, en ſa maiſon ruë ſaint Martin; ou en ſon abſence

chez le Sieur le Petit, Libraire & Imprimeur du Roy, & de l'Academie, ruë S. Jacques à la Croix d'or.

VI.

On n'en recevra aucun qui n'ait une approbation signée de deux Docteurs de la Faculté de Theologie de Paris, & y residant actuellement.

VII.

Les Auteurs n'y mettront point leur nom, mais seulement une marque ou paraphe; avec un passage de l'Ecriture sainte, ou d'un Pere de l'Eglise; qu'on écrira aussi sur le Registre du Secretaire de l'Academie.

VIII.

Le Prix ne sera neanmoins delivré à aucun qu'il ne se nomme, & qu'il ne se presente en personne ou

par Procureur pour le recevoir, & pour signer le Discours.

Le sujet des Discours sera à l'avenir publié un an avant la distribution du Prix. Mais on a voulu commencer cette année, en quelque maniere que ce fust, une chose si pieuse & si loüable qui n'avoit receu jusques icy que trop de retardement.

L'Academie a aussi agreé & loüé le zele de trois Academiciens, qui sans se faire connoistre à Elle ont resolu de donner en mesme temps & aux mesmes conditions (excepté ce qui regarde l'approbation des Docteurs) un pareil prix de la valeur de trois cens livres, à celuy qui au jugement de la Compagnie se trouvera avoir fait la meilleure Poësie Françoise jusqu'à cent vers au plus, sur l'une des grandes actions de sa Majesté.

I.

Les trois cens livres qu'ils ont fait délivrer pour cela au Libraire

de l'Academie, seront employez selon leur intention à un Lys d'or, au pied duquel sera la devise de l'Academie, qui sont des Lauriers entrelassez, avec ce mot, A L'IMMORTALITÉ.

II.

Ils ont desiré, & la Compagnie a approuvé, que cette premiere fois il fust en la liberté de ceux qui composeroient, de prendre pour sujet, ou la gloire que le Roy s'est acquise en faisant cesser les Duels, ou celle qu'il s'acquiert tous les jours en rétablissant la Navigation & le Commerce.

III.

On exhorte ceux qui prétendront à ce Prix, de vouloir, autant qu'il se pourra & qu'ils le jugeront à propos, marquer dans leurs Ouvrages quelque liaison entre le sujet de pieté donné par feu Monsieur de Balzac, & celuy qu'on aura choisi pour les loüanges du Roy. On ne propose pas ce dernier article pour une loy qui oblige, mais seulement comme un avis raisonnable.

DISCOVRS DE LA GLOIRE.

De Mademoiselle DE SCUDERY.



OUT le monde parle de la Gloire, & cherche la Gloire; & presque personne ne sçait, ou ne peut dire ce qu'elle est. J'ay cent fois admiré que les hommes, qui sont naturellement curieux, de qui l'esprit veut sonder les secrets les plus cachez, penetrer jusques au centre de la terre, & s'élever au dessus des cieux pour tâcher de connoistre ce qui passe leur connoissance, s'appliquent si peu à connoistre la gloire qu'ils desirent si ardemment. On cherche, il y a plus de deux mille ans, qu'elle est la veritable source du Nil, encore qu'il ne nous im-

porte en rien de le sçavoir : & nous voyons pourtant que ces mesmes hommes, dont la curiosité va si loin, ignorent la source de la veritable gloire ; & ne sçavent, ni ce que c'est, ni à qui elle appartient, quoy qu'ils s'en estiment eux-mesmes les possesseurs & les juges.

C'est pour elle qu'on entreprend les choses les plus difficiles, qu'on étudie, qu'on voyage, qu'on donne des batailles, qu'on expose sa vie à mille perils. Nul de ceux qui la desirent, ne doute qu'il ne la merite. Plusieurs pensent la posseder, qui ne la possedent point, & ne la possederont jamais. On la cherche par mille chemins opposez, où l'on ne sçauroit la trouver. Quelques-uns l'ont mesme cherchée, en croyant la mépriser. Chacun la met où il luy plaist, & s'en forme une idée selon sa fantaisie. Plus les hommes ont d'élevation de cœur & d'esprit, plus ils sont touchez de l'amour des loüanges, & d'un violent desir d'acquerir de la reputation. Enfin la gloire est

le ressort le plus universel du monde, quoy que le plus inconnû. Car ceux-là mêmes qu'elle agite sans cesse, ignorent ce qu'il faut précisement appeller Gloire; & bien plus encore, ce qu'il faut faire pour la meriter.

C'est par là qu'ils en deviennent les usurpateurs, au-lieu d'en estre les possesseurs legitimes, comme ils le pourroient estre, s'ils reconnoissoient un peu mieux de quelle main ils la tiennent, & s'ils faisoient un peu plus de reflexion aux belles paroles de mon sujet:

NON NOBIS, DOMINE, NON NOBIS: SED NOMINI TUO DA GLORIAM.

Feu Monsieur de Balzac qui les a si judicieusement choisies, & qui a laissé un prix plus glorieux qu'utile, à celuy qui écriroit le mieux sur une si noble matiere, connoissoit sans doute la Gloire, il l'avoit aimée, il la meritoit, il la possedoit, & pouvoit mesme la donner aux autres, autant que la foiblesse humaine le peut permettre. Cependant apres s'estre acquis en l'art d'écrire toute

la gloire qu'on peut acquerir, il a voulu par la gloire mesme exciter tout le monde à reconnoistre qu'elle n'appartient veritablement, proprement & souverainement qu'à Dieu ; & aprés luy, imparfaitement & foiblement à ceux qui sçavent luy en rendre hommage.

Nous ne pouvons, ce me semble, mieux seconder ce grand homme dans un si beau dessein, qu'en cherchant avec quelque soin ce que c'est que la Gloire, avant que de la chercher elle-mesme. La pluspart des gens ne la conçoivent que comme une vaine repetition de loüanges vrayes ou fausses, qui n'a rien en soy de solide, & qui dépend de la disposition des esprits; comme la repetition que l'echo fait de la voix humaine, dépend de la situation & de la disposition des lieux.

Pour moy je croirois qu'elle a besoin d'autruy & de nous-mesmes, & la comparerois plûtost à l'image qui paroist dans un miroir, & qui dépend autant ou plus de

l'objet que du miroir mesme. La Gloire a besoin d'autruy ; car un homme seul & absolument inconnu à tout le monde, n'auroit point de gloire, quelque merite qu'il pût avoir. Mais elle a aussi besoin de nous-mesmes ; parce que si elle ne subsistoit qu'en autruy, il n'y auroit rien qui la rendist nostre, & qui l'attachast veritablement à nous.

Le monde convient de cette verité, par les expressions dont il se sert, nommant une fausse gloire, cette opinion que nous acquerons dans l'esprit d'autruy, sans la meriter. Si l'or faux suppose necessairement un or veritable, dont il n'a que l'éclat : cette fausse gloire ne suppose pas moins une gloire veritable, dont elle n'a que les apparences, manquant interieurement de je ne sçay quoy de plus essentiel & de plus solide.

La Gloire donc, pour le dire en peu de paroles, consiste, si je ne me trompe, à se voir également ac-

compli en soy-mesme, & en l'opinion d'autruy ; & comme les miroirs sont plus ou moins estimez, selon qu'ils representent bien ou mal les objets qui leur sont opposez, on peut dire que la gloire est veritable ou fausse, à proportion du rapport qu'il y a de cette image qui est dans l'esprit des hommes, avec le merite qui la cause. Quand nous trouvons en nous-mesmes que cette image qui erre par le monde nous flate, c'est une fausse gloire, qui bien loin de nous plaire, nous doit choquer, comme un reproche secret des defauts que nous connoissons en nous-mesmes. Toutes les fois qu'on me louë de ce qui me manque, je sens au contraire combien je merite le blasme opposé à cette loüange.

De ce premier fondement il me semble qu'on peut tirer toutes les conditions de la veritable gloire ; & montrer en suite par ces conditions, qu'elle n'appartient qu'à Dieu en proprieté, quoy qu'il nous en laif-

se quelquefois un court & leger usage ; ou plûtost une ombre de cette gloire proprement dite, qui n'est que pour luy.

Il faut que la gloire soit l'image d'un bien reel & solide qui soit en nous : il faut par consequent que ce bien ne soit pas meslé de beaucoup de mal qui le corrompe, & en diminuë le merite : il faut enfin que ce bien nous soit propre, & ne nous vienne pas d'autruy. Car autrement l'image de ce bien n'est pas nostre image, mais celle de quelque autre objet qui merite d'en estre estimé. Examinons ces trois conditions l'une apres l'autre, pour mieux reconnoistre combien elles se trouvent imparfaitement dans cette gloire que nous cherchons avec tant d'ardeur.

En premier lieu, puisque la Gloire doit estre l'image d'un bien qui est en nous, il faut d'abord retrancher de la veritable gloire des hommes, celle qu'ils pretendent tirer de tout ce qui n'est pas un bien, ou

qui n'eſt pas en eux : il faut retrancher celle qu'ils mettent à des bagatelles indignes d'un ſi grand honneur, à eſtre plus riche qu'un autre, à de belles maiſons, à de grands équipages, à ſe vanger, à s'affranchir de la bienſeance & des loix.

Quelle folie, de mettre ſa gloire en des richeſſes, qui ſans produire nulle perfection en ceux qui les poſſedent, paſſent continuellement d'une main en une autre ; en des palais, que le temps détruit infailliblement ; à de grands équipages, ſouvent inutiles ; à ſe vanger, plûtoſt qu'à la generoſité de pardonner ; à s'affranchir de la bienſeance, qui ſeule empeſche les hommes d'eſtre barbares ; & enfin à mépriſer les loix, ſans leſquelles ils ne pourroient ni commander, ni obeïr juſtement !

J'ay marqué pour la ſeconde condition de la Gloire, qu'il faut que ce bien qui eſt en nous, ne ſoit pas meſlé de beaucoup de mal.

Car il eſt de la Gloire comme de la beauté. Un beau trait tout ſeul ne peut faire une belle perſonne : c'eſt un aſſemblage de beaux traits qui fait la beauté : c'eſt un aſſemblage de grandes qualitez qui fait le fondement de la Gloire. La grande naiſſance, le grand pouvoir, la grande beauté, la grandeur de l'eſprit, & la valeur y peuvent contribuer. Mais toutes ces choſes qui ſemblent des biens, ſont pourtant des biens imparfaits en eux-meſmes, que nous rendons bien plus imparfaits encore, puis qu'ils deviennent meſme des maux par le mauvais uſage que nous en faiſons.

Pour commencer par la valeur, qui eſt une qualité plus propre à produire la Gloire, qu'aucune autre, on peut dire toutefois qu'elle n'en eſt pas une ſolide matiere, ſi elle n'eſt accompagnée de beaucoup de choſes qui luy manquent preſque toûjours. Il n'appartient qu'à Dieu d'eſtre *le Dieu fort, le Dieu*

des armées & des vangeances, à qui rien ne peut resister, & qui n'employe jamais sa force que justement.

D'ordinaire la gloire des Conquerans n'est qu'une fausse gloire, parce que leur valeur n'est qu'une grande injustice. Ils font avec deux cens voiles la mesme chose que fait un pirate avec un brigantin, & ne prennent pour regle de leur devoir, que leur seule avidité, ne comptant pour rien le sang qu'ils répandent, & la desolation des peuples.

A la verité, s'il se trouve un Prince tel que le nostre, capable de la guerre autant que l'ayent jamais paru les plus grands Conquerans, & aussi rapide dans le cours de ses victoires, qu'ils l'ayent jamais esté; qui neanmoins ne fasse la guerre que quand elle est juste, pour faire observer les loix; qui sçache se retenir au milieu de ses prosperitez, & pouvant tout emporter, se contente de beaucoup moins qu'il ne

luy appartient, pour épargner à ses sujets, à ses voisins, & à toute l'Europe les maux d'une longue & sanglante guerre : la valeur sera sans doute un bien en luy, & ne sera pas fureur comme dans les autres Conquerans, ou comme dans les lions & les autres animaux sauvages. Mais ces grandes qualitez qui nous le font admirer se trouvent ailleurs si rarement ensemble, qu'on peut connoistre combien il y a de fausse gloire de cette espece en l'estime generale qu'on fait de la valeur, dont neanmoins, selon un grand Philosophe, la gloire est proprement le partage ; puisque cette valeur au lieu d'estre un bien, est elle-mesme un mal en tous ceux qui la possedent sans les conditions qui la rendent loüable ; mal pour eux-mesmes, & mal pour le genre humain.

Mais pour éviter la longueur, je diray en deux mots que la haute naissance sans vertu, est honteuse, par la comparaison qu'on fait de nos ancestres à nous. Tout ce qui

est grand aujourd huy, a esté autrefois petit, ou le deviendra quelque jour. Ainsi l'extraction illustre peut augmenter la gloire jointe à la vertu, mais elle ne la peut causer toute seule.

Quant au grand pouvoir, il est si souvent accompagné d'injustice & de violence, que la honte le suit aussi souvent que la gloire.

La beauté est trop fragile pour en estre un solide fondement, sur tout quand on l'employe, comme on fait souvent, à seduire sa propre raison, & celle des autres.

La grandeur de l'esprit humain n'est que tres-rarement un veritable sujet de gloire. Cet esprit n'est bien souvent qu'un sujet revolté, qui employe ses propres lumieres contre celuy qui les luy a données, & qui s'admirant luy-mesme, méprise tout ce qu'il connoist & tout ce qu'il ne connoist pas. Plus il est élevé en certaines choses, plus il est petit en d'autres : & cherchant quelquefois insolemment des de-

fauts dans tous les ouvrages de Dieu & des hommes, il ne connoist pas les siens propres. Ainsi voulant se faire de nouvelles routes dans la connoissance de la verité, il se trompe d'ordinaire le premier; il trompe ensuite ses admirateurs, qui sont aussi aveugles que luy; & n'est que l'esclave de toutes les passions déréglées les unes apres les autres, quoy qu'il en deust estre le maître.

Nous n'abusons pas seulement de tous les biens dont je viens de parler, & de cent autres: nous abusons mesme de la Gloire la plus legitime, & du desir de l'acquerir; quoy que l'on puisse regarder l'un & l'autre comme des biens qui sont en nous. En effet ce desir, s'il est moderé, est tres-loüable: mais quand il est excessif, il rend bien souvent ridicules ceux qui en sont possedez.

J'ose mesme avancer qu'il est la source la plus ordinaire de la médisance. On ne cherche à rabaisser

les autres, que pour s'élever au dessus d'eux. Il semble que le mal qu'on dit d'autruy se change en loüange à l'avantage de ceux qui médisent; & c'est autant par cette fausse gloire, que par malignité, que la médisance est si generale.

Cependant, ce mesme desir excessif de gloire, qui fait la médisance d'un costé, produit en nous de l'autre l'amour de la flatterie: & l'on a la foiblesse d'avoir une credulité pleine d'orgueil, qui fait accepter les loüanges les plus éloignées de la verité, sans nul sentiment de modestie morale, ni d'humilité chrétienne; au-lieu que les plus justes eloges doivent donner une modeste confusion à ceux qui les meritent le mieux.

Ce mesme desir de gloire cause encore cent injustices & contre Dieu, & contre le prochain. On craint plus de faire une bonne action, quand elle peut estre mal expliquée par les hommes, que d'en faire une mauvaise selon Dieu, pourveu

qu'elle semble belle selon les maximes de cette multitude corrompuë qu'on appelle le monde.

Quelle apparence donc de trouver un bien qui ne soit meslé de beaucoup de mal, puis que nous abusons de toutes sortes de biens, grands & petits, faux ou veritables? Les richesses nous font ordinairement avares ou prodigues: les palais magnifiques nous font mépriser les pauvres & la pauvreté : le grand nombre de domestiques flatant l'orgueil humain, fait qu'on les traite quelquefois comme des esclaves : la valeur est souvent injuste ou brutale : la haute naissance fait qu'on se contente des vertus de ses predecesseurs, sans en acquerir d'autres pour soy-mesme : l'autorité nuit plus à celuy qui s'en sert injustement, qu'à ceux qu'elle fait souffrir: la beauté est une illusion qui se détruit presque dés qu'elle paroist: l'esprit le plus éclairé, n'est, comme je viens de le dire, que foiblesse, qu'erreur ; & l'amour de la gloi-

re mal conduit, eſt un de ces ardens qui nous menent à des precipices, au-lieu de nous éclairer.

J'ay dit en dernier lieu que la troiſiéme condition de la gloire, étoit que le bien nous ſoit propre, qu'il ſoit en nous meſmes, & qu'il ne nous vienne pas d'autruy. Il eſt aiſé de montrer que l'homme n'a rien de tel. Car il tient toutes choſes, ou de la naiſſance, ou de l'éducation, ou de la fortune, du moins de ce qu'on appelle ainſi, qui ſont à ſon égard toutes cauſes étrangeres ; & il ne ſçauroit marquer un ſeul bien qui vienne de luy, qui luy ſoit propre, qui luy ſoit aſſuré, qu'il ne puiſſe perdre en un inſtant. Que s'il y a quelque choſe de luy qui merite d'eſtre loüé, c'eſt quand il ſçait reconnoiſtre que ce qu'on eſtime en luy, ne vient pas de luy; au lieu de ſe remplir d'une vaine image de ſa perfection : & encore cela meſme luy vient d'ailleurs, c'eſt à dire, de Dieu, ſans qui il ſeroit comme tant d'autres, qui s'imaginent

que ces biens viennent d'eux-mesmes, & sont à eux.

Ainsi l'homme ne possedant aucun bien que fort imparfait, que pour peu de temps, que tant qu'il plaist à Dieu; & la veritable gloire estant l'image d'un bien : il ne possede la gloire que de la mesme sorte; j'entens imparfaitement, pour peu de temps, comme une chose qui luy est prestée plûtost que propre; Rien ne peut mieux exprimer cette verité que les belles paroles de M. de Balzac; Que la loüange & la gloire appartiennent à Dieu en proprieté : Dieu seul possede la gloire avec ces trois conditions essencielles; seul il ne la tire jamais de ce qui n'est point un bien; seul il possede ce bien sans nul mélange de mal; seul il le tient de luy-mesme.

Nous le confessons, grand Dieu, unique Sauveur du monde; la gloire ne nous appartient pas; vous l'avez possedée de tout temps, & par tout; vous l'avez mesme trouvée sur la Croix, au milieu de l'oppro-

bre qui nous appartenoit, & que vous avez voulu souffrir pour nous. Faites, mon Dieu, que nous ne la cherchions plus qu'en vous; & que s'il nous, arrive de nous glorifier de quelque chose, ce soit comme saint Paul, de vous seul, & de vous seul crucifié.

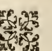




AVIS.

QUelque temps aprés que le Prix de la Prose eut esté adjugé à Mademoiselle de Scudery par Messieurs de l'Academie, un homme inconnu donna à sa porte un petit paquet rond de la grosseur d'une Montre, qui luy estoit adressé, & qu'il dit estre venu par le Courier de Provence. Elle l'ouvrit, & y trouva une petite boëte fort jolie, qui contenoit l'Ode qui suit attachée avec des rubens de divers couleurs à une petite Guirlande de Lauriers d'or, esmaillez de verd : De sorte que ne pouvant deviner qui luy avoit fait cette ingenieuse galanterie, elle fit la réponse qui suit l'Ode. Mais on découvrit quelques jours aprés, que c'étoit Mademoiselle de la Vigne, dont le merite est assez connu, &

dont la modestie l'avoit empéchée de mettre son nom à cet agreable Ouvrage, qui a esté loüé de tous les honnestes Gens.



LES DAMES A MADEMOISELLE DE SCVDERY.

ODE.

POUR le triomphe on s'appreste;
J'entens retentir les airs :
Meslons nos voix aux concerts
Qui celebrent cette Feste.
Au prix qu'on donne en ce jour,
Essaions à nostre tour
D'adjoûter une Couronne.
Je sçay que c'est trop ozer,
Et que pour SAPHO personne
Ne sçait l'art d'en composer.

Mais pour vaincre cet obstacle
Faisons quelque effort au moins,
Le Ciel peut-estre à nos soins
A reservé ce miracle.
Le desir juste & pressant
D'un sexe reconnoissant
Pourroit-il estre inutile?
Rien ne doit nous rebuter;
Moins l'entreprise est facile,
Plus elle est belle à tenter.

Venez filles de memoire,
C'est pour SAPHO, doctes Sœurs,
Venez nous fournir des fleurs
Pour honorer sa victoire.
Et vous, qu'on void tout charmer,
Graces, venez luy former
Une Couronne immortelle.
Les Muses n'ont-elles pas
Beaucoup moins de sçavoir qu'elle,
Et vous beaucoup moins d'appas?

❧

Pleins d'une vaine eſperance
Mille Orateurs eſtimez
Par le beau prix animez
Eſtalloient leur éloquence ,
Qui jamais ſe fuſt douté
Qu'aucune l'euſt diſputé .
D'entre tout ce que nous ſommes?
Mais chacun ſe méconta :
Ce que diſputoient tant d'hommes ,
Vne Fille l'emporta.

❧

Ainſi l'on void avec joye ,
A des chaſſeurs emportez ,
Qu'un vain eſpoir a flatez ,
Souvent échaper la proye.
Aprés que de leurs efforts ,
Des chiens & du ſon des Cors
La Biche a ſçeu ſe défendre ,
Le juſte ſort la conduit
A tel , qui joint pour la prendre
Plus d'adreſſe , à moins de bruit.

Vous, dont les doctes ouvrages
A cent autres preferés,
De tant d'esprits éclairés
Suspendirent les suffrages:
Rien ne vous peut consoler
Que dans l'art de bien parler
Une fille vous surmonte.
Mais pourquoy vous plaindre ainsi?
Quel homme peut avoir honte
De ceder à celle-cy?

Comment à la seule veuë
De son éloquent discours,
Tous ces Argus de nos jours
Ne l'ont-ils point reconnuë?
Sous quels charmes décevans,
Pour tromper tant d'yeux savans,
S'estoit-elle déguisée?
Ceux qui luy donnoient le prix
Furent toûjours en pensée
Quelqu'un de nos beaux Esprits.

❧

Telle en ces lieux où Bellone
Fit aſſembler tant de Rois
Ilion vit autrefois
Une celebre Amazone.
De tant de Grecs valeureux,
Qui dans ces champs malheureux
Finirent leur deſtinée,
Quiconque ſentit ſes coups,
Penſa d'Hector ou d'Enée
Avoir ſenti le couroux.

❧

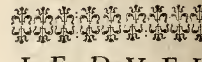
D'un ſuccez ſi memorable
Conſervons le ſouvenir.
Quel autre dans l'avenir
Nous ſera plus honorable ?
Que noſtre ſexe à jamais
Voüé à SAPHO deſormais
Son encens & ſes ſervices :
Qu'il l'aime éternellement,
Et qu'elle en ſoit les delices,
Comme elle en eſt l'ornement.

Mais ta couronne achevée
T'invite à la recevoir,
Nymphe, qu'un rare ſçavoir
A ſur toute autre élevée:
Voy ces lauriers enlacez
Qui ſous tes pas ramaſſez
Forment icy ta guirlande,
Moins verds les ont nos Guerriers:
Et mépriſer cette offrande,
C'eſt mépriſer tes Lauriers.



REPONSE A L'ILLVSTRE SECRETAIRE DES DAMES. quel qu'il puiſſe eſtre.

D'OV viennent ces Lauriers, ſi verds, ſi precieux?
Sortent-ils de la terre, ou tombent-ils des Cieux?
Et d'où partent ces vers pleins d'eſprit & de grace,
Dont le tour delicat tous les autres efface?
Genereux Inconnu, pourquoy vous cachez vous?
Le plaiſir d'obliger eſt un plaiſir ſi doux!
Ie vous cherche par tout, & ne vous puis connoiſtre;
Eſtes vous mon amy, ne le pouvez vous eſtre,
Vous contenterez vous de n'eſtre qu'eſtimé?
En ne ſe montrant pas, on ne peut eſtre aymé
Soyez du moins jaloux de voſtre propre ouvrage.
Nos plus rares eſprits viennent luy rendre hommage;
Il n'a qu'un ſeul defaut, qui ſe corrigera,
Mettez y voſtre nom, rien ne luy manquera.



LE DVEL ABOLI.

GRAND & fameux Auteur, dont la plume éloquente
Fait ceder aujourd'huy le Tibre à la Charante,
Toy qui sçûs la belle ame au bel esprit mesler,
Et le soin de bien vivre au soin de bien parler,
BALZAC; il est trop vray, par un abus étrange,
La terre sur le ciel usurpe la loüange;
A de honteux objets, à de foibles mortels,
Un flateur idolatre érige des autels;
Et souvent l'interest, habile en l'art de feindre,
A mis le foudre en main à qui le devoit craindre.
Mais n'est-il point pour nous de respects innocens?
Nous offre-t-on toûjours un criminel encens?
Ne peut-on reverer par un discret hommage,
L'ouvrier dans son œuvre, & Dieu dans son image?

Certes, le Grand LOVIS, ce Monarque acheyé,
Dont plus haut que le rang le cœur est élevé,
De l'Arbitre du ciel, du Roy de la nature,
Fait reluire à nos yeux une vive peinture.
Sagesse, esprit, grandeur, courage, majesté,
Tout nous montre en LOVIS une Divinité.
Quiconque oze chanter ce Prince magnanime,
Loin de ravir à Dieu son tribut legitime,
Celebrant le chef-d'œuvre, en celebre l'auteur,
Et par la creature aspire au Createur.
Maintenir dans la guerre une heureuse abondance,
Faire aimer sa douceur & craindre sa puissance,
Dans l'une & l'autre mer s'ouvrir de nouveaux ports,
Des tresors du Levant augmenter nos tresors,
Combattre en mesme temps, & l'hiver & l'Espagne,
Etonner l'univers d'une seule campagne,
A ces rares exploits, à ces coups inouïs,
Je reconnois le ciel, je reconnois LOVIS.
Le ciel à ces hauts faits, Grand Roy, vous achemine,
Et protege vos Lys dont il est l'origine.

Mais du secours divin le plus puissant effet,
C'est un charme en nos jours heureusement défait,

Charme pernicieux, déplorable manie,
Et toûjours déteftée, & toûjours impunie;
Le barbare Duel, de nos braves l'écueil,
Monftre que la colere engendra de l'orgueil:
Ce demon domeftique, artifan du carnage,
Dans les plus nobles cœurs avoit porté fa rage;
Un promt reffentiment fe croyoit tout permis:
Les amis revoltez attaquoient leurs amis;
Parens contre parens couroient à la vengeance,
Ces noms eftoient moins forts que la plus foible offenfe;
D'un rigoureux cartel l'impitoyable arreft
Décidoit par le fer un bizarre intereft;
Et la fauffe juftice aux combats occupée,
Sans balance à la main, n'employoit que l'épée.
Funefte loy d'honneur, tyrannique pouvoir
Qui confonds parmi nous le meurtre & le devoir!
L'injure feule a droit de reparer l'injure.
Plus on fouille fes mains, plus la victime eft pure.
Le François dédaignant un rival étranger,
Contre le feul François trouve beau le danger.
Tels qu'on vit ces Thebains, fiers enfans de la terre,
Se livrer en naiffant une mortelle guerre,

Et du sang que leurs trones répandoient à grands flots,
Engraisser les sillons dont ils estoient éclos :
Tels, & plus acharnez à leur perte fatale,
Cherchans dans leur trepas une gloire brutale,
L'Espagne a vû long-temps nos soldats s'égorger,
Et prendre dans nos champs le soin de la venger.
Cent Peuples alarmez du bruit de nos conquestes,
Sous les coups qu'ils craignoient voyoient tomber nos testes,
Sûrs que de deux guerriers, en ce choc malheureux,
L'ùn periroit pour nous, l'autre vaincroit pour eux.
François d'un vain transport miserables victimes,
La Seine trop long-temps a rougi de vos crimes:
Portez sur d'autres bords un plus noble couroux,
Ce bras que vous perdez, François n'est pas à vous,
Par un sinistre employ sa valeur est flétrie.
Mourez; mais en mourant servez vostre patrie!

Et d'un triste Duel fuyant le sort obscur,
Tombez en arborant nos drapeaux sur un mur ;
Ou, si la paix meslant son olive à nos palmes,
Nous fait couler des jours plus heureux & plus calmes.
Sans ternir vostre fer d'un indigne attentat,
Laissez vivre, & vivez pour le bien de l'Etat.
Jusques dans le sujet respectez la couronne,
C'est le Ciel qui le veut, c'est LOUIS qui l'ordonne.
Des CHARLES, des HENRIS en vain tonnent les lois,
On ne voit point sous eux la discorde aux abois,
Mais ce jeune Heros, qu'on aime & qu'on redoute,
LOUIS parle, il est maistre, & la France l'écoute.
Le siecle se corrige, & nostre esprit dompté,
Au courage aujourd'huy joint la maturité.
GRAND ROY, dont les vertus ont nos ames ravies,
Que le Duel banni nous va sauver de vies !
Que ne vous devront pas nos neveux à leur tour,
Qui peut-estre sans vous n'auroient pas veu le jour !

Souffrez, pour ce travail plus grand que ceux d'Alcide,
Qu'un faux honneur proscrit vous en rende un solide.
La gloire aux Souverains est un prix assez doux;
C'est le vostre, & le ciel n'en peut estre jaloux;
On prise ses faveurs en prisant le merite,
Envers vous, envers Dieu ce devoir nous acquite.
Les graces du portrait vantent l'original,
Et l'on benit la source en loüant le canal.

Exultate justi in Domino: rectos decet collaudatio. Psal. XXXII. 1.



CANTIQUE

POUR LE ROY

Pour le jour de la diſtribution des Prix de l'Academie Françoiſe.

PSAL. 94.

Venite exultemus Domino, jubilemus Deo ſalutari noſtro.

46.

Omnes gentes plaudite manibus.

150.

Laudate eum in ſono Tubæ, laudate eum in Tympano.

PARAPHRASE
DV CANTIQVE
POUR LE ROY.

Pour le jour de la distribution des Prix de l'Academie Françoise.

VENEZ, venez, Peuple fidelle,
Venez rendre gloire au Seigneur :
Celebrons à l'envy sa bonté paternelle,
Qui fait seule nostre bonheur.

Que tout l'Vnivers retentisse
Des loüanges du Roy des Rois :
Que toute la terre applaudisse
Et mesle ses chants à nos voix.

Des Terres orientales
Jusqu'aux lieux où meurt le jour,
Loüez-le au son des Cimbales,
Des Trompettes, des Timbales,
Des Clairons, & du Tambour.

Laudate eum in chordis & organo.

113

Non nobis Domine, non nobis; sed nomini tuo da gloriam.

45.

Qui das salutem Regibus.

19.

Domine salvum fac Regem.

20.

Quoniam Rex sperat in Domino, & in misericordia altissimi non commovebitur.

19.

Protegat te, LVDOVICE, nomen Dei Jacob.

Que tout ce que la Musique
A de plus doux instrumens,
Contribuë en mesme temps
A luy former un Cantique.

Non Seigneur ce n'est point de nous
Que nous croyons tenir tant de grans avantages,
Qui nous ont fait tant de jaloux;
Nos bons succez sont vos ouvrages,
Et la gloire Seigneur n'en appartient qu'à vous.

Vostre divine Providence
D'un soin particulier veille au salut des Rois;
Celuy dont nous suivons les Lois
Ne fonde qu'en vous seul toute son Esperance.
Tant d'éclat & tant de puissance
Dont vous l'avez environné,
Ne sera point sujet aux lois de l'inconstance;
Conservez-le long-temps pour le bien de la France,
C'est vous qui nous l'avez donné.

Et vous du Dieu vivant la plus parfaite Image,
LOUIS qui receûtes de Dieu
Tant de divers dons en partage,
Que le nom du Seigneur vous protege en tout lieu.

19

Tribuat tibi ſecundum cor tuum, & omne conſilium tuum confirmet.

Impleat Dominus omnes petitiones tuas.

74.

Dixit Rex iniquis, nolite inique agere.

Non habitabit in medio Domus mea qui facit ſuperbiam.

15.

Non congregabo conventicula eorum de ſanguinibus.

60.

Ideo dies ſuper dies Regis adjicies.

Annos ejus uſque in diem generationis, & generationis.

Et Thronus ejus ſicut Sol in conſpectu tuo.

Que tous vos desirs s'accomplissent,
Que tous vos projets soient heureux;
Que tous vos desseins réüssissent,
Qu'il exauce toûjours vos veux.

Je deffens qu'on exerce aucune violence,
Je ne veux point dans mes Estats
D'injustice ny d'insolence,
Je n'y veux point souffrir la funeste licence
De répandre le sang en d'injustes combats.
Ainsi pour reprimer la discorde & l'audace,
Le Roy parle, & sa voix en d'autres lieux les chasse.

Pour le recompenser de tant & tant de biens,
Et remplir vostre juste attente,
Vostre main toûjours bienfaisante [siens.
Ajoûtera, Seigneur, de nouveaux jours aux
Vous prolongerez ses années, [runées
Qui tranquilles toûjours, & toûjours for-
Ne seront que bien tard bornées
Par sa nuit du dernier sommeil.
Son Trosne en ses Neveux doit estre inébranlable,
Vous le rendrez aussi durable,
Aussi brillant que le Soleil.

88.

Pones in mari manum ejus, & in fluminibus d'exteram ejus.

3

Hoc mare magnum & spatiosum naves ejus pertransibunt.

106

Ascendunt usque ad cælos, & descendunt usque ad abyssos.

45

Non timebimus dum turbabitur mare.

94

Quoniam Deus magnus, quoniam ipsius est mare, & ipse fecit illud.

Vous

Son pouvoir s'étendra sur l'Onde,
On verra ses Vaisseaux par tout
Riches des biens d'un autre Monde,
Traverser l'Ocean de l'un à l'autre bout.

Le vent change,& laMer annonce la tempesté
Par le mugissement des Flots,
A la bien soutenir le Pilote s'appreste,
Et donne l'ordre aux Matelots.
L'Air par tout s'épaissit,l'horison diminuë,
Le jour avant le temps se dérobe aux regars,
Mille éclairs coup sur coup échapét de la nuë,
Le Ciel tonne de toutes pars ;
La neige, la pluye, & la gresle
Tombent ensemble pesle-mesle,
Tout paroist conjuré contre eux : [leve,
Tantost ûn coup de mer jusqu'au Ciel les é-
Et tantost la vague qui creve [affreux.
Leur fait toucher le fond des Abysmes

Mais nous ne craindrons rien quelque peril extréme
Que la Mer prepare pour nous ; [vous :
Car vous estes le Maistre, & la Mer est à
D'un mot vous l'avez faite, & vous pouvez de mesme
D'un seul mot calmer son couroux.

106.

Dixit & stetit spiritus procellæ, & statuit procellam ejus in auram. Et siluerunt fluctus ejus, & deduxit eos in portum voluntatis eorum.

71.

Reges Tharsis & insulæ munera offerent.

Reges Arabum & Saba dona adducent.

15.

Dixit Domino Rex.

17.

Deus meus es tu, & fortitudo mea.

Qui doces manus meas ad prælium, & posuisti ut arcum æreum brachia mea.

Vous n'avez qu'à parler & l'orage s'appaise,
Les vents impetueux se changent en Zéphirs,
Les flots viennent sans bruit au pied de la falaise,
Et les Mariniers chantant d'aise,
Arrivent dans le port où tendoient leurs desirs.

Des Isles les plus reculées
Que l'espace infiny des Campagnes salées
Aux plus hardis nochers cachoit auparavant:
Des Regions les plus brûlées,
Du fond de l'Arabie, & des bords du Levant
Les Roys s'empresseront pour rendre hommage au nostre,
Et devenus ses Courtisans,
Ils ne s'efforceront qu'à se vaincre l'un l'autre
Par de magnifiques presens.

Le Roy dit au Seigneur, Vous estes ma conduite,
Mon Dieu, ma force & mon secours:
C'est par vous que ma main aux combats est instruite:
C'est par vous que je mets mes ennemis en fuite,
Et que d'un bras d'airain je renverse leurs Tours.

2.

Quare fremuerunt gentes, & populi meditati sunt inania.

Qui habitat in cælis irridebit eos.

44.

Sagittæ tuæ Domine acutæ, Populi sub te cadent, in corda inimicorum Regis.

17.

Confringet illos nec poterunt stare. Cadent subter pedes ejus.

77.

Filij qui nascentur, & exurgent, narrabunt filiis suis.

3.

Quoniam tu percussisti omnes adversantes ei sine causa.

En vain les Nations au tour de moy fremissent.
En vain de mon bonheur les peuples envieux,
Par de secrets complots l'un à l'autre s'unissent.
Celuy de qui le Trosne est au dessus des Cieux
Rira de leur jalouse haine,
Et confondra l'audace vaine
De leurs projets ambitieux.

Que vos fléches sont acerées,
Seigneur, vous les tenez en tout tems preparées
Pour en percer le cœur des ennemis du Roy.
Il les dissipera par sa seule presence,
Et les fera sans resistance
A ses pieds trebucher d'effroy.

Pour eternizer la memoire
De tant de succez trionfans,
Les Peres d'âge en âge en conteront l'histoire,
Et rendront leurs jeunes enfans
Epris de l'amour de sa gloire.
Mais, Seigneur, pour leur inspirer
Que ce n'est qu'en vous seul qu'ils doivent esperer
Ils leur raconteront que sa valeur extreme
Ne fondoit qu'en vous son appuy;
Ils leur raconteront vostre bonté supreme,
Et que vous frappastes vous-mesme
Tous ceux qui s'opposoient injustemēt à luy.

28.

Afferte Domino gloriam & honorem, afferte Domino gloriam nomini ejus.

94.

Venite exultemus Domino, jubilemus Deo salutari nostro.

46.

Omnes gentes plaudite manibus.

150.

Laudate eum in sono Tubæ, laudate eum in Tympano.

Laudate eum in chordis & organo.

Qu'un si grand & si sage exemple
Soit suivy de tous les Mortels :
Qu'ils viennent tous dans vostre Temple
Sacrifier leur gloire au pied de vos Autels.

Venez, venez, Peuple fidelle,
Venez rendre gloire au Seigneur :
Celebrons à l'envy sa bonté paternelle,
Qui fait seule nostre bonheur.

Que tout l'Vnivers retentisse
Des loüanges du Roy des Rois :
Que toute la terre applaudisse
Et mesle ses chants à nos voix.

Des Terres orientales
Jusqu'aux lieux où meurt le jour,
Loüez-le au son des Cimbales,
Des Trompettes, des Timbales,
Des Clairons, & du Tambour.

Que tout ce que la Musique
A de plus doux instrumens,
Contribuë en mesme temps
A luy former un Cantique.

113

Non nobis Domine, non nobis; sed nomini tuo da gloriam.

Non, Seigneur, ce n'est point de nous
Que nous croyons tenir tant de grans avantages,
Qui nous ont fait tant de jaloux;
Nos bons succez sont vos ouvrages,
Et la gloire, Seigneur, n'en appartient qu'à vous.

LE LIBRAIRE
AU LECTEUR.

I'Eſpere vous donner dans peu la continuation de cette Hiſtoire. Mais parce que cela pourroit retarder la publication de cette premiere Partie que le Public demande avec impatience ; Je vous prie de vous contenter pour le preſent, de cette liſte que je vous donne, pour vous apprendre l'Eſtat preſent de l'Academie.



✤✤✤✤✤✤✤✤✤✤

NOMS ET QVALITEZ des Academiciens qui ont esté receus depuis la fin de l'an 1652. jusques au mois de Janvier 1672.

MESSIEURS

PAUL PELLISSON Fontanier, de Castres en Languedoc, Conseiller & Secretaire du Roy, depuis Maistre des Comptes en la Chambre de Montpellier, & maintenant Maistre des Requestes, receu au lieu de Monsieur de CERISAY. En 1653.

Paul Philippes de CHAUMONT, de Paris, Abbé de Bourg, Garde de la Bibliotheque du Louvre, maintenant Evesque de Dax, receu à la place de Monsieur Laugier de PORCHERES. 1654.

Charles COTTIN, de Paris, Chanoine de Bayeux, & Prieur de Montfronchel, receu au lieu de 1656.

Monsieur l'Abbé de Cerisy.

1657. Jean d'Estrees, Evesque & Duc de Laon, Pair de France, maintenant Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, receu au lieu de Monsieur du Rier, qui avoit succedé à la place de Monsieur Faret.

1657. Hardoüin de Perefixe de Beaumont, Archevesque de Paris, Chancelier des Ordres de sa Majesté, receu au lieu de Monsieur de Balzac.

1658. Jean Jacques Renoüard sieur de Villayer, de Paris, Conseiller d'Estat ordinaire, receu au lieu de Monsieur Servien.

1659. Gilles Boileau, Parisien, Advocat, & depuis Payeur des rentes de l'Hostel de ville, & Controolleur de l'argenterie du Roy, receu au lieu de Monsieur Colletet.

1561. Jacques Cassaignes, de Nismes, Docteur en Theologie, Prieur de saint Estienne, receu au lieu de Monsieur de S. Amand.

15. May Antoine Furetiere, de Paris,

Abbé de Chalivoy, receu au lieu de Monsieur de BOISSAT. 1652.

Jean Renaud de SEGRAIS, de Caën, Gentilhomme ordinaire de Mademoiselle, receu au lieu de Monsieur de BOISROBERT. 16. Juin 1662.

Michel le CLERC, d'Alby, Advocat, receu au lieu de Monsieur de PRIEZAC. 16. Juin 1662.

François de BEAUVILLIERS, Duc de S. AGNAN, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur du Havre, Chevalier des Ordres de sa Majesté, receu au lieu d'Hippolite Jules de la MENARDIERE, successeur de Monsieur TRISTAN, qui étoit à la place de Monsieur COLOMBY. 8. Juillet 1663.

Roger de RABUTIN, Comte de Bussy, Lieutenant general des armées, Mestre de Camp general de la Cavalerie legere, receu à la place de Monsieur d'ABLANCOUR. Janvier 1665.

Jacques TESTU, de Paris, Abbé de Belval, & Prieur de saint Denis de la Chartre, receu à la place Juillet 1665.

de Monſieur BAUTRU.

1666. Paul TALLEMANT, Pariſien, Prieur de ſaint Albin, receu au lieu de Monſieur GOMBAUT.

1667. Claude BOYER, d'Alby, receu au lieu de Monſieur GIRY.

Jean Baptiſte COLBERT, Surintendant general des Baſtimens, Arts & Manufactures de France, Controolleur general des Finances, Secretaire d'Eſtat, & Treſorier des Ordres du Roy, receu à la place de Monſieur SILHON.

1668. Philippes de COURCILLON, Marquis de Dangeau, Gouverneur de Touraine, receu au lieu de Monſieur de SCUDERY.

1669. Jean de MONTIGNY, Breton, Aumoſnier ordinaire de la Reine, depuis Eveſque de Leon, receu au lieu de Monſieur BOILEAU, qui l'avoit eſté à la place de Monſieur COLLETET.

1670. François Seraphin REGNIER des Marais, de Paris, Prieur Commendataire de Gramont, Academicien de la Cruſca, receu au lieu de

Monsieur de la CHAMBRE.

Pierre Cureau de la CHAMBRE, 1670.
de Paris, Docteur en Theologie,
Curé de saint Barthelemy, receu à
la place de Monsieur de RACAN.

Philippes QUINAUT, de Paris, 1670.
Conseiller du Roy & Auditeur des
Comptes, receu au lieu de Monsieur SALOMON.

François de HARLAY DE CHANVALLON, 1671.
Archevesque de Paris,
receu au lieu de Mr de PEREFIXE
DE BEAUMONT.

Charles PERRAUT, de Paris, 1671.
premier Commis de la Surintendance des Bastimens de France, receu au lieu de Monsieur de MONTIGNY.



EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Paris le quatriéme jour de Fevrier l'an de Grace mil six cens soixante-trois, signé Truchot, & scellé, il est permis à AUGUSTIN COURBE' Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, en tel volume & caractere qu'il jugera bon estre, un livre intitulé l'*Histoire de l'Academie Françoise*. Et deffenses sont faites à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de l'imprimer, vendre & debiter d'autres Exemplaires que de l'Exposant, sous quelque pretexte que ce soit; ny mesme

mesme d'en apporter, vendre & distribuer de ceux qui pourroient estre contrefaits és pays estrangers; & ce durant le temps & espace de cinq années, à compter du jour & datte que ledit livre sera achevé d'imprimer, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de tous dépens, dommages & interests, & de deux mille livres d'amande, suivant qu'il est plus amplement porté dans l'Original.

Et ledit Augustin Courbé a cedé le Privilege cy-dessus à Pierre le Petit, Thomas Jolly, & Loüis Billaine, Marchands Libraire à Paris.

Registré sur le livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de cette ville de Paris, le 13. Mars 1663. suivant l'Ar-

rest de Parlement du 8. Avril 1653.

I. DU BRAY.

Achevé d'imprimer le 30. Janvier 1671.